

## ENQUETE PUBLIQUE SCEA PERAULT

### LEGENDE DES DEPOSITIONS FORMULEES PAR LE PUBLIC :

#### *SOURCES DE DEPOSITIONS :*

**Registre d'enquête : R** suivi du n° de déposition sous ce mode

**Courriers reçus : L** suivi du n° de déposition sous ce mode

**Dépositions orales : O** suivi du n° de déposition sous ce mode

**Courriels reçus : C** suivi du n° de déposition sous ce mode

#### *THEMES ABORDES :*

##### 1 - NUISANCES GENEREES PAR L'EXPLOITATION :

- 1.1 *Odeurs liées à l'élevage*
- 1.2 *Présence de mouches*
- 1.3 *Trafics de véhicules liés à l'exploitation*
- 1.4 *Bruit généré par les activités des sites d'exploitation*
- 1.5 *Epannage*
- 1.6 *Perte de valeur des biens immobiliers*
- 1.7 *Gestion des déchets*
- 1.8 *Gestion des eaux usées du site*
- 1.9 *Présence de cadavres d'animaux*

##### 2- IMPACTS DE L'AUGMENTATION DU CHEPTEL :

- 2.1 *Consommation d'eau sur l'exploitation*
- 2.2 *Accroissement du trafic routier*
- 2.3 *Gaz à effet de serre et réchauffement climatique*
- 2.4 *Impact visuel*

##### 3- REMARQUES RELATIVES AU MODE D'ELEVAGE :

- 3.1 *Conditions d'élevage des vaches laitières*
- 3.2 *Oppositions à ce type d'élevage intensif et concurrence des petits éleveurs*
- 3.3 *Remarques relatives à l'alimentation animale et utilisation de produits pharmaceutiques*
- 3.4 *Destination du lait , de la viande et circuits courts*
- 3.5 *Remarques relatives au personnel gérant l'élevage*

### 3.6 *Modèle économique*

#### 4 - SITUATION REGLEMENTAIRE ACTUELLE DE L'EXPLOITATION :

##### *4.1 Conformité réglementaire de la SCEA Perault*

##### *4.2 Effectifs actuels de l'élevage*

##### *4.3 Augmentation de la production de lait*

#### 5- IMPACTS DU PROJET SUR L'EMPLOI ET LES RESSOURCES LOCALES :

#### 6- IMPACTS DU PROJET SUR LES COMMUNES ET LA CONSTRUCTIBILITE :

#### 7- CONTENU DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE :

#### 8- DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE :

##### *8.1 Défaut de communication sur l'enquête :*

##### *8.2 Demande de prolongation ou de report de l'enquête*

##### *8.3 Difficulté pour certains publics d'arriver à comprendre le dossier et à s'exprimer*

#### 9- AVIS FAVORABLES AU PROJET :

#### 10- OPPOSITIONS GENERALES AU PROJET :

#### 11- AUTRES DEPOSITINS OU QUESTIONNEMENTS /

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
DUBUIS Samuel	Rue de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C1	<p>J'ai acquis une résidence secondaire en avril 2018, sise 4 chemin entre deux bois, rue de la Fortelle, 27120 Houlbec-Cocherel. Travaillant à Paris, je m'y ressource le week-end, accompagné de mon épouse et de mes trois enfants âgés de 16, 12 et 8 ans. Comme vous l'avez très probablement constaté en vous déplaçant sur le terrain, ce coin est un havre de paix et de verdure, surplombant la vallée de l'Eure. Seule ombre au tableau : les nuisances de l'entreprise Perault qui, pour ce qui me concerne, se traduisent d'ores et déjà, par des nuisances olfactives (accentuées lorsque le vent est secteur ouest, ce qui est souvent le cas dans ces contrées !) et la présence de mouches en grand nombre, particulièrement gênantes. En l'état, cette situation m'empêche d'envisager tout projet locatif pour mon bien immobilier. C'est un préjudice financier que je peux estimer si cette information vous paraissait nécessaire. C'est pourquoi, je m'oppose fermement au projet d'extension envisagé qui ne ferait qu'accroître les nuisances très présentes.</p>	1.1 / 1.2 / 1.6
OLIVIER Stéphane	Les Clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C2	<p>Le modèle économique des exploitations de 1000 vaches et + nous est importé des Pays bas. L'Europe économique (celle qui est au pouvoir en Europe) alloue des subventions pour la mise en place de ces standards d'agrobusiness et les banques prêtent avec grand plaisir car elles préfèrent recevoir un paysan élevé au business plan que perdre leur temps à trouver des solutions pour 9 «bouseux» qui souhaiteraient être soutenus dans leur transition écologique. Pour ces derniers, circulez, il n'y a rien à voir. Ce projet d'extension de la SCEA PERAULT entre évidemment dans la première catégorie.</p> <p>Les désagréments de ce genre de projet sont bien connus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact environnemental : pollution des eaux, des sols, nuisances olfactives, etc...</li> <li>- Mal-être animal qui développe stress et troubles de comportement dans de telles structures ;</li> <li>- Impact économique au détriment des petits exploitants : chute du prix du lait/ fermeture des petites exploitations/ les emplois perdus dans ces petites fermes ne sont pas compensés dans ces exploitations robotisées de 1000 vaches.</li> <li>- La présence de produits pharmaceutiques y est plus présente qu'ailleurs / Quel bonheur pour les rois de la chimie !</li> </ul> <p>Bref, ce projet est anachronique de l'217; agriculture raisonnée que nous devons mettre en place, de la préservation de notre environnement et de notre planète. Merci à la préfecture de l'Eure et au nouveau parti La république en marche de se positionner du bon côté. C'est dans les cas concrets qu'on juge de la sincérité du projet environnemental d'un gouvernement.</p>	1.1 / 1.5 / 3.1 / 3.2 / 3.3 /

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
OLIVIER Stéphane	Les Clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C3	<p>Le dossier autorisation ICPE hors annexes et grands plans », qui semble être le document majeur de la communication (+ de 250 pages et beaucoup d'informations techniques) date de juin 2017. Quel le principal grief évoqué ce matin par les citoyens (et particulièrement les habitants de la petite fortelle, de la grande fortelle et de la Côte au brebis) ? « Nous avons constatés une recrudescence depuis 2 ans des nuisances olfactives », constat que Monsieur VAN RAST ne réfute même pas .... oralement ! En page 15 de ce document officiel, il est écrit : « le lotissement des clairières de la Fortelle est situé à plus de 200 m au sud du site : ces maisons ne sont pas concernées par les émissions sonores et olfactives de l'élevage ». Si les nuisances actuelles ne font pas l'objet d'une communication expresse, comment peut-on évoquer les nuisances futures de ce futur projet ? Ce document ancien (Juin 2017) est donc erroné et caduque. Je n'ai pas les compétences pour savoir si d'autres éléments techniques fournis par ce document nécessiteraient une actualisation, mais il me semble nécessaire qu'en attendant la ferme « 4.0 » un dossier autorisation ICPE hors annexes et grands plans V2.0 voit le jour !</p> <p>De plus, nous avons tous constaté (citoyens et élus) que Mr VAN RAST avait choisi de communiquer a minima, dans le but sans doute d'atteindre la date butoir du 04/10/2019 sans que les opposants à ce projet n'ait le temps d'organiser la contradiction à ce projet.</p> <p>Pour résumé, je sollicite : - une nouvelle étude afin qu'elle prenne véritablement en compte la situation actuelle ; - un report de l'échéance de cette enquête publique afin que nous soyons mieux informés et permettre aux opposants de ce projet de se structurer.</p>	1.1 / 7 / 8.2
JOLY Pascal	Les Clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C4	<p>Nous avons fait l'acquisition d'une maison en avril 2017 aux Clairières de la Fortelle. Cet environnement magnifique, boisé nous a immédiatement séduit. Le seul inconvénient de cet endroit sont les odeurs selon le vent, très puissantes venant de la ferme de l'élevage bovin Perault à la Cailleterie. Il est évident qu'un éventuel agrandissement de cette exploitation ne va pas arranger cette situation déjà bien embêtante.</p> <p>Nous nous opposons à cet agrandissement qui pose question quand à l'impact environnemental, le bien être animal et l'intérêt général.</p>	1.1 / 3.1
M et Mme REDONDO	Les Clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C5	<p>Je n'accepte pas le développement d'une entreprise agricole business dangereuse pour la santé de la population et l'environnement, l'aggravation de la condition animale avec plus d'animaux vivants dans des espaces clos, je n'accepte pas l'aggravation du dérèglement climatique car plus de vaches plus de transport sur nos petites routes et plus de nitrates dans les nappes phréatiques. Pour l'ensemble de ces raisons je vous demande de bien vouloir rejeter la demande formulée par l'élevage bovin SCEA Perault qui se situe près de mon domicile sur le lotissement des clairières de la fortelle .</p>	1.5 / 2.2 / 3.1
WERTH Véronique		C6	<p>Je suis résidente à toute proximité de l'Eure et me permets ainsi de vous contacter au sujet du projet d'extension de l'élevage Perrault à la Cailleterie sur les communes d'Houlbec-Cocherel et Douains.</p> <p>Je suis en effet sensibilisée par tout ce qui touche à la sauvegarde de la nature, la protection des animaux ainsi que par la transformation de notre société : les consommateurs / citoyens veulent en effet de plus en plus que les animaux soient respectés, manger sainement avec des produits de qualité et ils se détournent des grands distributeurs/ producteurs.</p> <p>Ces industries animales de masse sont contraires aux tendances actuelles qui s'accroissent.</p> <p>Je comprends la problématique des communes qui recherchent des dynamiques économiques. Pour cette question, je vous recommande de suivre les recommandations du patriarche d'Auchan, Monsieur Mulliez, toujours visionnaire, lequel prône le développement en masse de sites de permaculture (soit des productions bios en circuit court dont la rentabilité a déjà fait ses preuves); ainsi, les sites industriels doivent être alloués à de l'agriculture bio:</p> <p>Par ce message, je vous demande de ne pas donner une suite favorable à ce projet, et de réorienter les activités économiques prévues vers celles agricoles durables pour préserver la planète en lien avec le respect dû aux animaux et qui constituent notre survie sur notre planète.</p>	3.1 / 3.2 / 3.3

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
PETCH Sandra		C7	J'exprime, par ce mail, mon opposition à l'extension de l'élevage industriel à Houllbec Cocherel. Il n'est plus un secret que l'élevage intensif nuit à l'environnement, à la santé humaine et au respect de la vie animale, et va à l'encontre d'un modèle agricole raisonnable et raisonné.	3.1 / 3.2 / 3.3
FASSBENDER Nelly		C8	Je viens d'apprendre qu'entre Vernon et Evreux dans l'Eure, un projet d'extension d'élevage bovin va faire surgir une nouvelle usine de 1000 vaches et que les promoteurs sont Belges ! Car dans leur pays, il n'est pas question d'agir de la sorte !! Je suis contre ce projet et choquée qu'en France on puisse encore, alors que l'animal a été reconnu comme être doué de sensibilité, on puisse réaliser ce genre d'élevage. Les animaux ne sont pas élevés selon leur nature. Ces élevages polluent l'environnement et ne créent que peu d'emplois. De plus, à l'heure où l'on privilégie l'agriculture locale et l'élevage local ET digne, il n'est pas pensable de voir multiplier ce genre d'élevage. Les français ne veulent d'ailleurs pas de ces "usines" qui sont une honte pour le pays. Je vous prie de bien vouloir prendre en compte mon avis.	3.1 / 3.2 / 5
BERTHIER Martine		C9	Je viens d'apprendre qu'entre Vernon et Evreux, un projet d'extension d'élevage bovin va faire surgir une nouvelle usine de 1000 vaches. Dans le cadre de l'enquête publique ouverte du 2 septembre au 4 octobre 2019, je tiens à signaler que je m'élève contre ce projet pour des motifs éthiques, sanitaires, environnementaux, socio-économiques... Il est absolument inhumain, abominable de faire vivre des animaux dans de telles conditions ! Les vaches ne sont pas des machines ! C'est un enfer que leur fait subir ce genre d'exploitation. J'espère de tout coeur que ce projet sera à jamais interdit !	3.1 / 10

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
WABLE Gilberte		C10	<p>J'exprime mon opposition radicale à cette extension d'un élevage bovin sur les communes de Houlbec-Cocherel et Douains. C'est au contraire un coup d'arrêt vigoureux que j'attends pour ces élevages géants menés de façon industrielle. Je fais partie des très nombreuses personnes excédées de voir l'hypocrisie des dirigeants actuels, qui en paroles, se prétendent favorables à l'écologie, et en actes, font exactement le contraire.</p> <p>L'éleveur a déjà 500 bêtes. C'est beaucoup. Pour 1000, c'est NON ! A noter qu'à Drucat et Buigny, dans la Somme, la ferme-usine n'a été autorisée par arrêté préfectoral que pour 500 bêtes, même si, par un forcing illégal, elle en compte 870. Pourquoi autoriserait-on à 1000 cette fois-ci ? Les ressources en eau, l'infrastructure routière, les surfaces d'épandage du lisier ne sont pas adaptées à un tel doublement. La pression sur l'environnement n'est déjà que trop forte. Et pourquoi tout ce lait ? Pour être réduit en poudre après qu'on y ait prélevé de quoi faire un beurre dont on n'a que faire. Pour qu'à cette poudre soit ajoutée de l'huile de palme en vue de refaire un prétendu « lait » qu'on ira vendre en Afrique. Ignobles principes : « C'est bien assez bon pour eux », et peu importe, « ça fait de l'argent ». Or cet argent ne va qu'à un tout petit groupe d'individus qui concentrent à eux seuls le revenu et le pouvoir, et qui ont sous leurs ordres un groupe bien plus important d'ouvriers agricoles prolétarisés. Cette concentration –désastre social - fait le vide, en menant à la ruine et au suicide ceux qui ne peuvent résister à la concurrence.</p> <p>La production, au moins, satisfait-elle les consommateurs ? Absolument pas, parce qu'elle est de mauvaise qualité. Les vaches vivant continuellement enfermées sous hangar ne peuvent évidemment pas fournir ce que des vaches nourries à l'herbe en plein air et au soleil fournissent naturellement. Les consommateurs veulent du bio, veulent préserver leur santé, terriblement mise à mal par la production industrielle. Ils ne veulent pas des OGM dans le soja importé pour nourrir ces bêtes, soja qui contribue aux incendies en Amérique du Sud, qui eux-mêmes augmentent la force des tempêtes et le dérèglement général. Ils ne veulent pas des pesticides, des lisiers épandus qui tuent les terres, de l'antibiorésistance, des épidémies. Ils n'en veulent PAS !</p> <p>Et au nom de quoi 2 ou 3 individus auraient-ils le droit de s'imposer pour « faire de l'argent » face au refus majoritaire de la population ? Sommes-nous en démocratie, ou sous la dictature de quelques individus dont l'objectif est leur enrichissement personnel, avec le plus grand mépris pour la volonté du plus grand nombre et de l'intérêt général ?</p> <p>D'ailleurs, qu'attendent-ils, pour se faire accepter, de montrer que leur activité est d'intérêt général ? Qu'attendent-ils aussi de montrer que leurs bêtes sont bien traitées ? L'interdiction qui est faite de filmer l'intérieur de l'installation en dit long. Ils savent parfaitement que c'est inacceptable : saleté peut-être, mauvais traitements, en tout cas abrutissement infligé, absence d'espace, de vie sociale adaptée aux besoins de ces animaux, surmenage et vie courte par exploitation maximale.</p> <p>Il est curieux enfin de constater que les porteurs de ce projet d'agrandissement sont Belges (comme ailleurs, par exemple à Pitgam pour les 107.000 poules). Ainsi les Belges viennent faire en France ce qu'ils ne peuvent pas - ou plus - faire dans leur pays.</p> <p>La France avec sa législation très accommodante se montre en retard. Les gens en ont assez d'être la poubelle des autres. Ils demandent des lois qui les protègent, qui protègent l'avenir, et dont ils puissent être fiers.</p> <p>NON à l'extension de l'élevage bovin sur les communes de Houlbec-Cocherel et Douains.</p>	1.3 / 1.5 / 2.1 / 3.1 / 3.2 / 3.3
CERISE Jeanne		C11	<p>Je suis consternée d'apprendre que la France a autorisé une entreprise à installer 1000 vaches qui seront enfermées, traitées comme des machines à produire : c'est inhumain et scandaleux. De plus cela a des conséquences sur l'augmentation de la pollution. Toutes les indications stipulent qu'un retour à des pratiques agricoles et d'élevage doit impérativement s'effectuer selon des valeurs fondamentalement gérables par les communautés dans lesquelles elles se trouvent; il est temps de protéger les communautés et les entreprises familiales pour éviter le gâchis.</p>	3.1 / 3.2 / 10

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
BRZEZINSKI Bruno et Véronique		C12	Nous venons par le présent mail, et en tant qu'habitants d'un périmètre très proche de la SCEA PERAULT, vous demander de bien vouloir allonger le délai de réalisation de l'enquête publique en cours. Le dossier présenté est complexe, multi sites, avec de nombreuses conséquences sur l'environnement et le cadre de vie. Il mélange également allègrement sujets de régularisation et d'extension, créant un flou qui nécessite des analyses précises. L'étude d'impact jointe au dossier présente de nombreuses failles et inexactitudes et il faut un temps certain pour pouvoir en démontrer les erreurs. Ce dossier impactant directement la vie de plusieurs centaines d'habitants et de plusieurs communes, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir demander au Préfet le prolongement du délai de réalisation de l'enquête publique.	7 / 8.2
HUVE François		C13	D'après l'article 1er de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de cette enquête publique, vous disposez de la possibilité de la prolonger pour une durée maximale de quinze jours. Vu l'importance du dossier et les impacts importants qu'aurait l'extension de cet élevage, je vous demande la prorogation de l'enquête publique jusqu'au 19 octobre 2019.	8.2
SOUBRIER Catherine		C14	Déposition identique à C 12	7 / 8.2
SOUBRIER Jacques		C15	Déposition identique à C 12	7 / 8.2
M. et Mme PINAULT	Les Clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C16	Habitant aux Clairières de la Fortelle, proche de la ferme de la Cailleterie, nous vous demandons : > 1. de nous inclure dans l'impact généré par l'agrandissement de la ferme + Texte de la déposition C12.	7 / 8.2
GALLARD Evelyne		C17	Je ne souhaite pas l'extension de la ferme car ça apporterait trop de nuisances de désagréments aux riverains	10
DUGUE Monique		C18	Une nouvelle ferme des mille vaches entre Vernon et Evreux. NON, NON. Alors que nous connaissons tous les méfaits de ces surconcentrations, d'une agriculture et d'un élevage intensifs, et alors que notre gouvernement dit vouloir s'engager (plus vite, car il y a urgence) vers un monde paysan respectueux de notre terre, du bien-être animal et donc, de notre santé, il est impensable que de tels projets voient encore le jour. De beaux discours sur la forêt amazonienne, mais, on va encore importer du soja, génétiquement modifié et qui polluera aussi par le transport que cela implique. On va exterminer des populations... générer de la misère qui provoque des migrations. Tout est lié... L'important n'est pas de produire d'avantage, mais mieux et en se penchant sur l'incroyable gachis de nos sociétés à toutes les étapes de la production à la consommation. Je veux un monde meilleur pour mes enfants et mes petits enfants, pas un monde où l'espérance de vie en bonne santé commence à reculer.	3.1 / 3.2 / 3.3
VAL DE GRACE Geneviève	Les Clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C19	Déposition identique à C16	7 / 8.2

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
TEJERO Jean-Pierre	HOULBEC COCHEREL	C20	Déposition identique à C12	7 / 8.2
Mme GUILLAUME	HOULBEC COCHEREL	C21	Nous sommes une famille de trois personnes qui vivons depuis 1979 à Houlbec Cocherel, nous sommes contre l'extension de la ferme de la cailletterie, tous les jours je fais de la marche dans notre belle campagne, et je ne vois jamais de vaches dans les pâturages. Nous souhaitons nous préserver, des odeurs, du bruit, des aller et retour des camions transportants le lait etc... Lors de ma marche, la cailletterie et la fortelle, je passe par Rouvray qui affiche un permis de construire pour un poulailler de 9 000 poules, près de la ferme de la cailletterie, nous disons stop.	1.1 / 1.3 / 1.4 / 3.1
TEJERO Jean-Pierre	HOULBEC COCHEREL	C22	Dans le cadre de l'enquête publique en cours, relative au projet d'extension d'élevage de la SCEA Perault située au lieu dit La Cailletterie sur la commune d'Houlbec Cocherel, je vous adresse le présent courriel afin de signifier mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes : dans l'état actuel ce site industriel provoque déjà des désagréments importants à la population de la commune et des communes environnantes : prolifération d'insectes notamment des mouches, odeurs nauséabondes liées à l'exploitation et à l'épandage pour ne citer que les plus flagrantes au delà du bien être animal pour les quelques cinq cent bêtes en stabulation. Il est flagrant qu'une augmentation de la quantité de bêtes en ce lieu ne fera qu'accroître les nuisances précitées, auxquelles s'ajouteront sans ordre d'importance: - un accroissement des pollutions entre le lisier qui sur le lieu de production pénètre les sols pour atteindre la nappe phréatique, l'épandage supplémentaire, la culture intensive qui sera effectuée avec les traitements des sols en engrais et en pesticides, - la circulation augmentée des engins agricoles et camions même durant les jours de week-end avec le bruit et le danger que cela comporte, - le besoin en eau pour abreuver ces 500 bêtes supplémentaires : 30 litres d'eau par jour x 500 bêtes = 450 m3 d'eau par mois en plus ! Quelle en sera la provenance alors que nous allons subir de plus en plus de périodes de sécheresse ? - l'augmentation du méthane produit en ce lieu avec la dégradation de l'atmosphère que cela entraîne, Il paraît évident qu'un tel projet n'est plus envisageable aujourd'hui, si toutefois il l'a été un jour. Je veux croire que le bon sens prévaudra.	1.1 / 1.2 / 1.5 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1
LAURENT Ghyslaine	SOURDON 80250	C23	Alors que l'on cesse de nous parler du dérèglement climatique, de la perte de la biodiversité, etc, j'apprends qu'une usine concentrationnaire de 1000 vaches risque d'être autorisée entre Vernon et Evreux ! Ces pauvres vaches seront nourries au soja transgénique d'Amérique du Sud alors que la France a tant de beaux pâturages. De qui se moque t-on en nous parlant d'écologie et en accueillant les pires projets des Belges. Ici en Picardie, nous voyons déjà chaque année les camions belges qui déversent à l'aube des quantités incroyables de fientes de poules qu'ils ne peuvent plus déverser chez eux, et maintenant nous devons supporter toutes les nuisances de leurs "projets" délocalisés ! On sait ce qu'il advient ensuite de ces pauvres vaches... et de toutes les nuisances environnementales qui en découlent... Merci, Monsieur le préfet, de reconsidérer avec la plus grande prudence ce type d'initiative nuisible pour tout le monde.	3.3
CRAUSAZ Pierre & Wanda	HOULBEC COCHEREL	C24	Déposition identique à C12	7 / 8.2



NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
CAILLET Yannick	HOULBEC COCHEREL	C25	Afin que nous puissions étudier convenablement le dossier relatif au projet de la SCEA Perault, pourriez-vous SVP faire prolonger le délai de l'enquête publique ? + texte déposition C12.	7 / 8.2
M. et Mme MONTREUIL	Les Clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C26	Texte déposition C16 ° INFORMATION DIFFUSEE GRACE A UN INFORMATEUR DANS NOS BOITES AUX LETTRES EN AOUT 2019 EN PLEINE PERIODE DE VACANCES..... UNE HONTE POUR L' INFORMATION AUPRES DES RIVERAINS (LA FORTELLE, LA CAILLETERIE, LA COTE AUX BREBIS)	7 / 8.1 / 8.2
LEBOUCHER Christophe	Les Clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C27	<p>Tout d'abord, je précise que j'habite aux Clairières de la fortelle qui font face à la ferme, à 200m donc tout près de la ferme de la Cailleterie.</p> <p>Après consultation du dossier sur internet sur le projet d'accroissement du cheptel actuel de 795 têtes à 1069 et après participation à la réunion de présentation du samedi 07/09/19 à Houlbec, voici mes remarques:</p> <p>En réunion de présentation, le propriétaire a érudé systématiquement le total du cheptel souhaité en donnant uniquement un détail et en insistant sur le nombre de vaches laitières mais il est très facile de comptabiliser 1069 bêtes contre 795 à ce jour soit 274 de plus sur la site de la Cailleterie. Cette précision est importante car le propriétaire dans toutes ses explications techniques restent sur le chiffre de 634 laitières et ne veut pas parler de ces 1069 bovins; hors tout le monde est d'accord (sauf lui apparemment) pour dire que taureaux, mâles et génisses font leurs besoins que l'on appelle plus communément la bouse comme les vaches laitières et cela augmente donc la quantité d'excréments, donc les odeurs nauséabondes arrivant jusqu'à nos domiciles et aussi les nuisibles (malheureusement les odeurs et les nuisibles ne s'arrêtent pas au bout du champ comme semble le penser le propriétaire...même principe que Tchernobyl!).</p> <p>Pendant toute la réunion, le propriétaire a déroulé son exposé tel un professeur sans jamais écouter ou répondre clairement à nos questions...d'ailleurs nous attendons toujours depuis le 07/09/2019 les réponses aux 25 questions des habitants qui lui ont été adressées par l'adjoint au Maire sur papier et auxquelles il avait promis de répondre...</p> <p>Les questions de nuisances des riverains ont été brillamment éludées par le propriétaire malgré les questions / réflexions / craintes des nombreux habitants hostiles, venus à cette réunion et pourtant c'est bien de cela dont il s'agit en ce qui nous concerne: depuis la construction post incendie des nouveaux abris, les odeurs et nuisibles se multiplient et c'est tous les jours que nous les supportons jusqu'à souvent être obligés de fermer nos fenêtres ou ne pas pouvoir manger dehors. Avec 269 têtes de plus, ces nuisances se multiplieront d'autant !!</p> <p>A ces nuisances olfactives et proliférations d'insectes, il faut ajouter parfois les cris des animaux qui sans doute mettent bas (ou souffrants ??) mais aussi des bruits aigus de machines provenant de la ferme. Si jamais ce projet se réalisent, il faudra également ajouter les nuisances liées à l'accroissement du trafic sur des routes inadaptées pour des camions (et accidentogènes pour les riverains) entre Douains et La Cailleterie pour le transport des animaux mais aussi pour la récupération du lait puisque plus de vaches laitières...</p> <p>Certes nous sommes venus habiter à la campagne il y a 17ans (avec moins de nuisances qu'aujourd'hui) en acceptant les avantages et les inconvénients mais nous ne sommes absolument pas prêts à accepter qu'un éleveur industriel et financier augmente son chiffre d'affaire et ses gains personnels avec comme conséquence une dégradation de nos conditions de vie et une perte de valeurs de nos biens !!</p>	1.1/1.2/1.3/1.4/1.5 1.6/2.1/2.3/3.1/3.2 4.2


NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>En ce qui concerne le bien être animal (car il faut également en parler au 21e siècle), comment le propriétaire peut-il se prétendre passionné avec un élevage de plus de 1500 vaches (La cailleterie + Douains)... cet élevage industriel à but uniquement commercial et financier est loin de ce que j'ai pu connaître enfant avec ma grand-mère qui avait un troupeau de 40 vaches et qui elle était passionnée et connaissait bien les vaches qui étaient dans ses prés, à la différence de celles de la Cailleterie que l'on voit très rarement dans les champs...évidemment, sortir et rentrer un tel troupeau les matin et soir demandent du temps et ne fait pas gagner d'argent...mais pourtant cela doit faire partie du bien être animal et de la passion qui animent les petits éleveurs...les vrais que l'on enterrent et que l'on asphyxie au profit d'élevages industriels...ce modèle industriel animal est révolu et surtout pas en adéquation avec l'envie des Français qui respectent les animaux qui nous nourrissent. Je précise d'ailleurs que cette année, des hectares de maïs ont été créés près de la ferme laissant place à encore moins d'espace pour se nourrir les peu de foies ou elles sortent.</p> <p>Pour ce qui concerne l'Environnement, c'est encore plus de "jus" de lisier qui iront polluer les Nappes souterraines et les sols, plus d'eau consommée avec un besoin supplémentaire de plus de 1 millions de litres d'eau par mois (d'ailleurs où est prise cette eau ???) alors que l'Eure est régulièrement en restriction et que l'on demande aux particuliers de faire des efforts?.sans parler de la méthanisation (gaz des bovins ayant des conséquences sur le réchauffement climatique et les gazs à effets de serre).</p> <p>Extrait d'un article trouvé sur le site du journal "Le Monde" sur les Emissions de Méthane issues des élevages:</p> <p>Pour conclure, le Maire D'houlbec est opposé à ce projet (voir video de la réunion sur le site de France 3 Normandie), ainsi que le Maire de Menilles et une personne représentant le Député qui était présents à la réunion.</p> <p>Sur la base de tous ces éléments largement partagés par tous les habitants riverains, merci de refuser ce projet qui pourrait soulever des mécontentements en termes de paix sociale.</p>	
SOUANIN Sylvie	Les Clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C28	Déposition identique à C1	7 / 8.2
FONTAINE Serge	HOULBEC COCHEREL	C29	<p>Ce projet d'extension me sidère. Nous n'allons pas dans le bon sens ! Partout les indicateurs sont dans le rouge, que ce soit au niveau de la pollution, du bien-être animal, de la « mal bouffe », de la surconsommation, etc...</p> <p>Notre village va déjà avoir à proximité un lieu de consommation de masse sur la commune de Douains (un de plus).</p> <p>Stop ! Ça suffit ! Je suis depuis 1998 sur la commune et je suis parti de la région parisienne pour vivre à la campagne ! Cette extension n'est plus dans l'air du temps, elle ne renoue pas avec les vraies valeurs ou l'animal est au premier plan.</p> <p>Aujourd'hui, c'est l'argent et la rentabilité qui mène le monde. Il faut faire du chiffre et vite. On est tous d'accord pour changer, mais alors, pourquoi accepter de cautionner de tels projets !</p> <p>Dans le Beaufort, les vaches sont dans les alpages, et c'est la trayeuse qui vient vers le troupeau. L'animal n'est pas une machine, Si La république en Marche est dans une dynamique de changement des comportements, il faut aller au bout de la démarche et dire NON.</p> <p>Si la SCEA PERAULT ANDRE ET JACQUES désire investir, qu'elle le fasse en donnant de meilleures conditions de vie à ses bêtes et améliorer la qualité plutôt que la quantité.</p> <p>Que notre commune soit un exemple de ce qu'il faut faire pour inverser cette fuite en avant.</p>	3.1 / 3.2 / 10

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
BRZEZINSKI Veronique	Les Clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C30	<p>Nous résidons au 55 les Clairières de la Fortelle, à une distance à vol d'oiseau de 350 mètres des actuels bâtiments de la SCEA Perault sur la commune d'Houlbec Cocherel</p> <p>Nous avons pris connaissance du projet d'extension de l'exploitation sur le site La Cailleterie. Les conclusions (ou plutôt l'absence de réelle conclusion) et le traitement peu rigoureux de l'étude d'impact nous ont laissé dubitatifs. Sentiment conforté lors de la réunion d'information organisée le 7 septembre par la mairie d'Houlbec où l'exploitant de la ferme était accompagné d'un représentant de la Chambre d'Agriculture, qui n'a eu de cesse de défendre bec et ongles le projet... positionnement troublant.</p> <p>Nous tenons donc à vous faire part, par ce mail, de notre farouche opposition à ce projet et de la réalité des nuisances occasionnées par cette exploitation et risquées par son extension projetée et des inexactitudes de cette étude d'impact.</p> <p>Nous sommes également très surpris et totalement opposés à la requête du demandeur de bénéficier de la procédure antérieure à la réforme de l'autorisation environnementale : si le dossier indique avoir été conçu le 30 juin 2017, quand a-t-il été effectivement déposé pour n'être soumis à enquête publique que maintenant en septembre 2019 ? Certainement au-delà de cette date du 30 juin 2017, puisque l'on trouve référence à la régularisation du forage (pour puiser l'eau) en 2018 et qu'on trouve en page 179 du dossier daté du 30/06/2017 la référence à une étude de bruit réalisée le 13 avril 2018 ... Sauf à savoir prédire l'avenir, comment ce dossier aurait-il pu être finalisé et déposé avant le 30 juin 2017 ? Cette demande montre surtout une volonté du demandeur de ne pas être contraint au respect de l'environnement</p> <p><b>Quantification de l'extension de l'élevage :</b></p> <p>Si le dossier présenté omet sciemment de faire le total des bêtes qui se retrouveront sur chacun des sites, l'addition est rapide et, même si la réglementation prévoit que la déclaration se fait sur la base du nombre de vaches produisant du lait à un instant T, force est de constater que ce seront pas moins de 1069 animaux qui sont envisagés être regroupés dans ce périmètre cerné de 150 maisons individuelles.</p> <p>Par ailleurs, le dossier indique une évolution de la production de lait de l'ordre de + 60% : comment est-ce possible si le cheptel laitier n'augmente effectivement que de + 19 % comme le clame M. Van Ranst ? Le dossier est inquiétant dans son manque de cohérence.</p> <p><b>Impact visuel :</b></p> <p>L'étude d'impact indique que les bâtiments de l'exploitation sont peu visibles depuis la voirie publique à l'entrée des Clairières de la Fortelle : c'est tout l'inverse : le bâtiment reconstruit en 2017 et dont le projet prévoit le doublement est totalement prépondérant dans le paysage depuis la rue. Voir photo 6987 jointe prise depuis la rue.</p>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p><b>Plan d'épandage :</b>  Le plan d'épandage prévoit d'épandre :  - Sur des parcelles dont la déclivité entraîne directement à la vallée de l'Eure et au point de captage de Ménilles.  - Sur des parcelles comprises entre de nombreuses habitations et dont les limites sont très proches des maisons.  Exemple pour la parcelle n°25 : parcelle située directement au pied de l'exploitation et qui, par facilité, risque d'être la plus utilisée, qui est à moins de 30 mètres d'une maison !</p> <p><b>Risques humains :</b>  Distance des habitations et largeur des routes : voir déposition L1  <b>Odeurs :</b> voir déposition L1  L'étude d'impact reprend une carte ancienne précisant que les vents dominants sont Sud-Ouest, alors qu'une carte plus récente sur une période longue montre bien qu'il y a autant de vents d'Ouest et Ouest-Nord-Ouest que de vents de Sud-Ouest. Ceci implique le transport des odeurs vers de nombreuses habitations.  <a href="https://fr.windfinder.com/windstatistics/evreux">https://fr.windfinder.com/windstatistics/evreux</a></p> <p><b>Bruit :</b>  Pour ce qui est du bruit, si la sirène qui retentissait à intervalles réguliers de jour comme de nuit a été supprimée suite aux plaintes des riverains, ce n'est pas tant le bruit naturellement émis par un élevage de ce type qui inquiète (les vaches font peu de bruit hormis lors de coupures de courant où personne ne prend la peine de mettre en route le groupe électrogène pour les traire), que les horaires de manœuvres de divers engins au sein de l'exploitation, même en dehors de périodes de moisson (où cela est alors compréhensible), qui témoignent aujourd'hui d'un total irrespect du voisinage.  La proximité de l'énorme stockage de paille, hormis les risques d'incendie, génère également, par grand vent (ce qui arrive régulièrement en Normandie), un bruit très fort de claquement des bâches qui le surplombe, surtout lorsqu'en hiver le tas de paille diminue sans qu'il soit pris la peine de réduire la taille de la bâche qui vole alors amplement au vent, et claque alors violemment. Un geste simple de supprimer l'excédent de bâche suffirait à y remédier, mais là encore, le respect du voisinage ne prévaut pas et nous subissons. (voir photo IMG_6976.jpg qui montre l'état initial de la bâche juste après la moisson)</p>	

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p><b>Risque routier</b> : voir déposition L1</p> <p><b>Risques pour l'environnement</b> :</p> <p>L'étude d'impact indique que l'actuelle exploitation collecte toutes les eaux brunes et vertes. Or nous pouvons constater, au gré des randonnées autour de la ferme qu'il n'en est rien. La végétation étonnamment luxuriante en contrebas des stocks d'ensilage ne laisse pas d'étonner à la fin d'un été de grande sécheresse, et alors que tous les autres chemins sont pelés (voir photo IMG_6963.jpg). La déclivité du terrain emmenant l'ensemble vers la vallée de l'Eure et notamment un captage situé à l'entrée de Cocherel, l'innocuité de cet élevage pour la qualité des eaux n'est absolument pas avérée.</p> <p>Nous avons à plusieurs reprises fait cesser ou signalé à la mairie des feux de matières plastiques ou autres réalisés par les employés de la ferme à l'extrémité du terrain dans une zone qui leur sert de décharge pour tout type de déchet ( pneus, films plastiques, bois de construction, amiante-ciment, déchets verts...) (cercle rouge sur la photo ci-dessous et photos 6933, 6934, 6935 et 6937.....). Ceci témoigne du manque total de respect de l'environnement de cette exploitation, corroboré par le fait qu'il ait fallu qu'ils soient mis en demeure par la Préfecture en 2015 pour se mettre en conformité.</p> <p>C'est cette même légèreté vis-à-vis du respect de l'environnement qui leur a certainement permis de faire sans autorisation un forage pour puiser dans la nappe phréatique en 2002 et de ne le déclarer qu'en 2018, en prévision de l'actuel dossier j'imagine....</p> <p>L'étude d'impact ne traite absolument pas du bilan carbone global de cette exploitation (par ses débouchés) et du projet : en effet nous nous interrogeons fortement sur la pertinence d'étendre un élevage de ce type à l'heure actuelle, de prise de conscience des problématiques de réchauffement climatique, de sensibilisation aux circuits courts, et de modification profonde des modes de consommation : avoir 634 vaches laitières en Normandie, alors que les camions de lait partent en Belgique, produit combien de grammes de CO<sup>2</sup> ? Idem pour ce qui est de la production de veau rosé destiné à l'Espagne ou l'Italie ! Quel bilan carbone ? On marche sur la tête si nous continuons à promouvoir de tels modèles de production !</p> <p><b>Bien-être animal</b> :</p> <p>A l'heure où la prise de conscience se généralise sur l'inacceptabilité de nombreuses conditions d'élevage, que penser de ce projet où les vaches seront entassées dans une stabulation sans voir la couleur du ciel même sur les aires d'exercices , ni le moindre brin d'herbe fraîche ?</p>	

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p><b>Modèle économique</b> : voir déposition L1</p> <p><b>Qualité de la gestion de l'élevage</b> :</p> <p>Si le site de la Cailleterie est indiqué comme vidéosurveillé dans la dossier projet , le fait que les propriétaires ne soient pas présents sur site se fait largement ressentir dans la piètre gestion au quotidien de l'exploitation, et la vidéosurveillance ne semble pas aider à une actuelle gestion fiabilisée des aléas sur place : lors de l'incendie d'août 2015 , alertés par les cris des vaches et les flammes visibles de chez nous, c'est mon mari qui est arrivé le premier sur site pour libérer les bêtes paniquées et les éloigner du brasier, les employés étant quasiment tous absents..... Idem le 27 juillet dernier où, alors que la veille un fort coup de vent avait fait tomber des arbres (endommageant la clôture de l'enclos, mais apparemment personne de la ferme n'a pensé à vérifier), des génisses se promenaient sur la route sans que qui que ce soit de la ferme ne l'ait constaté jusqu'à ce que j'aie le signaler à la maison des employés polonais de la ferme , où il m'a fallu mimer pour me faire comprendre (voir photo).</p> <p><b>Intérêt public</b> : voir déposition L1</p> <p>Ceci perpétue un modèle d'élevage et d'agriculture intensive qui, sous couvert d'utiliser les lisiers et fumiers pour enrichir les sols (pour nourrir les mêmes bêtes qui ont servis à le produire), continue à épuiser les sols et entraîne le cercle vicieux de l'interdépendance des cultivateurs et des éleveurs dans un modèle productiviste non respectueux d'un équilibre global de la terre. Si chacun est responsable de son mode de consommation et d'alimentation, il est de la responsabilité de l'Etat de ne pas continuer à cautionner ce modèle. , on est donc loin des circuits courts. En l'absence de réel projet et dossier ad hoc, cet élément n'est absolument pas pertinent à introduire dans la balance qui permet de juger de la pertinence de ce projet, la fromagerie existait avec une ferme à 400 vaches laitières, elle n'a pas besoin de plus de production laitière, il n'y a pas de lien de dépendance entre extension et fromagerie.</p>	
DUBOIS Claude		C31	<p>Je viens participer à l'enquête publique concernant la demande d'extension de la SCEA Perault.</p> <p>Ce genre d'exploitation est contraire à tout ce que peuvent dire nos gouvernants qui prônent l'Agro-écologies et la lutte contre le dérèglement climatique. Ce type de projet est une catastrophe environnementale, économique et sociétale.</p> <p>87% de la population est contre ce type d'élevage qui produit des aliments de mauvaise qualité et ne respecte pas la condition animale,</p> <p>Comme à Pitgam pour un élevage dépassant les 100 000 poulets, ici le promoteur est Belge. Il vient faire en France ce qu'il ne peut plus faire en Belgique.</p> <p>De plus ce lait supplémentaire, nous n'en n'avons pas besoin. Une bonne partie de ce que nous produisons, est exporté, et pas toujours pour la bonne cause, quand par exemple on met en difficulté une agriculture locale, qui pourtant, faisait vivre une partie de la population, Aux vu de ces éléments, et il y en a bien d'autres, vous n'avez d'autres choix que de donner un avis défavorable à ce projet.</p>	3.1 / 3.2 / 3.3 / 3.4
VASLET Laurence & PIET Alain	Rue de la côte aux brebis HOULBEC COCHEREL	C32	<p>Nous avons fait construire en 2017 rue de la Côte aux Brebis à Houlbec Cocherel, nous y habitons depuis début 2018, la ferme de la Cailleterie était bien sûr déjà existante, donc c'était en toutes connaissances que nous avons réalisé notre projet.</p> <p>Etant un peu à l'écart, nous ne pensions pas être impactés par la ferme de la Cailleterie, mais force est de constater que suivant le sens du vent, des odeurs désagréables parviennent jusqu'à notre habitation.</p> <p>Maintenant concernant le projet de Monsieur PERAULT de procéder à l'extension de la ferme de la Cailleterie, nous vous signifions par la présente notre opposition.L'augmentation du nombre de têtes de bétail n'apporterait que plus de nuisances dans notre quartier (Odeurs supplémentaires, plus de circulation de véhicules, pas de valeur ajoutée pour notre commune, ...).</p>	1.1 / 2.2 / 5

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
THIBOULT Christophe		C33	Est-ce que le nombre d'emploi et/ou les recettes attendues pour la mairie justifient de concevoir un élevage d'un autre temps ? Nous avons tous conscience de la complexité à nourrir la planète dans les prochaines décennies et aussi tous conscience des changements de mentalités. De l'élevage intensif avec des animaux bourrés d'antibiotiques, associé à la pollution des sols environnants n'a plus AUCUN avenir ! En tout cas c'est que j'espère pour mes enfants et pour la planète sur laquelle nous vivons...Il ne s'agit pas de critiquer bêtement ce principe d'élevage, mais de comprendre que pour protéger notre planète (à moins de n'avoir aucun scrupule), il faut élever différemment le bétail. Je suis Breton et la Bretagne a mis plusieurs années pour se redresser (et ça n'est malheureusement pas terminé) de ses élevages intensifs de porcs. C'est ce que vous voulez ? Je vote contre cette extension.	3.2 / 3.3 / 5
		C34	Je trouve que l'article <a href="https://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/17310-bientot-une-nouvelle-ferme-des-1000-vaches-dans-leure/">https://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/17310-bientot-une-nouvelle-ferme-des-1000-vaches-dans-leure/</a> parle de lui-même. J'insiste sur les conditions d'élevage. Les vaches sont comme tous les animaux des êtres sensibles et de ce fait je demande à toute personne qui souhaite les enfermer et les traiter ainsi de faire la même chose sur eux-mêmes. Ce serait juste illégal, immoral, revoltant de faire ça sur quelqu'un, associé à de la torture. Arrêtons d'être abjecte et ignoble et mettons fin à ces pratiques et soyons à la hauteur de la définition de "civilisation" ; Je suis CONTRE.	3.1
VELO Johanna		C35	Je suis,comme la majorité des français, opposée à l'élevage intensif. Je suis donc contre l'extension des élevages bovins.	3.2
LANIER Sandrine & David		C36	Nous nous permettons par la présente de vous faire part de notre désaccord pour le projet des 1000 vaches à la ferme de la Cailleterie. En effet, cet agrandissement va être générateur de nombreux désagréments de proximité avec des impacts sur l'environnement et notre vie, à savoir : - les excréments et leurs odeurs avec les problèmes d'épandage, - la pollution de l'air et des sols, - la condition d'élevage des bêtes de type intensif et voir industriel, - les dangers inhérents à la circulation des engins agricoles, pour nos enfants et adultes, notamment avec la pratique du vélo dans la campagne environnante, - les nuisances sonores associées à l'augmentation de la capacité pour les habitations environnantes, - l'absence de création d'emplois français, le personnel en place étant plutôt originaire des pays de l'est .... - l'impact négatif de cette ferme sur la valorisation de l'immobilier d'houlbec cocherel. Pour toutes ces raisons, ce projet d'extension ne nous paraît pas adapté au modèle français de l'agriculture et des contraintes environnementales. C'est la raison pour laquelle nous vous manifestons notre désaccord. En espérant que ce projet ne verra pas le jour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées	1.1 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.6 / 3.1 / 5 /

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
<p>LAINE Olivier Confédérations de l'Eure et de la Seine Maritime</p>		C37	<p>Les vaches doivent pâturer Nous avons aujourd'hui une pleine connaissance des risques que l'industrialisation de l'agriculture fait courir à la nature. La destruction de la biodiversité et la destruction du climat sont irréversibles. Nous ne pouvons plus accepter une façon de produire qui génère des dégâts irréversibles, il nous faut relever ce défi. Tout le monde pleure la forêt amazonienne qui est en flamme mais nous avons notre part de responsabilité dans cette catastrophe. Notre modèle d'agriculture nous fait importer entre 5 et 6 millions de tonnes de soja chaque année pour l'alimentation protéinique de nos animaux. Cette demande de soja encourage la déforestation dont on sait qu'elle génère 20 % des gaz à effet de serre (GES) à l'échelle de la planète. La prairie naturelle stocke presque autant de carbone que la forêt. Aujourd'hui, dans notre région comme ailleurs, les prairies sont labourées et, sans parler des risques érosifs que cela génère du fait que ce sont souvent des parcelles pentues, chaque hectare de prairie qui est retourné génère des émissions de gaz à effet de serre qui sont pratiquement équivalentes à celles d'un hectare de forêt qui part en fumée. Les ruminants ont cet extraordinaire avantage de pouvoir digérer les matières ligneuses, ils sont les seuls à pouvoir valoriser pour notre bien l'herbe et la prairie. La prairie, au contraire des parcelles labourées, se cultive sans traitement chimique, une prairie correctement menée peut être un réservoir de biodiversité. La chute énorme de notre population d'oiseaux est en partie liée à la disparition des prairies. Le méthane – puissant gaz à effet de serre - que produit un ruminant, ne peut être compensé qu'à la condition que ce ruminant pâture. Pour être alimenté à l'herbe, la taille maximum d'un troupeau de vaches laitières est directement corrélé à la possibilité qu'il a de pouvoir aller pâturer. Il doit pour cela disposer de suffisamment de prairie dans un rayon qui n'excède pas la distance maximum qu'une vache peut faire pour aller jusqu'à la pâture et en revenir. Si elle peut faire jusqu'à deux kilomètres par jour cela implique un cercle autour de l'étable ayant un rayon qui ne peut dépasser le kilomètre. Il se peut que seule la moitié soit en herbage à l'intérieur de ce cercle dans notre région qui a une forte densité de population. La surface en herbe disponible ne permet pas d'avoir plus de 80 vaches... au-delà les vaches ne peuvent plus pâturer et seront alimentées en étable à l'auge avec du soja pour la part de protéine qui leur est nécessaire (source institut de l'élevage, oct 2015 essentiel, aménagement du territoire). C'est ce qui arrivera si le projet d'Houlbec-Cocherel/Douin aboutit. C'est ce genre de projet qui va encourager la déforestation pour fournir du soja et augmenter encore les émissions de GES. Les quotas laitiers, qui ont été supprimés, avaient cet avantage de freiner l'agrandissement des troupeaux. Il nous faut aujourd'hui mettre en œuvre un moyen pour empêcher l'industrialisation de l'agriculture pour sauver la biodiversité et le climat et pour sauver aussi le métier de paysan. Les fermes usines ne sont plus des fermes avec la complexité d'un métier intéressant, ces nouvelles usines condamneront ses travailleurs à des tâches répétitives segmentées sans intérêt et déprimantes sous les ordres de managers dont le seul objectif sera celui du profit maximum. Le métier de paysan est aussi une sorte de contrat qu'il passe avec le monde animal, qui doit en retour avoir une vie qui correspond à ce qu'il est : une vache doit pouvoir pâturer, c'est la condition première de son bien-être. Pour l'animal, pour les paysans, pour le bien collectif, pour les paysages, pour le climat, pour la biodiversité, pour la nature, nous ne pouvons pas accepter l'industrialisation de l'élevage, il nous faut refuser ces concentrations d'animaux. La Confédération paysanne propose une autre façon de pratiquer l'agriculture. Les alternatives existent, il est possible et nécessaire de faire de l'agriculture autrement.</p>	3.1 / 3.2 / 3.3
<p>BLERVACQUES Corinne &amp; Jean Luc</p>	<p>HOULBEC COCHEREL</p>	C38	<p>Nous venons par la présente vous interpellier sur le projet « Ferme des 1 000 vaches » à la ferme de la Cailleterie située à HOULBEC-COCHEREL et vous faire part de notre complet désaccord. En effet, outre les évidentes répercussions négatives sur l'environnement, ce projet d'agrandissement va générer de nombreuses nuisances : •Les odeurs nauséabondes causées par les déjections et génératrices de nuées de mouches dans les maisons du village lors des périodes printemps/été. •Les problèmes d'épandage et le risque de pollution du point de captage d'eau situé à un kilomètre de l'exploitation •Les dangers et les nuisances sonores liés à la circulation : Le trafic routier dans la commune sera augmenté et les camions et engins agricoles laissent de nombreuses traces sur les routes qui deviennent glissantes et dangereuses lorsqu'il pleut. •Elevage intensif à contre-courant de l'élevage raisonné et du bien-être animal. •L'impact négatif sur la commune qui engendrera une dévalorisation du foncier. En conclusion, nous sommes totalement opposés au projet « Ferme des 1 000 vaches » qui impactera l'environnement et la qualité de vie de chacun.</p>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.6 / 1.8 / 2.2 / 3.1 / 3.2 /



NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
RIVAS Coralie & José	Les Clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C39	Par le présent mail nous vous informons être contre le projet de la ferme de plus 1000 vaches et plus .... voir 1500! Nous subissons déjà depuis plusieurs années (sachant que le nombre de bêtes à déjà été augmenté à l'insu de tous) des nuisances olfactive, nous avons clairement constatés la prolifération d'insectes et sans compter la pollution des sols. Il est inconcevable de laisser s'agrandir cette ferme aucun bénéfice s'en ressortira pour notre région seuls des points négatifs.	1.1 / 1.2 / 1.5
AUBRY Thierry NEVEU Sylvie	Les Clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C40	Déposition identique à C12	7 / 8.2
SIMARD Jack	Les Clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C41	Déposition identique à C12	7 / 8.2
REDONDO Louis	HOULBEC COCHEREL	C42	Déposition identique à C12	7 / 8.2

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
GRATHWOLHL Jean	GASNY 27620	C43	<p>Je suis scandalisé par le projet du plateau de 1500 vaches sur la commune de Houlbec-Cocherel.  Comment de jours est est-il encore possible d'imaginer ce genre de projet ? Il est synonyme de la mort de l'espèce humaine et a terme de toute forme de vie. Et tout ça pourquoi ? Pour quelques pièces d'argent ?  Un enfant est en mesure de comprendre cela....  Certains signataires ont résumés cela mieux que moi, je les remercie donc de me permettre d'utiliser leur mots pour formuler ma pensée...  <b>OUI A L'ELEVAGE BOVIN, SUR L'HERBE, SOUS LES POMMIERS</b>  <b>NON A LA FERME USINE D'HOULBEC COCHEREL ET DOUAINS</b>  Depuis la tristement célèbre ferme des mille vaches de Drucat dans la Somme, combattue depuis 6 ans, la prise de conscience de la question du bien-être animal s'est imposée dans nos sociétés modernes. L'industrialisation du vivant n'est plus acceptée.  Le projet de ferme-usine de 1500 bovins sur les communes d'Houlbec Cocherel et de Douains dans l'Eure, actuellement en enquête publique, est un non sens.  L'illustration que pour certains porteurs de projets peu scrupuleux, le bien être animal, la préservation de l'environnement, l'emploi agricole, passent après l'appât des gains escomptés.  Enfermées dans des hangars au sol bétonné, les bêtes ont moins d'une place de parking comme unique lieu de vie. Pas de prairie, ni aucun parcours extérieur – c'est impossible au regard du nombre d'animaux.  Ce n'est plus une ferme, qui élèverait les animaux à l'extérieur, avec une étable pour les traire et les abriter : une ferme est un lieu d'élevage, où l'on se préoccupe du bien-être animal. Dans le cas présent, le principe même du projet est contraire au bien-être animal, puisque l'animal vit dans des conditions opposées à son mode de vie normal.  En outre, l'alimentation partiellement importée recourt aux tourteaux de soja, dont on sait qu'ils sont une cause massive de déforestation importée et qu'ils sont produits avec des OGM compatibles avec l'utilisation massive de glyphosate.  Enfin, il est démontré que l'élevage bovin intensif contribue de manière importante au changement climatique, par les gaz à effet de serre qui sont émis tout au long de la « chaîne de fabrication » : en plus de la digestion des aliments, qui produit évidemment des gaz, le défrichage des forêts pour les cultures et pour élever les animaux réduit les puits de carbone vitaux et libèrent les gaz précédemment stockés dans le sol et la végétation.  L'élevage industriel des bovins nécessite aussi deux fois plus d'énergie fossile que l'élevage en pâturage, non seulement pour élever les animaux, mais aussi pour cultiver les grandes quantités d'aliments nécessaires pour les nourrir.  Citoyens responsables et engagés pour le climat, nous sommes décidés à revoir nos façons de produire et de consommer, et mener une nouvelle révolution de notre modèle d'agriculture et d'alimentation.  Un modèle respectueux de l'animal, de nos santés, de nos campagnes, passe par quelques principes de bon sens.  A l'instar de la tribune nationale signée par près de 200 personnalités le 5 septembre dernier, nous, « citoyennes, citoyens, organisations, conscients des enjeux éthiques, environnementaux, sanitaires et sociaux, ne voulons plus des élevages intensifs et industriels qui confinent les animaux dans des bâtiments fermés, dans des cages, dans des bassins en béton, les forçant à vivre dans des conditions de promiscuité extrêmes.  " Nous ne voulons plus d'élevages intensifs non respectueux de l'environnement, fortement émetteurs de gaz à effet de serre, producteurs d'algues vertes et de pluies acides.  Nous ne voulons plus d'élevages intensifs destructeurs de la biodiversité, acteurs de la déforestation.  Nous ne voulons plus de ce système, soutenu par l'argent public, ennemi de l'intérêt général. Un système qui impose des conditions de travail éprouvantes, aliénantes et risquées, où les agriculteurs se suicident davantage que dans toute autre catégorie socioprofessionnelle.  Nous ne voulons plus des élevages intensifs qui favorisent l'antibiorésistance et l'émergence de nouveaux agents pathogènes extrêmement dangereux. Nous ne voulons plus d'un système spéculatif créant des déséquilibres sociaux et économiques dans de nombreuses régions du monde.  Nous ne voulons plus d'un modèle alimentaire fortement carné et lacté qui sous-tend ces modes de production et qui met en danger notre santé.(...)</p>	2.3. / 3 / 3.1 / 3.2 / 3.3

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
HERRY Herve	VERNON	C44	<p>Position personnelle par rapport au projet : « Opposition totale à cette extension » telle que proposée...</p> <p>Cette position est étayée par l'analyse du "Dossier de demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (régularisation et extension)" relatif au projet et de ses annexes qui est jointe au présent mail.</p> <p>Argumentaire :</p> <p>A l'heure où l'on parle beaucoup d'économie circulaire, de circuit court, de résilience de territoires, de devenir de la planète, on devrait voir dans la persistance, en France, de fermes à taille humaine, liant élevage et cultures, une garantie de performance environnementale et non une survivance dépassée comme on l'entend souvent.</p> <p>L'impact sur l'environnement de l'élevage, mis en exergue par un nouveau rapport de la FAO qui affirme que ce dernier est l'une des causes principales des problèmes d'environnement les plus pressants, à savoir le réchauffement de la planète, la dégradation des terres, la pollution de l'atmosphère et des eaux et la perte de biodiversité, impose de s'interroger sur la pertinence d'un tel projet sur notre territoire et m'amène à considérer que dans ce contexte, la Mission Régionale d'Évaluation Environnementale a commis une faute en ne formulant pas un avis sur un projet majeur pour le territoire, dans le délai légal de 2 mois (ce qui équivaut de fait à un avis favorable).</p> <p>L'absence d'avis de cet organisme est préjudiciable à la bonne appréciation du projet tant par les élus que par les habitants.</p> <p>Compte tenu de l'importance du projet de régularisation et d'extension de l'exploitation qui propose d'évoluer d'une exploitation d'un cheptel de 1095 têtes à un cheptel de 1525 têtes (1559 têtes si on se réfère au tableau de production des effluents) et, alors que Seine Normandie Agglomération s'engage dans une démarche en faveur de la transition écologique au travers de plusieurs projets et plans d'actions, « Territoire autonome en énergie en 2040 », « Plan Climat Air Energie Territorial », « Projet Alimentaire Territorial », il convient de s'interroger sans tabou sur la pertinence du projet envisagé, d'autant qu'il impacte le territoire de la commune de Vernon.</p> <p>La lecture du document « Dossier de demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (régularisation et extension) » laisse apparaître une volonté délibérée de masquer la réalité de l'importance de l'exploitation tant de son état actuel qu'à fortiori de son état après projet.</p> <p>Le document focalise l'attention du lecteur sur les capacités de la seule production laitière. La volonté de présenter l'exploitation sous ce seul angle (capacité de 530 vaches laitières portée à 630 vaches laitières soit 19% d'augmentation) en faisant abstraction de « la suite », c'est-à-dire de l'élevage des génisses (450 à 610) et des veaux destinés à la production de viande de boucherie (110 à 280) soit une augmentation totale de près de 40% du cheptel, atteste bien de la volonté de masquer la réalité de l'exploitation. Il existe de plus des incohérences certes marginales pour certains chiffres (le cheptel vu au travers des extensions demandées (1525 têtes) et le cheptel vu au travers de la production d'effluents (1559 têtes) qui montre que le document n'a pas été correctement relu.</p>	1.5 / 2.1 / 2.2 / 3.2 / 3.4 / 4.2 / 6 / 7 /

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>Concernant la production laitière, il s'agit de passer de 3 300 000 l de lait produit par 530 vaches (soit 6 226 l/an/vache) à 5 400 000 l de lait produit par 630 vaches, (soit 8 571 l/an/vache), soit une augmentation de production de 2 345 l/an/vache. Cette capacité de production laitière doit être rapprochée des chiffres de la production française diffusés par le site « Planetoscope Conso Globe » qui fait état que chaque année en France une vache produit en moyenne 6.665 litres de lait, soit 18,3 litres de lait par jour. Cette même référence indique que dans les fermes usines américaines, la production laitière peut atteindre 8.500 litres par vache (cible du projet). Cette cible montre clairement quel type d'exploitation sera mis en œuvre sur notre territoire, « une ferme usine américaine » !</p> <p>Concernant l'accroissement masqué du cheptel, il convient de remarquer qu'il en masque un autre important, l'accroissement du transport routier engendré par le projet, pour d'une part transporter la production laitière du site d'Houlbec Cocherel / Douains à la Laiterie SARL BMFLait de BŒSCHEPE (59290), d'autre part pour amener sur le site les produits nécessaires à l'alimentation du cheptel. Cet accroissement de production laitière au travers de l'évolution quantitative du cheptel interpelle sur le plan de l'impact écologique du transport. En effet une production supplémentaire annuelle de 2 100 00 l de lait mobilise au minimum 70 camions supplémentaires ayant une citerne de 30 000l de capacité (gros semi remorque à citerne alimentaire). Au total ce sont au minimum 180 camions de 30 000l qui assureront, par an, le transport Houlbec Cocherel – Boeschepe (59 290), correspondant à un trajet aller retour de 666 km.</p> <p>Il en est de même pour le transport de l'alimentation du cheptel puisque l'exploitation passerait d'un besoin de 6 723 tonnes/an à 8 628 tonnes/an....Ce qui doit faire un certain nombre de camions !</p> <p>Le dossier remis ne comporte aucune analyse d'impact mobilité-transport.</p> <p>Concernant l'argumentation sur les nuisances olfactives, les limiter aux périmètres réglementaires me semble être une absurdité totale...Contrairement à ce qu'affirme le document page 15 « le lotissement des Clairières de la Fortelle est situé à plus de 200 m au sud du site : ces maisons ne sont pas concernées par les émissions sonores et olfactives de l'élevage » ! Il suffit de lire les témoignages des habitants de ce lotissement, déjà portés à la connaissance du commissaire enquêteur par le canal de la préfecture, pour savoir que les affirmations du document sont contraires au vécu des habitants.</p> <p>En avançant que ces nuisances sont concentrées dans le temps et passagères, le dossier atteste de leur réalité ! Or, cette nuisance aura nécessairement un impact sur l'évolution de l'habitat de la vallée d'Eure en pleine transformation. En effet, l'habitat en résidence secondaire se transforme, depuis plusieurs mois, en habitat résidence principale pour des familles parisiennes qui préfèrent s'éloigner de la capitale pour habiter la campagne, préférant les paysages bucoliques de la vallée de l'Eure et son air pur à la pollution parisienne...On notera que cette évolution est la seule qui permettra aux villages ruraux de maintenir leur niveau d'habitants et donc leurs écoles. La justification de la limitation des nuisances olfactives basées sur la construction d'une capacité de stockage du lisier et autres produits plus importante ne me paraît pas pertinente, Cette solution permet de réguler l'épandage tout au long de l'année, c'est à dire d'avoir plus d'épandages répartis dans le temps sur des surfaces appartenant à 17 communes (21 avec la capillarité). Le document indique que ces nuisances olfactives sont particulièrement prégnantes durant les phases d'épandage. Le stockage conduit de fait à avoir des périodes de nuisances olfactives plus fréquentes et plus longues, en effet le stockage ne supprime pas l'élimination !Le projet condamne donc, à terme, à faire péricliter les villages ruraux situés dans le périmètre de l'exploitation et plus largement dans celui étendu des zones d'épandage.</p>	

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>Il convient également, accessoirement, d'apprécier l'impact sur le village de marques de Douains qui vise une clientèle étrangère haut de gamme au travers de la commercialisation de vêtements de luxe. Il est aisé de comprendre que l'impact des odeurs de lisier sur les visiteurs, lors des périodes d'épandage nuira considérablement à l'image du village de marques.</p> <p>Concernant la pollution des sols, il y a un point plus que critique qui concerne le captage des eaux de la source de "Montigny" d'un débit de 80m3/heure qui alimente les quartiers de Montigny, Bizy et le centre ville de Vernon. Des mesures de contrôle récentes montrent que les seuils de pollution de cette source sont limites. Il est inconcevable d'imaginer que le projet n'aura pas d'incidence sur les captages d'eau potable et notamment sur celui de Montigny.</p> <p>Concernant l'impact sur la biodiversité, la faune et la flore, l'étude est notoirement insuffisante, cette étude devrait porter sur un cycle complet d'une année à savoir au moins 4 périodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•De janvier à mars</li> <li>•De avril à juin</li> <li>•De juillet à septembre</li> <li>•De octobre à décembre.</li> </ul> <p>Concernant la consommation en eau, elle passera (chiffres minimum) de 30 477 m3/an à 37 777 m3/an ce qui représente une augmentation de consommation de 24%. A l'heure où l'eau est considérée comme une ressource, rare, fragile et précieuse, cette augmentation de consommation est une aberration.</p> <p>Le dossier produit fait état d'une régularisation, ce point n'est pas clairement expliqué ce qui interdit d'apprécier le niveau de la régularisation demandée et surtout de comprendre pourquoi et comment l'exploitation a dépassé les seuils autorisés, ce mettant ainsi en défaut.</p> <p>Certains documents sont rédigés en langue étrangère telle l'annexe 6 – BEPROEVINGERSVERSLAG (Volledig Resultaat), ce qui est interdit par la loi française. Ce même document qui semble être une analyse de l'eau réalisée par un organisme étranger en novembre 2016 mériterait d'être réactualisé par un organisme français agréé, au vu de la croissance de l'exploitation depuis cette date.</p> <p>Le document unique d'évaluation des risques professionnels date de septembre 2015. Compte tenu de l'évolution de l'exploitation depuis cette date, Il devrait faire l'objet d'une actualisation.</p> <p>L'annexe 11 « Document de Restitution et calculs » réalisé par DEXEL (Diagnostic Environnement de l'Exploitation de l'Elevage) n'est ni daté ni signé, ce qui ne permet pas de connaître l'actualité des données rapportées. Ce document doit être validé, daté et signé.</p> <p>Conclusion :</p> <p>En l'absence d'avis de la MRAE de l'Eure, dont l'absence de réponse dans les délais légaux équivaut de fait à un avis favorable sur lequel il n'est juridiquement pas possible de revenir, la « Demande à bénéficier de la procédure antérieure à la réforme de l'autorisation environnementale, permise de façon transitoire entre le 1 mars et le 30 juin 2017 par l'Article 15 - alinea 5°a) de l'Ordonnance 2017-80 du 26/01/2017 » (formulée page 7 du document) doit être rejetée. En effet, la réforme engagée par l'état avec la création des MRAE est une simplification pour le demandeur.</p>	

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>Cette réforme apporte aussi une meilleure vision globale de tous les enjeux pour les services instructeurs, comme pour le public, ce qui n'est manifestement pas le cas de l'étude environnementale présentée qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•s'évertue à masquer la réalité du projet,</li> <li>•est insuffisante concernant ses impacts (transport routier, faune flore sur un an...),</li> <li>•est erronée concernant certaines nuisances (olfactives).</li> </ul> <p>Quant à l'anticipation et à la lisibilité voulue par la réforme, les faits montrent que l'intention était au contraire de faire passer le projet « en catimini » durant la période de vacances, de plus avec une présentation délibérément minimisée concernant son ampleur.</p> <p>L'absence d'avis de cet organisme est préjudiciable à la bonne appréciation du projet tant par les élus que par les habitants.</p> <p>Concernant les impacts environnementaux du projet, l'étude fait largement état de la situation de la région, du département, du territoire, des attendus de ces collectivités territoriales, fournit des appréciations qualitatives dont de nombreuses peuvent être considérées comme subjectives mais donne peu d'éléments chiffrés pertinents permettant d'apprécier l'impact réel du projet sur les attendus. De plus certains documents justificatifs datent de plusieurs années, il conviendrait de les réactualiser en tenant compte du contexte réel actuel de l'exploitation.</p> <p>Plusieurs documents ne sont plus d'actualité compte tenu de l'évolution de l'exploitation depuis leur date de production et les documents en langue étrangère ne doivent pas être autorisés. Certains sont rédigés en langue étrangère, ce qui n'est pas autorisé par la loi française.</p> <p>Aucun projet de ferme laitière à la même échelle n'a vu le jour en France depuis 2017. Avec l'émergence des circuits courts et la montée en puissance du bio, le discours dans l'opinion sur ce genre de ferme usine a fortement évolué en cinq ans. Avoir la loi de son côté est une chose, cristalliser l'opposition des gens en est une autre.</p> <p>A la différence de la MRAE, il convient de remercier Monsieur le Préfet de l'Eure pour sa décision de soumettre le projet à enquête publique afin d'éviter le catimini ! Cette enquête a au moins le mérite de révéler l'existence sur le territoire de SNA d'un élevage en ferme industrielle de près de 1100 (1095) têtes de bétail.</p> <p>Je demande au vu des considérations ci-dessus que ce projet en l'état soit rejeté.</p>	
ROUGEOT Karen		C45	Je suis contre l'élevage intensif et POUR le bien être animal. Je ne comprends même pas que l'on puisse encore en avoir l'idée !!!	3.1 / 3.2
M. et Mme ANGO	Les Clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C46	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
CAILLET YANNICK & Christophe BOURGOGNON	HOULBEC COCHEREL	C47	<p>Avant toute chose, nous tenons à préciser que nous soutenons nos agriculteurs. Nous sommes dans une petite commune rurale et pour la plupart, nous sommes venus y habiter en toute connaissance de cause. Nous devons donc nous adapter à ce qui était déjà là avant notre arrivée. Mais pour autant, nous sommes attentifs à ce que les conditions de vie soient améliorées autant que possible et qu'en tout état de cause elles ne soient pas dégradées en changeant ou en amplifiant des exploitations existantes ou en créant de nouvelles.</p> <p>Le projet de régularisation et d'extension de l'élevage bovin prévu par la SCEA Pérault à la Cailleterie et tel qu'il nous est soumis via l'enquête publique pose question.</p> <p>La chambre d'agriculture est la rédactrice de ce dossier. Ce document n'émane donc pas de la SCEA Pérault. Seuls les noms de M. Poitou et Mme Lebrun apparaissent sur le document. Mme Lebrun est mentionnée comme conseillère Environnement mais n'a pas à notre connaissance mandat pour se substituer à un avis qui serait donné par la DREAL ou la MRAe, aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous souhaitons avoir un projet écrit et motivé de la part de la SCEA Pérault et pas une interprétation de la Chambre d'Agriculture.</li> <li>• Nous exigeons que soient produits les analyses, les observations et les avis de la DREAL, de la MRAe, de l'ARS, de la DRAC et de tout autre organisme habilité à se prononcer sur ce type de projet.</li> <li>• Nous demandons le report de cette enquête publique car estimons qu'elle doit se faire à la lumière de ces analyses, observations et avis d'organismes tiers, experts, et habilités</li> </ul>	7 / 8.2
CAILLET YANNICK & Christophe BOURGOGNON	HOULBEC COCHEREL	C48	<p>Aujourd'hui, les riverains subissent de nombreuses nuisances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Odeurs : elles se répandent dans un environnement très large et ne sont pas arrêtées par des haies.</li> <li>· Bruits : allées et venues de matériels agricoles, meuglements notamment lors des récentes pannes électriques</li> <li>· Ecoulements divers (en particulier dans le chemin de randonnée conduisant au site de Cocherel)</li> <li>· Mouches</li> <li>· Insécurité : les chauffeurs de tracteurs conduisent très vite et le sentiment d'insécurité est permanent lorsque nous les croisons en voiture ou à pied (enfants, randonneurs)</li> </ul> <p>Il est précisé dans le dossier en page 14 : "Sur le site1 « La Cailleterie », 6 habitations occupées par des tiers seront situées à moins de 100 mètres des installations existantes, mais aucune nouvelle installation n'est située à moins de 100 m d'un tiers. Pour pallier aux nuisances éventuelles, une haie a été mise en place entre le site et ces habitations, le long du Chemin Rural n°24 : celle-ci fait écran à la propagation des bruits et odeurs par les vents dominants venant du Sud-Ouest. Les autres habitations du hameau sont isolées du site par le bâti et les bois, et le lotissement des Clairières de la Fortelle est situé à plus de 200 m au sud du site : ces maisons ne sont pas concernées par les émissions sonores et olfactives de l'élevage."</p> <p>Ces nuisances (notamment olfactives et sonores) ne se limitent pas uniquement aux riverains de la ferme, habitants de la Cailleterie, mais également à ceux habitant au Bois des Points, aux Fortelles (Petite Fortelle, Les Clairières de la Fortelle) et à la Côte aux Brebis.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous demandons donc à ce que le projet inclut Le Bois des Pointes, Les Fortelles et La côte aux Brebis dans la limite des zones urbanisées.</li> <li>• Compte tenu de la situation géographique et topographique, il conviendrait également de rajouter Cocherel dans cette limite de zones urbanisées.</li> </ul> <p>Nous sommes extrêmement sensibles à notre patrimoine et estimons que la nature du projet proposé peut venir dégrader les sites remarquables alentours. Je vous rappelle si besoin était :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Qu'un arrêté ministériel du 15 nov. 1934 classe parmi les sites du département de l'Eure l'ensemble formé sur la commune d'Houlbec-Cocherel par le cimetière de Cocherel et le tombeau d'Aristide Briand</li> <li>· Qu'un arrêté ministériel du 16 août 1977 stipule qu'est inscrit sur l'inventaire des sites historiques du département de l'Eure, l'ensemble formé sur les communes de : Fontaine-Sous-Jouy, d'Hardencourt-Cocherel, d'Houlbec-Cocherel et de Jouy sur Eure par la plaine de Cocherel et délimité comme suit [...]</li> </ul>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.8 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>o Commune d'HOULBEC-COCHEREL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à partir de l'intersection de la route nationale n°836 (limite nord du sud du site inscrit par l'arrêté du 9 juin 1943) avec le chemin rural n°23 dit de l'église de Cocherel ;</li> <li>- Le chemin rural n°23 dit de l'église de Cocherel ;</li> <li>- La limite des communes d'HOULBEC-COCHEREL et MENILLES</li> </ul> <p>Le service régional de l'archéologie a recensé pas moins de 22 sites archéologiques sur le territoire de la commune dont 1 à La Cailleterie, Le Clos Bourgogne / Néolithique / Mobilier lithique.</p> <p>Ces éléments devraient imposer une extrême prudence quant-aux projets d'ordre industriel proposés, car il s'agit bien là d'un élevage intensif, hors sol et donc industriel de vaches laitières. Aussi, une analyse plus poussées doit être menée par les organismes accrédités.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Nous demandons donc une analyse plus détaillée et approfondie de la DRAC et autres organismes accrédités sur les conséquences touristiques, culturels et pédestres (les randonneurs seront indéniablement impactés) d'un tel projet.</li> <li>•Nous demandons à la SCEA Pérault de mettre tout en œuvre pour limiter les nuisances existantes avant d'envisager une extension de l'élevage de bovins et tout particulièrement l'augmentation du nombre de vaches laitières (ci-après exemples de solutions non exhaustives, les haies n'étant pas un rempart suffisant à la propagation du bruit et des odeurs dans l'air, au mieux peuvent-elles atténuer très légèrement ces nuisances )</li> <li>•Ouvrages de stockages systématiquement fermés et étanches,</li> <li>•Purification et filtration d'air vers l'extérieur des bâtiments,</li> <li>•SAS d'accès aux différentes zones fermées,</li> <li>•Captage du CO2 émis par le bétail,</li> <li>•Description détaillée des opérations de lavage du matériel servant à la manipulation des effluents organiques,</li> <li>•Mesures de limitation du trafic sur routes et au sein du site (pour limiter l'empreinte carbone)</li> <li>•Etc</li> </ul>	
CAILLET YANNICK	HOULBEC COCHEREL	C49	<p>Nous considérons que les promoteurs du projet alimentent un flou volontaire sur les chiffres annoncés.</p> <p>L'actuel site de la Cailleterie n'autorise que maximum 400 Vaches Laitières dans l'exploitation. Toutes les demandes et dossiers déposés jusqu'à présent l'ont été à effectifs constants de 400VL.</p> <p>Ramener les 130 vaches laitières de Douains à la Cailleterie ferait croître le cheptel de 32,5% (400 VL à 530 VL) et accroître le cheptel de VL jusqu'à 634, revient à augmenter la capacité actuelle de 58,5%. Une telle augmentation, dans de telles proportions n'est pas acceptable en l'état actuel du dossier !! Nous ne pouvons pas donner un blanc-seing à un exploitant qui, jusqu'à présent, n'a pas démontré sa capacité à vouloir limiter les nuisances subies par les riverains, à promouvoir et assurer les circuits courts pour la transformation du lait et la vente de viande et à garantir le bien-être animal.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Nous exigeons que la communication concernant le site de la Cailleterie fasse clairement apparaître ces 2 pourcentages d'augmentation (32,5% et 58,5%).</li> <li>•L'augmentation de 19,6% n'est valable qu'au global mais cela n'a pas de sens d'un point de vue terrain et impact pour les riverains. Ce n'est pas une tempête dans un verre d'eau c'est un tsunami local qui est proposé à La Cailleterie pour répondre aux propos de M. Van Ranst !</li> </ul> <p>Le document prévoit également de passer de 3,3millions de litres de lait annuel à 5,4 millions de litres par an soit une augmentation de 64%. Ce chiffre semble corroborer l'augmentation de 59% du cheptel de vache laitières à la Cailleterie et laisse également supposer une production de lait accrue (augmentation de la productivité car taux supérieur...).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Nous souhaitons que soit diligenter une enquête des pouvoirs publics ainsi qu'un audit réalisé par un organisme accrédité indépendant concernant le nombre de VL réellement présentes sur le site, le respect du bien-être animal et des normes environnementales avant toute augmentation de cheptel de vaches laitières</li> </ul>	4.2
RENOIRT Catherine		C50	<p>Je vous implore à genoux de ne pas valider un tel projet ! Les vaches sont réduites à l'état produit, n'oubliez pas que ces dernières ont des émotions, les notions de surconsommation et de vénalité, au détriment d'un être vivant sont tout simplement de la barbarie ! De plus, ça détruit les agriculteurs modérés!</p>	3.1 / 3.2



NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
CAILLET YANNICK & Christophe BOURGOGNON	HOULBEC COCHEREL	C51	<p>En page 12 du document, il est inscrit : « la charge en azote organique total (issu des effluents de la SCEA PÉRAULT A&amp;J et de l'ensemble de l'azote organique importé par les prêteurs) sur le plan d'épandage après projet s'élèvera à 104,20 kgN/haSAU/an »</p> <p>En page 15, nous avons une autre information : « La pression azotée organique de l'exploitation sera de 158.2 kgN/haSAU/an »</p> <p>En page 26, nous trouvons une 3ième valeur : « la charge en azote total de la SCEA PÉRAULT A&amp;J S'élève à 159,2 kgN/ha SAU/an. »</p> <p>3 valeurs différentes sur 15 pages de rapport induit quelques interrogations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous souhaitons que les autorités compétentes et la MRAe remplissent leur mission et nous éclairent sur ces chiffres.</li> </ul> <p>Si une limite réglementaire de 170kgN/haSAU/an existe en zone vulnérable pour la charge en azote organique,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nous demandons que soit également renseignée, si elle existe, la limite réglementaire ou sanitaire, concernant la charge en phosphore globale ou tout au moins les recommandations en la matière.</li> </ul> <p>En espérant que cela ne dénote pas le laxisme avec lequel ce rapport aurait été rédigé (fautes de frappe, oubli de mots, etc.),</p>	1.5
CAILLET YANNICK	HOULBEC COCHEREL	C52	<p>Je ne reviendrai pas ici sur l'augmentation de la quantité produite (dans un mail précédent). Il convient ici de préciser que le lait produit sur la ferme de la Cailletterie est expédié à un autre lieu de transformation (Belgique ?). L'empreinte carbone pour de tels transferts n'est pas négligeable et va à contre-courant de ce qui est souhaité par l'opinion et les pouvoirs publics. Une augmentation de la production ne fera qu'accroître cette empreinte carbone et engorger encore plus le trafic routier.</p> <p>De plus il est bien précisé que les débouchés économiques d'une telle viande sont sur les marchés d'Europe Méditerranéenne (Espagne et Italie principalement) ce qui ne correspond pas à la définition que nous nous faisons du circuit court</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous souhaitons que la SCEA PERAULT nous fournisse une vision claire de ce qui est acheminé à l'étranger et de ce qui est injecté dans le circuit court local (lait, viande). Un bilan carbone précis doit être présenté. Le projet proposé est à ce titre insuffisamment étayé.</li> <li>• Nous demandons à la SCEA Pérault de présenter un plan de rénovation et de maintenance de notre réseau routier qui sera plus fortement sollicité.</li> <li>• Nous demandons à la DREAL, l'ARS, tout organisme habilité à le faire ainsi qu'à la MRAe de se positionner et que la décision qui sera prise soit éclairée de leurs observations.</li> </ul> <p>Le dossier émane de la Chambre d'agriculture, partie prenante de cette affaire. Nous considérons qu'elle outrepassé ses prérogatives et les propos de son président distillent l'ambiguïté pour ne pas dire le mensonge, notamment au regard de la fromagerie.</p> <p>Il est précisé qu'en 1996, la SCEA PÉRAULT ANDRÉ ET JACQUES change de laiterie et cesse la livraison contractuelle du lait à la fromagerie voisine SA PÉRAULT pour des raisons internes aux 2 entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles sont-elles ? Y-a-t-il un lien avec la captation d'éventuelles subventions européennes ?</li> </ul> <p>Il n'est absolument pas fait mention dans le projet soumis à l'enquête publique d'une mise en place d'une fromagerie permettant de transformer le lait sur place. Aucun engagement n'est pris en ce sens.</p> <p>Bien au contraire, tout laisse à penser que les investissements sont proposés à minima et que le projet de fromagerie, légèrement esquissé (« l'unité pourrait ouvrir des opportunités de développement en matière de transformation à la ferme »), n'est qu'un leurre. Avec « pourrait » et « opportunité » cela fait beaucoup de conditionnel dans une même phrase pour considérer que ces propos valent pour engagement.</p> <p>Nous considérons que la chambre d'agriculture a outrepassée son rôle en indiquant par la voix de son président : « Son projet c'est de pouvoir transformer le lait sur place, faire du fromage, ça peut représenter une dizaine d'emplois supplémentaires. »</p> <p>Ces éléments ne figurent absolument pas dans le projet soumis à enquête publique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous exigeons donc que le projet soit revu et remis à jour en incluant la mise en place d'une fromagerie pour une transformation du lait sur place et mette clairement en avant des propositions de circuits courts pour sa distribution.</li> <li>• Nous estimons que la chambre d'agriculture a outrepassé ses prérogatives et que cela remet en cause la régularité même de ce dossier.</li> <li>• Nous demandons le report de l'enquête publique afin qu'elle soit instruite sur un dossier complet.</li> </ul>	1.3 / 3.4 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
BERGUE Carole		C53	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
PELCHAT Jean-Pierre	HOULBEC COCHEREL	C54	Je suis contre cette extension, c'est un projet contre nature	10
KERVEGANT Tatiana		C55	Déposition identique à C12	7 / 8.2
GREGE Richard	ST OUEN DU TILLEUL	C56	<p>En réponse à l'enquête publique sur ICPE SCEA Perault Houlbec-Cocherel et Douins, voici ma position sur ce dossier:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Considérant qu'une vache laitière consomme environ 150 litres d'eau par jour, soit autant que la moyenne d'un français, la consommation annuelle d'eau de cette exploitation peut être estimée à <math>155 \text{ L} / \text{j} * 1000 * 365 = 54.750\text{m}^3</math></li> <li>•Cette consommation considérable d'eau correspond également à la consommation pour 1000 personnes.</li> <li>•La situation hydrique de la France et notamment de l'Eure, va en se dégradant avec le réchauffement climatique.</li> <li>•Cette activité agricole est donc un facteur aggravant à la situation hydrique.</li> <li>•Considérant que ce type d'élevage est contraire à la production de qualité: élevage industriel faisant appel à l'importation massive de soja</li> <li>•considérant que ce type d'élevage est contraire au bien-être animal</li> <li>•considérant que l'importation massive de soja obligatoire pour ce type d'élevage est nuisible pour la planète par les transports, l'usage intensif d'OGM, destruction des milieux naturels pour augmenter les surfaces en soja</li> </ul> <p>je m'oppose à ce projet inutile et nuisible aux citoyens</p>	2.1 / 3.2 / 3.3
PINOT Patrick		C57	Avant de donner un avis, j'aimerais en savoir plus sur le projet par rapport à qui existe à ce jour et qui, pour l'instant, ne me gêne pas	

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
CAILLET YANNICK	HOULBEC COCHEREL	C58	<p>Le dossier porte de 3,3ML/an à 5,4ML/an la production de lait soit une augmentation de 63,6% pour un effectif de vaches laitières qui passeraient de 400 à 634 (soit 58,5%). La productivité est donc augmentée.</p> <p>La SCEA Pérault exige donc des vaches une productivité maximale. Hors cette recherche de productivité s'accompagne d'effets nocifs sur la santé (boiteries, inflammations des mamelles), le bien-être, la fertilité et la longévité de la vache. Ces conséquences s'avèrent désavantageuse sur le plan économique.</p> <p>Vu l'intense rythme de production imposée aux vaches laitières, elles ont une espérance de vie productive très courte. Les vaches laitières sont généralement réformées (abattues) tôt, après leur troisième lactation en moyenne.</p> <p>Pour qu'elles produisent suffisamment de lait, les vaches doivent mettre bas d'un veau tous les ans, dès l'âge de deux ans. Elles sont en général inséminées artificiellement trois mois après avoir vêlé. Les veaux leur sont retirés un ou deux jours après la naissance. C'est un énorme stress pour la vache et son petit qui entretiennent des liens extrêmement forts. La mère peut meugler pour appeler son veau pendant les deux jours qui suivent leur séparation.</p> <p>Aucune mention n'est faite dans le dossier de l'état sanitaire des vaches laitières actuellement présentes sur le site.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Nous exigeons que le dossier fasse mention des indicateurs sanitaires actuels</li> <li>· Nous exigeons que la SCEA Pérault mette en place des systèmes d'évaluation du bien-être animal basés sur des indicateurs de performance clés et la définition d'objectifs, visant à améliorer les niveaux de boiteries, de mammites, et l'état d'engraissement des animaux.</li> </ul> <p>Ces veaux laitiers sont ensuite élevés pour le marché de la viande de veau. Souvent ils ne reçoivent pas assez de colostrum (premier lait riche en protéines et en anticorps) et de ce fait ont un système immunitaire affaibli, qui ne leur permet pas de résister aux infections et maladies de manière adéquate. De plus, leur alimentation n'est pas adaptée et manque de fibres et de fer. Les veaux sont volontairement anémiés pour obtenir une viande blanche, préférée par les consommateurs. Les veaux peuvent être élevés dans des cases individuelles jusqu'à l'âge de 8 semaines.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Nous exigeons que le dossier fasse mention des apports nutritifs fournis aux veaux (colostrum, fibres, fer, etc.)</li> <li>· Nous exigeons que les autorités sanitaires indépendantes se prononcent</li> </ul>	3.1 / 11

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>NOTA : par comparaison avec les vaches laitières à haut rendement, les vaches à plus faible rendement mais en meilleure santé et ayant une fertilité et une longévité meilleures peuvent augmenter les marges de l'éleveur grâce à de plus faibles coûts de remplacement des génisses et à de plus hauts prix de vente pour les veaux et pour les vaches de réforme. Le modèle proposé par la SCEA Pérault n'est pas viable économiquement et contrevient au bien-être animal ! Compte tenu de ces données intrinsèques à un modèle d'élevage intensif nous n'en comprenons que mieux les raisons pour lesquelles la SCE Pérault souhaite investir à minima.</p> <p>L'investissement considéré comme dédié à la protection de l'environnement ne représente que 13,7% de l'investissement global. Parmi les coûts listés nous trouvons</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2<sup>nd</sup>e fosse à lisier (Fo6) =&gt; il s'agit d'une fosse de stockage lisier qui n'est même pas proposée couverte !! (comme la fosse Fo5 d'ailleurs)</li> <li>• Implantation de haies =&gt; cela est le minimum, visuel</li> <li>• Gestions des eaux pluviales =&gt; c'est une évidence pour tous</li> </ul> <p>Bardages bois et surcoût toitures fibre-ciment teintés rouge tuile =&gt; visuel</p> <p>Ces 4 items listés ci-avant montrent bien que la SCEA Pérault est à des années lumières de l'attendu en terme d'environnement.</p> <p>Nous exigeons donc que le dossier soumis présente des technologies et investissements détaillés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le développement durable (panneau solaire), captation du CO2, limitation des transports (à la tonne) en privilégiant des systèmes de pompage et tuyauteries enterrées entre fosses, gestion des eaux pluviales et leur réutilisation, etc.</li> <li>• la systématisation de bâtiments fermés et étanches... pas de fosses non couvertes</li> <li>• la maintenance préventive. Nous ne pouvons pas laisser passer des formulations de type « étanchéité surveillée et entretenue tant que nécessaire »... c'est intolérable</li> <li>• des matériels de traitement et purification d'air</li> <li>• le système d'assainissement</li> </ul> <p>Il conviendra également que la SCEA Pérault nous expose sa stratégie concernant la captation d'eau pour l'alimentation d'un cheptel augmenté. Nous connaissons des phases de sécheresse de plus en plus longues et fréquentes. Cela constitue un risque majeur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous demandons à ce que les autorités compétentes se prononcent sur ce risque majeur (risque de tarissement des nappes phréatiques)</li> <li>• Nous demandons à ce que les autorités compétentes (de la SNA et autres organismes) se prononcent sur les propositions d'assainissement</li> </ul> <p>Nous sommes très loin de l'implantation d'une fromagerie in-situ !!!</p>	
COLAS Christian	HOULBEC COCHEREL	C59	<p>Mon avis est qu'il faut arrêter de produire à outrance pour l'enrichissement des seuls exploitants puisqu'ils ne créent pas d'emplois. De plus ce sera des tonnes de lisier qui induisent une prolifération de mouches. L'épandage dans les champs répand une odeur nauséabonde qui suivant les vents incommodent des personnes à mille lieux d'imaginer un tel désagrément. Pour finir qu'en est-il des nuisances de transport, de bête, du lait, de viande, de lisier, ... Combien de camions pour tout cela? Sur quelles routes?</p> <p>A l'heure où il faut privilégier les circuits courts, et l'agriculture raisonnée, on a certainement perdu la raison.</p>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.5 / 3.2 / 5
Mme CUFF		C60	<p>Je suis citoyenne du village voisin et mon inquiétude est grande quant à l'impact écologique sur la vallée. Est joint une déposition identique à L1</p>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
DASSONNEVILLE Jean Luc	HOULBEC COCHEREL	C61	<p>Riverain de l'ancienne ferme siège de l'EARL DU MONASTERE de Douains, aujourd'hui sans activité d'élevage déclarée depuis 2005. Cet ancien élevage situé au cœur du village était déjà une source de nuisances assez significatives pour le voisinage et je dois dire que suis bien étonné à la vue du dossier mis à l'enquête que la demande présentée par la " SCEA Perault André et Jacques" ait pu être considérée comme recevable en raison notamment de la localisation des installations du site de Douains (et de leur distances aux tiers) ainsi que des erreurs et approximations introduites au dossier qui le rendent peu compréhensible et entachent sa solidité.</p> <p>De plus, je vois que la Mission Régionale d'Autorité Environnementale n'a pas pu se prononcer dans le délai de 2 mois si bien qu'aucune observation de cet organisme ne peut être prise en compte. Cela ne semble tout de même pas normal s'agissant d'un projet à fortes implications environnementales. Je me contenterai de critiquer les dispositions projetées uniquement pour le site de Douains mentionné comme "site n°2" dans les documents.</p> <p>N'étant ni juriste, ni expert en élevage, je me suis contenté d'utiliser uniquement les éléments versés au dossier, éventuellement confrontés aux textes réglementaires en vigueur ou à d'autres informations officielles consultables publiquement.</p> <p>Je tiens à dire que je ne suis pas opposé à l'installation de quelque activité que ce soit dans le village mais quand je suis invité à m'exprimer sur un projet : j'aime bien en mesurer la cohérence. Je pense que celui-ci mérite qu'on lui apporte quelques précisions, je pense aussi que l'avis de la MRAe est indispensable quelque soit le temps qu'elle doit y mettre.</p> <p>Outre les problèmes des nuisances propres à ce genre d'exploitation, il y en a un aussi très épineux qui est celui de la réciprocité des distances d'éloignement aux tiers d'une installation soumise à autorisation, ceci est développé plus bas. En résumé, les droits d'urbanisme des propriétés adjacentes au projet doivent être préservés et restent opposables, ce qui réciproquement (compte tenu de la proximité du site aux zones d'habitation) est dimensionnant quand à la nature, la dimension et l'éloignement de l'activité classée qui peut y être autorisée</p>	1.1 / 4.1 / 6 / 7
AUBRY Christine et Marc	HOULBEC COCHEREL	C62	<p>Nous tenons à vous faire connaître notre opposition au projet d'extension de la ferme de la Cailletterie (scea Perault).</p> <p>Nous avons l'habitude de nous approvisionner auprès de petits éleveurs et producteurs locaux qui vendent leur production en direct. Ces petites entreprises défendent une agriculture de qualité et peinent à survivre face à ces grandes industries agricoles qui produisent à bas coût au détriment de la qualité des produits et du bien-être animal, avec l'usage de produits potentiellement néfastes pour la santé humaine.</p> <p>Nous défendons une agriculture à taille humaine respectueuse de l'environnement, des animaux, et des consommateurs et nous opposons à une agriculture industrielle coupée des consommateurs avec comme seul objectif le profit.</p> <p>Par ailleurs les nuisances pour les riverains (odeurs, mouches, transports, épandage) et les infrastructures (état des routes) de la commune sont déjà importantes, et vont s'accroître. Nous ne sommes pas favorables à ce projet car il nous semble pas aller dans le sens d'une production agricole de qualité, raisonnée et respectueuse de l'environnement.</p>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.5 / 2.2 / 3.2 / 3.3 /
DEVAUX Lydie	HOULBEC COCHEREL	C63	<p>Je viens par ce message vous signaler mon désaccord avec ce projet et j'espère que nos remarques seront écoutées et prises en considération. Nous habitons proche de la ferme et elle était bien entendue déjà là lorsque nous avons fait l'acquisition de notre résidence principale. Cependant aujourd'hui le projet devient industriel et là je crains fortement que les nuisances se multiplient et que notre cadre de vie se voit être fortement dégradé .</p> <p>Le nombre de tracteurs va forcément augmenter et si vous vous rendez sur place, vous constaterez que la voirie n'est pas adaptée, il y a un virage entre 2 maisons et le mur du portail de ces habitants à déjà été endommagé car les engins roulent parfois à vive allure et il n'y a pas de visibilité en amont de ce virage. Il y aura donc un problème de sécurité.</p> <p>De plus, nous sommes déjà envahis par les mouches et manger dehors est parfois insupportable alors je ne doute pas que cela sera encore pire, je ne vous parle pas non plus des excréments que ces insectes nous laissent sur nos menuiseries extérieures et à l'intérieur de notre maison c'est déjà insupportable.</p> <p>Forcément à ce projet d'extension nous sommes face aussi à des répercussions négatives sur l'environnement et sur le bien-être animal. Il faut vraiment se poser des questions : sur quelle planète souhaitons nous vivre et est-ce que nous pensons aux générations à venir pour cautionner de tels projets?</p> <p>Et pour finir, cerise sur le gâteau, si nous voulons revendre un jour notre bien immobilier, il y aura forcément une décote car tout se vend mais pas à n'importe quel prix quand il y a des nuisances qui sont avérées et existantes. 1500 vaches ça ne passe pas inaperçu .</p>	1.2 / 1.3 / 1.6 / 2.2 / 3.1

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
M. et Mme DUFAILY Frédéric	Les Clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C64	<p>En tant que propriétaire aux Clairières de La Fortelle, nous tenons donc à vous faire part, par ce courrier, de notre opposition profonde à ce projet pour les raisons suivantes :</p> <p>A l'heure où l'on tend à remplacer la viande par d'autres produits (végétariens, végans), ce projet ne répond pas aux tendances actuelles de consommation. Aujourd'hui, on souhaite manger moins mais mieux : c'est-à-dire diminuer sa consommation de viande. Quel est donc l'intérêt d'augmenter une production de viande ? Ce projet est en contradiction avec la demande des consommateurs.</p> <p>Manger mieux, ça veut dire une qualité de viande avec des animaux qui ont de la place pour évoluer. Une augmentation du cheptel signifie une industrialisation au détriment de la qualité. Les animaux auront forcément un espace plus réduit pour vivre.</p> <p>Surtout ce projet risque d'être une catastrophe environnementale. Quand on fait le choix d'habiter à la campagne, c'est parce que quelque part on aime la nature et on veut la protéger. L'extension de la ferme signifie une pollution des sols accrue, une augmentation considérable des ressources en eau pour abreuver les vaches. Nous l'avons tous vu cette année encore que le réchauffement climatique n'est plus un mythe, la sécheresse est bien présente sur tout le territoire. On parle de restriction d'eau un peu partout et là dans ce projet on va puiser dans les ressources en eau pour élever davantage de bêtes dont personne ne veut et cultiver des maïs qui demandent encore plus d'eau.... Cette option serait absolument déraisonnable et scandaleuse.</p> <p>En tant que riverains, nous connaissons des problèmes de nuisances olfactives, sonores et routières. Si nous habitons à la campagne c'est également pour profiter de nos terrasses, manger en extérieur, or depuis la reconstruction de la ferme en 2015, nous avons pu constater une multiplication des odeurs dérangeante, un développement de mouches dans la région. Nous entendons des bruits sourds de vaches beugler de jour comme de nuit. Une augmentation du cheptel n'améliorera pas du tout ces bruits. Nous partageons difficilement nos petites routes de campagne avec des tracteurs qui ne se rangent pas beaucoup, qui salissent impunément sans nettoyer. Nous avons du mal à imaginer un trafic plus dense sur d'aussi petites routes, ce serait inadapté.</p> <p>Quant à l'enquête publique déclenchée fin août avec des flous dans le dossier ne nous permet pas une étude approfondie et nous vous demandons de rallonger le délai de cette enquête publique.</p>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 2.1 / 3.2 / 3.6 / 8.2
Anonyme	Les Clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C65	Opposé au projet. Il signale que depuis le 7 septembre les odeurs sont moindres. Depuis l'incendie de 2015, les nuisances sont récurrentes et importantes. Si le cheptel de vaches laitières devait être augmenté, les nuisances seraient plus qu'amplifiées. + Déposition L1.	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
TARICCO Catherine		C66	Je me permets de vous envoyer ce mail car lors de mes passages chez ma sœur à Houllbec Cocherel nous sommes dans l'obligation de rester enfermés à cause des odeurs et insectes persistants. Pour nous parisiens la campagne est signe de détente et ressources mais malheureusement ce n'est plus le cas. Le moral des habitants est au plus bas. J'espère que vous prendrez en leur mécontentement pour que cette belle région redevienne comme avant... Un havre de paix	1.1 / 1.2
DANIEL Stéphane		C67	Ce projet n'est pas compatible avec l'urgence climatique (déforestation en Amazonie pour nourrir ces animaux, production de gaz à effet de serre par les ruminants, transport), pas compatible avec la création d'emploi, pas compatible avec la préservation des paysages, pas compatible avec la qualité de l'eau de l'Eure (épandage des déjections animales dans les champs, fuite potentielle du bâtiment qui s'écoulerait forcément dans l'Eure), pas compatible avec le bien être animal, pas compatible avec le bien être au travail des salariés sans aucun intérêt à leur travail. Ce projet n'a donc aucune compatibilité, le seul intérêt est de faire de l'argent pour les propriétaires, sans acceptation sociale du plus grand nombre et de la population locale/régionale.	1.5 / 1.8 / 3.1 / 3.3 / 5
DREGE Isabelle	HOULBEC COCHEREL	C68	Ce mail pour vous indiquer que nous sommes contre l'augmentation du quota des vaches à la Cailleterie. Je suis nouvellement habitante d' Houllbec-Cocherel (route de Mercey) et je ne désire pas voir la valeur de ma maison diminuer et cautionner une augmentation de la pollution de la région et tout ce qui s'en suit	1.6 / 10

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
SANCHEZ Laetitia (EELV)		C69	<p>Déposition co-signée par l'ADVG / Confédération Paysanne de l'Eure / Demain Ecologie en Normandie / Europe Ecologie Les Verts Evreux -Normandie- Vernon Vexin- Groupe Elus Régionaux / Greenpeace / Le BNio n'Eure / Les coquelicots du Vexin Normand / NPA 27 / NVDC Vernon / Vers une transition</p> <p>Des vaches sous des pommiers, pas dans des hangars bétonnés. Non à la ferme usine d'Houlbec Cocherel et Douains !</p> <p>Depuis la tristement célèbre ferme des mille vaches de Drucat dans la Somme, combattue depuis 6 ans, la question du bien-être animal s'est imposée dans nos sociétés modernes. L'industrialisation du vivant n'est plus acceptée. Le projet de ferme-usine de 1500 bovins sur les communes d'Houlbec Cocherel et de Douains dans l'Eure, actuellement en enquête publique, est un non-sens. L'illustration que pour certains porteurs de projets peu scrupuleux, le bien-être animal, la préservation de l'environnement, l'emploi agricole, passent après l'appât des gains escomptés.</p> <p>Enfermées dans des hangars au sol bétonné, les bêtes ont moins d'une place de parking comme unique lieu de vie. Presqu'aucun accès extérieur n'est possible au regard du nombre d'animaux.</p> <p>Ce n'est plus une ferme, qui élèverait les animaux à l'extérieur dans des conditions proches de son mode de vie naturel, mais bien une usine où les animaux sont considérés comme du minerai.</p> <p>En outre, l'alimentation partiellement importée recourt aux tourteaux de soja, dont on sait qu'ils sont une cause massive de déforestation importée et qu'ils sont majoritairement fabriqués à base de plants génétiquement modifiés dont la culture permet et nécessite l'utilisation massive d'herbicides à base de glyphosate et autres pesticides.</p> <p>Enfin, il est démontré que l'élevage bovin intensif contribue de manière importante au changement climatique, par les gaz à effet de serre qui sont émis tout au long de la « chaîne de fabrication » : en plus de la digestion des aliments, qui produit évidemment des gaz, les procédés de culture et d'élevage libèrent les gaz précédemment stockés dans le sol et la végétation. Le méthane que le ruminant produit ne peut être compensé qu'à la condition que celui-ci pâture. Le volume et la toxicité considérable du fumier, du lisier et des effluents épandus altèrent durablement les sols et l'eau.</p> <p>L'élevage industriel des bovins nécessite aussi deux fois plus d'énergie fossile que l'élevage en pâturage, non seulement pour élever les animaux, mais aussi pour cultiver les grandes quantités d'aliments nécessaires pour les nourrir.</p> <p>Le mécontentement des riverains pour ce type de projet se comprend aisément, plus de trafic routier, un cadre de vie dégradé, des problèmes sanitaires ou encore des nuisances sonores et olfactives multipliées. Des exemples concrets de ces conséquences négatives ont été démontrés à proximité de nombreuses fermes usines.</p> <p>Sur la question de l'emploi, ce type de ferme usine n'offre plus de métier intéressant, tout n'est que tâches répétitives où la hausse du profit est une quête constante. Le rôle du paysan n'existe plus, la prise en compte du bien-être animal est mise de côté. Nous avons besoin de tous ces paysans qui produisent, aménagent et animent le territoire. Ce sont des fermes familiales, nombreuses et engagées dans la vie locale et associative, qui permettent de maintenir écoles, commerces et vie dans les campagnes.</p>	1.1 / 1.4 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.2 / 3.3 / 3.6

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>Citoyens responsables et engagés pour le climat, nous sommes décidés à revoir nos façons de produire et de consommer, et mener une nouvelle révolution de notre modèle d'agriculture et d'alimentation.</p> <p>Prenons l'exemple du lait, sa production industrielle est incompatible avec la nécessité de répondre à la demande croissante de produits alimentaires certifiés à hautes qualités nutritionnelle, sanitaire et environnementale. Un élevage de cette dimension est totalement nourri à base de végétaux issus de productions en monocultures (maïs ou herbes ensilées) or la vache laitière est un ruminant qui a besoin de consommer des fibres longues pour faire fonctionner son système digestif et exprimer une production en adéquation avec son potentiel animal et naturel.</p> <p>Ce système de productivité à outrance est un processus du passé, contesté par le monde d'aujourd'hui, coûteux et impossible à rentabiliser. Il s'agit d'un système qui ne peut fonctionner qu'en étant conservé sous perfusion financière mais que va-t-il se passer si la prochaine PAC diminue ses subsides vers les élevages industriels et s'oriente enfin vers un réel changement de modèle ?</p> <p>Alors qu'un modèle respectueux de l'animal, de nos santés, de nos campagnes, en circuit court – dont la viabilité économique avérée n'entraîne pas les paysans dans la spirale de l'endettement – passe par quelques principes de bon sens.</p> <p>A l'instar de la tribune nationale signée par près de 200 personnalités le 5 septembre dernier, nous, « citoyennes, citoyens, organisations, conscients des enjeux éthiques, environnementaux, sanitaires et sociaux, ne voulons plus des élevages intensifs et industriels qui confinent les animaux dans des bâtiments fermés, dans des cages, dans des bassins en béton, les forçant à vivre dans des conditions de promiscuité extrêmes.</p> <p>(...) Nous exigeons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•un moratoire immédiat sur l'élevage intensif et l'interdiction de nouvelles constructions destinées à élever des animaux sans accès au plein air ;</li> <li>•un plan concret de sortie de l'élevage intensif, avec accompagnement des personnes qui en dépendent aujourd'hui vers des productions alternatives ;</li> <li>•une végétalisation d'ampleur de l'alimentation en restauration collective publique ou privée. »</li> </ul> <p>Retrouvons des paysages ruraux où l'animal peut vivre en extérieur, dans des fermes à taille humaine et autosuffisantes. C'est bon pour le sens du métier d'éleveur, c'est bon pour l'animal, c'est bon pour le consommateur qui raisonne sa consommation, pour plus d'éthique.</p>	



NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
BEGO GHINA Andrea	4 le bois des pointes HOULBEC COCHEREL	C70	<p>Nous possédons une maison dans ce même hameau, précisément au 4, le bois des Pointes. Naturellement et directement concernés par cette exploitation, nous souhaitons vous faire part de notre point de vue.</p> <p>1/ Nous avons pu constater qu'à l'heure actuelle plus aucune vache ne se trouve sur le site de Douains. Cela signifie, sauf si les animaux ont été mis ailleurs, que tout le bétail se trouve d'ores et déjà sur le site de la Cailleterie. Or, si tel était le cas, la SCEA Perault serait en infraction par rapport à la quantité maximale autorisée à ce stade sur la Cailleterie. Comment faire pour s'assurer qu'ils soient dans la légalité et le contraindre à y rester ?</p> <p>2/ S'agissant de l'épandage du lisier, il a été constaté à d'innombrables reprises au fil des années que la SCEA Perault ne respecte pas le délai d'enfouissement et les zones d'exclusion.</p> <p>Alors qu'en annexe 13 du dossier ICPE, il est à nouveau rappelé par le pétitionnaire quelles sont les zones d'exclusion, nous pouvons être certain que telles qu'elles sont représentée sur le plan en page 1 dudit annexe, elles ne seront pas respectées du moins pour les parcelles indiquée avec le n°13 et 15 pour la simple et bonne raison que le nuage rouge dessiné sur le plan est impossible à matérialiser in situ. Il conviendrait pour le repère 15 d'interdire la totalité de la partie Sud-Ouest et de délimiter matériellement la zone d'exclusion sur le repère 13.</p> <p>3/ il est à signaler que bien volontiers l'interdiction d'épandre la veille de week-end n'est pas non plus respectée.</p> <p>4/ le projet prévoit la création de deux fosses à lisier supplémentaires, portant le nombre total à quatre. Les fosses existantes et celles projetées sont à ciel ouvert. Il est à signaler que l'exploitation telle qu'elle est à l'heure actuelle produit déjà d'importantes nuisances olfactives et que les fosses à lisier en sont une source importante. Il conviendrait donc de prévoir l'enfouissement et la couverture de l'ensemble de ces fosses comme une note sur ce sujet éditée par la chambre de l'agriculture du Puy de Dôme le conseille.</p> <p>5/ il est à imaginer que la circulation d'engins et camions se verra augmentée du fait de l'extension. La rue de la Cailleterie étant bordée d'habitations et étant à gabarit réduit, elle devra être proscrite à ce genre de circulation, d'autant plus que son embranchement sur la route départementale 57 est très serré et potentiellement accidentogène. Il est à noter que le ramassage scolaire se fait également à cet endroit, ce qui ne fait qu'accroître le risque.</p> <p>6/ l'insertion architecturale de l'exploitation et de la fromagerie telles qu'aujourd'hui est particulièrement disgracieuse au regard du contexte environnant et des habitations limitrophes. Le projet ne semble pas suffisamment prendre en compte l'impérieux besoin de se faire oublier y compris visuellement. La dépose de tout équipement industriel (type cuve par exemple) visible de l'extérieur, la réalisation d'une assez haute clôture pleine en pierre, des portails occultant et maintenus constamment fermés en dehors des aller-venues des engins (et donc à ouvrants motorisés avec boucle d'induction) seraient le minimum des mesures à prendre dans le respect de l'esthétique.</p> <p>Plus généralement, s'agissant de la manière d'agir des exploitants, il a été relevé qu'ils enfreignent régulièrement les limites données à leur exploitation par les autorisations préfectorales, amplifiant ainsi les nuisances pour le voisinage et l'environnement. Il est fort à parier que l'extension de leur exploitation rimera avec augmentation du niveau de nuisance également par le non-respect des contraintes ou limites que Monsieur le Préfet pourrait vouloir imposer pour autoriser ce projet. En somme, non seulement il serait de notre point de vue opportun de ne pas autoriser cette extension mais il serait également nécessaire de prendre les mesures coercitives nécessaires à faire respecter par l'exploitation existante les règles et les lois.</p>	1.1 / 1.5 / 2.2 / 2.4 / 4.2
ALGRET Angela et Michel	HOULBEC COCHEREL	C71	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
CHARETTE Thierry	HOULBEC COCHEREL	C72	Je vous prie de bien vouloir prendre en compte mon désaccord sur l'agrandissement de l'élevage bovin situé à la Cailleterie commune d'Houlbec Cocherel. Les nuisances sources de pollution seront : •Plus de méthane dans l'atmosphère. •Plus de sols pollués à cause de l'épandage du lisier. •Plus de nitrate dans la nappe phréatique. •Plus d'eau prélevée dans la nappe phréatique pour abreuver les bêtes. •Plus de nuisance sonore avec plus de camion qui livrera le lait en Belgique et la viande de veau vers les pays limitrophes. La commune en ressortirait qu'avec des désagréments. En conséquence je vous serai reconnaissant de bien prendre en considération mon désaveu sur cette extension qui polluera notre paisible commune d'Houlbec Cocherel.	1.4 / 1.5 / 2.1 / 2.2
LEMEUNIER Claire	HOULBEC COCHEREL	C73	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
CAILLET Yannick BOURGOGNON Christophe	HOULBEC COCHEREL	C74	· Vu que le dossier qui nous a été soumis lors de l'enquête publique est très incomplet, notamment par le manque des rapports, observations et avis des organismes habilités à le faire (DREAL, DRAC, MRAe, ARS, DDTM etc.) · Vu qu'une prolongation de l'enquête publique n'apportera pas la complétude dudit dossier, · Vu les remarques détaillées (cf. pièce jointe) sur le projet proposé par la SCEA Pérault (et qui pourront être complétées d'ici à la fin de l'enquête publique) · Vu notre attachement à une agriculture raisonnée, respectueuse de l'environnement et du bien-être animal Nous vous informons •De notre opposition totale au projet d'extension de l'élevage bovin de La Cailleterie à plus de 400 Vaches Laitières •De notre souhait que la SCEA Pérault investisse, comme elle se doit de le faire pour o assurer le respect de l'environnement, o garantir le bien-être animal o limiter l'insécurité et les nuisances sonores, olfactives, visuelles et espérons être suivis dans cette position par les autorités décisionnaires qui noteront, à n'en pas douter, l'anachronisme d'un tel projet qui, de plus, va à contre-courant de l'opinion publique. ESt joint un document de 7 pages reprenant des arguments de leurs dépositions précédentes.	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.8 / 3.1 / 3.4 4.2 / 7 / 8.2 / 11
PEAUCELLIER Pierre		C75	Non au projet; ce projet n'a pas plus de sens que celui des 1000 vaches contre lequel il y a eu une mobilisation massive, tant sur le plan du bien être animal que sur le respect de l'écosystème environnant! Ces fermes-usines sont un non sens ; elles vont à l'envers de toutes les recommandations pour le respect de l'environnement. Elles n'ont même pas l'intérêt de créer de l'emploi local	3.2 / 5
LE TEXIER Yves & Catherine	ROUVRAY	C76	Nous ne pouvons que dénoncer un tel projet porteur de nuisances accrues pour les habitants de la commune d'Houlbec Cocherel qui en subissent déjà suffisamment. En outre, ce type d'élevage intensif va à l'encontre d'une agriculture qui se dit être respectueuse de l'environnement et des animaux.	1 / 3.1
Anonyme		C77	Déposition identique à C12	7 / 8.2

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
TASCHER Jean Claude et Myriam	16 rue de la cailletterie HOULBEC COCHEREL	C78	Est impacté par les nuisances : odeurs / circulation / dépôt de fumier / mouches / poussières / boue. Demande de prolongation de l'enquête vu le dossier complexe , inexact...	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.5 / 8.2
LEOZ Marie		C79	Le projet de ferme-usine de 1500 bovins sur les communes d'Houlbec Cocherel et de Douains dans l'Eure est un non-sens. En effet, le bénéfice des porteurs de projets ne justifie pas les coûts en terme de bien-être animal, ni de préservation de l'environnement et de l'emploi agricole. Les limites de ce modèle de productivité à tous prix sont désormais connus de tous. Les conditions d'élevage sont barbares pour les animaux, les coûts écologiques pour leur alimentation sont bien plus élevés que dans le cadre de l'élevage traditionnel, la concurrence représente une menace pour les éleveurs traditionnels qui font la vie rurale et son terroir, et ces structures géantes altèrent le cadre de vie et le bien-être des riverains. J'espère donc que vous saurez placer la préservation des biens collectifs tels que l'environnement, l'emploi et la qualité de vie au-dessus des intérêts privés de quelques-uns.	3.1 / 3.2 / 3.3 / 5
ALGRET Angela et Michel	HOULBEC COCHEREL	C80	Suite aux dépôt en « mains propres » à la mairie d'Houlbec Cocherel le 21/09/19 de notre courrier concernant le projet d'extension de la Cailletterie, et sauf erreur de notre part, nous nous apercevons que dans les documents joints à l'enquête d'utilité publique, nous ne trouvons pas le registre d'élevage qui indiquerait de façon incontestable le nombre de Bovins actuellement présent sur le site Nous vous saurions grés de nous indiquer selon quelle procédure, nous pouvons obtenir ce document ?	4.2
HERRY Herve	VERNON 27200	C81	Position personnelle par rapport au projet : « Opposition totale à cette extension . Cette position est étayée par l'analyse du "Dossier de demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (régularisation et extension)" relatif au projet et de ses annexes qui est jointe au présent mail. Argumentaire : Il convient de s'interroger sur la pertinence d'un tel projet sur notre territoire et m'amène à considérer que dans ce contexte, la Mission Régionale d'Évaluation Environnementale a commis une faute en ne formulant pas un avis sur un projet majeur pour le territoire, dans le délai légal de 2 mois (ce qui équivaut de fait à un avis favorable).  L'absence d'avis de cet organisme est préjudiciable à la bonne appréciation du projet tant par les élus que par les habitants.	1.1 / 1.5 / 2.1 / 2.2 / 4.1 / 4.2 / 6 / 7 /

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>Compte tenu de l'importance du projet de régularisation et d'extension de l'exploitation qui propose d'évoluer d'une exploitation d'un cheptel de 1095 têtes à un cheptel de 1525 têtes (1559 têtes si on se réfère au tableau de production des effluents) et, alors que Seine Normandie Agglomération s'engage dans une démarche en faveur de la transition écologique au travers de plusieurs projets et plans d'actions, « Territoire autonome en énergie en 2040 », « Plan Climat Air Energie Territorial », « Projet Alimentaire Territorial », il convient de s'interroger sans tabou sur la pertinence du projet envisagé, d'autant qu'il impacte le territoire de la commune de Vernon.</p> <p>La lecture du document « Dossier de demande d'autorisation (régularisation et extension) » laisse apparaître une volonté délibérée de masquer la réalité de l'importance de l'exploitation tant de son état actuel qu'à fortiori de son état après projet.</p> <p>Sur le plan juridique la situation de l'exploitation n'est pas clairement expliquée, un amalgame est fait entre le site de Houlbec Cocherel (site 1) et le site de Douains (site 2) notamment concernant ce dernier, les documents justificatifs fournis ne permettent pas d'apprécier l'évolution de l'exploitation entre 1993 et ce jour. Il semble que des justificatifs concernant le seul site de Houbec Cocherel soient présentés comme documents couvrant également le site de Douains....Ce manque d'information d'avoir une bonne compréhension de la régularisation demandée.</p> <p>Le document focalise l'attention du lecteur sur les capacités de la seule production laitière. La volonté de présenter l'exploitation sous ce seul angle (capacité de 530 vaches laitières portée à 630 vaches laitières soit 19% d'augmentation) en faisant abstraction de « la suite », c'est-à-dire de l'élevage des génisses (450 à 610) et des veaux destinés à la production de viande de boucherie (110 à 280) soit une augmentation totale de près de 40% du cheptel, atteste bien de la volonté de masquer la réalité de l'exploitation. Il existe de plus des incohérences certes marginales pour certains chiffres (le cheptel vu au travers des extensions demandées (1525 têtes) et le cheptel vu au travers de la production d'effluents (1559 têtes) qui montre que le document n'a pas été correctement relu.</p> <p>Concernant la production laitière, il s'agit de passer de 3 300 000 l de lait produit par 530 vaches (soit 6 226 l/an/vache) à 5 400 000 l de lait produit par 630 vaches, (soit 8 571 l/an/vache), soit une augmentation de production de 2 345 l/an/vache. Cette capacité de production laitière doit être rapprochée des chiffres de la production française diffusés par le site « Planetoscope Conso Globe » qui fait état que chaque année en France une vache produit en moyenne 6.665 litres de lait, soit 18,3 litres de lait par jour. Cette même référence indique que dans les fermes usines américaines, la production laitière peut atteindre 8.500 litres par vache (cible du projet). Cette cible montre clairement quel type d'exploitation sera mis en œuvre sur notre territoire, « une ferme usine américaine »</p>	
			<p>Concernant l'accroissement masqué du cheptel, il convient de remarquer qu'il en masque un autre important, l'accroissement du transport routier engendré par le projet, pour d'une part transporter la production laitière du site d'Houlbec Cocherel / Douains à la Laiterie SARL BMFLait de BŒSCHEPE (59290), d'autre part pour amener sur le site les produits nécessaires à l'alimentation du cheptel.</p> <p>Cet accroissement de production laitière au travers de l'évolution quantitative du cheptel interpelle sur le plan de l'impact écologique du transport. En effet une production supplémentaire annuelle de 2 100 000 l de lait mobilise au minimum 70 camions supplémentaires ayant une citerne de 30 000l de capacité (gros semi remorque à citerne alimentaire). Au total ce sont au minimum 180 camions de 30 000l qui assureront, par an, le transport Houlbec Cocherel – Boescheppe (59 290), correspondant à un trajet aller retour de 666 km.</p> <p>Il en est de même pour le transport de l'alimentation du cheptel puisque l'exploitation passerait d'un besoin de 6 723 tonnes/an à 8 628 tonnes/an....Ce qui doit faire un certain nombre de camions !</p> <p>Le dossier remis ne comporte aucune analyse d'impact mobilité-transport, bilan carbone....</p> <p>Concernant l'argumentation sur les nuisances olfactives, les limiter aux périmètres réglementaires me semble être une absurdité totale...Contrairement à ce qu'affirme le document page 15 « le lotissement des Clairières de la Fortelle est situé à plus de 200 m au sud du site : ces maisons ne sont pas concernées par les émissions sonores et olfactives de l'élevage » ! Il suffit de lire les témoignages des habitants de ce lotissement, déjà portés à la connaissance du commissaire enquêteur par le canal de la préfecture, pour savoir que les affirmations du document sont contraires au vécu des habitants.</p> <p>En avançant que ces nuisances sont concentrées dans le temps et passagères, le dossier atteste de leur réalité. De plus, il indique que ces nuisances sont particulièrement prégnantes durant les phases d'épandages.</p> <p>En effet, les quantités d'effluents à épandre sont plus importantes que pour l'exploitation actuelle du fait de l'augmentation du nombre de têtes du cheptel et les zones d'épandage sont à priori celles d'aujourd'hui, des surfaces appartenant à 17 communes (21 av ec la c apillarité). Pour éliminer les effluents, il faudra donc épandre en plus grande quantité ou épandre sur des périodes plus longues. Ce qui ne peut qu'augmenter ces nuisances olfactives pour les habitants.</p> <p>La justification de la limitation de cette nuisance basée sur la construction de fosses ayant une capacité de stockage du lisier et autres produits plus imp ortante ne me paraît pas pertinente. Cette solution permet de réguler l'épandage tout au long de l'année, c'est à dire d'avoir des épandages en plus grand nombre, répartis dans le temps.</p> <p>Le stockage ne supprime pas l'élimination !</p>	

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>Cette nuisance aura nécessairement un impact sur l'évolution de l'habitat de la vallée d'Eure en pleine transformation. En effet, depuis environ 2004, l'habitat en résidence secondaire se transforme en habitat résidence principale pour des familles parisiennes qui préfèrent s'éloigner de la capitale pour habiter la campagne, préférant les paysages bucoliques de la vallée de l'Eure et son air pur à la pollution parisienne...On notera que cette évolution est la seule qui permettra aux villages ruraux de maintenir leur niveau d'habitants et donc leurs écoles.</p> <p>Le projet condamne donc, à terme, à faire périr les villages ruraux situés dans le périmètre de l'exploitation et plus largement dans celui étendu des zones d'épandage.</p> <p>Il convient également, accessoirement, d'apprécier l'impact sur le village de marques de Douains qui vise une clientèle étrangère haut de gamme au travers de la commercialisation de vêtements de luxe. Il est aisé de comprendre que l'impact des odeurs de lisier sur les visiteurs, lors des périodes d'épandage nuira considérablement à l'image du village de marques.</p> <p>Concernant la pollution des sols, il y a un point plus que critique qui concerne le captage des eaux de la source de "Montigny" d'un débit de 80m3/heure qui alimente les quartiers de Montigny, Bizy et le centre ville de Vernon. Des mesures de contrôle récentes montrent que les seuils de pollution de cette source sont limites. Il est inconcevable d'imaginer que le projet n'aura pas d'incidence sur les captages d'eau potable et notamment sur celui de Montigny.</p> <p>Concernant l'impact sur la biodiversité, la faune et la flore, l'étude est notoirement insuffisante, cette étude devrait porter sur un cycle complet d'une année à savoir au moins 4 périodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•De janvier à mars</li> <li>•De avril à juin</li> <li>•De juillet à septembre</li> <li>•De octobre à décembre.</li> </ul> <p>Concernant la consommation en eau, elle passera (chiffres minimum) de 30 477 m3/an à 37 777 m3/an ce qui représente une augmentation de consommation de 24%. A l'heure où l'eau est considérée comme une ressource, rare, fragile et précieuse, cette augmentation de consommation est une aberration.</p> <p>Le dossier produit fait état d'une régularisation, ce point n'est pas clairement expliqué ce qui interdit d'apprécier le niveau de la régularisation demandée, concernant d'une part les autorisations d'exploiter une ferme de l'importance de l'existant, d'autre part de comprendre quand, comment et pourquoi (volonté de cacher, négligence...) l'exploitation s'est mise en défaut par rapport à la réglementation.</p> <p>Certains documents sont rédigés en langue étrangère telle l'annexe 6 – BEPROEVINGERSVERSLAG (Volledig Resultaat), ce qui est interdit par la loi française. Ce même document qui semble être une analyse de l'eau réalisée par un organisme étranger en novembre 2016 mériterait d'être réactualisé par un organisme français agréé, au vu de la croissance de l'exploitation depuis cette date.</p>	

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>Conclusion :</p> <p>En l'absence d'avis de la MRAE de l'Eure, dont l'absence de réponse dans les délais légaux équivaut de fait à un avis favorable sur lequel il n'est juridiquement pas possible de revenir, la « Demande à bénéficier de la procédure antérieure à la réforme de l'autorisation environnementale, permise de façon transitoire entre le 1 mars et le 30 juin 2017 par l'Article 15 - alinea 5°a) de l'Ordonnance 2017-80 du 26/01/2017 » (formulée page 7 du document) doit être rejetée. En effet, la réforme engagée par l'état avec la création des MRAE est une simplification pour le demandeur.</p> <p>Cette réforme apporte aussi une meilleure vision globale de tous les enjeux pour les services instructeurs, comme pour le public, ce qui n'est manifestement pas le cas de l'étude environnementale présentée qui</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•s'évertue à masquer la réalité du projet,</li> <li>•manque de clarté sur le plan des régularisations demandées notamment concernant les lois et les procédures non respectées,</li> <li>•est insuffisante concernant ses impacts (transport routier, bilan carbone, faune flore sur un an...),</li> <li>•est erronée concernant certaines nuisances (olfactives).</li> </ul> <p>Quant à l'anticipation et à la lisibilité voulues par la réforme, les faits montrent que l'intention était au contraire de faire passer le projet « en catimini » durant la période de vacances, de plus avec une présentation délibérément minimisée concernant son ampleur et son impact environnemental.</p> <p>L'absence d'avis de la MRAE est préjudiciable à la bonne appréciation du projet tant par les élus que par les habitants.</p> <p>Concernant les impacts environnementaux du projet, l'étude fait largement état de la situation de la région, du département, du territoire, des attendus de ces collectivités territoriales, fournit des appréciations qualitatives dont de nombreuses peuvent être considérées comme subjectives mais donne peu d'éléments chiffrés pertinents permettant d'apprécier l'impact réel du projet sur les attendus. De plus certains documents justificatifs datent de plusieurs années, il conviendrait de les réactualiser en tenant compte du contexte réel actuel de l'exploitation.</p> <p>Plusieurs documents ne sont plus d'actualité compte tenu de l'évolution de l'exploitation depuis leur date de production et les documents en langue étrangère ne doivent pas être autorisés. Certains sont rédigés en langue étrangère, ce qui n'est pas autorisé par la loi française.</p> <p>Aucun projet de ferme laitière à la même échelle n'a vu le jour en France depuis 2017. Avec l'émergence des circuits courts et la montée en puissance du bio, le discours dans l'opinion sur ce genre de ferme usine a fortement évolué en cinq ans. Avoir la loi de son côté est une chose, cristalliser l'opposition des gens en est une autre.</p> <p>A la différence de la MRAE, il convient de remercier Monsieur le Préfet de l'Eure pour sa décision de soumettre le projet à enquête publique afin d'éviter le catimini !</p> <p>Je demande au vu des considérations ci-dessus que ce projet en l'état soit rejeté.</p>	
DOUCET Catherine		C82	Je m'oppose à ce projet, que des nuisances et je parle en connaissance de cause pour avoir été résident à la Cailletterie 3 ans. Odeurs, mouches, passage de tracteurs intensif et route sale.	1.1 / 1.2 / 1.3
GAILLARD Paul		C83	Déposition identique à C79	3.1 / 3.2 / 3.3 / 5
DUPRESSOIR Marie-Ange		C84	S'oppose au projet d'élevage intensif à Houlbec Cocherel loin d'être en phase à une agriculture raisonnée, de filière courte et de qualité et de plus très mauvaise au niveau écologique.	3.2 / 3.4
VICKOFF Patrice	DOUAINS	C85	Déposition identique à L35	1.1 / 1.2 / 1.3 / 3.1 / 3.2 / 5
VICKOFF Patrice	DOUAINS	C86	Déposition identique à L36	1.3 / 1.4 / 2.4 / 3.1 / 3.5 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
COATMEN Anne		C87	Suite au projet de ferme des 1000 vaches sur Evreux, je tenais à vous dire combien ce projet me donne la nausée. C'est ni plus ni moins un centre concentrationnaire pour bovin. Même des bêtes ne méritent pas un tel traitement. Afin qu'ils ne se communiquent pas leurs maladie que l'on va traiter aux antibiotiques que l'on va retrouver dans la viande que l'on proposera à la commercialisation. Pensez-vous vraiment que ces vaches peuvent faire du bon lait ? J'espère de toute mes forces que ce projet n'aboutira pas.	3.1 / 3.3
PAMART Christine		C88	J'apporte mon soutien aux opposants à ce projet d'extension de la ferme D'Houlbec Cocherel. Ce projet me semble incompatible avec le développement d'un modèle agricole de qualité.	10
GRAFFIN Sylvie	VERNON	C89	Totalement opposée à ce projet d'exploitation à Houlbec Cocherel. Merci d'en tenir compte.	10
Mme & M.LE HAZIFF		C90	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
VERITE Nicolas		C91	Je vous envoie ce mail pour vous montrer mon désaccord concernant la ferme des 1000 vaches car ce n'est pas le modèle économique, écologique et sociale que je souhaite. Actuellement, j'achète ma viande à la ferme Brière située à Noyer. Cette ferme où les bêtes sont respectées, emploie quelques employés pour s'occuper des bêtes mais aussi cultiver des légumes de saison. Le tout, sous le label bio. Nous avons déjà eu l'autorisation de l'éleveur pour aller voir les bêtes. Elles sont heureuses et ont des conditions d'élevage décentes. C'est pourquoi, à mon avis, que la qualité de la viande est extraordinaire. Qui n'a rien à voir avec ce que je peux acheter ailleurs. Voilà le modèle que je soutiens. Une consommation directe auprès de l'éleveur, saine, bio, responsable et raisonnée. Et finalement, je fais appel à votre raison pour ne pas faire du n'importe quoi avec des animaux à des fins seulement financières. Où la viande va voyager à travers l'Europe, ou les bêtes ne voient pas le jour, restent enfermées, sont les unes sur les autres, où seule la rentabilité compte. Je n'appelle pas cela de l'élevage. Est-ce éthiquement acceptable? La réponse est non.	3.1 / 3.2 / 3.4
BLUSSEAU Magali		C92	Il ne faut pas que ce projet puisse se faire, notre territoire doit se tourner vers l'agriculture paysanne, de proximité, respectueuse de l'environnement et des hommes. Cela relève tout simplement du bon sens.	3.2
CLOAREC Thierry	MARSEILLE	C93	Au regard de l'urgence climatique, de la conférence à l'ONU sur le réchauffement climatique, des périodes de sécheresse qui sévissent et se multiplient, je m'oppose à ce projet qui est d'un autre temps.	10
LEGENDRE Alain		C94	Non à la ferme usine d'Houlbec Cocherel et Douains ! Je ne veux plus d'élevages intensifs et industriels qui confinent les animaux dans des bâtiments fermés, dans des cages, dans des bassins en béton, les forçant à vivre dans des conditions de promiscuité extrêmes. + reprise de la fin de la déposition C69 sur le demande de moratoire et les paysages ruraux.	1.1 / 1.4 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.2 / 3.3 / 3.6

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
CROCHET Jessie	ROUEN	C95	<p>Il ne s'agit pas d'une ferme avec des animaux à l'extérieur dans des conditions proches de son mode de vie naturel, mais bien une usine où les animaux sont considérés comme du minéral.</p> <p>L'élevage bovin intensif contribue de manière importante au changement climatique, par les gaz à effet de serre qui sont émis tout au long de la « chaîne de fabrication » : en plus de la digestion des aliments, qui produit évidemment des gaz, les procédés de culture et d'élevage libèrent les gaz précédemment stockés dans le sol et la végétation. Le volume et la toxicité considérable du fumier, du lisier et des effluents épandus altèrent durablement les sols et l'eau. L'élevage industriel des bovins nécessite aussi deux fois plus d'énergie fossile que l'élevage en pâturage, non seulement pour élever les animaux, mais aussi pour cultiver les grandes quantités d'aliments nécessaires pour les nourrir. Pour les riverains, ce projet implique plus de trafic routier, un cadre de vie dégradé, des problèmes sanitaires ou encore des nuisances sonores et olfactives multipliées.</p> <p>Sur la question de l'emploi, ce type de ferme usine n'offre plus de métier intéressant, tout n'est que tâches répétitives où la hausse du profit est une quête constante. Le rôle du paysan n'existe plus, la prise en compte du bien-être animal est mise de côté.</p> <p>Nous avons besoin de fermes familiales, nombreuses et engagées dans la vie locale et associative, qui permettent de maintenir écoles, commerces et vie dans les campagnes.</p> <p>Notre modèle d'agriculture et d'alimentation doit être radicalement modifié.</p> <p>Un élevage de cette dimension est totalement nourri à base de végétaux issus de productions en monocultures (maïs ou herbes ensilées) or la vache laitière est un ruminant qui a besoin de consommer des fibres longues pour faire fonctionner son système digestif et exprimer une production en adéquation avec son potentiel animal et naturel.</p> <p>Ce système de productivité à outrance est un processus du passé, contesté par le monde d'aujourd'hui, coûteux et impossible à rentabiliser.</p>	1.1 / 1.4 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.2 / 3.3 /
CHABAUX Martine		C96	<p>A l'heure de l'urgence climatique où une alimentation pauvre en produits laitiers se profile pour éviter la déforestation, est-ce vraiment une bonne idée? Développez une agriculture biologique, de la permaculture, reboiser voilà ce dont les humains et la planète surtout ont besoin. Votre projet sera une réussite économique et novatrice.</p> <p>Voyez loin, vous serez gagnant, respecté et honoré. Votre projet est climaticide, et non viable à long terme. Vous devrez en rendre compte. Et je ne parle pas de la vie de souffrance dans une ambiance concentrationnaire des vaches. Ni de la qualité médiocre d'un lait issu du stress et de la détresse. Ecoutez votre cœur et votre conscience. Et aussi les statistiques pour 2050.</p>	3.6



NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
DESCHAUD Véronique	4 rue de la Chapelle HOULBEC COCHEREL	C97	<p>Je suis contre l'implantation du projet des milles vaches et il me paraît important de vous exposer, ci-dessous, les raisons de cette opposition. Comment une personne ne résidant pas sur la commune, peut amener autant de nuisances qu'il ne subira pas lui-même. Le propriétaire habite en Belgique et ne réside que peu de temps sur place. Il délocalise donc toutes les problématiques sur notre commune sans y apporter du positif. - Au niveau du personnel employé et du recrutement, est-il proposé au gens du cru? Il me semble que ce n'est pas le cas. - De plus, cette exploitation, a déjà été vue déverser ces lisiers dans les chemins attenants à sa propriété. ( des témoins travaillant à la SNA, en ont fait le constat. Donc pollution des terres et nappes phréatiques). Vous comprendrez bien, que rien que sur ce sujet, je n'ai pas envie de voir nos ressources vitales ( à court et long terme) être dégradées. Je pense ainsi à ce que nous allons laisser à nos enfants - De plus, il me semble avoir entendu dire que la plupart de la production ne serait même pas pour un "chemin court et local". Là encore, que de la nuisance et très peu de point bénéfique en retour pour nous mais aussi pour la planète ( transport) - la cause animal est aussi un enjeux important. On ne peut plus fermer les yeux sur certaines pratiques qui ne font pas honneur à une certaine éthique concernant l'élevage.</p> <p>Monsieur, il semble que nous sommes aujourd'hui dans une ère de responsabilité, que cela soit au niveau environnemental, gestion des ressources mais aussi, et cela le plus possible, au respect du bien animal. ( je précise, que je ne suis pas forcément végétarien mais m'inscris dans l'idée d'un certain respect de l'élevage animal servant à la consommation humaine). Pour toutes ces raisons, Monsieur, je redis mon oppositions à la création de cette ferme. Je demande, via la présente et aussi par votre intermédiaire de faire le message au près de nos élus, pour qu'ils se positionnent sur les quelques thèmes que j'ai précédemment cités car cela sera déterminant pour mon vote futur.</p>	1.8 / 3.1 / 3.4 / 5
LESAGE Marie		C98	Déposition identique à C79	3.1 / 3.2 / 3.3 / 5
GACHET Eric		C99	<p>Je vous interpelle au sujet de ce projet d'extension. Un faisceau de raisons explique mon refus d'un tel projet. Au-delà du simple phénomène NIMBY (not in my backyard), il me semble que ce phénomène est aux antipodes du développement durable, pourtant partie intégrante de notre Constitution. Il n'est pas socialement utile, la population locale n'en subissant que les nuisances. Il est écologiquement irresponsable, par la production encore plus importante de déchets. Economiquement, il ne profite qu'à l'exploitant. Merci de bien vouloir tenir compte de mes remarques.</p>	10
DESCHAUD Laurent	4 rue de la Chapelle HOULBEC COCHEREL	C100	Déposition identique à C97	1.8 / 3.1 / 3.4 / 5

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
MARCEL Thomas	HOULBEC COCHEREL	C101	<p>Je n'ai pris part à aucune des discussions ou manifestations relatives à ce sujet, mais j'ai un avis bien tranché. Sûrement parce que j'habite à 300m. Aujourd'hui vivre à côté de la ferme est déjà très compliqué à cause des nuisances causées par les odeurs, et du bruit des tracteurs à 5h du matin tous les jours (y compris week end et férié). Le plus gros problème étant les odeurs et la pollution. En outre il semble que cette ferme ne respecte déjà pas les obligations légales en termes d'épandage et de traitement des excréments. J'ai pu constater que des cuves en pleine terre (à même la terre) et à ciel ouvert ont été creusées il y a plusieurs années pour y déverser le lisier en violation des règles en vigueur. Une pollution des sols est avérée et a déjà été constatée jusque dans l'Eure. En outre en se promenant dans le quartier on peut constater des décharges sauvages un peu partout qui sont 100% du fait de la ferme, les déchets en question étant bien faciles à identifier. La ferme a déjà utilisé le prétexte de l'incendie survenu il y a 4 ans pour doubler la surface des bâtiments. Cet incendie aurait-il été volontaire ? A qui profite le crime ? D'ailleurs les carcasses des tracteurs et autres engins sont restés à pourrir en plein air en face de chez moi depuis toutes ces années. On voit bien que ces gens n'ont aucun respect de la nature, de l'environnement, des riverains, des animaux.... Peut-être parce qu'ils sont Belges ??? Pourquoi ne font-ils pas leurs cochonneries dans leur pays ? Les normes sont-elles plus sévères en Belgique ? C'est donc tout naturellement que je suis contre un agrandissement de cette exploitation. En outre j'attire votre attention sur la nécessité d'y faire des contrôles !! Y a-t-il une pétition à signer quelque part ? Enfin les exploitations industrielles sont contre la tendance actuelle qui est au Bio, à l'agriculture et élevage raisonnés... Ici c'est exactement le contraire qui est prévu. Il est vraiment temps que les industriels et exploitants prennent leurs responsabilités ! Et dans l'hypothèse où ce projet verrait le jour... qui va me dédommager pour la perte de valeur de ma maison que j'ai mis 10 ans à rénover ! ? Croyez bien que j'irai en justice en demandant à l'état et à la ferme de m'indemniser en rachetant ma propriété car je considère ce qui est en train de se passer comme une expropriation pure et simple.!!</p>	1.1 / 1.3 / 1.4 / 1.5 1.6 / 1.7 / 3.2 /
LHOSTIS Roger		C102	Suite à l'observation numéro 61 parue sur votre site nous aurions besoin que l'enquête soit prolongée de quinze jours afin de continuer à informer les habitants de douains.	8.2
DASSONNEVILLE Jean Luc	HOULBEC COCHEREL	C103	<p>Voici la suite de mes observations en complément de celles du 20 septembre 2019 (observations n°61 de l'enquête publique en ligne sur le site de la préfecture de l'Eure)</p> <p>Il m'a fallu un peu de temps pour me rendre compte que le dossier de demande d'autorisation constituant la pièce maîtresse des documents mis à l'enquête n'avait pas été déposé le 30 juin 2017 (comme pourrait le faire croire la date inscrite en bas de toutes les pages de ce dossier), car son contenu est porteur de la preuve qu'il n'a pu être déposé qu'après le 30 juillet 2018 (cf. détails joints plus bas). De plus le fichier mis à l'enquête intitulé "Etude Impact SCEAPERVAULT seule.pdf" est assorti dans les propriétés pdf du document du titre : "EI_SCEAPERVAULT version officielle 2019" bien qu'il soit lui aussi entièrement antérieur au 30/06/2017. Ceci est très important car réglementairement c'est sur la base des documents mis à l'enquête que tous les avis et décisions seront prises. En particulier, la demande de "bénéficiaire de la procédure antérieure à la réforme de l'autorisation environnementale" incluse dans un dossier en réalité formé et déposé bien plus tard se trouve être hors délai de plus d'un an. Ceci la rend de facto inacceptable par l'autorité décisionnaire. La décision d'autorisation portant indistinctement sur l'ensemble du dossier, il devrait en résulter le rejet de la totalité de la demande.</p> <p>Pour mémoire (Cf. observation n°61) l'articulation de ce dossier "en régularisation" est fondée sur les droits acquis d'autorisation d'exploitation du site de Douains, mais les pièces-jointes données dans les annexes sont loin d'en faire la démonstration, au contraire. De surcroît, les arguments présentés établissent dans le texte le fait que les installations ont été exploitées avant cette demande d'autorisation. Aussi, la consistance de la demande ignore, l'arrêté du 27 décembre 2013 consolidé "relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation ..." qui définit comme "nouvelle installation" une installation dont le dossier de demande d'autorisation a été déposé après le 1er janvier 2014. Pour finir, l'étude d'impact est vraiment sommaire notamment en ce qui concerne les effets du vent (intervenant en particulier sur les nuisances sonores et olfactives), et pratiquement muette au sujet des conséquences du trafic routier. Tous ces éléments concourent à l'intérêt probable de suspendre l'enquête, je me permets de vous proposer d'examiner cette éventualité. Sur la procédure d'enquête actuelle, il faut dire que le dossier est particulièrement complexe et qu'il mérite de faire l'objet d'une prolongation d'au moins 15 jours, je vous en fait la demande. Au fait, et je vous en informe, je ne comprends pas pourquoi la municipalité n'a pas réagi en rapport à son projet de commerce multi-services qui devait se mettre en place dans l'ancien presbytère situé entre l'église et le site. Malheureusement tout établissement recevant du public est proscrit dans le périmètre des 100 m d'un ICPE soumis à autorisation ce qui remet en question cette idée proposée par la municipalité et qui avait la faveur des habitants.</p>	7 / 8.2

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
AUMONT Andréa		C104	<p>Je dis NON à la ferme des milles vaches d Houlbec Cocherel et de Douains ;Les vaches seront à 50 m de certaines habitations c'est à dire rien ;Les transports de lisiers et de maïs souillent et démolissent nos petites routes et on frôle la crise cardiaque à chaque virage où on les croise tant ils roulent vite et prennent toute la largeur ; les chauffeurs de bus scolaires doivent avoir le coeur bien accroché ;Par dessus tout NON et NON à la maltraitance animale car ces pauvres bêtes ne sortent jamais , ce qui explique d ailleurs l énorme quantité de lisiers ;</p> <p>Tous les ans le ramassage de maïs se fait sous la pluie , ce qui transforme les routes en patinoires et les voitures dégoulinantes de fumier liquide ainsi que tout ce qui se trouve au bord des routes "portails, haies, murets, boîtes aux lettres (il faut mettre des bottes pour aller chercher son courrier) etc..."Je demeure juste entre Houlbec Cocherel et Douains et suis donc bien placée pour le savoir ; Je demande en premier lieu la prolongation du délai de l enquête publique;</p>	1.3 / 3.1
BRUNEAU Sylvie	HOULBEC COCHEREL	C105	Je m'INDIGNE m'INSURGE contre ce projet.	10
AUBRY Thierry Famille NEVEU / AUBRY	Les Clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C106	<p>Nous sommes propriétaires et habitants permanents d'une maison dont la propriété est située à 190 mètres de l'angle Sud Ouest du bâtiment de la ferme SCEA Perault .</p> <p>A ce titre , nous sommes opposés au projet d'agrandissement proposé dans cette enquête publique , et ceci pour les raisons suivantes:</p> <p>- La ferme , depuis la construction de 2017 , génère énormément de nuisances de voisinage. Les années précédant 2017 n'était pas gênantes , la ferme a toujours été discrète et son fonctionnement compatible avec les riverains. Or depuis ce nouveau bâtiment de 2017 , les exploitants ont mis en place une gestion des lisiers radicalement différente . Nous avons remarqué des odeurs de lisier quotidiennes et très fréquentes , au point qu'il est depuis 2 ans, quasiment impossible d'organiser un repas dehors ou de faire étendre du linge pour qu'il sèche sagement . Ces odeurs nauséabondes arrivent bien évidemment à toutes heures , même le dimanche.</p> <p>Ces odeurs sont depuis 2017 , accompagnées de myriades de mouches , qui pénètrent dans les maisons . Nous ne pouvons plus ouvrir nos fenêtres , même en l'absence d'odeurs. Nous vivons à la campagne , mais nous vivons cloîtrés .</p> <p>J'ai équipé chaque fenêtre de moustiquaire , et l'activité quotidienne est d'agiter une tapette pour tuer des mouches qui entrent à chaque ouverture de porte , avouez qu'il y a mieux comme plaisirs !</p> <p>Le nouveau bâtiment génère aussi des nuisances sonores au niveau de la rampe d'accès tracteur coté Sud , cette rampe pentue occasionne beaucoup de bruits de moteur lors des accélérations avec chargement quand le tracteur rentre dans le bâtiment , ceci sur une plage horaire vaste ( 6h – 22h ) et 7J/7.</p> <p>Enfin , ce bâtiment est particulièrement volumineux dans le paysage et occupe visuellement une place plus grande que l'ancienne disposition. Avant 2017 , la ferme était discrète , aujourd'hui elle accapare l'espace visuel.</p> <p>En tant que riverain direct , je peux vous assurer que les vents prédominants sont du Nord sur ce site , orientation certainement liée à la configuration géographique. Les études sommaires pourraient indiquer des vents d'Ouest , mais je peux vous assurer que 75% des vents ici viennent du Nord , ce qui implique que les nuisances de la ferme occasionnent des effets sur plusieurs centaines de maisons situées au Sud.</p> <p>- Le projet semble avoir été totalement omis d'une grande partie des habitants situés dans la zone d'impact , ce qui est d'une part un manque de respect de ceux qui ont monté le projet , mais surtout totalement illégal.</p> <p>Le hameau des Clairières de la fortelle ( le plus proche de la ferme coté Sud ) a été oublié de l'étude , mais également de la campagne d'affichage de l'enquête publique. Il est quand même intolérable de remarquer qu'un résident qui habite comme moi à 200m de la ferme , puisse ne jamais voir aucun panneau jaune d'enquête publique , si son déplacement domicile-Travail-Sorties privées , se fait sur Pacy sur Eure . Les panneaux ont tous été placés ailleurs , coté Cailleterie , et aucun coté Sud.</p> <p>Nous sommes quand même devant un projet ICPE , qui ignore totalement 150 maisons situées à moins de 1500m coté Sud .</p>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.8 / 2.2 / 3.2 / 3.6 / 5 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>Cette erreur , que j'estime volontaire par les promoteurs du projet , sera bien entendu remise sur le tapis en cas de recours ultérieur en justice . Pour imager ce gros souci de procédure , les habitants des hameaux concernés ( Clairières de la fortelle , Côte aux brebis et La fortelle ) ont appris cette enquête publique par un tract anonyme déposés en boîte à lettres ...</p> <p>Ce vice de forme est inacceptable et mériterait à lui seul une annulation pure et simple de la procédure en cours</p> <p>- Cet agrandissement générera également des risques routiers plus importants qu'aujourd'hui . Les tracteurs de la ferme roulent vite , nos routes de hameau ne sont pas configurés pour cela , des limites en tonnage mises par la municipalité ne sont pas respectées . Les bas cotés sont souillés , le hameau de la Cailleterie , à 50m de la ferme , possède une route étroite et sinueuse ou il est difficile de se croiser en voiture .</p> <p>Faut-il attendre la mort d'un enfant qui rentre de l'école , pour se poser ce genre de questionnement ? La aussi , la justice sera sollicitée par les parents si cela devait arriver Car nous aurons tous avec ce projet , doublement des bêtes , mais également doublement des trajets en camion et tracteurs.</p> <p>- Les randonneurs ont tous remarqué , et ceci de nombreuses années , des rejets récurrents de lisiers au niveau des cuves de rétention , coté Ouest . Ces débordements occasionnent des rejets qui s'infiltrent en terre et génèrent des pollutions possibles des terres et surtout des nappes souterraines. Qu'en sera t'il après doublement du cheptel ?</p> <p>N'est il pas judicieux à ce jour , de prendre toutes les précautions pour protéger nos eaux ?</p> <p>Pour information , le doublement de ces cuves de rétention de lisier est positionné à quelques centaines de mètres d'un point de captage d'eau potable . Par gravité naturelle, les épanchements de ces stockages iront directement souiller et empoisonner l'eau potable des cantons de Vernon et de Pacy Sur Eure . Qui acceptera demain d'en porter la responsabilité ?</p> <p>- Il est également intolérable de remarquer l'implication 'déplacée' de la chambre d'agriculture et sa confusion des éléments du dossier . Imaginer une hypothétique fromagerie qui embaucherai 11 éventuelles nouvelles embauches dans 10 ans , pour justifier une concentration industrielle et immédiate de cheptel ..... personne n'est dupe. La ferme actuelle ne place aucune amélioration immédiate de l'emploi dans son projet.</p> <p>- D'une point de vue avenir agricole , tous les médias qui analysent la future évolution de nos modes de consommation , sont unanimes : les européens ne veulent plus du modèle industriel initié dans les années 70 . Les consommateurs veulent du bon et du propre ! Quel sera l'avenir à moyen terme des installations industrielles ?</p> <p>Ma réponse individuelle à cette question est simple : on ne veut pas d'usine à viande ou à lait . Les produits issus de ces industries seront demain bannis des consommateurs .</p> <p>Ce modèle économique est obsolète et il convient dès maintenant de s'en rendre compte Pour conclure :</p> <p>Nous sommes opposés à l'agrandissement de cette ferme et nous souhaitons que demain elle puisse s'orienter vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une solution rapide à tous les soucis observés par ses voisins</li> <li>- une offre d'emplois saisonniers aux jeunes du secteur</li> <li>- une distribution locale de ses produits</li> <li>- une gestion respectueuse du cheptel vivant et du matériel</li> <li>- une possibilité de faire des sorties quotidiennes de ses vaches en extérieur</li> <li>- un rapprochement des relations avec son voisinage ( vente directe, journée portes ouvertes )</li> <li>- un embellissement paysager des alentours ( arbres )</li> <li>- envisager la transition énergétique progressive de son fonctionnement</li> </ul>	

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
REGENTETE Daniel	VERNON	C107	<p>Les USA ont été depuis longtemps sources de modèles pour notre organisation industrielle. Mal nous en a pris, de l'organisation du travail par les méthodes de management à celles de la qualité, nous nous sommes confrontés à des solutions inefficaces vécues avec "un métré de retard". L'après coup est désastreux pour tenter de revenir à un système viable, économique et écologique.</p> <p>Le projet d'une ferme usine comme il l'est prévu dans notre région se situe dans cette continuité alors que des alarmes retentissent sur les réalisations "modèles" des USA. Le miracle attendu n'est pas au rendez-vous: la production laitière est énorme en volume mais de piètre qualité, les produits lactés dérivés sont de même. La viande bovine issue de ces élevages (après la période de production laitière) n'est pas en mesure de figurer sur les étals de nos bouchers et ira dans les préparations de plats préparés dont on connaît les "qualités" gustatives et alimentaires déplorables. Même si nous ne participons pas à cette consommation, nous sommes concernés par l'environnement qu'il nous impose: la génération de gaz à effet de serre (méthane CH4) n'est pas le pire effluent, nous ne le ressentons pas immédiatement dans les dérèglements climatiques, la problématique de l'azote n'est pas résolue. Les nuisances olfactives n'affectent que la région proche de l'élevage de même que la prolifération des mouches mais le risque de pollution par les nitrates des nappes d'eaux souterraines par les épandages de lisiers s'étend à tout le territoire de captation, la méthanisation ne traite pas le problème car elle n'élimine pas, p;</p> <p>Quant au respect de la qualité de la vie des animaux, il n'y a qu'à observer le comportement des vaches au sortir de leur période d'enfermement durant l'hiver: si elles étaient si bien dans leurs écuries, elles ne se précipiteraient pas vers leurs prés....L'alimentation en herbe des ruminants nous semble une évidence à nous qui nous rassurons un peu de tout. Que penser du maïs ensilé et des tourteaux de soja OGM qui alimenteront ces élevages ? Les fermes d'élevages BIO sont soumises à des restrictions sévères en matière de traitements antibiotiques de façon à éviter les répercussions qui nous guettent sur les anti-biorésistances. Dans un élevage de plus de mille animaux concentrés dans leurs box il n'y aura pas d'autre alternative que de prendre des précautions vétérinaires pour éviter la propagation des maladies, nous en seront les récepteurs, qu'on le sache ou non. En conclusion, les élevages intensifs sont une expérience dépassée, d'un autre âge, et les projets en ce sens sont aujourd'hui permis, chez nous, par notre incapacité à prendre en compte l'expérience vécue au delà de notre territoire, c'est désolant mais une réalité qu'il faut combattre.</p>	1.1 / 1.2 / 3.1 / 3.2 / 3.3 /
DURAN Didier	DOUAINS	C108	<p>Je suis totalement opposé à ce projet d'extension.</p> <p>Par ailleurs, je souscris entièrement aux observations transmises par Messieurs DASSONNEVILLE et HERRY, qui sont non seulement fondées mais extrêmement pertinentes. Elles pointent l'ensemble des « ambiguïtés, anomalies, fautes de forme et erreurs » dans l'instruction de ce projet ainsi que l'absence d'avis de la MRAE.</p> <p>A titre personnel, en tant que membre du CESER Ile de France, j'ai pu observer que nous avons l'habitude d'étudier les impacts d'un projet sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnemental : tout a été précisé dans les avis précités. Pas d'élément positif</li> <li>- Economique : pas de retombées financières pour la commune ou l'intercommunalité. Ces installations vont faire baisser le prix du foncier et constituer un handicap pour la construction dans la zone des 100 m (mon habitation est d'ailleurs concernée). Pas d'élément positif</li> <li>- Social : pas de création d'emplois. Pas d'élément positif</li> </ul> <p>En outre, le trafic engendré par le transport des animaux, de leur nourriture et du lait constituerait une grave nuisance pour les habitants de Douains et ceux situés sur les routes empruntées, avec dégradations des chaussées et trottoirs comme cela s'est passé il y a quelques mois (qui paiera les remises en état de la voirie ?). A l'heure où Douains a la chance de voir l'installation de Mac Arthur et du Village des Marques, créatrice d'emploi, de retombées économiques et de retour de commerces dans la commune, l'arrivée de cette ferme usine ne peut avoir qu'un impact négatif.</p> <p>Cette installation serait une erreur environnementale, sociale et économique et devrait, à mon sens, être refusée.</p>	2.2 / 5 / 6 /
CHEVALIER Carmen	LA HEUNIERE	C109	Déposition reprenant globalement les éléments de la déposition C104	1.3 / 3.1
CLAVIERE Philippe	HOULBEC COCHEREL	C110	Déposition identique à C12	7 / 8.2

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
DESANNAUX Denise		C111	Déposition identique à la C69	1.1 / 1.4 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.2 / 3.3 / 3.6
PEAUCELLIER Pierre		C112	Ce projet est un non sens :Une vache est elle faite pour vivre sur 2 M2 ? C'est de la maltraitance. Comment déclarer d un côté l'urgence à traiter les incendies en Amazonie et importer pour ces fermes usines le soja dont la culture est la cause de ces incendies (la quasi totalité du soja destiné à l'élevage provient d Amazonie). Comment déclarer l'urgence à sauver l eau potable et polluer les nappes phréatique à grands coups d épandage ?Arrêtons l hypocrisie ! Agissons vraiment pour le climat et l environnement ! Pas pour le profit financier. Aidons le bio, combattons l agriculture intensive	3.1 / 3.3
DAGOMMER Fabien		C113	Je viens participer à l'enquête publique concernant la demande d'extension de la SCEA Perault. L'élevage industriel nécessite non seulement beaucoup d'énergie pour élever les animaux, mais aussi pour cultiver les grandes quantités d'aliments nécessaires pour les nourrir. Selon une étude publiée par la Royal Society, l'alimentation est le premier facteur d'utilisation d'énergie dans les élevages intensifs avec environ 75% de l'énergie totale requise. Le reste de l'énergie est utilisé pour des activités telles que le chauffage, l'éclairage et la ventilation.Une vache rejette 6 tonnes d'équivalent CO2/an contre 12 tonnes pour un citoyen français, il est urgent de trouver des solutions innovantes et ne pas accepter ces méthodes qui sont d'un autre temps où il fallait produire à outrance. En 2015, un plan d'actions européen « Life Beef Carbon » (France, Irlande, Espagne, Italie) a été lancé pour réduire les émissions de carbone liées à la production de la viande de bœuf (5 % du total) de 15 % d'ici 2025.Nous sommes en 2019 et ce projet ne s'inscrit pas du tout dans cette démarche.J'ai bien peur que mon avis compte très peu, mais je vous prie de noter que je suis contre cette extension.	2.3 / 3.2
D.S Erwan		C114	Je vis en région parisienne et n'ai que peu de liens avec la campagne, mais je garde une conscience aiguisée de ce qu'est et ce que doit rester la nature.Cette ferme qui voudrait recueillir plus de 1000 vaches est une honte pour ces pauvres bêtes en premier lieu, pour les riverains et pour tous les amoureux du vivant.Le fermier belge qui en est à l'origine prétend offrir un meilleur cadre de vie à ses bêtes que si elles paissaient dans la prairie, j'apprécie son sens de l'humour bien plus que ses vellétés. D'autant qu'il dit connaître actuellement "ses bêtes de A à Z", j'ignore quel alphabet il utilisera si ses plans se réalisent. Merci de faire un choix raisonné et raisonnable en interdisant ce type de structure démesurée.	3.1
MOREAU Huguette	HOULBEC COCHEREL	C115	Déposition reprenant le courrier L1 et la déposition C12	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
BALMARY Nicole	VERNON 27200	C116	<p>1) Affichage : comme l'atteste la capture d'écran prise la première semaine de septembre, les dates ne sont pas cohérentes puisque le site stipule un démarrage le 8 septembre (2 fois sur cette capture) pour une enquête commençant le 2 septembre. Question : quelle incidence sur le temps dévolu à l'enquête ?</p> <p>2) Arrêté Préfectoral d'ouverture d'enquête publique : une copie est signalée envoyée aux communautés de communes concernées, certes SNA est une aggro... mais elle dit ne pas avoir été informée. Question : Si c'est le cas il y a une conséquence administrative ?</p> <p>3) Autorisation sur le site de Douains : l'annexe N°2 de l'étude d'impact montre que l'exploitant n'aurait pas repris les activités de l'exploitation de Douains ? Question : peut-il se prévaloir d'une autorisation donnée à son prédécesseur en 1993 ?</p> <p>4) Demande de dérogation de la loi de 2017 : « Demande à bénéficier de la procédure antérieure à la réforme de l'autorisation environnementale, permise de façon transitoire entre le 1er mars et le 30 juin 2017 par l'Article 15 - alinea 5°a) de l'Ordonnance 2017-80 du26/01/2017. » Question : que leur permettrait une dérogation ?</p> <p>5) L'autorisation de la Préfecture de reconstruction après l'incendie (annexe 3), concerne aussi une régularisation par rapport à des eaux souillées mais il est clairement spécifié et en rouge : « SANS AUGMENTATION DES EFFECTIFS AUTORISES » Questions : que deviennent ces autorisations signées en 2016 ? Comment peuvent-elles interférer sur les demandes du présent dossier ?</p> <p>6) Avis favorable tacite de la Mission d'autorité environnementale : Question : cet avis étant lié à une absence de réponse dans les délais de deux mois (dont le mois d'août...), la mission peut-elle être réinterrogée ?</p> <p>7) Rédacteur de la demande : la Chambre d'Agriculture Question : peut-on être juge et partie ?</p> <p>8) Selon les chiffres fournis par le dossier d'ICPE, on constate qu'il existe déjà sur les 2 sites en 2017, un effectif de 1095 bovins ! Questions : - que signifie en terme d'autorisation d'un nombre de têtes et dénomination de celles-ci le libellé : « 400 VL et ou leur suite » ? Un libellé plus explicite ne pourrait-il pas être trouvé ?</p> <p>9) P 26 de IPCE : il nous est dit que les vaches laitières n'accèdent plus à la pâture. Question : est-ce sain pour ces animaux et pour le lait destiné à la consommation humaine ?</p> <p>10) Stockage de l'alimentation du bétail et rotation des camions : P 26 L'alimentation est commandée en partie à SAVN en remplacement des productions de la ferme suite à l'incendie de 2015, d'où les rotations de camions. Hors, dans les 2 millions d'investissement du projet : p158...., il n'est pas prévu la reconstruction de cet outil (annexe4). Question : les nuisances liées à la rotation des camions fournissant l'alimentation des bovins ne devraient-elles pas augmenter ?</p> <p>11) P 157 Traitement des déjections : on nous dit que les équipements sont suffisants pour un effectif constant de 400 vaches laitières. Hors il y a d'ores et déjà 1095 têtes sur les 2 sites ! Question : le dimensionnement est-il effectivement correct ?</p> <p>12) annexe 5 : Analyse d'eau en Néerlandais ? Questions : de quelle eau s'agit-il ? - Est il légal d'avoir des documents en langue étrangère et incomplet ? - L'entreprise est elle agréée ?</p> <p>13) Qualité de l'air : l'annexe 9 : nous renseigne des préconisations de l'ADEM et du Plan de protection de l'atmosphère mais, le rapport d'ICPE ne dit rien de l'analyse que l'on peut faire à ce filtre sur le projet étudié. Question : que fait concrètement l'entreprise pour la qualité de l'air ?</p> <p>14) Personnel : aucune augmentation d'effectif n'est mentionnée me semble-t-il dans ce dossier et, l'annexe 10 montre une évaluation des risques en 2005 et mise à jour en 2015 avec 20 prescriptions. Questions : le projet envisage-t-il une augmentation du nombre d'emplois ? Les prescriptions ont elles étaient levées ?</p> <p>15) Production de fumier l'annexe 19 nous dit qu'en passant de 400 à 600 vaches on passe de 4000 à 4250 tonnes de fumier produites !! la logique mathématique voudrait que l'on passe à 6000 tonnes..... Question : Une nouvelle technologie de production du fumier permettrait elle ce résultat ?</p> <p>16) Nuisance sonore : la mesure de nuisance sonore a été effectuée en avril 2018, en un seul point, lequel comme l'atteste la photo n'était pas en activité. Question : est-ce valable ?</p>	2.2 / 3.2 / 4.1 / 5 / 7 / 8.1 / 11

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>17) régularisation d'autorisation du forage existant : le forage n'était donc pas déclaré. P182/215 Le rapport dit que dans ces conditions « il n'y aura donc pas d'augmentation des volumes d'eau consommés » c'est forcément faux puisque l'élevage augmente de 50% dans le projet. !!!  Questions : où sont les réponses des services DREAL et DDTM qui doivent valider ? L'étanchéité sur la hauteur du forage a-t-elle été vérifiée ? (le rapport annexe 21 parle alternativement de projet et de faits ...</p> <p>18) analyse des eaux usées : le laboratoire n'inscrit pas en regard de ses chiffres ceux des valeurs limites...l'analyse montre sans en donner de conclusion que le passage par les bassins de décantation( ?) permet juste de passer à 354,6mgN/l annexe 22 p211 Question : sont ce des valeurs correctes ?</p> <p>19) Permis de construire de Septembre 2017: annexe 23, on parle de 7,00m2 Question : s'agit-il d'une faute de frappe ?</p> <p>20) Pollution des sols et de l'eau suite à l'incendie de 2015 : Rapport de SUEZ : il s'agit d'une analyse sur seulement 3350 m2 pour étudier les conséquences de l'incendie. Les analyses ne recherchent donc que des polluants en rapport avec le matériel brûlé, c'est à dire des polluants autour du benzène et des hydrocarbures ainsi que les pollutions aux métaux. Les forages ont été faits en juin 2019 à des profondeurs maxi de 2 m et un prélèvement de l'eau utilisée pour l'arrosage et l'alimentation des animaux.</p> <p>Il en ressort une pollution intitulée : « anomalies métalliques modérées » à l'Arsenic, au Cadmium et au Zinc avec risques par contact, inhalations ou ingestions des sols. Le tout étant jugé négligeable : « cela ne concerne que l'agriculture »D'autre part, le captage d'eau servant à l'alimentation des animaux se situe à 50m en aval de la zone étudiée . Selon ma lecture il y a une légère incohérence : p19 « teneur proches des seuils de détections » !!!!Donc ont été détectés des choses indétectables ???</p> <p>Remarque : nous savons que sur notre territoire, des pesticides interdits depuis 30 ans se retrouvent dans les eaux de captage. On peut donc supposer que le captage situé très en profondeur va progressivement se polluer au fur et à mesure de la filtration jusqu'à la nappe.Ces analyses ne concernent que les polluants liés à l'incendie. Aucune mesure sur ce rapport n'est faite sur les polluants liés à l'élevage.</p> <p>Question : d'autres analyses sont-elles prévues ou peuvent-elles être demandées ?</p>	
LOEZ Michel		C117	<p>J'ai lu avec attention le projet sur le site de la mairie. C'est parce que vous êtes en charge de cette enquête que je vous demande de bien vouloir mettre un frein à l'indécence financière, l'irresponsabilité écologique et l'obscénité environnementale que représente ce projet.J'imagine que vous avez dû recevoir nombre de courriers évoquant le risque environnemental, la barbarie envers les animaux, les doutes sur le montage financier du projet et les conséquences en termes de vie sociale.</p> <p>Mais il se trouve que je réside dans une région où le dernier projet de ce type (2018) est aujourd'hui une catastrophe pour beaucoup de monde. Projet magnifique, succès garanti. Finalement, mercredi 11 septembre 2019, les 400 salariés ont été informés qu'ils ne seraient purement et simplement pas payés.</p> <p>J'espère donc que les intérêts privés de quelques-uns ne seront pas les seuls dans la balance de votre décision et que le mirage économique enivrant ne vous dissimulera pas la réalité de réalités naturelles et vivantes.</p>	3.2



NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
BULTEL Monique		C118	<p>Devant le projet de cette ferme qui souhaite accueillir 1500 vaches sur son territoire, je viens vous donner mes arguments contre ce projet.</p> <p>1) Nous savons aujourd'hui que la souffrance animale existe et des lois commencent à voir le jour pour les en protéger.</p> <p>2) Comment peut-on avoir la certitude que ces vaches auront le nécessaire pour vivre décemment : de l'herbe, de la place, de pouvoir sortir autant que nécessaire pour voir le jour ?</p> <p>3) Par ailleurs comment seront récoltés les déjections ? Seront-elles récupérées pour le méthane ?</p> <p>4) De toute façon, je suis très inquiète sur ce que notre politique générale fait en France et dans le monde : d'énormes structures</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qui dénaturent l'environnement,</li> <li>- qui mettent en péril un équilibre naturel,</li> <li>- qui prennent des risques trop importants du fait d'une grande concentration d'éléments qui ne peuvent ensuite pas se gérer quand un problème arrive.</li> </ul> <p>Je suis heureuse que notre pays propose ainsi des enquêtes et je vous remercie de prendre bonne note de mes arguments et de les transmettre à qui de droit.</p>	3.1 / 3.2 / 11
JOSSE Michèle	HOULBEC COCHEREL	C119	<p>Ce projet est à contre courant du retour vers des méthodes d'élevage plus proches de la nature et je constate que la dernière ligne de présentation du projet indique que les éleveurs limiteront les conséquences de cette extension pour l'environnement et les riverains : ce mot limiter ne fait qu'augmenter l'inquiétude de la population puisqu'il indique qu'il y aura des nuisances mais qu'ils tenteront de les limiter, par la suite ils nous indiqueront peut-être qu'ils ne peuvent pas faire mieux et les nuisances persisteront ... la nature et la taille du village sont totalement incompatibles avec une telle installation et j'espère qu'elle sera refusée par l'enquête comme elle est totalement refusée par la population.</p>	3.1 / 3.2 / 10
CHEMINEAU Carine		C120	<p>Déposition qui reprend partiellement la déposition C69 + un élevage de cette dimension est totalement nourri à base de végétaux issus de productions en monocultures (maïs ou herbes ensilées) or la vache laitière est un ruminant qui a besoin de consommer des fibres longues pour faire fonctionner son système digestif et exprimer une production en adéquation avec son potentiel animal et naturel.</p> <p>Je suis contre les élevages intensifs et industriels qui confinent les animaux dans des bâtiments fermés, dans des cages, dans des bassins en béton, les forçant à vivre dans des conditions de promiscuité extrêmes. Je suis pour des projets qui permettent aux animaux de vivre dans des conditions proches de leur mode de vie naturel, ainsi nous pourrions espérer un lait de bonnes qualités nutritionnelles pour nous tous.</p>	1.1 / 1.4 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.2 / 3.3 / 3.6
JANIN COSTETIN		C121	<p>On veut vraiment nous faire manger de la "cochonnerie" qu'ils aillent mettre ça dans des pays comme la chine .....mais que l'on nous laisse manger de la qualité quand tous nos petits agriculteurs auront disparus (demain tous chômeurs), que les animaux de boucherie ne brouteront plus nos pâturages (demain tous gavés aux hormones et aux antibiotiques) il ne faudra pas s'étonner si la SANTE des français est elle aussi en danger</p>	3.2 / 3.3

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
SENCERT-DUVAL Prisca		C122	<p>Le projet de ferme usine d'Houlbec Cocherel et Douains est inacceptable, c'est un non-sens. Nous ne voulons plus de ce type de projet, l'industrialisation du vivant ne doit plus faire partie de cette société dite évoluée. La place des vaches est dans les prés à brouter de l'herbe gratuite et non dans des hangars bétonnés, nourries de farines qui viennent d'ailleurs et incompatibles avec la physiologie des vaches. Les vaches sont des animaux herbivores, sociaux, et d'une grande sensibilité. Ce sont des animaux et non de la marchandise inerte. Des animaux élevés dans le respect de leurs besoins donneront un meilleur lait, une meilleure viande, plus de satisfaction pour l'éleveur. Redonnons le vrai prix des choses. Nos grands-parents et ancêtres ne mangeaient pas de la viande tous les jours parce que c'était cher, ils s'en portaient mieux sur le plan de la santé et les animaux bénéficiaient de meilleures conditions de vie. Ils passaient leurs vie au pré et se sont les ânes qui ramenaient le lait dans les brocs à lait. Reprenons le temps de faire les choses correctement. Dans cette société qui s'agit sans cesse et perd toute raison, tout lien avec la réalité, il est urgent d'entamer une décroissance volontaire et profitable à tous.</p> <p>Nous devons travailler avec l'animal dans le respect de ses besoins les plus fondamentaux. Le modèle de société que les lobbies, la finance et les élus nous imposent est mortifère non seulement pour les animaux et toute la chaîne du vivant dont nous faisons partie intégrante. La démonstration a suffisamment été faite des conséquences désastreuses de ce type d'élevage à tous les niveaux (bien-être animal, environnement, santé humaine). Nos modes d'agriculture sont les premiers responsables de la destruction de la biodiversité et des bouleversements climatiques, bien avant les transports.</p> <p>Encore une fois, les profits sans conscience sont privilégiés et nullement le bon sens, la morale, l'empathie et une vision de long terme basée sur la bienveillance pour ne citer que ces aspects.</p> <p>Changeons pour une fois d'optique, misons sur la qualité (ce que font très bien les japonais avec les boeufs de Kobé), misons sur le local, les fermes à taille humaine, la synergie entre l'homme, l'animal et la culture. Plus de petites parcelles mieux gérées, avec plus de biodiversité, et des éleveurs-agriculteurs qui redécouvrent le plaisir de s'occuper des animaux et de la terre. Je vous rappelle qu'historiquement, nos terres agricoles et nos élevages ont été nos plus grandes richesses et ont permis à la France de se relever économiquement de bien des crises traversées durant sa longue histoire, époque révolue où elle était souveraine et maîtresse de son destin.</p> <p>Alors arrêtons de bétonner des hangars pour y torturer des animaux. Il est temps que les élus prennent des décisions de bon-sens. Le temps des privilèges et profits gargantuesques réservés à une minorité au détriment de tout le reste doit être aboli d'urgence. Ne croyez pas que nous sommes dupes, les manigances en tout genre ne sont plus crédibles. Les beaux discours publiques sur la préservation des ressources, le climat etc. doivent maintenant être appuyés par des faits et des décisions concrètes et l'interdiction des fermes usines, des élevages intensifs, de l'agriculture intensive bourrée de produits chimiques doit en faire partie.</p>	3.1 / 3.2 / 3.3 /
DOLLET Franck	DOUAINS 27120	C123	<p>je suis habitant et agriculteur, à Douains, voici mes observations:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Après visite des lieux, le bien être animal est entièrement respecté, il est même bien en avance sur son temps par rapport aux autres fermes laitières du secteur (espace, propreté, alimentation luzerne-maïs).</li> <li>•Je constate qu'aucun tas de fumier n'est entreposé près des habitations, que les bonnes conditions d'épandage sont toujours privilégiés, et que l'enfouissement est toujours réalisé immédiatement. Idem pour le lisier à Houlbec.</li> <li>•Je constate que lors des chantiers d'ensilage, si les conditions climatiques sont mauvaises, des panneaux sont toujours mis en place, et la route nettoyée en fin de chantier.</li> <li>•J'ai pu constater à Houlbec dans le nouveau bâtiment, ainsi qu'au niveau des fosses à lisier l'absence totale de mouche et d'odeur le samedi 21 septembre lors de ma visite.</li> <li>•Je dénonce des réactions dogmatiques de certains de nos concitoyens, qui véhiculent de fausses informations concernant le projet et l'élevage tel qu'il est aujourd'hui pour essayer d'influencer l'opinion publique. Nous avons reçu des courriers anonymes dans les boîtes aux lettres, affichage à l'école publique du village... Ce n'est pas normal!</li> </ul> <p>Je précise que je n'ai rien à gagner à ce que ce projet se fasse ou pas, mais la décisions doit se faire dans la raison, et non via la diffusion de fausses informations; c'est ce qui me choque le plus dans cette affaire.</p>	9

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
CHEVALLIER Benoit	DOUAINS 27120	C124	<p>Je suis natif de Douains, j'ai grandi à quelques dizaines de mètres de l'exploitation dont il est question. J'y ai connu les nuisances, les odeurs de lisier et d'ensilage et les routes impraticables.</p> <p>Aujourd'hui j'habite à quelques kilomètres et mes enfants sont régulièrement chez mes parents et mon fils est scolarisé à Douains.</p> <p>L'exploitation agricole est nécessaire, les nuisances vont avec. Cependant, à l'heure où le modèle d'expansion des élevages est vivement critiqué il apparaît impensable d'être pour ce projet. Le modèle agricole Français n'était pas compatible avec les ambitions européennes de mise en concurrence et les éleveurs en ont souffert.</p> <p>Sauf qu'aujourd'hui ce n'est plus vrai. Les consommateurs ne veulent plus de l'agriculture industrielle. Les pays qui ont misé sur l'industriel nous envient.</p> <p>Je ne veux pas que se développe un tel projet ni à Douains ni à Houlbec ni même ailleurs.</p>	10
PREVOST Martine		C125	<p>Ayant appris ce projet et cette enquête publique, je ne comprends pas.</p> <p>On prend enfin conscience que l'environnement doit être une priorité et cela va totalement à son encontre. Le bien-être animal n'est pas pris en compte dans ce genre d'« usine ».</p> <p>Les nuisances en tous genres dues à ces exploitations surdimensionnées ne peuvent que s'aggraver au détriment de tout et tous.</p> <p>Merci de prendre en compte l'avis des citoyens qui veulent une vie plus saine dans un environnement sain, non dégradé ni pollué, protégeant nature et animaux.</p>	3.1 / 3.2
Daniel HENNEKINNE	DOUAINS 27120	C126	<p>Après avoir pris connaissance du projet, il semblerait que le dossier soit entaché de nombreuses irrégularités sur le plan administratif et juridique. Je m'en étonne!</p> <p>Au delà de ce point, je tiens à vous faire part de mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes: Je n'ai pas été convaincu par le soi-disant bien-être des vaches et suis opposé à cette méthode. Je ne comprends pas que, alors que l'on entend que le cours du lait est trop bas et ne permet pas de rentabiliser les exploitations, on vienne nous parler de mettre sur le marché quelques milliers de litres supplémentaires dont l'impact ne peut que faire baisser les cours? Il me paraît aberrant de mettre en fonction une installation sur Douains à quelques mètres des habitations qui vont de ce fait perdre 20, 30, 40 pourcent de leur valeur.</p> <p>On se préoccupe du bonheur des animaux et des industriels, peut-être peut-on se préoccuper des habitants qui n'ont rien demandé et qui seront spoliés. Enfin, j'ai eu par le passé à subir les nuisances olfactives de l'installation précédente ainsi que celles des mouches à certaines périodes et je ne souhaite pas que cela recommence. Enfin, pour être complet, je suis persuadé que ce modèle d'élevage dont on a pu vanter les mérites il y a quelques années, n'est plus du tout dans la tendance actuelle même si l'on essaie de nous parler de circuit court... et on peut légitimement se poser la question de savoir quel intérêt à notre commune à accepter un tel projet qui n'est d'ailleurs pas indispensable à la survie de l'entreprise dont la holding belge ne paie sûrement pas beaucoup d'impôt en France contrairement à moi.</p>	1.1 / 1.6 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
PIETRI Jean-Pierre		C127	<p>Le projet d'extension d'un élevage bovin appelle de ma part les observations suivantes: Le projet a pour objectif l'accroissement de la rentabilité de l'activité de la SCEA Perault par l'accroissement du volume et de la productivité dans une démarche d'industrialisation accrue (dite 4.0).D'après le dossier, en l'absence d'analyse contradictoire faite d'avis des pouvoirs publics ou d'expert indépendant, ce projet présente un intérêt économique et social faible pour les collectivités locales et la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•exportation intégrale des produits de l'exploitation (lait et viande) n'induisant pas d'activité économique aval locale ou régionale</li> <li>•faible volume d'achats supplémentaires de produits et de services locaux</li> <li>•fort accroissement de la consommation des ressources publiques , eau , assainissement, réseau électrique, infrastructures routières</li> <li>•fort accroissement des nuisances pour les riverains, transports de lisier, transport des animaux, transport de lait , transport des aliments, odeurs...</li> <li>•accroissement de la gravité des risques d'accident, incendie, déversement, circulation routière.</li> <li>•absence d'emplois supplémentaires</li> <li>•dégradation de l'image des territoires et dévalorisation des biens immobiliers et fonciers</li> </ul> <p>Ce projet est largement hors norme par sa taille en France , et contraire aux orientations de la Région Normandie en matière de développement économique durable. En conséquence, je vous prie de bien vouloir mentionner mes observations dans votre rapport , ma demande express à M le Préfet de l'Eure de refuser ce projet , et la suggestion de l'organisation, le cas échéant, par les Maires des communes impactées, d'une consultation pour avis des électeurs. La consultation pour avis des électeurs.</p>	1.6 / 2.1 / 2.2 / 3.4 / 5
LECUYER Pascal	STE COLOMBE PRES VERNON	C128	<p>Je tiens à vous faire savoir mon désaccord total concernant le projet d'agrandissement de l'exploitation. A la vue des nuisances diverses que suscite ce genre d'exploitations et du dérèglement du système climatique dont ce genre d'exploitation contribue, je m'oppose à ce projet.Nous sommes entrés dans une ère où il est indispensable de réduire la production et la consommation actuelles de viande et de lait. De plus à mes yeux, ce type d'élevage ne trouve pas sa place dans un modèle d'agriculture écologique respectueux de l'environnement sans parler de la mal traitance animal.</p>	3.1 / 3.2 / 3.3
THOMAS Alain	HOULBEC COCHEREL	C129	<p>Dans le cadre de l'enquête publique en cours concernant la SCEA Perault,je tiens à exprimer mon opposition à un tel projet. Les raisons d'une opposition à un tel projet "contre nature" peuvent être multiples. Je me limiterai dans ma déclaration aux seuls aspects climatiques et environnementaux. La menace que fait peser sur l'humanité le dérèglement climatique est aujourd'hui avérée. La plupart des pays, dont la France, sont engagés dans une course contre la montre pour reprendre en mains la situation.L'agriculture, et en particulier l'élevage, sont pointés du doigt comme fort contributeur au dérèglement. Il existe une hiérarchie de responsabilité entre les différentes techniques d'élevage, celle concernée par le présent projet se situant tout en haut des pratiques néfastes. Il n'est pas pensable, dans une situation où la France a déjà du mal à tenir ses engagements internationaux de réduction des gaz à effet de serre, que des projets nouveaux aillent à contre courant en aggravant volontairement une situation déjà critique.Un cran en dessous du point précédent, mais majeur également, réside dans la pollution des sols et au-delà des ressources en eaux qui sont une conséquence inévitable d'une telle concentration industrielle. La situation sur notre territoire est déjà largement dégradée et il n'est pas du tout opportun de fermer les yeux sur une accentuation inévitable du dégât environnemental.</p>	2.1 / 2.3 /

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
PHILOUCHE	HOULBEC COCHEREL	C130	<p>Je m'insurge sur ce projet d'extension de cet élevage. Je suis déjà directement impacté par l'utilisation intensive de pesticides dans les champs avoisinants mon domicile. Je dois fermer mes volets quand ils viennent traiter car je me retrouve dans un brouillard volatile qui pénètre malgré tout par les orifices d'aération. Ils n'ont aucun respect pour la population et pour eux mêmes car ils s'empoisonnent également. Il n'y en a que pour le rendement et l'argent. Avec des centaines d'animaux entassés dans des lieux clos, les élevages intensifs sont susceptibles de créer toute une palette de pollutions. Ces pollutions peuvent affecter à la fois le milieu naturel, les animaux et les plantes. <b>BEAUCOUP D'ANIMAUX SIGNIFIE BEAUCOUP DE NOURRITURE</b> Le modèle d'élevage industriel « croissance rapide, rendement élevé » est lui beaucoup moins efficace, car il utilise des quantités considérables de céréales et de soja riche en protéines pour répondre aux besoins en aliments des animaux. Les cultures de céréales reçoivent d'importantes quantités de pesticides et d'engrais riches en azote et en phosphore pour stimuler leur croissance, mais une grande partie de ces produits peut se retrouver dans les sols et les nappes phréatiques.</p> <p><b>BEAUCOUP D'ANIMAUX SIGNIFIE BEAUCOUP DE DÉCHETS</b> : Les animaux d'élevage produisent chaque jour de grandes quantités de déchets riches en azote et en phosphore. Ceci peut être une bonne chose : les déchets d'origine animale peuvent servir de fumier et reconstituer le sol de certains nutriments. Mais dans les élevages industriels, la concentration d'animaux à l'intérieur de bâtiments clos signifie généralement que les déchets sont fortement concentrés sur des zones relativement restreintes. Si ces déchets ne sont pas correctement gérés et éliminés, et cela arrive, ils se retrouvent dans la nature.</p> <p><b>UNE POLLUTION POTENTIELLE</b>: L'azote et le phosphore peuvent être à l'origine de graves problèmes, quand par exemple ils se retrouvent dans les cours d'eau. Cela provoque la prolifération d'algues qui monopolise l'oxygène présent dans l'eau, ce qui peut tuer les plantes et les animaux, voire laisser de vastes « zones mortes » dans lesquelles peu d'espèces peuvent survivre. Une partie de l'azote deviendra gazeux, se transformant en ammoniac par exemple, ce qui peut acidifier les eaux et porter atteinte à la couche d'ozone. Et nous pouvons aussi être impactés directement car la qualité des approvisionnements en eau peut être menacée. L'élevage du bétail est responsable de plus de 60 % de nos émissions globales d'ammoniac. <b>ET BIEN D'AUTRES IMPACTS</b> Les élevages industriels peuvent aussi produire un cocktail de contaminants, notamment des agents pathogènes comme la bactérie E. coli, des métaux lourds et des pesticides. Ces contaminants sont une menace potentielle pour notre santé ainsi que celle d'autres animaux et végétaux. <b>EN RÉSUMÉ</b> : L'élevage industriel pollue l'environnement. En prenant des mesures pour limiter l'élevage industriel, nous ne participons pas simplement à une révolution agricole et alimentaire ; nous nous attaquons également à l'un des problèmes environnementaux les plus urgents.</p>	3.2
KOHNKE Claude	HOULBEC COCHEREL	C131	<p>Voilà 40 ans que nous habitons Houlbec-Cocherel et nous avons choisi d'y vivre pour son environnement sain et près de la nature. Ce village n'a pas explosé sur le plan démographique, par la volonté de la commune de vouloir conserver un esprit de proximité avec ses habitants et de ne pas dénaturer cet environnement si précieux. Pourquoi vouloir installer une ferme de 1000 vaches dans notre petite commune si tranquille ?? C'est une aberration !! Cette exploitation ne peut apporter que des nuisances, même si elles semblent contrôlées. Quand on voit le résultat aux Etats Unis, ce n'est vraiment pas ce que l'on souhaite à Houlbec. Les vaches, nous, nous les préférons moins nombreuses et les voir gentiment brouter dans les prés. Alors, NON à l'extension de la ferme de la Cailletterie.</p>	10
Myriam & Jean Claude		C132	<p>Ne dit-on pas qu'il faut manger sain, bio, quelle contradiction avec ce mode d'élevage : bovins confinés, alimentation ensilage, soja, antibiotiques. Production de lait, de viande, de mauvaise qualité. Réduisons ces grands élevages industriels favorisons les unités moyennes, circuits courts, pollution moindre.</p>	3.1 / 3.2

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
BACHELOT Nathalie	DOUAINS	C133	<p>Ce projet d'extension d'activité à un niveau industriel à Houllbec Cocherel et à Douains est exactement à contre courant du mouvement général, mondial : nous prenons conscience, tous les jours un peu plus, de la nécessité de prendre en compte le bien être animal, le respect de la nature et de l'environnement, de privilégier les circuits courts, de consommer mieux... L'extension de cette ferme, à un niveau industriel, n'est pas concevable, si proche des habitations, à Douains comme à Houllbec Cocherel. Pas envisageable pour des raisons de santé publique, de qualité de production, d'environnement, de bien être animal;</p> <p>De plus, les conséquences et nuisances pour les nombreuses habitations alentours sont énormes et quotidiennes (les « fermes » à Houllbec Cocherel et à Douains sont bien trop proches des habitations):- odeurs tellement fortes qu'il est impossible pour beaucoup de manger à l'extérieur et d'inviter du monde (un comble quand on a fait le choix d'avoir un jardin)- mouches agressives par centaines qui empêchent également de profiter des extérieurs,- dévalorisation des biens immobiliers : qui voudrait acheter des maisons dans cet environnement? terrains devenus subitement inconstructibles et invendables,</p> <p>- boues autour des maisons,- circulation incessante de camions et tracteurs : bruits, vibrations, trottoirs abîmés, circulation difficile...C'est au quotidien que les habitants voisins subiraient tous les désagréments de cette industrie, totalement anachronique...L'argent ne peut pas tout justifier....</p>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.6 / 3.1 / 3.4 / 6
DANIE Ingrid		C134	<p>Alors qu'un modèle - respectueux de l'animal, de nos santés, de nos campagnes, en circuit court, à la viabilité économique avérée améliorant la situation économique de nos paysans - est en essor, le projet de ferme-usine de 1500 bovins sur les communes d'Houllbec Cocherel et de Douains dans l'Eure, actuellement en enquête publique, est un non-sens absolu. En effet, ce système de productivité à outrance est un processus du passé, contesté par le monde d'aujourd'hui, les attentes de la population et la lutte contre le réchauffement climatique dans laquelle la France s'est engagée (Accords de Paris - COP 21 - 2015). Nous ne pouvons plus cautionner ce type d'élevage dont il a été démontré que les émissions de gaz à effet de serre contribuent de manière alarmante au réchauffement de notre planète avec toutes les conséquences dramatiques qu'il entraîne pour l'environnement et la population.C'est la raison pour laquelle, en tant que citoyen/ne responsable et conscient/e des implications d'un tel projet, je demande instamment aux autorités chargées de ce dossier de prendre la mesure d'une décision qui, dans le cas d'une validation du projet, aura non seulement un impact néfaste au niveau local en contribuant à la dégradation et à la pollution des sols et de l'eau, sans compter les nuisances pour la population environnante (voir doléances de l'ADEHCA - l'Association de Défense de l'Environnement d'Houllbec-Cocherel et Alentour), mais contribuera également de manière irresponsable, et jugée comme telle par la population, au réchauffement climatique global et à une maltraitance quotidienne des animaux.</p>	3.2 / 3.4
CLOOS Christine		C135	Déposition identique à C134	3.2 / 3.4 /
DANIEL Hélen Valérie		C136	Déposition identique à C134	3.2 / 3.4 /

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
JOUEN Frantz	Mr et Mme JOUEN Frantz HOULBEC COCHEREL	C137	Par la présente, je vous fais connaître mon opposition au projet d'extension de la ferme de la Cailleterie. Avec mon épouse, nous habitons les clairières de la Fortelle et nous sommes heureux de vivre entourés d'arbres, de végétations et dans un environnement sain. Au quotidien nous avons à cœur que nos achats alimentaires soient le plus possibles en Bio en local, et nous sommes sensibilisés à l'écologie. Ce projet va à l'encontre de ce que nous recherchons : élevage intensif, animaux qui ne voient pas le jour, impact sur l'environnement, nuisances. Par conséquent, mon épouse et moi, vous remercions de prendre en compte notre opposition à ce projet.	1 / 3.1 / 3.2 / 3.4 /
BOURGEOIS Florian	BOURGEOIS Florian	C138	Déposition identique à C134	3.2 / 3.4 /
HADMAR Hervé		C139	J'ai pris très récemment connaissance du projet d'extension de la ferme d'exploitation de vaches laitières SCEA Perault à Douains. A la lecture du dossier est des documents disponibles, comment ne pas être résolument contre un tel projet qui ne correspond ni aux préoccupations « modernes » d'aménagement du territoire; ni à la protection de l'individu ou de l'environnement à laquelle nos sociétés aspirent de plus en plus. Comment, en effet, est-il possible d'envisager une extension de cette nature (augmenter le nombre de vaches; la doubler peut-être?) à 150 mètres de l'église de Douains; à 200 mètres de l'école primaire; à 50 mètres des premières habitations ? Bref, quasiment au cœur du village? Les odeurs déjà présentes; les mouches, souvent très abondantes ne sont que quelques-uns des désagréments : comment vouloir en autoriser le développement et l'augmentation? Le bien être; le bien « vivre ensemble » et donc la des habitants de Douains est en jeu. La protection de leur environnement également. La protection aussi (bien entendu), de la valeur de leurs biens immobiliers (autres effets secondaires : zones non-constructibles; valeurs des biens revus à la baisse partout dans la village - car qui achètera des maisons à 100; 200, 300 mètres d'une exploitation de cette importance?). C'est donc avec toute ma conviction et détermination que je vous demande de ne pas aider cette société à augmenter son activité mais au contraire de l'aider à la diminuer ou mieux encore, de l'aider à sa délocalisation.	1.1 / 1.2 / 1.6 / 6 /

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
DASSONNEVILLE Jean Luc	HOULBEC COCHEREL	C140	<p>Suite à notre entrevue du 26 septembre et à la réunion de présentation du projet par la SCEA Perault du 28 septembre (en présence notamment de représentants de la chambre d'agriculture, de la SNA et de municipalité de Douains) voici la suite de mes observations n°61 et 103. Il ressort de cette présentation que de nouvelles propositions ont été faites par le pétitionnaire, suffisamment importantes pour modifier l'économie générale du projet, et que la compréhension du dossier mis à l'enquête, soumis aux autorités qui l'instruisent et à la lecture du public, peut indubitablement être faussée par des informations erronées ou incomplètes contenues dans ce dossier. En conséquence, je suggère à monsieur le commissaire enquêteur, s'il le souhaite, d'interroger le pétitionnaire et/ou les services concernés, et de mettre les réponses à disposition du public dans un errata au dossier puis de les joindre au rapport d'enquête. En voici la liste en dix points, (complétée éventuellement de commentaires par renvoi au même numéro in fine après les formules de politesse de ce message). 1 : Le pétitionnaire a-t-il l'intention de demander une suspension de l'enquête qui lui permettra d'intégrer au dossier sa proposition de réhabiliter à ses frais un ancien chemin communal afin de disposer d'un itinéraire routier d'évitement du village de Douains ? (1)</p> <p>2 : Le rapport de recevabilité de l'inspection des installations classées peut-il être communiqué au public ? (2)</p> <p>3 : Le récépissé de dépôt de la demande d'autorisation est-il disponible, peut-il être communiqué ? (3)</p> <p>4 : Le pétitionnaire s'était-il rendu compte de l'écart suivant et peut-il le corriger (page 6/227) : le libellé de l'annexe 2 est erroné, indiquer svp le libellé exact qui est "Récépissé de déclaration de changement d'exploitant d'une installation classée relevant du régime de la déclaration sur le site d'Houlbec Cocherel" et non "Récépissé Changement d'attributaire de l'autorisation d'exploiter du site de l'EARL DU MONASTÈRE à la SCEA PÉRAULT A&amp;J" ? (4) (5) et (6 pour la rupture d'antériorité)</p> <p>5 : Le pétitionnaire savait-il et peut-il corriger en introduction de sa demande (page 7/227) la date d'autorisation par antériorité qui est 1993 et non 1992 et compléter cette introduction par le régime en vigueur de l'établissement à la date de la demande disponible dans la " base des installations classées", c'est-à-dire, pour le site d'Houlbec Cocherel de la SCEA VANRANST PERAULT à soumis au régime d'enregistrement et pour le site de Douains à NEANT ? (5)</p> <p>6 : Le pétitionnaire peut-il préciser quelles sont les conséquences de sa demande de bénéficier de la procédure antérieure à la réforme de l'autorisation environnementale. Et s'il s'agit d'utiliser la possibilité de "regroupement" de l'effectif qui était offerte par la réglementation antérieure entre deux sites, dont l'exploitation de l'un a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation et dont l'exploitation de l'autre est représentative d'une situation régulière en application du titre Ier du livre V du code de l'environnement ; peut-il préciser s'il est en mesure de présenter l'arrêté préfectoral d'autorisation du site d'Houlbec Cocherel et justifier en quoi le site de Douains est représentatif d'une installation classée d'élevage en situation régulière. (6)</p>	4.1 / 6 / 7 / 11



NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>7 : Le pétitionnaire savait-il et peut-il mentionner dans son résumé non technique page 9/227 ainsi que partout où il est présenté comme bénéficiant d'un droit par antériorité (par ex. page 18), que le site de 130 VL de Douains ne bénéficie plus d'aucun droit en regard d'aucune classification d'installation par caducité des anciens droits en particulier car "Par jugement du 25 février 2005, le Tribunal de Grande Instance d'Evreux a déclaré irrecevable la demande de l'EARL du Monastère et de M. Z de poursuite de leur activité" et que l'antériorité vaut pour la seule poursuite de l'activité existante. (6) et (7)</p> <p>8 : le pétitionnaire savait-il que la distance d'éloignement des habitations à respecter se mesure à partir des bâtiments d'élevage et de toutes structures annexes lesquelles sont situées très précisément à Douains dans la demande page 7/227 sur les parcelles cadastrées AE 29, 31, 37, 39, 300, 302, 310 et 346 alors que le plan parcellaire du site de Douains donné après la page 58/227 ignore le périmètre des habitations et parcelles touchées par la proximité de ces annexes, ce qui élargi considérablement la dimension du problème ; peut-il apporter un plan corrigé au dossier en montrant les distances de 100 mètres aux annexes ? (8)</p> <p>9 : Le pétitionnaire sait-il que s'il est autorisé à appliquer la réglementation antérieure tel qu'il le requiert dans sa demande, il va de soit qu'il en sera de même en ce qui concerne les documents d'urbanisme opposables c'est-à-dire que le POS perd sa caducité "par antériorité" et que les distances d'éloignement pourraient être alors à évaluer aux limites de la zone d'habitation, en toute légitimité. Peut-il évoquer cela en page 105/227 (9)</p> <p>10 : Le pétitionnaire savait-il et peut-il supprimer le renvoi (1) du tableau en page 28/227 en ce qu'il mentionne "Pour les bâtiments d'élevage de bovins sur litière accumulée de l'exploitation soumis au régime ICPE, la distance minimum d'implantation vis-à-vis des habitations voisines est de 50 mètres" : ce n'est pas le cas pour les installations soumises au régime d'autorisation, c'est 100 mètres, ni pour quel que soit le régime en ce qui concerne les annexes (lesquelles sont insensibles au type de litière). D'ailleurs la méthode d'élevage dite sur "litière accumulée" correspond à une technique particulière, le pétitionnaire dans tous les autres endroits du dossier mentionne qu'il pratique un élevage sur "aire paillée" ce qui est une expression littéralement différent. (10) Jean-Luc Dassonneville.</p> <p>Renvois de la liste des questions : commentaires et explications</p> <p>(1) : En réunion, le pétitionnaire a proposé à la mairie et à l'assemblée des participants de procéder à l'aménagement d'un chemin communal pour accéder au site. Ceci représente un point important du projet s'il permet de résoudre une partie des problèmes liés au trafic routier et aux nuisances associées. Cette modification substantielle n'est pas anodine et a forcément des incidences financières et environnementales et constitue potentiellement une mesure compensatoire à de très sérieuses objections au projet. Elle mérite donc d'être formulée très précisément et d'être, soutenue par une étude de faisabilité comprenant tous les aspects techniques, financiers, réglementaires, et accompagnée des autorisations préalables nécessaires, et justifiée par une étude complète d'impact de toutes les nuisances engendrées avant/après. Pour mémoire le dossier présenté ne comport e aucun e étude d'impact consistante au sujet du trafic résultant ni de l'exploitation de chaque site, ni des échanges inter sites. Une suspension de l'enquête, si le pétitionnaire la demande, lui permettrait de déposer officiellement ce projet et aussi d'ajouter un errata au sujet des autres observations, si besoin.</p> <p>(2) : Le dossier de demande tel qu'il est présenté à l'enquête comporte (sauf erreur de ma part) un défaut d'informations objectives qui nuisent à sa compréhension. Elles sont pourtant, pour certaines, en possession des services de l'inspection des sites classés. Le rapport de recevabilité est donc vraisemblablement porteur d'éléments compensatoires qui rendent ce dossier effectivement recevable et mieux assimilable par le public. Bien noter quand même que si un dossier peut être qualifié de recevable cela ne signifie pas nécessairement qu'il peut être qualifié d'acceptable.</p>	

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>(3) : Le dossier de demande est daté en bas de page de la 2/227 à la 227/227 au 30 juin 2017 alors qu'il comporte à plusieurs endroits du texte des informations disponibles postérieurement, jusqu'au 30 juillet 2018, ce qui revient à dire qu'il est antidaté. La signature de la lettre de demande en page 7/227 des pétitionnaires ne correspond donc pas à une véritable approbation/appropriation des éléments et termes du dossier. Ce n'est pas franchement, administrativement acceptable. On est donc en droit de s'interroger aussi sur la date effective de dépôt du dossier puisqu'elle est essentielle pour déterminer le droit à "bénéficier de la procédure antérieure à la réforme de l'autorisation environnementale" tel que demandé en fin de la lettre signée justement le jour de la date butoir.</p> <p>(4) : L'annexe 2b vient aussi en appui de la fin de l'explication 6 plus bas, le site n'était plus exploité régulièrement par l'EARL du Monastère par jugement depuis le 25 février 2005. Le site était donc en 2012 un site vierge d'exploitation depuis 7 ans. A noter pour une déclaration de changement d'exploitant, la formalité doit être remplie sous un délai d'un mois maximum ... entre 2012 changement effectif et 2016 date de déclaration, nous sommes à 4 ans hors délai et entre 2005 et 2016 nous sommes à 11 ans de la cessation d'activité par jugement.</p> <p>(5) : La seule mention des droits par antériorité nuit à la compréhension du projet et devrait être accompagnée de l'indication de la situation réelle une date actualisée.</p> <p>(6) : L'article R515-52 créé par le décret n°2011-63 du 17 janvier 2011 art. 1 et abrogé depuis par décret 2016-1661 du 5 décembre 2016, dans une section 7 du code de l'environnement à la partie réglementaire Livre V, titre 1er, Chapitre V, intitulée "Regroupement et modernisation de certaines installations d'élevage", permettait le regroupement/redistribution des effectifs de deux installations dont l'une était effectivement classée et inscrite au régime d'autorisation par arrêté préfectoral et l'autre en situation régulière d'exploitation. Pour s'assurer si les deux sites conditionnaient à cette disposition il suffit d'avoir à disposition l'arrêté préfectoral d'autorisation en vigueur à la date d'instruction demandée pour une des installations et la preuve qu'elle était exploitée régulièrement pour la seconde. Il faut aussi que cette date d'instruction soit antérieure à la date à laquelle toute demande d'autorisation ne peut être formulée qu'au titre d'une "nouvelle installation" conformément aux dispositions de l'article 2 de l'Arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques n°s 2101,...L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation du site d'Houlbec Cocherel n'est pas disponible dans la base des installations classées, et le site de Douains a perdu ses droits d'antériorité après la décision de justice du 25 février 2005 de ne pas accepter la poursuite de l'exploitation du site par l'EARL du monastère car "l'antériorité vaut pour la seule poursuite de l'activité existante" (Cf. Circulaire du 06/07/05 relative aux installations classées au BOMEDD n° 05/18 du 30 septembre 2005). Il y aura eu rupture de l'activité existante d'élevage laitier à cette date, confirmée par la saisie du cheptel le 03 juin 2005 et ensuite par le démantèlement des installations de traite (en particulier le démontage du tank à lait qui était bien visible car installé dehors derrière la fosse à purin), le site restant sans activité régulière en rapport avec l'activité préexistante jusqu'à aujourd'hui. De surcroît le pétitionnaire a déclaré avoir transféré l'élevage laitier sur le site d'Houlbec Cocherel ce qui ne laisse aucun doute au sujet de la consistance de la poursuite de cette activité sur le site de Douains : l'antériorité vaut pour la seule poursuite de l'activité existante. Toute modification de l'installation est soumise aux procédures d'autorisation ou de déclaration selon les cas et entraîne la perte de l'antériorité.</p>	

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>(7) : Indépendamment du (4), le seul formulaire 2b apporte la preuve de la rupture des droits d'exploitation par antériorité du site de Douains. Celui ci ne présente donc plus la caractéristique d'une installation régulièrement mise en service ou en fonctionnement régulier exigée pour tout regroupement selon l'article R515-52 abrogé du code de l'environnement. D'ailleurs le site d'Houlbec Cocherel qui a vu ses effectifs augmenter de 130 vaches selon ce même formulaire et qui a donc en toute logique dépassé les effectifs associés au régime de l'enregistrement (400 VL + 130 VL=530 VL) peut probablement se trouver lui-même hors du cadre d'une installation en fonctionnement régulier, cet effectif dépassant celui historiquement autorisé par antériorité (400 VL).</p> <p>(8) : Cf. I de l'article 5 de l'Arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques n°s 2101 .... L'autorité décisionnaire doit bien comprendre qu'en autorisant ce projet, en plus des nuisances données à subir aux riverains, il prive de droits acquis d'urbanisme un grand nombre de propriétés mitoyennes au site par réciprocité des contraintes d'éloignement devenues nouvelles. Ce site de Douains situé au cœur du village au pied de l'église n'a plus sa place en tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement, cet environnement ayant d'ailleurs vocation à devenir urbain avec l'arrivée de nouvelles activités commerciales d'ampleur sur le territoire de la commune. Cette logique est confirmée par l'arrivée prochaine (branchement en 2021) de l'assainissement collectif qui est un équipement essentiellement urbain.</p> <p>(9) : Le POS est caduc aujourd'hui, mais l'application du RNU repose sur la même réciprocité des contraintes d'éloignement pour des raisons de préjudices liées à la salubrité et aux nuisances publiques, roablement avec des marges supplémentaires. On peut compter aussi dans le périmètre : un terrain de boule sur la place adjacente au site avec plaques commémoratives et manifestations du souvenir régulières, le cimetière du village ouvert au public, l'église, l'ancienne abbaye destinée par la commune à devenir un commerce multiservices.</p> <p>(10) : Ce point est assez démonstratif du fait que ce dossier volumineux, qui est parsemé d'informations à examiner en profondeur en raison d'un contexte réglementaire atypique revendiqué et optimisé à la limite, se caractérise pourtant par une cohérence documentaire plutôt fragile. La contestation du public sur ce dossier est évidemment consécutive à l'augmentation des nuisances déjà ressenties, à la crainte quelles soient encore amplifiées et aux doutes sur la sincérité et la légalité de la demande. Ce dossier a dépassé les bornes de l'acceptable publiquement et se trouve à une distance indéterminée de la frontière réglementaire ; est-il positionné du bon côté de cette frontière ??? On est en droit de se le demander !</p>	
PERIER Alain		C141	<p>Au-delà de toutes les observations qui démontrent pour la plupart toutes les nuisances, incohérences, voire irrégularités de ce type d'élevages et dont vous tiendrez compte assurément ...</p> <p>Ne peut-on enfin se réveiller et agir en conséquence ? "Notre maison brûle et nous regardons ailleurs" disait déjà en 2002 un célèbre homme politique récemment disparu, certes imparfait comme nous tous, mais qui avait, nul n'en doute, des qualités humaines. L'humain (et les mille vaches), voilà le problème. Doit-on le(s) sacrifier au nom de la croissance à tout prix, la croissance d'il y a cinquante ans?</p> <p>Osons, osons dire Non à ce projet et inventons plutôt que suivre ce chemin si incertain.</p>	10

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
FATUS Geoffroy		C 142	<p>Tout d'abord, au regard de la complexité du dossier et le manque initial de transparence et d'information concernant ce projet d'extension, il serait judicieux de prolonger le délai d'enquête publique, et ce plus que la date déjà décalée du 15 octobre 2019, pour qu'une décision légitime et murement réfléchie puisse être adoptée in fine. Nous vous prions de bien vouloir satisfaire ce premier point. Ensuite en règle générale, ce projet ne s'inscrit pas du tout dans la tendance agricole actuelle, et les directions du gouvernement en place à ce jour. Il ne suffit pas de faire un énorme dossier « études impact », il s'agit de mettre en pratique sur terrain toutes ces bonnes intentions, et vérifier qu'elles soient déjà toutes respectées à l'état actuel de l'exploitation... Nous avons en effet de sérieux doute quant au respect de l'environnement, au respect des animaux et enfin au respect des consommateurs et des voisins. Ces doutes sont légitimes quand on connaît cet état actuel de l'exploitation (c'était pire il y a un an et plus). Il suffit d'aller sur place pour en apprécier la portée... A cet effet, je citerai aussi quelques points qu'il est important de soulever, parmi tant d'autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité directe avec une zone NATURA 2000 à respecter, surtout les pâtures en fermage sur « Les hautes Berges » (référence cadastrale 000 ZB 157 et adjacentes) qui sont accolées à cette zone.</li> <li>- Proximité relative avec la station de captage et pompage de Ménilles, à 800m en contrebas. Vu le relief du lieu, on peut clairement comprendre que les nappes souillées au niveau de la Cailletterie, descendant par « Les Bovés » (référence cadastrale 000 ZB 222 et adjacentes) et « Les marnières » (référence cadastrale 000 ZB 406 et adjacentes) se joignent à cet endroit-là et doivent alors polluées fortement ce site mportant en terme de santé publique appartenant à la SNA.</li> <li>- Proximité relative avec un site classé, à 700m en contrebas (ensemble du site formé par le tombeau Aristide Briand, le cimetière et l'Eglise Notre Dame de Cocherel), qu'il ne faut pas dénaturer par la présence de bâtiments agricoles fort dévalorisant.</li> <li>- Presque aucune valorisation locale de l'élevage et du lait, à part le lisier qui est épandu d'une manière très douteuse... Par exemple, les deux dernières années, le lisier semble avoir été épandu juste en bordure du champ au nord de notre habitation (Le Mont Cassel référence cadastrale 000 AE 55), c'est-à-dire une distance d'environ 10m de notre façade et même chose pour la proximité avec l'Eure qui est à moins de 100m en contrebas, dans le sens de la pente. Tout cela ne semblant pas non plus avoir été enfoui dans la journée... Pour rappel sauf erreur, la réglementation impose un épandage à plus de 50m des habitations et enfoui dans les 12h minimum (cf. arrêté du 27 décembre 2013)...</li> <li>- Le stockage de ce même lisier ainsi que les résidus fermentés des silos reste aussi douteux : les eaux de ruissellement générées par les surfaces non couvertes restantes du site entre les stabulations et les fosses de stockage sont très souillées et engorgent régulièrement l'hiver la totalité du chemin communal qui borde la ferme au nord-ouest, ruissèlent sur les abords et stagnent dans les pâtures à proximité. Ces excès, très nitrés, insalubres et odorants, qui semblent ne pas être bien gérés, sont une réelle nuisance pour la faune, la flore et les riverains (et promeneurs).</li> <li>- Les chemins ruraux de la commune d'Houlbec-Cocherel qui sont empruntés régulièrement et essentiellement par les engins de la ferme sont très dégradés (le haut du n°22 dit "Chemin de la Cailletterie" et le haut du n° 38 dit "Sente aux prêtres")</li> </ul>	1.3 / 1.8 / 3.4 / 8.2
TAUPIN Claude et Roselyne	16 rue côte aux brebis HOULBEC COCHEREL	C143	Déposition identique au courrier L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
SAUMET Françoise		C144	<p>Le projet d'extension de la SCEA Perault dont j'ai eu connaissance récemment à la mairie de Douains m'a alertée et est en contradiction avec les exigences de la préservation de la planète. Le projet de cette extension ne peut répondre à la nécessaire mise en place d'une agriculture raisonnée qui permette la préservation de l'environnement, une économie circulaire moins polluante, la prise en compte du bien-être animal. A cela s'ajoutent les conséquences désastreuses de cette extension pour les habitants des villages concernés par ce projet.</p> <p>A l'heure du réchauffement climatique, il semble anachronique et absurde de soutenir ce type de projet.</p>	3.2 / 3.4 / 10

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
LIARD Aurore		C145	Déposition identique à C134	3.2 / 3.4
HION Ghislaine	HOULBEC COCHEREL	C146	<p>Il y a 31 ans mon mari et moi avons pris la décision de venir nous installer à Houlbec-Cocherel pour sa tranquillité et son cadre de vie. Durant toutes ces années nous avons toujours eu la crainte qu'un quelconque projet ne vienne entacher notre bel environnement. Malheureusement, ce que nous craignons est en voie de se produire. Nous avons en effet été sidérés de prendre connaissance, par un tract déposé dans notre boîte aux lettres, du projet de la ferme de la Cailletterie qui veut passer son cheptel à plus de 1000 bêtes. C'est un projet invraisemblable qui va à l'encontre de tous ces beaux discours concernant l'écologie et de l'urgence à protéger notre environnement pour les générations à venir. Quelle hypocrisie si ce projet devait aboutir. Il ne fera qu'amplifier les nuisances que nous avons déjà depuis les derniers travaux d'agrandissement de 2017 à savoir les mouches et les odeurs nauséabondes selon les vents. Habitant rue de la côte aux brebis, nous bénéficions du bois qui nous sépare de la ferme et j'imagine ce que supportent les riverains proches de l'exploitation. Quelle sera l'efficacité des buttes de terre ou des haies qu'il envisage d'installer alors que la présence d'un bois ne suffit pas ! Avant d'envisager une extension de l'exploitation il serait judicieux de déjà remédier à toutes les nuisances actuelles que nous subissons avant que celles-ci ne se démultiplient sans parler de la pollution engendrée par l'épandage du lisier. Mr Van Ranst n'est pas un agriculteur "passionné par les vaches" comme il le dit lui-même mais c'est avant tout un homme d'affaires, belge de surcroît, peu enclin à se préoccuper de l'environnement et du bien-être de son bétail qui passe ses journées entières enfermé dans cette ferme usine. Quand il a l'audace de dire dans le journal Le Démocrate que "c'est une tempête dans un verre d'eau" c'est vraiment nous considérer comme de simples ruraux à l'esprit étriqué. Comment peut-il aussi parler de circuit court alors que son lait part en Belgique 4 fois par semaine et que la viande qu'il souhaite produire partira en Espagne et en Italie ! Pourquoi dans ce cas n'investit-il pas dans son pays ? La législation y est peut-être moins arrangeante qu'en France. En espérant que ce projet contesté par de nombreux habitants de la commune ne voit le jour et que vous saurez prendre en considération notre refus catégorique.</p>	1.1 / 1.2 / 3.1 / 3.4
FOX Catherine et Didier	HOULBEC COCHEREL	C147	<p>Après consultation du dossier d'extension de l'élevage bovin Perault à la Cailletterie, dit "ferme des 1000 vaches", nous vous faisons part de notre avis défavorable. Veuillez trouver ci-dessous les motivations de cette décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mal-être animal,</li> <li>- problèmes environnementaux (augmentation des rejets et des épandages d'origine animale, accroissement du trafic routier, camions, tracteurs, pour la livraison du fourrage dans la Cailletterie),</li> <li>- risque accru d'incendie du stock de fourrage avec menace directe sur les habitations voisines.</li> </ul>	1.3 / 1.5 / 3.1 / 11
FALGON Elodie	ST AUBIN SUR GAILLON	C148	<p>Nous parlons écologie, circuit court, amélioration de la qualité de notre nourriture, protection de notre environnement et amélioration de la condition animale. C'est un non-sens de vouloir agrandir la ferme-usine située sur les communes d'Houlbec Cocherel et de Douains. Ce système de productivité à outrance à l'heure actuelle est passéiste, fortement critiqué et remis en cause. Les attentes de la population et la lutte contre le réchauffement climatique nécessitent une remise en cause de ce type d'élevage intensif. Notre gouvernement le prône, nos économistes nous l'enseignent. C'est la raison pour laquelle en tant que citoyens responsables, mon mari et moi, conscients des implications d'un tel projet, nous demandons instamment aux autorités chargées de ce dossier de prendre la mesure d'une décision qui dans le cas d'une validation du projet, aura néfaste au niveau local en contribuant à la dégradation et à la pollution des sols et de l'eau - sans compter les nuisances pour la population environnante (voir doléances de l'ADEHCA) mais contribuera de manière irresponsable au réchauffement climatique global, et jugée comme telle par la population, au réchauffement climatique global et à une maltraitance accrue des animaux.</p>	3.1 / 3.2 / 3.4 /

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
M. et Mme BACHELIER	11 bis Rue de Gaillon HOULBEC COCHEREL	C149	<p>Nous tenons donc à vous faire part, par ce courriel, de notre opposition profonde à ce projet qui est à l'encontre de la protection et de la préservation de la nature. Nous trouvons scandaleux qu'un tel projet puisse exister alors même que nous connaissons les répercussions dévastatrices de ces usines à vaches qui existent depuis plusieurs années aux États-Unis. Notre gouvernement (dont le préfet) a forcément connaissance des répercussions néfastes sur l'environnement et des pollutions engendrées par ces exploitations. A cela s'ajoute les désagréments qui vont s'en suivre : odeur, bruit, mouches, circulation sur nos routes étroites, pollution des eaux, ruissellements dans la nappe phréatique, maltraitance animale .... Ce projet, s'il se réalise sera une catastrophe écologique et sociale pour notre belle vallée de l'Eure. Qu'en sera-t-il de l'eau ? (une vache consomme en moyenne 120 litres par jour) qu'en sera-t-il des conditions d'élevage ? (il ne faut pas confondre agriculteur paysan et industriel) Qu'en sera-t-il de l'attrait touristique ? (la ruralité ne doit pas brader ses valeurs de savoir vivre et de bien être pour le profit d'un seul). Aucun intérêt d'être la première commune de France à accueillir ce type d'exploitation au seul motif du profit. Aucun intérêt pour notre commune à devenir le faire-valoir pour permettre l'implantation de ces usines comme nouveau modèle d'exploitation au niveau national. Nous préférons que le monde garde l'image d'une Normandie où ses vaches paissent une herbes vertes dans les prés de pommiers. + texte de la déposition L1*</p>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 . 3.6 / 5 / 7
FLECHE Ellae	HOULBEC COCHEREL	C150	<p>J'ai pris connaissance de l'agrandissement de la ferme de Perault et souhaite vous faire part de mon opposition à ce projet. J'habite à 300 mètres de la ferme et c'est déjà compliqué à cause des bruits sonores et odeurs quotidiens. Mon inquiétude est également grande au niveau de l'impact écologique et pollution sur la vallée. Le question du bien être animal est un aussi à prendre en compte, les vaches sont entassées dans des stabulation dans des conditions douteuses.</p>	1.1 / 1.3 / 1.8 / 3.1

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
Normandie Ecologie-EELV M.PERRET ALBAN		C151	<p>La fin du paysan Ce lieu ne crée pas d'emplois et il n'y a pas de retombées économiques pour la commune. Au contraire, il mène même à la disparition d'un métier, d'un rôle-clef dans nos campagnes, celui du paysan. Les fermes-usines sont des freins à l'installation de nouveaux agriculteurs.</p> <p>Les craintes des riverains Cet agrandissement fait craindre aux habitants de devoir subir des odeurs désagréables en permanence. D'autres craignent pour leur sécurité avec le nombre de tracteurs et d'engins agricoles</p> <p>Sur la question des déplacements, rappelons que chaque bovin consomme quotidiennement 100 kg de matières vertes donc sur 365 jours et vu le nombre d'animaux, cela donne une idée de la circulation engendrée pour transporter tout cela sur des routes de campagne. Le problème sera le même pour le déplacement des effluents d'élevage. Il s'agit aussi de routes aux dimensions limitées, les dégâts seront donc potentiellement nombreux. Quant à la collectivité, une telle activité routière l'obligera à un fort investissement dans le bitume et à une réparation des voies communales quasiment tous les ans.</p> <p>L'élevage industriel et son impact environnemental Tout d'abord il est démontré que l'élevage bovin intensif contribue de manière importante au changement climatique, par les gaz à effet de serre qui sont émis tout au long de la « chaîne de fabrication » : en plus de la digestion des aliments, qui produit évidemment des gaz, les procédés de culture et d'élevage libèrent les gaz précédemment stockés dans le sol et la végétation. Le méthane que le ruminant produit ne peut être compensé qu'à la condition que celui-ci pâture. Le volume et la toxicité considérable du fumier, du lisier et des effluents épandus altèrent durablement les sols et l'eau.</p> <p>Il a aussi été démontré que l'élevage industriel des bovins nécessite deux fois plus d'énergie fossile que l'élevage en pâturage, non seulement pour élever les animaux, mais aussi pour cultiver les grandes quantités d'aliments nécessaires pour les nourrir. Les gaz à effet de serre libéré pour ce type de structure viennent majoritairement de la production de la nourriture pour nourrir les animaux eux-mêmes.</p> <p>L'exemple des importations de soja est représentatif du désastre écologique que cela représente. En 2017, 61 % de ce soja provenait du Brésil, » C'est ce modèle industriel qui est dépendant du soja, causant la déforestation massive de l'Amazonie afin de le cultiver.</p> <p>Ce système de productivité à outrance est un processus du passé, contesté par le monde d'aujourd'hui, coûteux et impossible à rentabiliser. Il s'agit d'un système qui ne peut fonctionner qu'en étant conservé sous perfusion financière mais que va-t-il se passer si la prochaine PAC diminue ses subsides vers les élevages industriels et s'oriente enfin vers un réel changement de modèle ? Qu'advientra-t-il de la viabilité économique de ce projet pour l'entrepreneur lui-même ?</p> <p>Comme vous avez pu le comprendre à la lecture de notre contribution, nous sommes opposés à ce projet et nous pensons qu'il n'est pas dans l'intérêt de la collectivité qu'il voit le jour. <del>les conséquences sociales, environnementales et économiques, sont beaucoup trop négatives pour simplement permettre à un</del></p>	1.1 / 2.3 / 3.1 / 3.2 / 3.6
LAWENCEChristine		C152	<p>Dans le cadre de l'enquête publique sur ce projet qui paraît d'un autre temps par rapport à la nécessité de développement durable j'avais plusieurs questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le bien-être animal n'est pas du tout abordé dans le projet qui est présenté : qu'est il prévu pour améliorer celui-ci?</li> <li>- la production de viande de veau (bébé d'animal) pourrait être remplacée par la production de viande bovine de qualité</li> <li>- une orientation vers la production de lait biologique serait souhaitable. Pourrait- elle être envisagée au moins pour partie du cheptel?</li> <li>- l'utilisation d'énergies renouvelables pour faire fonctionner l'exploitation n'est pas discutée</li> <li>- l'utilisation du lisier pour production de biométhane qui permettrait au village de tendre vers l'autonomie énergétique n'est que pas abordée</li> <li>- le circuit de production vers l'étranger implique un plan de circulation. Qu'est il prévu pour baisser l'empreinte climatique des transports ?</li> </ul> <p>Est-il prévu de la part de l'exploitant un projet développement durable?</p>	3.1 / 11

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
SECHE M.F		C153	Nous sommes absolument contre cette extension aussi bien pour toutes les nuisances que cela va procurer mais également pour le bien-être des animaux. Nous avons eu l'occasion lors d'une randonnée de passer à côté de la ferme telle qu'elle est actuellement et déjà il règne une telle odeur que nous avons rebroussé chemin. Alors avec mille vaches comment se sera. Nous demandons donc que cette agrandissement n'est pas lieu car nous sommes pour avoir le droit de pouvoir consommer des produits laitiers de bonne qualité. Avec des vaches qui broutent dans les prairies comme elles l'ont toujours fait et qui permet d'avoir un lait crémeux. Nous allons en Bretagne dans une ferme où nous avons un lait avec de la crème dessus comme nous avons connu étant enfant. NON A LA FERME AUX MILLE VACHES !	1.1 / 3.3
M.Mme COUILLET		C154	Déposition identique à C12	7 / 8.2
TASCHER Jean Claude	16 rue de la cailletterie HOULBEC COCHEREL	C155	<p>Je souscris a 100 pour 100 aux mails de refus de ce projet qui vous sont parvenus et j'ajoute ceci: J'habite au hameau de la Cailletterie au 16 de la rue du même nom sur la voie c12 à environ 300m de l'entrée de la ferme. Pratiquement tous les véhicules qui vont a la ferme PASSENT DEVANT CHEZ MOI. Ce sont des semi- remorques routières (poids total en charge 38t et plus) une multitude de tracteurs avec chauffeurs et remorques 2 et 3 essieux qui sont souvent loués avec chauffeurs par Mr Van Ranst. Pour certains travaux ce sont des personnes qui viennent de Belgique Tout ces mastodontes pour l'épandage du lisier, du fumier, du labour, des semoirs, des traitements, de l'ensilage, luzerne, maïs et autres, du transport des animaux et du lait qui part en Belgique (3 500 000 litres annuels actuellement et si le projet se réalisait plus de 5 000 000) et bien d'autres transports !!!! Le hameau et cette ferme ne sont pas adaptés à cette circulation pour les raisons suivantes: 2 possibilités d'accès: une par le c14 à partir de la D57 longueur environ 550 m (interdite au poids lourds dans les deux sens) une autre par le C12 puis le c14 a partir de la D57 longueur 1250 m avec un virage très étroit à plus ou moins 90 degrés a hauteur des numéros 23 et 8 de la rue de la cailletterie avec une visibilité nulle, pas mal d'accrochages et encore dernièrement dans le virage un véhicule a couché 3 poteaux de la clôture!!!!!! Les deux voies d'accès ne sont pas adaptées a une circulation plus importante de poids lourds et autres. Pour finir Mr Van Ranst ferait plus de chiffre d'affaire et nos maisons perdraient de leur valeur . Pour ces raisons je m'oppose fermement a ce projet</p>	1.3 / 2.2



NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
CHAUVIN Evelyne	Rue du village DOUAINS	C156	<p>Je suis allée visiter la stabulation vendredi 27 septembre en compagnie d'élus de Douains, moi ne l'étant pas. Nous avons été reçus par M. VAN RANST qui nous a fait visiter la totalité de la ferme et nous avons pu constater que les vaches et veaux étaient installés sous un superbe hangar, les animaux pouvaient librement se déplacer dans leur enclos, ils étaient propres et nullement stressés par leur environnement. En nous promenant à l'intérieur de cet hangar, nous avons constaté que l'odeur n'était pas nauséabonde au point de partir de l'endroit, nous avons pu discuter près des bêtes sans être dérangés par l'odeur ! M. VAN RANST nous a expliqué qu'un système de lavage du sol où se trouvaient les animaux se déclenchait automatiquement et de plus il a remplacé la couche des vaches par du sable au lieu de la paille qui blessait les mamelles des vaches. D'autres hangars plus anciens nous ont été montrés, les bêtes ne sont pas entassées et circulent librement... Quant aux petits veaux, ils ont leur enclos particulier et sont venus directement nous voir, M. VAN RANST les garde au minimum 1 an durant ce temps, il fait tout pour que les animaux se sentent bien et surtout pas stressés. J'ai eue la sensation que M. VAN RANST faisait tout au mieux pour ses animaux ?!! Je n'habite pas à proximité de la ferme de la Cailleterie et dans ce cas je ne peux évidemment pas dire ce que les habitants ressentent et ce qu'ils endurent au quotidien !! Toutefois, M. VAN RANST me semble très à l'écoute des personnes qui vivent à proximité pour arriver à un consensus. Il nous a dit qu'il rencontrait fréquemment les élus d'Houlbec-Cocherel afin de voir ce qui pourrait être amélioré ?</p> <p>A la décharge de M. VAN RANST, il faut signaler que la ferme existait bien avant qu'il arrive et quelques habitations étaient déjà là, mais concernant les nombreuses constructions qui sont sorties de terre à proximité de la ferme, les futurs habitants savaient à quoi s'en tenir quand ils ont acheté !!!! Cette réflexion est valable pour les habitants de DOUAINS qui vivent à proximité !!! pour certains, ils sont face (ouest) à la ferme ce qui ne les épargne pas quand les odeurs sont là. J'avoue que j'habite au sud de la ferme, les vents dominants (ouest) m'épargnent souvent des sentes urs pas toujours agréables. Nous sommes à la campagne !! parfois l'air sent le purin bien sûr (il faut le dire) à DOUAINS également, mais à côté des tuyaux d'échappement, mon choix est fait !!! M. VAN RANST a plein d'idées pour redynamiser la ferme, comme ouvrir à nouveau la fromagerie, il a les locaux pour ! C'est son outil de travail, il ne faut pas l'oublier et il emploie de nombreuses personnes</p>	9
CARON Moïse	HOULBEC COCHEREL	C157	<p>Comme beaucoup d'habitants de Houlbec-Cocherel je suis CONTRE le projet ACTUEL d'évolution. En effet, trop d'incohérences sont relevées dans ce dossier qui paraît incomplet, ou il manque les avis de certaines instances. De plus, aucun engagement « FORMEL » n'est pris par le demandeur et confirmant que : •Les fosses à lisier actuelles seront bien couvertes et rendues étanches •Les véhicules, tracteurs et semis ne passeront plus parmi les maisons sur la petite route mais par un chemin « réalisé » dans les champs voisins . •Je ne reprendrai pas toutes les remarques faites par l'ensemble des habitants, mais qu'il soit mis en place des mesures permettant déjà de palier aux nuisances actuelles ensuite, peut-être qu'un nouveau projet pourrait être présenté. Je demande donc « OFFICIELLEMENT » un engagement FERME, porté officiellement à l'enquête dans le dossier.</p>	7 / 11
LAITHIER Virginie	VERNON	C158	<p>M'appuyant sur *le texte de la Charte de l'environnement (2005), adossée à la Constitution de la Cinquième République par la loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 / le rapport des sénateurs Ronan Dantec et Jean-Yves Roux, qui ont présenté les 18 grandes propositions de la délégation à la prospective du Sénat visant à adapter la France aux dérèglements climatiques d'ici 2050 / le débat du Sénat ayant pour objet ce jeudi 3 octobre 2019 « Adapter la France au changement climatique », qui souligne, tant par les interventions des sénateurs que par celles de Madame la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, l'importance d'une Transition Agro-Ecologique à l'heure notamment du retour d'expérience prévu par la ministre suite aux deux canicules de cet été. Madame Borne souligne qu'il faut à la fois « poursuivre avec acharnement la lutte contre les émissions des gaz à effet de serre et atteindre la neutralité carbone au milieu du siècle mais nous devons également nous préparer aux impacts que nos émissions passées rendent désormais inéluctables. » (fin de citation)</p> <p>je souhaite souligner l'envergure des conclusions que vous rédigez dans votre rapport qui concerne à première vue, notre territoire local. En réalité, ce dossier porte en lui la possibilité, la responsabilité même, d'agir localement et rapidement en faveur de la transition agro-écologique et de la lutte contre le changement climatique.</p>	2.3 / 10

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
La Fédération APNE27, M.MORGOUN (Président)		C159	<p>L'APNE 27 par avis de son conseil d'administration émet un avis défavorable au projet car elle considère que ce projet porte atteinte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'image du territoire normand et de son identité rurale euroise : la campagne normande c'est voir des animaux dans les prés, sous des pommiers dans leur milieu naturel, offrant une économie laitière de qualité, en circuit court qu'il faut préserver et respecter. Nous dénonçons ce type de production laitière en espace fermé sur un sol artificialisé.</li> <li>- au respect de la nature et de son milieu ambiant. Le respect de la nature c'est de remettre de la vie sur un sol naturel pas sur un sol artificialisé. Un tel projet ne peut qu'impacter l'environnement salir sa pédagogie.</li> <li>- au respect des paysages : Ce projet est une atteinte aux paysages en milieu rural, son architecture industrielle irrespectueuse du bâti local et sans réflexion concernant son intégration dans une région plane, céréalière et non bocagère. Le volet paysager fourni dans ce dossier confirme cette pauvreté et renforce l'atteinte aux paysages de ce territoire. ce projet est une atteinte aux paysages en milieu rural, son architecture industrielle.</li> <li>- au respect du métier d'agriculteur-éleveur : nous sommes favorables à des élevages à taille humaine où l'on respecte l'animal et son mode de vie, pas à des élevages au sein d'usines à produire. Sur ce point nous dénonçons fermement les propos tenus dans le rapport de demande de ce dossier et qui précisent : "Les exploitants de la SCEA PERAULT André et Jacques, pour valoriser la main d'oeuvre disponible, souhaitent rationaliser la performance technico-économique de leur exploitation,...." (p11/127 du dossier 01 autorisation-ICPE).</li> </ul> <p>La Fédération APNE27 est totalement opposée à ce projet d'installation, à son esprit qui baffouise l'environnement et dénature le monde rural Eurois.</p>	2.4 / 3.1 / 3.2
DOLET Samantha SIGNORINO GELO Anaïs SIGNORINO GELO Rosario	HOULBEC COCHEREL	C160	<p>Nous souhaitons vous signifier le fait que nous sommes contre le projet d'extension de l'élevage de la SCEA Pérault à Cailleterie (Houlbec-Cocherel). En effet, depuis 2014, nous avons vu notre qualité de vie se dégrader :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bruit des engins agricoles, y compris le dimanche</li> <li>- des odeurs nauséabondes nous parviennent au moins 2 journées par semaine, bien que notre habitation soit située à plus de 200 mètres de la Cailleterie</li> <li>- prolifération de mouches</li> <li>- va et viens des engins agricoles, parfois jusqu'à plus de 4h du matin lors de la période d'ensilage</li> <li>- présence de lisier dans la forêt en contrebas de la ferme entraînant sans doute une pollution des sols et rendant impossible le passage des promeneurs</li> <li>- dépréciation des biens immobiliers situés autour de l'exploitation</li> </ul> <p>Sur le site de la Cailleterie, l'élevage passerait de 695 animaux à 1069 animaux, dont la plupart resteraient enfermés toute la journée dans des hangars. Cela ne ferait qu'accroître ces désagréments, d'autant plus qu'aucune action n'a été menée jusqu'à présent par les propriétaires de cette ferme pour résoudre les problèmes existants.</p> <p>Actuellement, nous subissons suffisamment de désagréments liés à cet élevage intensifs pour ne pas en avoir de nouveaux liés à ce projet d'extension.</p>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.6 / 1.8 / 3.1 /

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
SOUBRIER Catherine	6 Clairière la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C161	<p>Nous nous opposons au projet d'extension de la SCEA Pérault pour de multiples raisons :</p> <p>1 - Environnement, développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pollution de l'eau, nappe phréatique et captage des Gords juste en contrebas de l'exploitation (près de la départementale, 91-1 rue A.Briand) suivant non seulement une pente nette mais un rû nettement visible sur Googlemaps</li> <li>- Prélèvements excessifs dans la nappe phréatique, déjà bien mal en point, pour abreuver plus de 1000 bovins.</li> <li>- Pollution des sols et de l'eau : seuils déjà dépassés en Arsenic (29 pour un seuil max. de 25) et Cadmium (0,53 pour un seuil max. de 0,45) cf Tableau 10 de l'analyse réalisée par Suez. Quantités énormes de nitrates prévues.</li> <li>- Pollution de l'air et réchauffement climatique induit par le méthane (G.E.S. 25 fois plus puissant que le CO2) dégagé par les bovins. Plus pollution liée aux transports de lisier, d'animaux, de nourriture.</li> <li>- Importation de soja (Brésilien ? Transgénique ?) pour nourrir les bovins, d'autant que la production de maïs, entre autres, n'a pas été mirifique cette année encore. 1 agriculteur sur 2 s'est déclaré sinistré par manque d'eau cette année (source : assurances)...</li> <li>- Risques sanitaires pour les animaux piqués aux antibiotiques et donc pour les hommes (pollution de l'eau par les urines des animaux et risques d'antibiorésistance chez l'humain).</li> <li>- Souffrance animale des animaux considérés comme usines à lait, enfermés et surexploités.</li> </ul> <p>2 - Nuisances directes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les nuisances olfactives se sont accentuées depuis quelques années (râclage fréquent que nous percevons puisque nous sommes à 300m des déjections animales et épandages). Je précise que nous n'avions pas de problèmes avec cette exploitation lorsque nous sommes arrivés dans le secteur, il y a 32 ans. La reprise par MM. Van Ranst a changé beaucoup de choses. Ils ont pour modèle les exploitations industrielles de l'Europe du Nord, ce qui ne correspond ni à la France, ni à notre région, soucieuse de ses paysages. Il suffit de voir l'orientation touristique et résidentielle prise par Houlbec-Cocherel depuis plusieurs décennies.</li> <li>- Les nuisances liées aux insectes l'été sont en nette augmentation depuis 2 ans.</li> <li>- Les nuisances quant à la circulation routière dont j'ai eu personnellement à pâtir : roue de ma Twingo tombée dans une ornière au sud de la ferme lors du croisement délicat avec un camion d'animaux (signalé à la mairie à l'époque); croisement à quelques millimètres d'un énorme camion jaune juste devant le 23 rue de la Cailleterie, zone particulièrement étroite; et deux fois, risque pour mon passager lors de la sortie hors de la ferme, sans aucune précaution, d'un tracteur muni de deux broches (pour ramasser la paille). Je mentionne aussi la boue sur la route à certaines périodes et l'absence depuis nombre d'années du passage d'un "tracteur-balai" comme c'était fait auparavant.</li> </ul>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.8 / 2.1 / 2.3 / 3.2 / 3.3 / 3.4 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>3 - Mépris de la population environnante et malhonnêteté dans la réalisation du dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Clairières de la Fortelle n'existent pas dans le dossier (il y est dit qu'à part La Cailletterie, les habitations sont à 2km !). Et les Clairières à 200m des bâtiments neufs ? Et La Fortelle ? Et La Côte aux brebis ? 69 lots aux Clairières de la Fortelle, à peu près 150 maisons avec La Fortelle et La Côte aux brebis, ce n'est pas rien. La vocation d'Houlbec-Cocherel, par le développement de lotissements et de chemins de randonnée, est résidentielle et touristique depuis plusieurs décennies. On ne méprise pas ainsi la population. L'exploitation n'est pas au milieu de "nulle part" !</li> </ul> <p>4 - Malhonnêteté du dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourquoi le dossier date-t-il de juin 2017 ? Est-ce pour bénéficier de lois avantageuses comme il se dit ?</li> <li>- Pourquoi le nombre d'animaux actuellement présents n'est-il pas précisé clairement ?</li> <li>- Pourquoi les images sont-elles tronquées (occultant la présence de maisons alentour) ?</li> <li>- Beaucoup trop de flou et de biais s'ajoute à des pratiques déjà peu écologiques concernant les fuites de jus d'ensilage, entre autres, les déchets jetés dans une zone visible sur la vue satellite précédente et la montagne de pneus usagés que l'on voyait depuis l'un des 4 chemins de randonnée bordant l'exploitation.</li> </ul> <p>5 - Modèle dépassé de l'exploitation géante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au XX<sup>e</sup> siècle, comment fonctionner encore sur des modèles obsolètes vus les problèmes environnementaux auxquels nous sommes confrontés ?</li> <li>- Les fermes-usines font baisser le cours du lait et ruinent les exploitants moyens. D'autant que le lait n'est pas utilisé sur place (le projet fromagerie n'est pas dans le dossier), ni la viande. Pourquoi ces businessmen de l'agro-alimentaire ne passent pas au bio et au local ? Il y a une demande pour cela en France et l'exploitation serait viable avec 400 vaches seulement...</li> </ul>	
MARTIN Jean Marie	EVREUX	C162	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
FRAISSE Alexis	LOUVIERS	C163	<p>L'élevage industriel est une aberration sur tous les plans.</p> <p><b>ENVIRONNEMENT</b></p> <p>Une telle concentration d'animaux génère une quantité d'effluents que la nature ne peut pas absorber. Ils finissent pour la plupart épandus en grande quantité dans les champs et polluent les nappes phréatiques. L'élevage hors sol est complètement coupé des cycles naturels. Tout doit y être fait artificiellement. La nourriture qu'on apporte vient de grandes cultures nuisibles à l'environnement (utilisation de pesticides et d'engrais chimiques, absence totale de biodiversité, destruction des paysages). Cette nourriture est bien souvent importées de pays lointains avec des méthodes de production dont on ne se soucie guère. Cela implique aussi un transport polluant. L'importante consommation de chair animale d'une partie de la population humaine pose de graves problèmes environnementaux : consommation très importante d'eau et de terres (à la fois pour les animaux et pour les cultures fourragères), émissions de gaz à effet de serre. Nous n'avons pas le choix, pour notre propre salut, nous devons réduire notre consommation de viande, notamment bovine et industrielle. Ceux qui veulent à tout prix encore manger de la viande doivent se tourner vers l'élevage en plein champ.</p> <p><b>ÉTHIQUE</b></p> <p>La vache est un animal, comme nous. Elle est adaptée à la vie au grand air et à brouter de l'herbe. Elle aime ses enfants. Elle aime la liberté. Elle vit avec le cycle du soleil et de la nature. Elle interagit avec ses congénères et avec son environnement naturel. Elle a des sentiments. Elle peut souffrir. Dans un élevage industriel la vache perd son statut d'être vivant pour devenir une machine à produire du lait et de la viande. Elle est sélectionnée génétiquement pour qu'on puisse tirer le meilleur rendement de son corps, au prix d'une vie d'esclavage et d'enfermement qui l'épuise en cinq ans. Elle ne voit jamais la lumière naturelle. On lui triture les parties génitales pour l'inséminer artificiellement. Elle ne côtoiera jamais un mâle de sa vie. Ses veaux lui sont enlevés peu de temps après leur naissance. Eux aussi connaîtront une vie misérable. Soit ils seront nourris artificiellement avant d'être abattus à quelques mois. Soit ils connaîtront un destin semblable à celui de leur mère. Une fois épuisée, la vache sera « récompensée » par un abatage dans des conditions bien souvent cruelles, précédées par un transport traumatisant.</p>	1.5 / 2.3 / 3.1 / 3.2 / 3.3 / 3.4 / 5

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>SANTÉ Les conditions de vie des vaches en élevage industriel sont néfastes pour leur santé. La promiscuité fait que le troupeau peut être décimé par une infection contagieuse. Pour éviter cela, on administre aux animaux de grandes quantités d'antibiotiques qui ont des effets secondaires. Cet abus d'antibiotiques rend des germes résistants, ce qui présente une menace aussi pour les vaches que pour les hommes. Les antibiotiques se retrouvent ensuite dans la viande qui est consommée. D'autre part, la consommation excessive de viande, permise par l'élevage industriel, est néfaste pour la santé humaine.</p> <p>EMPLOI L'élevage industriel nécessite très peu d'emploi par tête de bétail. Il n'a donc que très peu d'intérêt économique et social pour le territoire sur lequel il est implanté. Nous devons admettre les erreurs du passé et ne pas continuer à développer l'élevage industriel. Cette façon d'exploiter les animaux n'est ni durable, ni morale. Même si on a pu croire un temps, il y a quelques dizaines d'années, que ce type d'élevage était prometteur, nous savons aujourd'hui qu'il est néfaste et qu'il n'a plus de raison d'être.</p>	
Anonyme (LAW)		C164	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
Anonyme (LAW)		C165	Déposition identique à C12	7 / 8.2
SOUBRIER Catherine	6 clairière la fortelle HOULBEC COCHEREL	C166	Je me permets d'ajouter une information concernant les risques liés aux mouvements de terrain à Houlbec-Cocherel : des mouvements de terrain risqueraient d'affecter la stabilité des cuves de stockage de lisier et des inondations et coulées de boues risqueraient d'entraîner des polluants vers le captage des gords (à 750m en contrebas de l'exploitation en suivant le ravin et le rû), voire vers l'Eure à 850m.	11
LAMBERT-Diane		C167	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
BOULARD Sylvie		C168	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
PELCHAT Jean-Pierre		C169	CONTRE CE PROJET ANTI ECOLO ET CONTRE LES ANIMAUX	10

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
JOREZ Michel	Les Clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C170	<p>Habitant les clairières de la Fortelle depuis près de 30 ans, je tenais à m'exprimer contre l'agrandissement de l'exploitation laitière objet de cette enquête. Bien que notre maison soit située à environ 400 mètres de l'exploitation, les nuisances existent et ont été en forte expansion depuis les 10 dernières années. L'odeur (hors période d'épandage) est passée d'occasionnelle et supportable à récurrente et très forte depuis 5 ans. Nous subissons des invasions de mouches dès les premiers beaux jours depuis 3 ans, à tel point que les attrapes mouches qui « pendouillent » des plafonds sont remplacés tous les 15 jours car pleins ! Les mugissements du bétail élevé en batterie sont passés de rares à fréquents (et ce à toutes heures du jour et de la nuit) depuis la reconstruction de la grange, brûlée il y a deux ans puis reconstruite et finalement détournée de sa fonction première pour être transformée en zone d'élevage intensif où le bétail est parqué ( dans des conditions inacceptable du point de vue de la protection animale).</p> <p>L'état de la route empruntée par les véhicules agricoles et les camions de transports se dégrade régulièrement. Cette même route est rendue très glissantes les jours de pluie suite à la boue déposée par les roues des véhicules de transports agricoles (cette route n'est jamais nettoyée). Le non-respect des règles de circulation et du code de la route par ces même véhicules risquent de causer des accidents graves autant à l'encontre des véhicules que des promeneurs qui doivent également, parfois, éviter les camions. Nous avons la chance de vivre dans un environnement que nous avons choisi, en pleine nature, avec nos voisins et la ferme (telle qu'elle était gérée il y a 10 ans par la famille Perrault), dont les nuisances étaient acceptées car liées à la vie à la campagne et occasionnelles. Aujourd'hui, on cherche à nous imposer des nuisances fortes et récurrentes afin de permettre à un propriétaire Belge d'accroître ses profits personnels en sacrifiant à tous les nouveaux principes qui nous permettons de préserver l'environnement et en faisant fi de l'écologie, du droit animal, de la sécurité des habitants, de la protection des ressources aquifères et de la qualité de notre environnement. Ces mêmes principes qui sont défendus à la fois par le gouvernement Français, l'Europe et les Nations Unies.</p>	1.2 / 1.3 / 1.4 / / 1.8 / 3.1
GERNEZ Joël France nature environnement		C171	<p>Appréciation du projet : dossier difficilement lisible / ne met pas clairement en évidence les enjeux environnementaux, l'augmentation du cheptel avoisine 40%. Le système de production est industriel avec une production de lait en augmentation de 60%.</p> <p>Alimentation des animaux : ensilage de céréales, tourteaux de soja importés, qui contribue à l'aggravation de la crise climatique.</p> <p>Epandages : des parcelles sont concernées par des épandages cumulés, les effluents amènent 100 unités de N sur 170.</p> <p>Besoins en eau assurés par un forage. Y a-t-il un compteur sur les volumes prélevés? Absence de précisions sur les volumes d'eaux brunes et grises. Il est dommage que les eaux pluviales ne fassent pas l'objet d'une réutilisation.</p> <p>Gaz à effet de serre : le bilan en terme d'émissions dans l'air n'est pas fourni.</p> <p>La fédération se positionne défavorablement sur ce projet.</p>	1.8 / 2.1/ 3.2/ 3.3 / 3.4 /7
VIEL Thérèse		C172	<p>Je suis domiciliée dans l'Eure mais pas sur ce secteur. Toutefois, je souhaite donner mon avis sur ce projet de la «ferme aux 1 000 vaches» qui me paraît aberrant. Je connais la campagne, j'y suis née et j'y ai toujours vécu jusqu'à aujourd'hui. La campagne, s'est quoi ? Des champs avec des vaches, des veaux...en liberté avec parfois des périodes en étable. Et cela depuis des «lustres». Ce projet va dénaturer le paysage par de grands bâtiments. Et les vaches, dans tout ça ? Le bien-être animal est-il respecté ? NON. Les vaches ont besoin de marcher, de courir, de se coucher, de respirer l'air frais, de ressentir la pluie qui tombe, le vent qui souffle, de regarder au loin, d'avoir des relations avec les congénères, enfin «vivre normalement» Avec ce projet, elles seront confinées, privées de sensation, d'herbe. Et, que sera leur alimentation ? Du grain et pas un brin d'herbe! Pour une bonne qualité de lait, rien de vaut une vache à l'herbe. Les vaches sont des animaux sensibles et qui peut dire ce qu'elles ressentent lorsqu'elles sont confinées ? J'ai envie de faire une comparaison et d'imaginer une personne qui a l'habitude d'aller où elle veut, de voir qui elle veut et un jour, pour «x» raison, elle est enfermée contre son gré et ne peut plus sortir. Comment va-t-elle réagir ? Que va-t-elle penser ? Que va-t-elle ressentir ? Les vaches s'est pareil, passer du champ au confinement, risque d'être traumatisant, j' imagine. Je suis absolument contre ce projet. On ne peut pas enfermer des vaches et leur demander de produire, produire du lait et de plus les séparer de leurs veaux. Ce ne sont pas des machines, mais des animaux. Je pense également, à toutes les nuisances que vont devoir supporter les habitants proches. Et bien sûr à l'impact environnemental.</p>	1 / 2.4 / 3.1 / 3.3

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
LARGUIER BONNEAU F.	HOULBEC COCHEREL	C173	<p>Résidente à Houlbec Cocherel depuis 1955, je tiens à vous exprimer ma farouche opposition au projet d'extension de la ferme de la cailletterie. Ce dernier est une hérésie dans une période où l'écologie, les problématiques d'environnement sont des préoccupations majeures de la population et de ses élus.</p> <p>- Dans le cas présent il s'agit d'un élevage industriel qui devrait plus avoir pour vocation de se tourner vers une approche raisonnée et durable que de prétendre à s'étendre !</p> <p>- la production de lait de cet élevage est destiné à être envoyé en Belgique : 2ème non sens du point de vue du bilan carbone !</p> <p>Notre pays et notre région de Normandie n'ont pas à recevoir les pollutions des agriculteurs ne visant que leur profit et enrichissement personnel, et qui ne résidant pas sur place, n'ont que faire des dégradations qu'ils génèrent !</p> <p>- la population de la commune entend continuer à pouvoir vivre dans un endroit où la nature reste intacte et refuse les odeurs nauséabondes de l'épandage, les bruits des camions et autres nuisances.</p>	1.4 / 1.5 / 3.2 / 3.4
M. Mme LAURENT	Rue de la cailletterie HOULBEC COCHEREL	C174	<p>Nous avons pris connaissance du projet d'extension de l'exploitation de la SCEA Perault. Nous habitons rue de la Cailletterie, non loin de l'exploitation de la SCEA Perault. A ce titre nous tenons à vous faire part, par ce courrier, de notre totale opposition à ce projet pour plusieurs raisons. Nous ne reviendrons pas sur les raisons avancées par l'Association de défense de l'environnement d'Houlbec Cocherel (ADEHCA) et que vous connaissez sans doute déjà. En ce qui concerne, nous sommes particulièrement attachés au bien-être des animaux. Un projet de ferme regroupant un cheptel d'un millier de têtes, qui relève de l'élevage intensif, ne garantit pas leur bien-être et nous ne pouvons que nous y opposer. Par ailleurs, nous subissons déjà les nuisances de l'exploitation : passage de camions / tracteurs qui laissent des routes qui ne sont pas prévues pour un trafic soutenu, pleines de boue ; odeurs pestilentielles et surtout depuis plusieurs étés, une véritable invasion de mouches. C'est simple, nous ne pouvons pas ouvrir les fenêtres de notre maison sans être envahis de plusieurs dizaines de mouches (avec les problèmes sanitaires que cela peut engendrer quand les mouches se posent sur le pain ou les légumes par exemple).</p> <p>Nous sommes inquiets à juste titre de l'impact de ce projet sur l'environnement : augmentation des émissions de méthane, augmentation de la consommation d'eau issue de la nappe phréatique alors même que nous connaissons déjà des périodes de sécheresse, émission de Co<sup>2</sup> et de particules fines du fait du trafic des camions. Enfin, nous sommes particulièrement préoccupés par l'impact que ce projet va avoir sur la valeur immobilière de notre habitation principale. Il est certain qu'un tel projet va dévaloriser la valeur de l'immobilier sur la Cailletterie et la Fortelle. Nous ne voyons pas pourquoi, sous prétexte d'accroître les bénéfices de la SCEA Perault, nous devrions perdre une partie de notre capital (de notre retraite à venir) pour lequel nous travaillons dur chaque jour. C'est pour ces raisons mais aussi pour les nombreux points soulevés par l'ADEHCA, Monsieur le Commissaire Enquêteur, que nous vous demandons de donner un avis défavorable à ce projet SCEA Perault de la Holding Van Ranst.</p>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.6 / 3.1 / 2.1 / 2.3 / 3.2 /
Pétition éditée par l'Association Agir pour l'Environnement		C175	<p>250 mails individuels identiques reçus depuis la pétition <a href="https://stop-fermeusine.agirpourenvironnement.org">https://stop-fermeusine.agirpourenvironnement.org</a> éditée par l'association Agir pour l'Environnement.</p> <p>Un projet d'agrandissement d'une exploitation agricole située sur les communes d'Houlbec Cocherel et Douains dans l'Eure est soumis à enquête publique. Je vous demande de bien vouloir émettre un avis négatif sur ce projet de ferme industrielle de plus de 1000 vaches. L'impact de ce type d'installation sur le bien-être animal, sur les risques de pollution des milieux (et notamment la zone Natura 2000 et le cours d'eau situés à proximité de l'installation), les nuisances sonores, l'augmentation de la circulation des poids lourds, l'accroissement de la consommation d'eau ou encore les émanations d'ammoniac et autres effluents odorants sont de nature à refuser toute demande d'extension de cette ferme-usine. Comptant sur votre écoute, je vous demande de bien vouloir annexer à votre rapport, ma contribution.</p> <p>Nota : pétition de 40 000 signatures remises ensuite en main propre voir L24.</p>	10

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
A et J SAVIGNY		C176	Contre l'élevage intensif contraire au bien-être animal. Pollutions et nuisances engendrées par ce type d'élevage+ impact carbone	1.1 / 1.4 / 3.1 / 3.2 / 2.3
SCHWARTZ Didier	CHAMBRAY	C177	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
GRÜNBERG Danielle	ST AUBIN SUR GAILLON	C178	Signale que les vaches ne vont plus dans les prés et que l'éleveur épand son fumier. Les bovins sont surmédicalisés, se nourrisse de produits importés. Pas de bien-être animal locaux fermés sols bétonnés,	3.1 / 3.2 / 3.3
HION Patrick	La Fortelle HOULBEC COCHEREL	C179	S'oppose au projet pour cause de dégâts sur l'environnement, nombreuses nuisances (fosse à lisier, odeurs, mouches), Pas de circuit court, le lait va en Belgique, bilan carbone mauvais avec beaucoup de camions, animaux parqués, pas d'emplois,	1.1 / 1.2 / 1.8 / 3.1 / 3.2 / 3.4
BOBIER Rémy	SAINT JUST	C180	Déposition identique à C134	3.2 / 3.4
MOREL GIRARDEL Laura		C181	Déposition identique à C134	3.2 / 3.4
LOISEL Nathalie		C182	Déposition identique à C134	3.2 / 3.4
HOOGTERP Aafke		C183	Ce projet est un non-sens , je ne crois pas dans la durabilité d'un projet économiquement peu saine,	3,6



NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
GRÜNBERG Serge	SAINT AUBIN SUR GAILLON	C184	<p>Je souhaite, par ce document, manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage de bovins faisant l'objet de cette enquête. Cette opposition rassemble plusieurs observations relevant de domaines différents mais qui conduisent toutes au refus de ce que vous demandez l'exploitant dont les intentions vont clairement à l'encontre de l'éthique générale, de la santé publique, et de la réussite de l'accord de Paris sur le climat.</p> <p>•Atteinte à l'éthique générale: L'éleveur mettait, il y a quelques années, dans un grand pré situé à proximité de ma propriété, ses jeunes bovins qui passaient plusieurs mois à brouter dans la tranquillité, la convivialité et une certaine forme de bonheur. Cela s'est arrêté à partir du moment où il a obtenu de l'autorité administrative les autorisations nécessaires à son installation actuelle regroupant son cheptel dans des bâtiments clos, les bovins parqués sur le béton du sol, avec de la litière sous les vaches. Le reportage télévisé diffusé par FR2, édition du 20h (suite à la manifestation qui s'est déroulée à Houlbec-Cocherel) nous a permis d'éviter d'effectuer une visite traumatisante en nous montrant ces malheureux animaux, les pieds dans le purin et ne pouvant pas se mouvoir car attachés. Ces bêtes sont nourries artificiellement à partir d'aliments industriels à base, entre autres, de tourteaux de soja et de maïs importés de pays favorables à la culture d'OGM. Il s'y ajoute le foin obtenu sur les prés (qu'il possède ou qu'il loue), sur des surfaces désormais vides d'animaux mais enrichies par le fumier et les engrais qu'il y déverse....Le reportage montre, le long d'un bâtiment, les cages d'engraissement des veaux dimensionnées à la mesure de ces pauvres bêtes. Avant leur sacrifice, quelle qualité de vie leur accorde-t-on ? Pour devenir végétarien, il n'y a qu'à visionner ce genre de séquence télévisée plus quelques vues de l'organisation L214 sur leur abattage. Pas étonnant que la consommation de viande est en constante régression dans notre pays !</p> <p>• Atteintes à la santé publique: Les prés qui, nous l'avons vu plus haut, n'hébergent plus de bovins mais servent à produire du foin au moyen d'engrais chimiques, de déjections provenant de l'élevage intensif qui s'infiltrent vers les nappes phréatiques en y entraînant les pollutions qui y sont déversées. Les animaux parqués en grand nombre, sont gavés de médicaments afin d'éviter les épidémies. Quels sont les effets de ces additifs alimentaires et de ces piqûres sur la santé des consommateurs ? La qualité médiocre de la viande ainsi obtenue explique aussi la désaffection du public pour cet aliment qu'il appréciait pourtant autrefois.</p> <p>•Atteinte à l'environnement: Les riverains de l'élevage se plaignent des odeurs qui en proviennent, des poussières et des mouches qui y prolifèrent et viennent les infecter. Pourquoi, alors, autoriser une extension de cette installation ? Est-ce pour augmenter le nombre des opposants à ce projet ? L'incidence des flatulences et des rots des bovins est considérée comme l'un des facteurs majeurs des gaz à effet de serre. Il est prouvé que la cause essentielle en est l'artificialisation (pour des motifs strictement économiques) de l'alimentation des ruminants dont la nourriture naturelle est l'herbe et les graminées et non pas les céréales et leurs substituts comme les tourteaux qui détraquent leur métabolisme et provoquent leurs embarras gastriques. Ce genre d'élevage, qui pousse à son paroxysme un modèle pervers, devrait être interdit au lieu d'être conforté en lui permettant de s'agrandir !</p> <p>En conclusion: Sommes-nous devenus le déversoir des pollutions que nos voisins refusent et qui atterrissent chez nous en raison de la permissivité de notre administration ? Vous ne devriez pas, en toute conscience, Monsieur le Commissaire Enquêteur, donner un avis favorable à la demande de cet exploitant qui ne s'est installé en France que parce que ce genre d'exploitation y est beaucoup plus accepté.</p>	1.1 / 1.2 / 1.5 / 2.3 / 3.1 / 3.3 /
SALVADO Nathalie	2 sente des Bruyères HOULBEC COCHEREL	C185	<p>Nous avons pris connaissance du projet d'extension de l'exploitation de la Scea Perault. Étant propriétaire, 2 sente des Bruyères 27120 Houlbec Cocherel, nous tenons à vous faire part de notre opposition à ce projet pour les raisons suivantes : Les conditions d'élevage sont déplorables, les vaches ne vont pas pâturer dans nos prés normands mais seront entassées dans une stabulation sans voir la couleur du ciel.</p> <p>Les routes vont être recouvertes de boue et le trafic va augmenter sur nos routes de campagne non adaptées. Nous ne pourrions plus profiter de nos extérieurs à cause des odeurs de lisier et des mouches.</p> <p>C'est pour toutes ces raisons M Le Commissaire Enquêteur que nous vous demandons de donner un avis défavorable à ce projet SCEA Perault de la HOLDING VAN RANST.</p>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 3.1

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
MENARD Jean-Marie		C186	<p>Comme suite à notre entretien du 04 Octobre 2019 à la mairie de Douain avec 3 autres résidents de la commune de Rouvray, je viens vous faire part, par ce message, de mon opposition profonde à ce projet.</p> <p>Les différents thèmes de désaccord ont été soulevés lors de notre discussion:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-risques humains (odeurs, distance des habitations),</li> <li>- risques pour l'environnement (régularisation forage, mise en conformité des écoulements, déchetterie non contrôlée sur le site, émission de méthane, consommation nappe phréatique, pollution des sols),</li> <li>- risques routiers (émission de CO2 et de particules fines, respect des usagers de la route et des habitants du secteur),</li> <li>- bien-être animal (respect des conditions d'élevage),</li> <li>- modèle économique (plus de lait et plus de viande pour qui?),</li> <li>- intérêt public (engranger plus de bénéfices pour une holding belge au détriment des nuisances de tout ordre pour les résidents de la campagne).</li> </ul> <p>Compte tenu de tous ces éléments, je vous demande Monsieur le Commissaire Enquêteur, de bien vouloir étudier avec la plus grande attention ce dossier en espérant que vous apporterez un avis défavorable ors de votre conclusion.</p>	1.1 / 1.7 / 1.8 / 2.3 / 3.1 / 3.6
PINAULT Ange		C187	<p>Je vous envoie ces plans car aucun document, ni commentaires, ne fait mention de la proximité des habitations. Tout est fait pour masquer cela. Tout est basé sur un échange de nous, riverains, contre le monde agricole. Il me semble que cet aspect du dossier ne le mentionne jamais.</p> <p>FERME 1000 VACHES ABBEVILLE : Distance Circulaire sur 2 km/Rayon - Surface Circulaire 12.40KM2 - Presque aucune Maisons environnantes.</p> <p>FERME PERRAULT : Distance circulaire sur 800m/Rayon - Surface circulaire 2.43 Km2 Et 150 MAISONS environnantes</p> <p>Détail du plan d'occupation des sols HOULBEC COCHEREL.</p> <p>Je vous envoie ces plans car aucun document, ni commentaires, ne fait mention de la proximité des habitations. Tout est fait pour masquer cela. Tout est basé sur un échange de nous, riverains, contre le monde agricole. Il me semble que cet aspect du dossier ne le mentionne jamais.</p>	7
PINAULT Ange		C188	<p>Nous avons pris connaissance du projet d'extension de l'exploitation de la SCEA Perault. Nous tenons à vous faire part, par ce courrier, de notre opposition profonde à ce projet pour les raisons suivantes : A notre arrivée, cette ferme existait déjà, et la plupart d'entre nous s'en accommodait. Nous ne sommes aucunement contre le monde agricole, mais une telle extension, si proche de nos habitations, ça nous ne l'imaginions pas. Hors, la plupart des décideurs de ce projet, ne l'accepterait pas si près de chez eux, et encore moins les conséquences collatérales que cela implique. Comment peuvent-ils ignorer cela? C'est pourquoi, nous devons réagir fermement, et par voie juridique si nécessaires. Et j'en suis désolé.</p> <p>La déposition reprend des éléments de la déposition L1 complété par les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La légalité de l'exploitation du site de Douains est entachée de doutes quand on sait que la holding Van Ranst s'en est portée acquéreuse via la SCEA Perault en 2009 alors qu'il n'y avait plus d'activité depuis 2005 (donc plus de permis d'exploiter) ...</li> <li>✓ L'annexe 5 n'est pas en langue française, ce qui est tout à fait illégal.</li> <li>✓ Le Dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE est réalisé intégralement par la Chambre d'Agriculture, sous son entête.</li> <li>✓ Le dossier demande la régularisation de la fusion des deux élevages : il y aurait donc déjà aujourd'hui à La Cailletterie au moins 530 vaches laitières et non 400 comme autorisé. Information corroborée par, en page 22, l'indication que la traite est arrêtée sur le site de Douains</li> <li>✓ Le dossier mélange état initial et projet dans la description de l'organisation de l'exploitation 2</li> <li>✓ Le dossier ne précise jamais à quelles réglementations ni quelles normes il se réfère et quels sont les travaux réalisés pour ce faire. Il est fait référence à une consultation des avis de l'autorité environnementale, avis dont on ne dispose pas dans le dossier (En page 12)</li> </ul>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>✓ L'annexe 12 reprend des contrats pour le prêt de terres pour l'épandage qui datent des années 2015-2016 ! ils sont donc totalement caducs.  - Les photos « avant-projet » présentées sont celles d'avant l'incendie : le dossier n'est pas à jour.  ✓ Polluer les sols et la nappe phréatique, car les installations de stockage des effluents ne sont manifestement aujourd'hui déjà pas étanches et que les épandages sont prévus sur des terrains en pente vers la vallée de l'Eure  ✓ Par les débouchés du lait qui part en Belgique et de la viande qui va partir en Espagne et Italie, émettre toujours plus de Co<sup>2</sup> et de particules fines polluantes, en mettant toujours plus de camions sur les routes.  A titre de comparaison : Et cela est édifiant du mépris des riverains. (voir ci-dessous)  FERME 1000 VACHES ABBEVILLE : Distance Circulaire sur 2 km/Rayon - Surface Circulaire 12.40Km<sup>2</sup> – Aucune Maisons environnantes  FERME SCEA PERAULT :Distance circulaire sur 800m/Rayon - Surface circulaire 2.43 Km<sup>2</sup> et 150 MAISONS environnantes Comment dans le rapport de SUEZ , peuvent-ils mettre « quelques habitations individuelles»Alors que 150 maisons se trouvent impactées dans un rayon de moins 800 mètres.la premiere est meme a moins de 100mEt enfin précise «aucun établissement sensible dans un rayon de 1km ».Minimisant volontairement notre proximite. L'impacte financiere par la devaluation de nos habitations sera tres important. Cela ne preoccupe ni cette ferme, et NI LES AUTORITES.</p>	
LE SCIELLOUR Yannick	DOUAINS	C189	<p>Ce projet de ferme géante m'inquiète Et je m'interroge sur le bienfondé d'une telle entreprise. Hormis le fait bienêtre animal qui me laisse sans voix (je préfère les vaches dans les prés), je m'interroge sur les conditions de fonctionnement d'un tel site, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel sera le sort des effluents (fumier/lisier) si le nombre de prêteurs de terre est revu à la baisse. Quels sont les engagements à long terme des prêteurs ?</li> <li>- En période de sécheresse sévère (et cela n'est pas une utopie) comment sera assurée l'alimentation en eau des 1300 bovins ? Au détriment des populations ? de l'arrosage des potagers de particuliers ? Y a-t-il un ordre de priorité ?</li> <li>- Une telle entreprise nécessitera un flux routier extrêmement important : bétail, alimentation, produits finis. Ainsi que l'usage de moyens agricoles démesurés et non adaptés à l'état du réseau routier desservant HOULBEC et DOUAINS. La circulation autour de l'église de Douains avec la proximité de l'école est déjà délicate et souvent dangereuse lorsque l'on se trouve face à face avec des engins démesurés.</li> <li>- Il est très dommageable que les services départementaux de l'environnement se soustraient à leur obligation d'avis sous prétexte d'un manque de ressources. Aucune décision ni même aucune enquête publique ne devrait débiter sans cet avis.</li> </ul> <p>Enfin il se trouve que DOUAINS va cumuler dans les années qui viennent plusieurs nuisances</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autoroute A13</li> <li>- Flux routier sans doute sans commune mesure avec celui d'aujourd'hui suite à la création du Village des Marques</li> <li>- Une modification des accès routiers en réflexion, sur lequel nous n'avons que peu d'informations.</li> <li>- Un accès potentiellement remis en question avec la mise en 2x2 voies de l'axe Chauffour/Evreux</li> <li>- Et peut-être un élevage industriel !</li> <li>- Ne manque plus qu'une usine chimique J</li> </ul> <p>Tout cela fait beaucoup pour un petit village à caractère rural. Je sais que cette entreprise représente quelques emplois (10 peut être) mais faut-il sacrifier un mode de vie pour si peu. D'ailleurs ces emplois sont-ils tous sous droit français ou il y a des emplois sous droit belge (chauffeurs par exemple). Quels sont les retombées de ces emplois sur le secteur ? Quelles sont les retombées financières pour DOUAINS (taxes) ?</p> <p>En cas de nuisances avérées, quels sont les moyens de recours de la population ? faut-il vivre avec avant une décision d'un tribunal ? Peut-on contraindre l'arrêt de l'exploitation ? Le maire du village a-t-il des moyens d'action ?</p>	1.3 / 1.5 / 2.1 / 5
LEDOUX Amélie et Frédéric		C190	Déposition identique à la déposition L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
RENAUDIN Florence		C191	Je vous prie de trouver ci-joint le courrier que je vous adresse dans lequel je vous remercie de donner un avis défavorable à l'extension demandée par la SCEA en vous indiquant pour quelles raisons je donne mon opposition.(+ Déposition L1)	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
NUYENS Nicole		C192	Suite à information sur ledit projet je me permets de vous faire part de mon opposition quant à l'extension telle que prévue Je suis une paysanne respectueuse de la terre et du monde agricole. Cela n'exclut pas qu'il faille tout accepter au nom du modernisme et de la rentabilité. Pourquoi faire toujours plus et toujours plus grand c'est déraisonnable la culture intensive ne sert à rien sinon qu'à enrichir des gens qui n'ont gère le souci de la qualité des produits et du bien être animal J'entends souvent marre des fermes en plein village...on oublie aussi trop que les villages ne ressemblent plus à des villages depuis bien longtemps et les fermes quant à elles elles étaient là bien avant les constructions... tout ça donne à réfléchir C'est cela qui me conforte dans mon idée de freiner l'extension de cette exploitation car nous avons déjà perdu notre âme Hormis le problème de la pollution de l'air du sol de nappes phreatiques (dont nous avons tous une part de responsabilité), des nuisances due au passage de engins agricoles etc.. je m'inquiète plus pour la gestion de l'eau potable dont la ressource est en danger et les animaux sont comme les humains ils boivent. ...Ce modèle prôné et perpétué n'est pas à encourager on n'arrête pas de nous dire qu'il est encore temps de faire marche arrière alors donnons l'exemple	1.3 / 1.5 / 1.8 / 2.1
ANONYME		C193	Nous tenons à vous faire part, par ce courrier, de notre opposition profonde au projet d'extension de l'exploitation de la SCEA Perault. pour les raisons suivantes : Déposition reprenant des éléments de la déposition C188	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
MORVANT Jacques		C194	Un projet d'agrandissement d'une exploitation agricole située sur les communes d'Houlbec Cocherel et Douains dans l'Eure est soumis à enquête publique. Or, un récent rapport de la FAO réaffirme que l'élevage est l'une des principales causes du réchauffement climatiques, de la dégradation des terres, de la pollution de l'atmosphère, des eaux et de la perte de biodiversité. "Tout le monde est concerné : élus, acteurs économiques, citoyens, pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre...". Dans ce contexte, je vous demande de bien vouloir émettre un avis négatif sur ce projet de ferme industrielle de plus de 1000 vaches. Comptant sur votre écoute, je vous demande de bien vouloir annexer à votre rapport, ma contribution.	2.3 / 3.2
MARTINS Céline		C195	Déposition identique à la déposition L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
LECAMPION Françoise & Michel	15 rue du bout Laurent MENILLES	C196	Déposition identique à la déposition L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
GAMBARINO Davide		C197	Déposition identique à la C188	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
MALHERBE Patrick	18 rue des Viviers CHAMPENARD	C198	Déposition identique à la déposition L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
PHILIPPE Mchel	29 rue de l'Aulnaie FONTAINE SOUS JOUY	C199	<p>À l'heure où notre président plaide haut et fort pour que des mesures concrètes soient prises par les états pour lutter contre les dérèglements climatiques, il serait irresponsable de développer plus encore l'élevage intensif !!</p> <p>Pourquoi nous nous opposons à ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ; De mauvais traitements aux vaches concernées</li> <li>- Produire ici du lait expédié en Belgique</li> <li>- Produire ici de la viande expédiée en Italie ou en Espagne</li> <li>- Engendrer ainsi du transport routier dont tout le monde dit qu'il doit être limité</li> <li>- Nourrir des vaches avec des farines importées (là encore du transport inutile) et des risques sanitaires (on a déjà oublié la crise de la vache folle) Assez de discours sur notre planète "great again" ! Arrêter ce projet est une bonne façon de passer aux actes. Quant à l'argument présentant le projet comme un moyen de "valoriser la main d'œuvre disponible " il se passe de commentaire. Nous y voyons avant tout un moyen de valoriser les profits de la SCEA PERAULT !!</li> </ul>	1.3 / 3.1 / 3.3 / 3.4/
DELAUNE Coralie	33 rue de Conches EVREUX	C200	Déposition identique à la déposition L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
DASSAS Alexandra	JOUY SUR EURE	C201	Je me permets d'interpeller les pouvoirs publics sur notre responsabilité collective quant à toute action ayant un impact sur notre environnement. Il faut maintenir l'agriculture dans nos campagnes mais le projet d'Houlbec devrait être revu au vu des nouveaux enjeux de notre époque : limiter les déplacements, profiter au territoire localement, (circuits courts...) s'inscrire dans une économie circulaire, reconversion bio...	3,6
LEBLANC Thierry	12 chemin des juris DOUAINS	C202	Habitant 12 chemin des juris et étant directement concernés par l'affaire des 1000 vaches je tenais à vous faire part de mon opinion. Je suis contre l'élevage intensif des animaux , et le fait qu'ils soient enfermés à longueur d'année, sans parler des odeurs, et des centaines de mouches supplémentaires ne convient pas alors comprenez que je m'oppose à ce projet .	1.1 / 1.2 / 3.1 / 3.2

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
BERTHIER Mélanie	Clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C203	Habitante des Clairières de la Fortelle, je suis contre ce projet d'agrandissement de la SCEA Perrault. Nous subissons à ce jour assez de nuisances et je n'ai pas envie d'en subir davantage. Sur ce dossier on ne parle qu'avec des chiffres je ne vois aucun atout à ce projet sauf un certain bénéfice financier pour le propriétaire ..... Si ce projet est accepté, nos nappes phréatiques vont être encore plus polluées, nous allons subir encore plus d'odeurs et nous allons encore retrouver des décharges sauvages (enterrées à ce jour) avec des bêtes mortes, des pneus, des seringues ..... Je pense aussi au bien-être animal. Comment élever correctement des vaches qui ne voient aucun pâturage ! Je suis vraiment contre ce projet de ferme intensif.	1.1 / 1.7 / 1.8 / 1.9 / 3.1
BOURGES Daniel	DOUAINS	C204	Par la présente, je vous prie de bien vouloir noter que nous nous opposons au projet d'extension de la ferme industrielle d'Houlbec sur la commune de Douains. Propriétaire au 1 chemin des Juris, nous nous situons à 200m du projet. En dehors de toutes les nuisances écologiques, environnementales, économiques et des impacts sur la sécurité des écoliers, des riverains, sur l'immobilier, le développement de la commune... ce projet a pour seul et unique objectif "dixit M. VAN RANST, dans les reportages diffusés" d'augmenter sa marge.... Nous en appelons à la responsabilité M. Le Préfet de l'Eure afin qu'il s'engage sur une prise de position qui refusera le modèle de ferme "usine" qui détruit notre environnement et notre santé.	10
GLUCK Colette	Ass. Bouillon Terres d'avenir MONT ST AIGNAN	C205	Déposition identique à la déposition L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
FUSIL Sylvie		C206	Déposition identique à la déposition L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
LHOSTIS Roger	6 rte des Métréaux DOUAINS	C207	<p>Nous avons pris connaissance du projet de doubler le nombre d'animaux sur l'exploitation de la SCEA Perault à Douains. Nous tenons donc à vous part par ce courrier de notre opposition profonde à ce projet car un élevage industriel n'a rien à faire au milieu du village de Douains et pour les raisons suivantes :</p> <p><b>Nuisances</b> Notre propriété étant située Route des Métréaux juste à proximité de la ferme de Douains, les vents dominants nous apportent les mauvaises odeurs, nous ne pouvons jamais respirer à plein poumon. Ces odeurs sont amplifiées au moment du déchargement de l'ensilage et du passage du rabot entre les cornadis et le fumier. Les jours de curage nous ne pouvons pas étendre le linge, à cause des odeurs qui s'imprègnent. L'été, il n'est pas possible de recevoir des invités et de manger à l'extérieur. La Route des Métréaux qui est également un GR longe les hangars qui sont situés tout juste à 50m. Les randonneurs et les cyclistes se plaignent toujours des mauvaises odeurs en passant près de la ferme. Comme la paille est achetée, elle est utilisée en parcimonie générant un maximum de mauvaises odeurs.</p> <p><b>Divers</b> Aucune personne de l'exploitation n'habite sur place, à Douains; seuls les hangars sont utilisés. Il n'y a pas de matériel sur place. Les tracteurs font la navette plusieurs fois par jour depuis la Cailletterie distante de huit kilomètres, sur des routes étroites. Il faut par exemple cinq minutes pour distribuer la nourriture et environ quarante minutes pour faire le trajet aller et retour. Cette exploitation ne génère aucun revenu pour le village.</p> <p><b>Situation actuelle</b> Depuis le début de l'été, avant l'enquête publique, tous les animaux ont été déplacés (à Saint Aubin sur Gaillon). Les bâtiments sont vides. Les problèmes ont disparu: plus de mouche, pas de mauvaise odeur. Dommage que l'enquête environnementale n'ait pas été réalisée lors de la présence des animaux.</p> <p><b>Historique</b> En 1982 l'extension de l'élevage a été prévue pour 130 vaches laitières. A cette époque-là Il n'y a pas eu d'enquête publique ni comodo-incomodo. Le projet a été caché aux habitants. Sur les plans et photos du permis de construire déposés, les habitations voisines n'apparaissent pas. En 2005, tout le cheptel a quitté la ferme, vaches laitières et veaux d'élevage. Il n'y a pas eu d'activité d'élevage entre 2005 et 2012, les autorisations d'exploiter précédentes ne sont donc plus valables et n'ont pas été renouvelées.</p> <p><b>Zone des 100 mètres</b> La nouvelle réglementation impose une distance de 100m au lieu de 50m entre les bâtiments d'élevage et les propriétés voisines. Notre projet de lotissement sur environ 4300m<sup>2</sup> inscrit sur le PLU ne sera plus réalisable. Les terrains section AH parcelles 48, 99, 50, 139, 136 acquis au prix du terrain à bâtir vont perdre toute valeur. Notre maison située sur la parcelle 98 avec son chemin d'accès dans cette zone et six autres propriétés voisines vont être dévalorisées. Le projet communal d'une épicerie près de l'église n'est plus envisageable, pas d'accueil de public dans la zone de 100m.</p> <p><b>Projet de la SCEA Pérault à Douains</b> Dans la stabulation il est prévu de presque doubler le nombre d'animaux soit 200 génisses pour 130 places de cornadis, Elles ne pourront pas manger toutes en même temps. Elles devront se bousculer, voir se battre pour avoir accès à la nourriture. Les bâtiments existants ne sont pas adaptés pour accueillir autant d'animaux. L'aire paillée va devenir un bourbier. Les animaux ne verront jamais le soleil de leur vie, ils ne mangeront jamais d'herbe.</p> <p><b>Zone AE</b> La stabulation est située à 100m de l'église sur la zone AE, LE VILLAGE, le déplacement des bâtiments sur un autre site libérerait une zone constructible d'environ 5ha. L'arrivée de Mac Arthur va apporter de nouveaux revenus qui permettraient à la commune de réaliser de nombreux projets de plus la situation géographique du village est excellente pour attirer de nouveaux habitants.</p> <p><b>Conclusion</b> Nous ne voulons pas que l'autorisation d'élevage de bovins soit accordée: ce projet n'apporte que des désagréments aux habitants de Douains. Le site de Douains n'est pas compatible avec ce projet, les bâtiments sont bien trop proches du centre du village.</p>	1.1 / 1.3 / 4.1 / 6

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
VILNAT Florence		C208	<p>Je réitère mon opposition à ce projet au vu de toutes les incohérences du dossier qui vous ont déjà été remontées par l'association ADEHCA.</p> <p>La présence même d'une exploitation sur le site de Douains est questionnable car les bâtiments ont été rachetés alors qu'aucune activité n'y avait lieu depuis 4 à 5 ans, excluant de ce fait la possibilité de rachat du droit d'exploiter. Par ailleurs la liquidation judiciaire liée à la précédente exploitation n'est pas terminée : comment la SCEA Perault peut-elle alors prétendre posséder un droit d'exploiter à 130VL d'une exploitation liquidée depuis des années et porter un projet sur un site dont l'avenir n'est pas encore affirmé ?</p> <p>A La Cailletterie, le nombre de vaches laitières présentes est déjà illégal, car supérieur aux 400 autorisées. C'est écrit noir sur blanc dans le dossier. Il a déjà été procédé au « regroupement » des deux effectifs censés être autorisés (400+130 vaches laitières), ce qui explique certainement les nuisances importantes apparues depuis 2 ans. L'inadéquation d'une telle extension aux sites concernés : le site de la Cailletterie est au milieu de 150 maisons dans un rayon de moins d'un kilomètre, tandis que le site de Douains est à l'entrée même du village. Autoriser une ICPE entraînera des conséquences énormes pour le village de Douains en termes de possibilités de constructions et de développement de projets, sans compter les pertes de valeur des terrains et habitations autour. À la Cailletterie, les nuisances, apparues depuis la mise en place d'un nouveau bâtiment en 2017, ne pourront que s'amplifier dans le projet d'augmentation du cheptel global. Les routes d'accès à ce hameau ne sont pas adaptées au surcroît de trafic de tracteurs et camions nécessaires. La taille des bâtiments imaginés est totalement hors de proportion dans le bâti existant, dominante sur le coteau et à proximité directe du site inscrit de l'église de Cocherel, et en surplomb du point de captage d'eau du Gord. Le projet ne prévoit que la mise en place d'une haie pour limiter toutes les nuisances (odeurs, bruits, vue), or les haies actuelles de l'exploitation sont non entretenues et totalement poreuses. Nous ne remettons pas en question le fait que ce site soit dédié depuis plusieurs dizaines d'années à l'élevage laitier, mais toute augmentation de cheptel est aujourd'hui hors d'échelle et non acceptable. C'est d'ailleurs l'augmentation ILLEGALE de cheptel déjà réalisée (dont la régularisation est demandée dans ce dossier ICPE) qui a entraîné l'apparition de nombreuses nuisances pour le voisinage, tant en termes d'odeurs, de prolifération d'insectes, de bruit, de pollution visuelle, que de nuisances sur les routes. Il n'est pas envisageable qu'un tel dossier puisse être instruit, vu la non-conformité de l'exploitation actuelle vis-à-vis des effectifs autorisés, la quantité d'irrégularités, d'incohérences, de pièces caduques, d'absence de vraie étude d'impact et des zones d'ombre que le dossier comporte.</p>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.8 / 2.4 / 4.1 / 4.2 / 6 / 7
PINOT Patrick		C209	<p>Je n'ai pas d'a priori mais de nos jours, faire ce genre de chose me semble aller à l'encontre de ce qu'il faut faire. On sait que l'on va manger de moins en moins de viande, que les bovins, en masse, polluent les nappes et autre rivière, que l'on doit privilégier les circuits courts et non pas de l'exportation au profit de quelques uns. Déjà que, semble-t-il, le cheptel est déjà au-delà de ce qui est légal et merci de me dire si c'est vrai ou pas ? Ne rajoutons pas des problèmes aux problèmes. Les vaches en elles-mêmes ne me dérangent pas mais pas en quantité industrielle.</p>	3.2 / 3.6 / 4.2
COURON Thomas	ST SEBASTIEN DE MORSENT	C210	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
GEORGE Gilles		C211	A La Cailletterie, le nombre de vaches laitières présentes est déjà illégal, car supérieur aux 400 autorisées. NON à ce projet !	4,2



NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
MOËNNE Morgane		C212	Par le présent e-mail, je tiens à témoigner de mon ahurissement et de ma vive inquiétude à la perspective que la SCEA Perault soit autorisée à élever jusqu'à 1069 vaches laitières dans son exploitation sur la commune de Houllbec-Cocherel. Les conditions de vie des animaux ne sauraient en effet être considérées comme satisfaisantes dans un élevage aussi intensif, aussi même si la demande en lait existe je ne peux me résoudre à accepter que le bien être animal et les considérations environnementales soient balayées par l'obsession de produire toujours plus et la quête de la rentabilité optimale. Ce n'est pas le modèle agricole que je soutiens, ce n'est pas le genre de lait que je souhaiterais consommer. J'ai un profond respect pour les agriculteurs qui travaillent dur pour nous nourrir et qui sont soumis quotidiennement à des pressions énormes, qu'elles soient sociétales ou financières (emprunts à rembourser, famille à assumer). Cependant j'estime qu'en 2019 nous ne pouvons plus, en tant que consommateurs, cautionner des modèles ultra productivistes et ultra spécialisés, qui considèrent l'animal comme un simple outil de production et qui fragilisent le producteur. J'espère, Monsieur le commissaire enquêteur, que ma voix sera entendue dans le cadre de cette consultation publique.	3.1 / 3.2
LE TOULOUZAN Jean-Noel	NOTRE DAME DE BONDEVILLE	C213	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
CRETEUR J. & A.M		C214	Nous ne pouvons pas accepter l'industrialisation de l'agriculture sachant les dégâts que cela incombent : - animaux parqués sur du béton, alimentés, en partie, au soja (importé). Adieu les pâturages ! - augmentation des émissions de gaz à effet de serre ; - nitrate dans les nappes phréatiques ; - nuisances : bruit, odeur, transport de nourriture et j'en passe... Non à cette condition animale ! Non à l'élevage intensif ! privilégions un élevage raisonné à l'heure où l'agriculture et l'environnement sont au coeur de tous problèmes. NON à l'extension de l'élevage bovin sur les communes de Houllbec-Cocherel et Douains.	1.1 / 1.4 / 1.8 / 2.3 / 3.1 / 3.2 / 3.3
SAWADA Gisele	BONSECOURS	C215	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
ASSOCIATION .ALTERNATIBA ROUEN	ROUEN	C216	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
VICKOFF Patrice	2, Rue du Château Brécourt DOUAINS	C217	<p>1) Pour quelles raisons la demande porte sur la régularisation de 2 élevages et l'avis d'enquête publique sur l'extension de 1 seul élevage ? (extraits ci-dessous)</p> <p>2) Le pétitionnaire peut-il fournir la preuve de l'achat par adjudication de l'élevage et du site en 2009, tel qu'affirmé à la page 9 de l'étude d'impact ? ( extrait ci-dessous) Alors même que l'adjudication judiciaire de 2009 ne portait que sur les biens immobiliers de la liquidation judiciaire de l'EARL du Monastère et qu'aucune activité d'élevage n'était exercée depuis 2005 sur le site de DOUAINS.</p> <p>3) Le pétitionnaire peut-il fournir les arrêtés préfectoraux, ou tous autres documents officiels, lui ayant permis d'exploiter les élevages d'Houlbec Cocherel et de Douains lui permettant de demander leur fusion aujourd'hui ? Les réponses à ces questions me semblent nécessaires à la légalité de la demande du pétitionnaire.</p>	4,1
OLIVIER Stéphane		C218	<p>A la lecture des 200 observations publiques publiées à ce jour, je suis à la fois consterné et pleinement satisfait.</p> <p>Je suis consterné car :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la MRAE n'a formulé aucun avis sur ce projet alors qu'elle devrait faire autorité comme le « A » de cet acronyme l'indique. Pourquoi délaissier ses prérogatives et laisser ainsi vacant tout l'espace technique de ce dossier ?</li> <li>- la Chambre d'Agriculture a récupéré cet espace vacant, laissant à penser à de multiples citoyens non initiés qu'elle faisait autorité. Outre qu'elle soit partie prenante du dossier (il est normal que son apport soit rétribué par l'exploitant) et que sa neutralité ne puisse donc être mise en avant, le travail fourni, bloubiboulga indigeste, avec fautes d'orthographe, périmètre inexact, informations erronées et superposition de documents antédats ne met pas en valeur cet organisme d'Etat ;</li> <li>- dans le champ d'application du dossier, il existe des normes, des lois auxquelles personne ne peut déroger. Est t'il normal que ce soient des quidam d'Houlbec-Cocherel et de Douains qui mettent en évidence le non respect ou le contournement de certaines d'entre elles ?</li> <li>- avant même d'évoquer ce projet d'extension, les gérants doivent respecter leurs obligations dans le schéma actuel de leur exploitation ;</li> <li>- sur ce projet d'extension, ni la forme, ni le fond ne semblent en conformité avec les législations ;</li> <li>- pour parer aux déviances face aux normes et lois, il existe des outils de contrôle, des injonctions à, voire des sanctions et qu'il n'est tout de même pas du ressort des citoyens de les faire appliquer ;</li> <li>- au regard de tous les points évoqués ci-dessous, une remarque s'impose : ce dossier était t'il recevable ? Ne devrait t'il pas y avoir, au préalable d'une étude approfondie d'un dossier, une analyse succincte comportant des pré-requis ? On en arrive à la situation ubuesque où 2-3 personnes mobilise des milliers de personnes (énergie-anxiété-heures passées, etc....) pour un dossier qui aurait du être retoqué à sa présentation !!</li> </ul> <p>Je suis pleinement satisfait car Mr VAN RANST peut s'enorgueillir de souder les citoyens. Plus de barrière gauche-droite, que l'on vote ou non, du gilet jaune au bourgeois, cette enquête publique vaut certainement sondage national sur le futur à éviter et sur le futur à construire. L'avenir dira si nous assisterons à une révolution environnementale, mais il est acquis que sur HOULBEC-COCHEREL, ce projet 'extension ne peut avoir lieu. Non pas que le peuple ait toujours raison (on sait malheureusement où peut nous amener le populisme), mais on peut se féliciter dans le cas présent qu'il soit le garde-fou contre la déraison.</p>	7
THIBOULT Géraldine	HOULBEC COCHEREL	C219	<p>Je tiens à vous faire part de mon refus total, absolu et inconditionnel du projet d'agrandissement de la ferme SCEA Perrault. Je suis outrée que l'on puisse encore cautionner une agriculture obsolète alors que nos politiques devraient encourager une agriculture raisonnée. Pour quelles raisons ce dossier riche en incohérences et irrégularités n'est pas définitivement enterré ?</p> <p>Je n'ai pas eu connaissance d'un quelconque intérêt qu'aurait Houlbec et ses environs à subir tous les désagréments inhérents à cet agrandissement. Quelques postes à pourvoir ? Peut-être, mais combien de familles vont désertier Houlbec et plus encore refuser de s'y installer.</p>	3.2 / 5

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
GREEN Michael & Nelly RICO		C220	<p>Nous nous permettons de vous écrire au sujet du projet d'extension de l'exploitation de la SCEA PERAULT, contre lequel nous tenons à exprimer, en tant que résidents de Saint Vincent des Bois, notre totale opposition, pour les raisons suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'étude d'impact ne peut être retenue en l'état, car elle est rudimentaire, inexacte et incomplète : elle ne tient pas compte de plusieurs zones d'habitation dans son périmètre.</li> <li>2. Il paraît évident que la complexité du dossier requiert un allongement de la période de temps consacrée à l'enquête publique : nous en voulons pour preuve, l'incapacité de la MRAE de pouvoir soumettre un avis dans le délai accordé.</li> <li>3. Par ailleurs, la légalité de l'exploitation de Douains peut être mise en cause : comme ce site n'a pas été exploité entre 2005 et 2009, aucun droit d'exploiter n'a pu être acquis.</li> <li>4. Le demandeur souhaite bénéficier de la procédure antérieure à la réforme de l'autorisation environnementale, prétextant que le dossier fut élaboré le 30 juin 2017. Cependant, sa soumission présente des incohérences qui peuvent porter à croire que le dossier a été finalisé et déposé bien après cette date (voir par exemple la page 179, où référence est faite à une étude datée du 13/04/2018). Pourquoi, en effet, attendre plus de 2 ans pour le soumettre à enquête publique, si ce n'est par une volonté de contourner les lois concernant le respect de l'environnement ?</li> <li>5. Le dossier contient des incompatibilités dans les chiffres présentés : il réclame une évolution de la production de lait de l'ordre de + 60%, cependant que M. Van Ranst annonce une augmentation du cheptel laitier de seulement 19%.</li> <li>6. Son impact environnemental et humain serait désastreux et son modèle économique mal-fondé.</li> </ol> <p>Sur ce dernier point, permettez-nous, Monsieur le Commissaire -Enquêteur, de vous présenter ci-dessous nos inquiétudes relatives à l'impact sur l'environnement et aux risques humains, qui nous touchent directement, vous comprendrez bien, en tant qu'habitants d'un village voisin, ainsi que la question du bien-être animal : + (texte déposition L1)</p>	3.6 / 4.1 / 4.2 / 7 / 8.2 /
JOSSE Gérard	6 Clos des Vallons HOULBEC-COCHEREL	C221	<p>Mon épouse et moi sommes profondément opposés au projet d'extension de l'exploitation de la SCEA Perault. Bien que nous n'habitons pas à proximité de l'établissement concerné et que nous n'en subissons actuellement pas de nuisances, hormis quelques odeurs par vent favorable, nous avons de multiples raisons de nous opposer à ce projet, + Texte de la déposition C188</p>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
LECANU Albane		C222	<p>Je tiens à vous faire part, par ce courrier, de mon opposition profonde au projet d'extension de l'exploitation de la SCEA Perault. pour les raisons suivantes : + Texte de la déposition C188</p>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
MONTREUIL Marie Hélène		C223	<p>Ce projet est inadmissible à l'heure actuelle. Il est à l'encontre de la politique actuelle de La Défense des animaux et de l'environnement Monsieur le préfet pourrait nous indiquer pourquoi il accepterait un projet d'un agriculteur financier belge (aucun bénéfice local et national) au détriment des petits agriculteurs locaux qui peinent à gagner leur vie ? Je ne comprends pas pourquoi les agriculteurs locaux (voire certains maires) ne se mobilisent pas contre ce projet qui va à l'encontre de leur avenir, et pourquoi les politiques cautionnent ; certes ils habitent loin de cette exploitation mais je les invite à venir voir sur place .....Depuis l'acquisition de cette ferme et sa reconstruction par Mr R. le belge nous ne pouvons que constater des nuisances accrues (odeurs mouches bruits) mais il est vrai que cela n'importune pas les élus dans leur bureau ....La campagne oui mais de taille humaine ! Ici on entend les coqs les ânes ; mais les pauvres vaches qui meuglent toute la journée car recluses dans les nouvelles énormes infrastructures sur sable et sans sortie à l'extérieur font mal au cœur. La production intensive et bénéfique c'est pour l'étranger et les nuisances pour nous les locaux, je dis NON.....</p>	1.1 / 1.2 / 1.4 / 3.1 / 3.2

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
BRIAUD Isabelle et Jacques		C224	Nous tenons à vous faire part, par ce courrier, de notre opposition profonde au projet d'extension de l'exploitation de la SCEA Perault. pour les raisons suivantes : + Texte de la déposition C188	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
LOÏS Roselyne		C225	1000 vaches oui mais dans les prés. Ce qui me contrarie aussi c'est que le lait produit part en Belgique..... alors pourquoi pas 1000 vaches en plus en Belgique ? Cela ferait du bien à l'environnement puisqu'il y aurait moins de pollution produite par les camions transporteurs.Création d'emploi..... un grand bluff : une ferme robotisée même si on double le cheptel ne créera pas de poste supplémentaire. N'y aurait il pas trop de lisier à épandre dans les champs de communes environnantes	1.5 / 5
DANTU Adeline		C226	Voici les raisons pour lesquelles je suis contre le projet d'agrandissement de la « ferme-usine » à Houlbec-Cocherel et Douains : Cet agrandissement va entraîner un impact écologique négatif (+ de CO2, + de méthane) non négligeable : • Pollution des sols par les lisiers et fumiers répandus sur les terrains en pente en contrebas de l'exploitation qui peuvent polluer la nappe phréatique et peut-être la rivière Eure qui est à proximité, • Pollution de l'air augmentée suite à l'intensification du trafic routier des semi-remorques exportant le lait à la frontière belge, les veaux étant menés à l'abattoir aux Pays-Bas, la viande étant ensuite vendue dans les pays du Sud.Tout cela implique de la pollution de l'air importante sur tous les trajets routiers effectués pour le commerce de cette exploitation. Les eaux souterraines et aériennes ainsi que l'air n'ont pas de frontières ...et l'impact écologique négatif sur le plan local passe à un impact écologique négatif beaucoup plus large à l'échelle nationale et internationale. • L'alimentation de ces bovins nourris non pas à l'herbe (ce qui est le mode naturel de leur alimentation) mais en partie avec des tourteaux de soja provenant d'exploitations agricoles d'Amérique du Sud tel le Brésil implique la déforestation intensive de l'Amazonie, un des poumons de notre planète. - A cela s'ajoute les émissions de CO2 pour exporter ces tourteaux en France. - Cette alimentation de tourteaux de soja engendre aussi plus d'émissions de gaz, le méthane, qu'une alimentation naturelle. Or le méthane est un gaz à effet de serre 23 à 25 fois plus polluant que le CO2. L'élevage industriel des bovins sous hangar nécessite deux fois plus d'énergie fossile que l'élevage en pâturage. Si l'on considère que ces vaches et veaux sont des êtres vivants, le traitement de ceux-ci dans des hangars au sol bétonné (éventuellement recouvert de sable... « la plage » n'est pas l'endroit habituel d'élevage des bovins) semble s'apparenter à de la maltraitance animale. Parqués dans des hangars et avec très peu d'espace pour se déplacer et jamais dans les prés, leur élément de vie naturel.Cet agrandissement de cette exploitation va à contrario de toutes les mesures qui émergent et se développent face à l'urgence, l'impératif climatique pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre comme que le gouvernement français s'y engage	1.3 1.5 / 1.8 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.2 / 3.3 / 3.4 /

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
VENTURA Karine	2, chemin de la fontenelle CHAMBRAY	C227	<p>Je suis habitante de Chambray, proche Rouvray. J'ai été candidate pour le Parti Animaliste aux dernières législatives, 5ème circonscription de l'Eure. Cependant je m'adresse à vous en mon nom propre, mes avis n'engageant pas le Parti Animaliste. Je suis certaine que le Parti Animaliste serait encore plus critique et virulent. Je tiens à vous faire part de ma plus profonde opposition au projet de l'extension de l'exploitation de la SCEA Perault. Les raisons qui me motivent sont les suivantes: La prise de conscience de la souffrance et du mal-être animal est grandissante dans la population. Preuve est de constater la baisse de consommation des produits carnés et laitiers. Nous sommes de plus en plus à être/devenir végétariens/végétaliens/vé gans/fl exitariens. Car oui, arrêter de manger de la viande et des produits laitiers n'est pas une mode, mais bien un choix, provoqué par la prise de conscience et... la conscience. C'est en outre, un véritable sacerdoce, il faut se battre tous les jours. L'agriculture de demain passera par une remise en question des modes de production industriels et une prise en compte du bien-être animal dans les filières de production. Je suis totalement opposée à l'élevage en cages ou en fermes-usines, ainsi que les stabulations qui sont sources de souffrance intense. Nos animaux dits d'élevage sont des êtres sentients !! Tant à consommer des produits carnés/laitiers, autant que ceux-ci soient produits de manière respectueuse, pour l'animal et l'environnement. Et parallèlement, il faut repenser également l'agriculture de manière à produire plus de protéines (protéagineuses et légumineuses) directement pour l'alimentation humaine. Mais ceci est un autre combat. La surproduction européenne de lait est un fait. Quel est l'intérêt de produire plus de lait dans cette exploitation? La production de viande bovine va décroissant. Quel est l'intérêt de produire plus de veaux? De plus, jusqu'à présent le lait n'était pas exploité sur place, cette holding belge faisant transiter le lait par la Belgique. Quant aux veaux, ils partent vers l'Espagne ou l'Italie. Pourtant tout le monde parle de "consommer local"... "Locavore"... c'est à la mode, dans l'air du temps... Ce ne devrait pourtant être que du bon sens ! On nous parle vaguement d'une fromagerie attenante, qui existait pourtant déjà avant cette demande d'extension... Et les promesses... bah... Et 1000 vaches, ça en fait du lait... A tout prendre, s'il faut continuer à produire lait et viande, j'opte pour des petites productions agricoles, avec des paysans qui connaissent leur métier, produisent de la qualité, et respectent leurs animaux et leur terre. 500 vaches de plus dans cette exploitation, c'est, à terme, 10 "petits" producteurs qui mettront la clef sous la porte. Je pourrais également parler de l'impact catastrophique de la production concentrationnaire sur l'environnement. Epuisement de la nappe phréatique, pollution de cette même nappe (car, il ne faut pas se leurrer, les effluents sont traités de manière catastrophique), pollution des sols, nuisances olfactives, prolifération d'insectes et "nuisibles", etc...</p> <p>La SCEA Perault a déjà un lourd passif quant à la réglementation sur les pompages de la nappe phréatique... Que dire également de la qualité de vie des quelques ouvriers polonais qui travaillent à la SCEA Perault. Sans embauche massive, ce sera une augmentation des cadences. Avec pour seul horizon une rentabilité sans cesse croissante..... et les petits producteurs locaux qui mourront, étouffés par une concurrence déloyale. Je ne parle pas de l'impact sur les populations. A priori, je ne suis pas concernée. Mais je compatis pour les riverains qui subissent déjà de très fortes nuisances, qui ne feront qu'augmenter. Quant aux routes, connaissant les lieux, je doute qu'elles soient capables de supporter l'augmentation de trafic induite par l'augmentation du cheptel (plus de nourriture, plus de lait, plus de veaux à transporter). Ce qui veut dire? élargissement,? réfection? changement de l'infrastructure routière du secteur? Tout cela aux frais de la collectivité, nous tous... pour le profit d'un seul.</p> <p>La conclusion sera celle-ci: augmentation des souffrances et des nuisances pour le profit d'un seul, au détriment de l'animal, des hommes et de la Terre. Le tableau est pour moi bien sombre.</p> <p>On nous parle de Grenelle de l'environnement, de G7, G20, etc... et toutes les bonnes résolutions qui y sont prises. Faut-il croire que c'est seulement dans les journaux? et pas sur le terrain?</p>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.5 / 1.8 / 2.2 / 3.1 / 3.2 / 3.3 / 3.4
GUYON Bernard	DOUAINS	C228	<p>Je vous remercie de noter que je suis absolument contre le projet d'extension de la SCEA PERAULT sur la commune de Douains. En effet, je note des incohérences dans le dossier.</p> <p>Je suis venu habiter dans ce village pour profiter pleinement de ma retraite et non pas me retrouver confronté aux problèmes de : pollution, odeurs, circulation, etc.....</p> <p>Le projet d'extension se trouve aux portes des habitants, c'est totalement inconcevable. Je vous remercie de faire part de mon opposition totale à ce projet.</p>	1.1 / 1.3 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
Mr et Mme Henri Ventroux	26 rue de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C229	Demeurant au 26 rue de la Fortelle à 1 km à vol d'oiseau de la ferme de la Cailleterie depuis 40 ans. Aujourd'hui avec La reconstruction de 2 bâtiments après sinistre de 2015, nous avons beaucoup plus problèmes d'odeurs mauvais abonde de lisiers (Ammoniac, Méthane). De mouches, qui cette été par exemple lorsque nous avions organisé une petite fête familiale dans notre jardin, nous avons dû rentrer à l'intérieur de la maison et fermer tous les ouvrants pour ne pas sentir ces odeurs alors qu'il faisait très beau, cela a duré 2 jours. Quant aux promenades sur les chemins communaux et que l'on passait le long de cette ferme, que l'on voit le dépotoir de déchets polluants de tout genre (sacs et bâches plastic, des pneus, ferraille et autre). Sur une dalle en béton près de la route portail ouvert sans protection des bêtes mortes, et passe tout le reste. Nous sommes contre ce projet agrandissement.	1.1 / 1.2 / 1.7 / 1.9
PELTIER André .	HOULBEC- COCHEREL	C230	Une telle concentration d'animaux nécessite une administration conséquente d'antibiotiques qui vont s'infiltrer dans la nappe phréatique. Les captages d'eau potable sont très proches. Une contamination rapide semble évidente.D'autre part , la vie hors-sol des animaux est contraire au bien-être de ceux-ci quoiqu'en dise un vétérinaire.Quels que soient les engagements de ce dernier, qu'advientra-t-il de cette exploitation après lui ? L'autorisation , si elle est attribuée, sera pour combien de décennies et contrôlée par qui ? La confiance n'est pas un forme d'administration, on peut donc craindre le pire.	1.8 / 3.1 / 3.4
LOUIS Véronique		C231	NON AU PROJET DE L'AGRANDISSEMENT DE LA FERME A HOULBEC COCHEREL	10
Laugeois Nathalie	CHAMPENARD	C232	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
M.CHEVALIER Thomas	LA HEUNIÈRE	C233	Veuillez noter mon désaccord total à l'extension prévu de cet élevage intensif ou le bien être des animaux n'est pas respecté et ne le sera pas.	3.1 / 3.2
Montreuil Marie Hélène		C234	Je m'étonne encore que des « élus » cautionnent ce projet ayant autant d'incohérences ! Ne savent-ils pas lire les dossiers complexes où ont-ils des pressions pour valider ce projet belge ? Le CM de saint Marcel a donné son accord avec 9 votes pour ; tout est bien ficelé !!!! Ben voyons. J'espère que les autres CM seront plus avisés dans leur décision Pourquoi Houlbec Cocherel devrait subir tous les inconvénients de cette « ferme » belge ? Que Mr le Maire des Andelys accepte d'accueillir ce cheptel supplémentaire sur ses terres et on en reparlera ! Il est vrai que les nuisances chez les autres c'est mieux non ? Ah la SNA croit aux ajustements qu'elle préconise et quels seront les contrôles ? Pourquoi elle ne défend pas ses producteurs locaux ? Tout sera bénéfique pour la holding belge et nada pour l'eure Je réitère mon opposition à ce projet	10
ANSQUER Stéphane	HOULBEC- COCHEREL	C235	Je vous informe de ma totale opposition à ce projet notamment pour les raisons suivantes : •Non-respect de l'être humain et de l'animal •Augmentation de la pollution de la nappe phréatique •Augmentation de la pollution olfactive et sonore •Augmentation du trafic routier et incidence sur la pollution de l'air •Non-respect des habitations avoisinantes qui se trouvent en zone NATURA 2000 et Incidence sur le prix de l'immobilier •Etc...	1.1 / 1.4 / 1.6 / 3.1

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
ZIMMERMANN Henri	DOUAINS	C236	Notre famille s'est installé à Douains il y a une trentaine d'années, ce choix à l'époque nous semblait être opportun. Bien que quelques désagréments nous sont apparus au fil du temps, odeur de lisier émanant d'épandage agricole, mouches etc. Nous nous en accommodions tant que cela restait dans une mesure raisonnable. Mais le projet SCEA Perault / Holding Van Ranst, dépasse tout entendement, nuisances accrues, odeurs, pollution du sol, nappe phréatique, pollution sonore. Pas d'emploi pour nos concitoyens. Le lait produit part en Belgique... Parcage des bêtes dans des conditions déplorables. La viande sera expédiée en Italie et en Espagne.	1.1 / 1.2 / 1.4 / 1.5 / 3.1 / 3.4 / 5
LE NOUAR Isabelle	PACY SUR EURE	C237	Afin de répondre aux désirs de nos futures générations de vivre dans un monde plus humain et plus propre. Habitante de Pacy sur eure, je m'élève contre l'extension et plus à l'exploitation animale et aux dégâts sur la nature. Tout cela va à l'encontre du monde dans lequel nous voulons désormais vivre.	3.1 / 10
AURIOL Françoise	HOULBEC- COCHEREL	C238	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
CHAIZE Sylvie		C239	Le projet d'extension de l'élevage bovin à la ferme de la Cailleterie me semble aller à l'encontre des intérêts de nos concitoyens consommateurs, riverains et agriculteurs, pour de nombreuses raisons : A l'heure de la recherche de la réduction des émissions de CO2 ce type d'élevage hors sol est un non-sens : Pour nourrir ces animaux il va falloir produire et acheminer des quantités déraisonnable de nourriture (souvent produite à l'étranger d'où un impact en terme de déforestation et de pollution lors du transport) Le sens de l'histoire va vers une réduction des consommations de viande et de produit laitier en quantité, compensée par une meilleure qualité : ce projet est à contresens. La concentration de ces animaux nécessite des traitements phytosanitaires (antibiotiques ou médicamenteux) qui seront présents dans les rejets, contaminent les eaux et contribuent à développer des antibio-résistance. Les agriculteurs qui s'en sortent le mieux économiquement sont ceux qui ont tourné le dos au modèle productiviste et anticiper l'évolution de la demande des consommateurs en leur proposant des produits de qualité. Vous devez prendre une décision courageuse et stopper ce projet.	3.2 / 3.3
VANDERLINDEN Yolande	HOULBEC- COCHEREL	C240	Ayant pris connaissance du projet extension de l'exploitation de la SCEA Perault a Douains ,voici quelques points négatifs: Problème routier, plus d'aller venue de tracteur dans le village ,les maisons tremblent au passage des tracteurs .Problème d'odeurs ,de mouches ,j'habite derrière la ferme . Le bien être animal ,les vaches seront entassés dans une stabulation sans jamais voir le ciel ni même un brin d'herbe fraîche .	1.1 / 1.2 / 1.3
AUVRAY Sophie	HARDENCOURT COCHEREL	C241	J'ai su qu'un projet d'extension de la SCEA Perrault était à l'étude. Je connais cette ferme de production laitière depuis les années 1975. Monsieur Perrault, très innovateur sur bien des plans, avait à cœur le bien-être de ces animaux et de son personnel qu'il considérait comme des membres de sa famille. D'ailleurs, pour tous il était Papy Perrault. En mémoire de cet homme et par conviction, je vous fais savoir mon opposition à ce projet tel que présenté pour les motifs suivants : + (Dépôt L1)	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
ALLAIN Guylène	DOUAINS	C242	Habitante Douains depuis 24 ans, je m'oppose fermement à l'extension d'un élevage de bovins. A l'heure actuelle, le consommateur privilégie de plus en plus les circuits courts et opte pour une alimentation de qualité. Le projet présenté va à l'encontre de notre époque. C'est de l'élevage intensif dont il est question dans ce projet. Modèle américain des années 70. Il est bien question ici d'élever des bovins sur notre commune, vendre le lait aux Pays Bas et en Belgique et vendre la viande en Espagne et en Italie. Lors de la réunion sur notre commune, on nous a parlé d'économie circulaire, mais nous ne voulons pas de cette économie circulaire. Qu'avons-nous à gagner ? rien si ce ne sont les odeurs, les mouches l'été, les routes détériorées et salies par les tracteurs. Que notre investisseur belge inverse en Belgique mais pas dans notre petite commune paisible de Normandie.	1.1 / 1.2 / 1.3 / 3.2 / 3.4
Claire O'PETIT Députée de l'Eure		C243	<p>Dans le cadre de l'enquête publique ouverte en mairie d'Houlbec-Cocherel et concernant le projet d'extension de la ferme SCEA PERAULT, je tenais, en tant que Députée de la cinquième circonscription de l'Eure, à vous faire part de mon absolue opposition à ce projet, et ce pour trois grandes raisons que je détaillerai dans la suite de ce courrier. Est joint un argumentaire de 11 pages portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bien-être animal : l'exploitation est contraire aux principes consacrés du droit des animaux (vaches confinées dans les bâtiments privés de sortie-sauf les génisses-, volonté de laisser les vaches couchées pour produire plus de lait)...</li> <li>- Nuisances pour les voisins : sonores, olfactives, visuelles, insectes, trafic poids lourds, pas d'assurance de remise en marche de la fromagerie.</li> <li>- Impact sur l'environnement avec un modèle économique dépassé pour faire des produits de faible qualité. Aggravation de la pollution atmosphérique, rejet de méthane, plan d'épandage avec forte proportion de terres mises à disposition avec risque que des contrats soient ensuite résiliés, volume de lisier à épandre supérieur aux capacités prévues, risque lié aux nitrates dans l'eau,</li> </ul>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 2.3 / 3.1 / 3.2 / 3.3 /
BOULARD-HUVE Sylvie		C244	<p>Les Oubliés d'expression à l'enquête publique SCEA Perault</p> <p>Les personnes qui pourraient donner leur accord à ce projet ont elles pris le temps de s'intéresser au dossier, de le lire ? Je suis effroyablement surprise des risques que nous courons pour l'environnement et pour la terre que nous laissons à nos enfants. Les remarques et observations montrent des contresens, des aberrations d'une exploitation qui parle de remise aux normes avant de vouloir s'agrandir!</p> <p>Il y aurait des risques juridiques ? Je constate que la population est alertée, des signataires s'expriment, les nombreuses associations vous adressent leurs remarques, comme moi ; elles s'opposent à ce projet.</p> <p>Les oubliés : Nombreux sont des citoyens qui travaillent ou pris par la spirale de la vie... ne peuvent s'exprimer aujourd'hui ou dans les temps imposés par l'enquête.</p> <p>Nombreux sont les citoyens dans l'incapacité de lire tout simplement ou de formuler une critique sur ce dossier. Nombreux sont les citoyens à l'âge avancé, les enfants, les jeunes et moins jeunes en recherche d'orientation professionnelle ou de travail. Nombreux sont les citoyens Handicapés physiques, psychiques, mentaux, malades, hospitalisés.</p> <p>Lorsqu'on prend le temps de leur expliquer le contenu de ce projet, ils manifestent leur désaccord. Ce sont des personnes qui pensent et qui parlent d'autres n'ont pas accès au langage, ce qui est sûr c'est qu'ils ne peuvent vous envoyer par écrit : leur refus. En effet ils subissent le poids trop souvent des décisions imposées, « Ils grimassent » Je vous demande donc par ce courriel de tenir compte de ces présents (les oubliés) qui nous entourent. De faire valoir leurs droits fondamentaux à cette enquête pour ceux qui ne peuvent s'exprimer par écrit.</p>	8,3



NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
BAL caroline		C245	<p>Je tenais à vous formuler par écrit mes observations et questions concernant ma relecture du dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées de ce projet. Ce dossier ne fait pas suffisamment la transparence entre la situation actuelle, l'état initial et les mesures préventives et concrètes prévues en terme de moyens. Vous trouverez donc ci-après, mes observations sur le volet environnement et les questions afférentes (en PJ une version pdf) : Sur les impacts humains (sociaux économiques) du projet</p> <p>Observation 1 : Les impacts sociaux économiques de ce projet ne sont pas abordés dans ce dossier ICPE. Sur le plan sociétal, les Français (cf. dernière étude IFOP sur ce sujet) montrent une réticence forte à ce type de projet et sur tous nos territoires. Sur le plan éthique, le bien-être animal est pleinement non respecté, une vache doit être dans les champs et non être cloisonnée à quelques mètres carré sur une surface bétonnée.</p> <p>Quest. 1 : Est-il prévu la prise en compte des impacts sociaux-économiques de ce projet sur le territoire ? Quel est le bénéfice pour le territoire d'un tel projet au regard de l'activité agricole actuelle du territoire ?</p> <p>Sur l'épandage prévu</p> <p>Observation 2 : Le rapport d'étude ne précise pas les mesures retenues sur les parcelles en zone vulnérable nitrate pour éviter la lixiviation des composés résiduels (nitrates, phosphores, potassiums, ...).</p> <p>Questions 2 : Etant donné que les parcelles du périmètre d'épandage sont toutes situées en Zone Vulnérable au titre de la Directive Nitrates, et du fait de l'augmentation prévisible des flux annuels en azote associés à ce projet dans ces parcelles, est-il prévu des cultures intermédiaires piège à nitrates (CIPAN) sur toutes les parcelles de manière systématique ? Avec quel type de culture intermédiaire ? Destination finale de ce type de culture intermédiaire (déchets, réemploi) ?</p> <p>Observation 3 : Par principe de proportionnalité des enjeux (étant en zone vulnérable nitrate), ce rapport aurait mérité une description d'un état initial plus détaillé sur l'état des sols de toutes les parcelles, sur les risques de transferts par ruissellement ou infiltration des nitrates dans les nappes et cours d'eau, sur la présentation des résultats des contrôles actuels sur ces parcelles (avant/après épandage), la précision des zones d'échantillonnages (sondages sols, nappe) pour vérifier le respect des seuils réglementaires, des précisions sur les systèmes de jachères et CIPAN et leurs périodicités, l'irrigation et le drainage agricole n place ou prévu, cette analyse permettrait de mieux identifier les zones sensibles en Nitrate dans le milieu. Il me semble aussi que c'est un des seul moyen pour vérifier et attester in situ du respect des seuils réglementaires en nitrate/ phosphore et de prévenir et éviter le dépassement potentiel du plafond de 170 kg/ha en nitrate sur certaines zones. En annexe on a des données « prévisionnelles » d'épandage et l'avis hydrogéologie est sur des compléments de parcelles pour 400 à 600 vaches. Cet état initial permettrait aux lecteurs d'apprécier les mesures compensatoires prévues par ce projet également la compatibilité de ces mesures avec les enjeux repris du SDAGE Seine Normandie orienté sur la diminution nitrates et phosphore par des bonnes pratiques agricoles.</p>	1.5 / 1.8

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>Questions 3 : Pour éviter toute saturation des sols en azote, quels sont les contrôles effectués avant et après épandage ? Quels seront les contrôles/traçabilités prévus par les autorités pour vérifier le respect des ones d'épandages ?</p> <p>Observation 4 : Il est écrit que « Les 2 plans d'épandage se superposent, les 2 dossiers sont compatibles : les 2 produits (digestats de BIOGAZ de GAILLON et effluents de la SCEA) ne sont pas épandus sur les mêmes parcelles la même année. Un prévisionnel annuel d'épandage est bâti à cette fin et un suivi agronomique est opéré sur ces parcelles ».</p> <p>Questions 4 : Peut-on obtenir plus de précisions sur l'alternance sur chaque parcelle et sur plusieurs années entre fraction solide/liquide des 2 plans d'épandage ? le suivi agronomique existe t-il déjà mis en uvre ou est-il à mettre en place ? A-t-on un avis d'un expert agronome sur ce projet et sur l'impact cumulé des deux plans d'épandage ? Gestion de la ressource en eau (aquifère de l'exploitation)</p> <p>Observation 5 : Il est écrit ceci « Toute l'eau destinée à l'abreuvement des vaches est fournie, par le forage de l'exploitation ». La consommation d'eau journalière par l'élevage est aujourd'hui en moyenne de 60 m³/j sur le site 1 et de 20 m³/j sur le site 2 soit sur 365 jours de 29 200 m³/an (c'est le chiffre indiqué dans le rapport en annexe au titre de la loi sur l'eau), cette quantité me semble faible au regard du nombre total au cheptel présenté en page 125 du rapport (1559 c'est le nombre d'animaux présentés en page 125). D'après les données sur les vaches laitières disponibles, différents facteurs peuvent influencer la consommation d'eau par les animaux: elle augmente si les aliments sont secs, si le temps est chaud, selon le stade physiologique et la production laitière de l'animal. Une vache allaitante peut consommer approximativement 130 l d'eau par jour si elle est alimentée par du fourrage sec et en été. Les vaches laitières présentes sur ce projet est de 578 + 56 (en référence aux chiffres de la page 125) avec 130l/jour/vache laitière on est à 30 000 m3/an sans compter les autres vaches, bovins, génisses du cheptel du projet. L'étude d'impact loi sur l'eau en annexe présente ce forage et la surface moyenne nécessaire pour la recharge de la nappe sur la base d'une donnée moyenne de la pluviométrie de la station météo d'Evreux. L'impact quantitatif sur la ressource en eau en fonction des saisons n'est donc pas traité (notamment en été et en période caniculaire), sachant qu'à cette période la consommation des vaches est plus importante. Il manque aussi la présentation des données météo de la station d'Evreux définissant la donnée moyenne et les nformations sur la pluviométrie efficace en fonction des saisons.</p> <p>Questions 5 : Quel est l'impact quantitatif sur la nappe du forage en période estivale et aux autres saisons ? Quel est le retour d'expérience de l'exploitant lors des épisodes caniculaires sur la disponibilité de cette ressource ? Quel est la consommation actuelle des vaches (max été / nombre de vaches) ? En cas d'indisponibilité de la ressource (période caniculaire avec restriction d'eau) quelles sont les mesures envisagées par l'exploitant pour garantir un apport d'eau suffisant ?</p> <p>Observation 6 : Il est écrit que « Des analyses sont effectuées tous les ans et comparées aux normes de potabilité ». La surveillance annuelle me semble insuffisante au regard de l'évaluation des risques sanitaires révisée dans le dossier : « Les études scientifiques menées jusqu'à maintenant ne sont pas parvenues à mettre en évidence les effets directs sur la santé humaine d'un projet d'élevage. En ce qui concerne les effets indirects de ces activités sur la santé publique, ils sont généralement liés à des pollutions des compartiments eau, sol ou air, dans les cas d'une mauvaise gestion. »</p> <p>Questions 6 : Quel sera le contrôle prévu de la nappe alimentant le cheptel vis-à-vis du risque sanitaire (paramètres et fréquences de mesures) ?</p>	

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>Observation 7 : Il est écrit « Les eaux de ruissellement générées sur les aires de circulation des véhicules devant les dalles de stockage des ensilages de maïs et de luzerne préfanées, non générateurs de jus dans des conditions de récolte normales, sont collectées vers une fosse Fo3 de 150 m³ aménagée en bassin siphoné pour piéger les petits éléments flottants et les sédiments en suspension après une première décantation. Les eaux résiduaires ainsi récoltées sont ensuite dirigées vers un ensemble de 4 bassins de lagunage successifs avec massifs filtrants végétalisés (roseaux), recevant le reste des eaux pluviales des installations du site de La Cailletterie, afin de piéger les matières en suspension et de les retraiter avant d'être restituées assainies au milieu naturel dans une mare tampon propriété de la SCEA. » D'après les résultats d'analyse présentée en annexe du dossier et même après passage dans les bassins de lagunage, les paramètres mesurés dépassent les seuils des eaux pluviales/résiduaires de l'arrêté intégré du 2 février 1998 (DCO, DBO5, Azote et phosphore).</p> <p>Questions 7 : Quels sont les contrôles et seuils réglementaires à appliquer sur les eaux pluviales/résiduaires avant rejet dans le milieu naturel (pas de précisions dans l'étude sur la caractérisation des eaux pluviales/résiduaires et des seuils ICPE réglementaires applicables) ? Quelles sont les substances dangereuses à appliquer au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE) et pour ce type d'activité ? Quels sont les risques associés à l'infiltration en référence à l'arrêté ministériel du 10/07/90 relatif à l'interdiction des rejets de certaines substances dans les eaux souterraines en provenance d'installations classées (à priori rejet indirect possible des eaux pluviales en nappe après les mares 1 et 2) ? Risque de pollution</p> <p>Observation 8 : Il est écrit « Les installations de stockage sont réalisées par entreprise, assurant leur bonne étanchéité. Les nouvelles fosses à prévoir bénéficieront d'une garantie décennale par le constructeur. Les ouvrages existants, qui ont plus de 10 ans, sont régulièrement surveillés et maintenus en bon état d'étanchéité par les propriétaires. »</p> <p>Question 8 : quels sont les moyens que mettra en œuvre le propriétaire pour justifier l'étanchéité de ces ouvrages de stockage prévues pour les liquides et les solides? Sera-t-il prévu une surveillance piézométrique amont/aval sur cette installation classée ? Le bon état d'étanchéité ne devrait-il pas faire l'objet d'une expertise par un génie civiliste avec une périodicité de cette surveillance ?</p> <p>Observation 9 : Le site a fait l'objet d'un incendie, étant donné que cette installation répond à la réglementation des installations classées, ce projet devrait mettre en place un bassin de confinement des eaux d'extinction incendie.</p> <p>Question 9 : quelle sera la gestion des effluents d'extinction incendie de cette installation ICPE et leurs confinements sur le site afin d'éviter toutes pollutions du milieu par les eaux d'extinction incendie ?</p>	
RAVAULT Nathalie	HOULBEC COCHEREL	C246	<p>Je tiens à signaler que je suis CONTRE le projet d'extension de la SCEA PERRAULT.          Cette société doit commencer par nettoyer le site et améliorer ses usages avant de s'étendre...Sur leurs terrains, ils se sont constitué une décharge privée contenant entre autres des bidons de produits chimiques et de médicaments (avec logo tête de mort), des seringues, des plastics en tout genre et une montagne de pneus qui a depuis été enfouie sous terre....          Sans compter les chemins entourant la ferme, noyés régulièrement par le lisier.J'y ai déjà vu des canards pataugeant dans une mare surmontée d'une mousse blanchâtre peu engageante..</p>	1.7 / 1.8
GHEDIN J.		C247	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
MONTREUIL Emeline	HOULBEC COCHEREL	C248	Je vous contacte afin de vous faire parvenir mon avis défavorable au sujet de l'agrandissement de la ferme d'Houlbec-Cocherel. En effet j'habite la maison en face de la ferme depuis 22 ans et notre cadre de vie c'est dégradé depuis 2 ans. Tout d'abord, l'odeur, des nuisances qui nous empêchent de profiter de la campagne et des espaces extérieurs (la raison principale d'un emménagement à la campagne). L'insalubrité qui amène des mouches en période estivale. La détérioration des routes due aux vas et viens des camions allant à la ferme. Les nuisances sonores, les animaux de la ferme font de plus en plus de bruit et cela nous impacte aussi la nuit. Ce projet ne respecte en rien l'écologie ainsi que les animaux qui subissent cette surproduction. Que diriez-vous si ce projet voyait le jour en face de chez vous ?	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4
GIRAudeau Anaïs		C249	Indignée face à cette extension. Perte de valeur des maisons, terrains constructibles devenant inconstructibles	6
DEVERDUN Mary	HOULBEC COCHEREL	C250	Habitants d'Houlbec depuis 5 ans avec nos deux enfants, nous souhaiterions manifester notre mécontentement, voire notre incompréhension concernant ce projet! Compte tenu des problèmes environnementaux actuels, comment est-il envisageable d'ouvrir un "entrepôt" d'animaux vivants, voués à vivre dans des conditions inhumaines, à produire tant de pollution, à être transportées on ne sait où, à être abattues, à être jetées pour moitié car non consommées!... nous refusons de cautionner cette industrie, et encore moins de l'accueillir dans notre région!!! nous voulons... -préserver notre cadre de vie -éviter à des centaines de bêtes de "survivre" hors-sol, dans des conditions que nous ne souhaiterions à personne Pour le monde vivant, pour la nature, pour vous et nous... pour notre présent et notre avenir, pour celui de nos descendants... Non aux mille vaches, Oui, à la responsabilité de chacun de faire de notre environnement, un milieu plus sain, plus équilibré, plus humain...	3.1 / 3.2 / 3.4
BOUtrais Patrice		C251	C'est un projet inacceptable pour les raisons suivantes:-Coherence globale des politiques publiques sur la préservation de l'environnement et les luttes contre le réchauffement climatique - Inéquation d'une telle extension aux sites concernés - Il est inadmissible qu'un tel dossier soit instruit vu la non conformité de l'exploitation actuelle	3.2 / 7
BONIN GILLES		C252	Je suis absolument opposé à ce projet en tant qu'habitant d'Houlbec Cocherel et ancien voisin de la ferme. Les nuisances à mon avis sont très nombreuses: - Utilisation d'énormément d'eau pour faire boire les vaches (40 litres / vache / jour). - Augmentation de la surface cultivée en maïs, d'où augmentation encore de la quantité d'eau utilisée et dégradation du paysage (il y a déjà de moins en moins de prairie autour de la ferme actuellement). - Problème de traitement des déchets nitrés dont la validité devrait être vérifiée presque chaque mois et ce ne sera pas réalisé, sauf au début. - Encore plus de mouches dans nos maisons, ce qui n'est pas peu dire. - Surcroît de trafic d'engins salissant et dégradant les routes. Les vaches ne sont pas traitées de manière respectueuse: plus de vache, moins de place, plus de maladies et de produits sanitaires utilisés. Les avantages pour le village sont nuls: - Puisque cette activité ne crée que très peu d'emplois et la plupart sont tenus par des travailleurs émigrés d'autres pays. - L'image perçue du village va se dégrader à l'heure où l'on prône justement le retour à des pratiques agricoles raisonnées et écologiques. Ce projet est totalement décalé et va à l'encontre des valeurs qui sont et seront portées dans l'avenir.	1.2 / 1.3 / 2.1 / 3.1 / 5

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
RAGOBER Marie-Camille et DUCROCQ Alexandre	10 chemin des juris HOULBEC COCHEREL	C253	Nous donnons suite au projet de doubler le nombre d animaux sur l'exploitation de là SCEA Perault à Douains. Ayant acheté au 10 chemin des Juris récemment, je n'avais pas d animaux derrière mon terrain et nous n'avons pas eu vent d un tel projet. Nous avons acheté dans le but également que notre maison prenne de la valeur avec le projet Du village des marques et non pas d en perdre... Connaissant très bien la Cailleterie, je connais l'odeur qu'il s en dégage, le bruit, les mouches... Nous n'avons pas envie que ses désagréments soient nuisible a notre vie dans notre nouvelle maison. Nous nous opposons donc formellement à ce projet. En espérant que la voix des premiers concernés sera entendue !	1.1 / 1.2 / 1.3
VIEUGE Laurence		C254	<p>Je ne suis qu'une modeste habitante d'un petit village proche de la ferme de la Cailleterie. Je ne comprends déjà pas comment une ferme avec autant d'animaux a pu être autorisée à ouvrir. Mais passer à 1000 ou 1500 vaches, je trouve cela encore plus incompréhensible. Déjà pour les animaux eux-mêmes. Où est leur bien-être ? C'est inadmissible d'entasser ainsi des êtres vivants. Serait-ce le prochain scandale dénoncé par les organisations en faveur de la protection animale ? Pour l'environnement, c'est catastrophique. Avec la pollution que cela pourrait générer sur le site, les défilés de camions pour le transport de la viande et du lait et ses dérivés sur nos routes de campagne, et surtout le problème de l'eau. La quantité d'eau nécessaire à tous ces animaux prélevée alors que le dérèglement climatique risque d'entraîner de plus en plus de périodes de sécheresse comme ce que nous avons connu cet été. Qui privilégier ? Les habitants et les agriculteurs locaux ou les exploitants d'une ferme d'élevage intensif ? Concernant le problème économique, la tendance actuelle est à la diminution de la consommation de viande et de lait, et de privilégier les circuits courts. Tout le contraire du projet de cette extension. Et d'après ce que j'ai pu lire, la roduction partirait hors de nos frontières. Et autre problème : l'invasion des mouches l'été. Venez passer juste une journée dans la région, et vous constaterez comme c'est insupportable. Je n'ose imaginer ce que ça pourrait donner avec plus de vaches donc plus de lisiers etc. Ils doivent être contents les promoteurs du projet Mac Arthur à Douains avec la fuite prévue des clients à cause de la gêne occasionnée ! Soit disant, il y aurait création d'emplois. Pas certain que cela soit vrai. Et pourquoi privilégier les intérêts économiques d'une société non française plutôt que les acteurs locaux et les milliers d'habitants autour.</p> <p>J'habite à côté d'une ferme avec des moutons. Je sens bien leur odeur lorsqu'ils paissent dans le pré selon le sens du vent et surtout quand ils dorment près de mon mur de clôture pour rechercher l'ombre l'été.</p> <p>J' imagine sans peine ce que peuvent subir les proches riverains de la ferme de la Cailleterie et je les plains. Vous comprendrez donc que je suis fermement opposée à l'extension. C'est un non-sens économique et surtout écologique. J'espère de tout coeur que le projet d'extension sera refusé et même que le nombre actuel de vaches soit diminué.</p>	1.2 / 1.3 / 2.1 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5
ZIGLIATA Gérard		C255	<p>Je suis très étonné de cette demande d'extension dès lors qu' il existe de nombreuses nuisances qui n'ont pas été solutionnées depuis des années. Si l'on augmente de façon significative le cheptel vivant en stabulation, les nuisances augmenteront et aggraveront de façon notables les nuisances ; Le dernier point concerne le bien-être animal : comment peut-on dire que l'on aime les vaches si l'espace de vie se résume à une stabulation dont jamais elles ne sortiront. Ce projet cumule les inconvénients et ne peut même pas agiter comme justificatif les créations d'emplois puisqu'il n'y en aura pas !</p>	1 / 3.1 / 5
Mme BRUNET	La Cailleterie HOULBEC COCHEREL	C256	<p>Habitante de la Cailleterie à Houlbec Cocherel, je tiens par cet e-mail vous faire part de notre avis défavorable au projet d'extension de la SCEA Perault, en effet nous sommes pas contre les agriculteurs mais nous pouvons pas être pour un projet comme celui-ci .Nous subissons déjà énormément de nuisances avec la ferme en l'état actuelle , odeurs pouvant nous obliger à ne plus ouvrir nos fenêtres , quantité de mouches insupportable , passage d'engins agricole pendant les récoltes et épandages allant de 6h le matin à 23h le soir avec un nombre de passages impressionnant....Je pense que la SCEA Perault devrait plutôt travaillé sur l'amélioration des nuisances actuellement au lieu de les multiplier.Il serait intéressant d'étudié également le bien être des animaux ( dans des champs ) car actuellement ce qui n'est pas le cas .</p>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 3.1

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
BERNARD Frédéric	ROUVRAY 27120	C257	<p>En France, la taille moyenne d'une exploitation laitière est d'environ 60 vaches (<a href="https://produitslaitiers.com/les-exploitations-laitieres">https://produitslaitiers.com/les-exploitations-laitieres</a>). Ce qui rend déjà les 2 exploitations existantes « hors norme » par rapport à ce qui se pratique en France. Le fait de regrouper l'activité laitière des 2 zones actuelles (Douains 130 VL + la Cailleterie 400 VL) sur le seul site de la Cailleterie pour passer à 634 VL rend le % d'augmentation annoncé de « 20% environ » sous-estimé. Sur le seul site de la Cailleterie le nombre de VL passerait de 400VL à 634VL =&gt; +37%. Est-ce une façon de présenter les chiffres afin de minimiser les réels impacts de ce projet sur l'environnement et les riverains ? Est-ce que les mesures proposées pour limiter les impacts sont donc bien en cohérence avec l'augmentation réelle ? De plus, la création d'une nouvelle activité de veaux rosés sur le site de Douains augmente encore le nombre de bêtes. Il y aura au Total 1529 têtes réparties sur les 2 exploitations. Ce modèle de « ferme usine » n'est pas celui que je souhaite voir à côté de chez moi. Je me demande si c'est réellement une solution d'avenir permettant le respect de l'environnement et de l'animal...</p> <p>Les impacts sanitaire et environnemental de ce projet :Augmentation de la production de méthane par les bêtes, d'azote, d'ammoniaque et de nitrate via les effluents d'élevage, pour abreuver* les bêtes, le pompage supplémentaire de l'eau dans les nappes phréatiques alors qu'elles sont déjà à des niveaux très bas, et leur pollution due à l'utilisation d'antibiotiques pour lutter contre les maladies liées à ce type d'élevage. Les nuisances auxquelles les riverains et habitants des communes voisines sont déjà confrontés, bruits, odeurs, mouches ..., seront amplifiés et pourrait atteindre des seuils insupportables.</p> <p>* Les vaches s'abreuvent de 7 à 12 fois par jour, avec à chaque fois une consommation comprise entre 10 à 20 litres d'eau. =&gt; Une moyenne de 150l d'eau par jour par vache laitière =&gt; 150 m3 d'eau par jour. Pendant les périodes de sécheresses (de plus en plus courantes), les habitants sont restreints dans la consommation de l'eau. Qu'en sera-t-il pour l'abreuvement des vaches ? ans compter l'endommagement des voiries par l'augmentation des passages des camions. Le fait que le demandeur souhaite agrandir ses exploitations pour y faire travailler ses enfants est compréhensible, mais pas au prix des impacts sur autrui.</p> <p>En plus des impacts santé / environnement, est-ce qu'il est pris en compte l'impact négatif sur le prix le l'immobilier aux alentours de ces projets ? Il est tout aussi compréhensible de ne pas vouloir voir s'effondrer la valeur de sa maison (pour beaucoup l'investissement de toute une vie) que l'on souhaite léguer à ses enfants. Au final, combien seront lésés pour combien seront gagnants ? La réponse peut être liée au ratio avis favorables / avis défavorables exprimé lors de l'enquête publique. pour ma part, j'aimerais pouvoir donner à mes enfants mon ancienne voiture pour les aider à débiter dans leur vie professionnelle. Cependant, pour des causes environnementales, ont été défini de nouvelles normes sur la pollution pour l'obtention du contrôle technique qui peuvent, in fine, envoyer votre vieille voiture roulante mais trop polluante à la casse. Aurais-je une autorisation pour cela ? Bien sûr que non. La préservation de notre environnement, de notre planète, passe par des restrictions, des interdits pour le bien commun. l'autorisation de nouveaux projets doit tenir compte des bouleversements qui sont en cours. Alors que le climat change par l'impact de l'homme sur l'environnement, que les personnes et les gouvernements prennent conscience que nos modes de vie doivent évoluer et notamment vers une agriculture raisonnée, la préservation de l'eau et des nappes phréatiques, la baisse drastique de notre empreinte carbone, le bien-être animal ... Ce projet n'est pas gagnant / gagnant. Il n'y a pas de contrepartie, ni pour l'environnement ni pour les habitants environnants. Si on y ajoute l'augmentation des nuisances, les impacts / risques écologiques, il n'y a aucune raison d'approuver ce type de projet qui ne va pas dans le bon sens. Mon avis est donc contre ce projet. Remarques si le projet devait être validé malgré tout : Il pourrait être envisager une station de méthanisation, la mise en place de panneaux solaires, l'utilisation de cuves hermétiques pour limiter les odeurs liées au stockages des effluents, toutes solutions permettant systématiquement de valoriser quand cela est possible et de limiter au maximum les impacts d'une telle installation quand la valorisation n'est pas possible</p>	1.6 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 3.2 / 4.2 / 11

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
ASSOCIATION ADEHCA		C258	<p>L'Association de Défense de l'Environnement à Houlbec Cocherel et Alentours (ADEHCA) souhaite porter à votre connaissance un certain nombre d'éléments issus de la lecture attentive du dossier et vous exprimer son opposition la plus vive au projet d'extension de la SCEA Perault. Une lecture attentive du dossier et quelques recherches nous ont permis de relever des points fondamentaux que le discours de M. Van Ranst occulte et qu'il est important de porter à la connaissance de tous afin que les décisions puissent être prises en connaissance de cause par toutes les entités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet n'est justifié par aucune nécessité de mise aux normes ni par les suites de l'incendie de 2015 mais par un souhait de meilleure performance économique avant transmission aux héritiers de la holding Van Ranst : le dossier indique précisément ce point et avance que toutes les installations actuelles sont déjà aux normes.</li> <li>- A la lecture du dossier il apparait clairement que la situation actuelle des deux sites d'exploitation n'est pas conforme aux déclarations qui en sont faites : <ul style="list-style-type: none"> <li>•la présence même d'une exploitation sur le site de Douains est questionnable car les bâtiments ont été rachetés alors qu'aucune activité n'y avait lieu depuis 4 à 5 ans, excluant de ce fait la possibilité de rachat du droit d'exploiter. Par ailleurs la liquidation judiciaire liée à la précédente exploitation n'est pas terminée : comment la SCEA Perault peut-elle alors prétendre posséder un droit d'exploiter à 130VL d'une exploitation liquidée depuis des années et porter un projet sur un site dont l'avenir n'est pas encore affermi ?•le dossier, bien que souvent incohérent, indique bien que les effectifs laitiers des deux sites sont d'ores et déjà regroupés sur le site de la Cailleterie, ce qui est totalement illégal vis-à-vis des effectifs déclarés et autorisés, et pourrait expliquer l'apparition de nuisances depuis deux ans sur ce secteur.</li> <li>- Le dossier dans son ensemble présente de nombreuses irrégularités, incohérences, pièces caduques. Il est manifestement anti daté, sa lecture compliquée par l'absence de numérotation des annexes, dont l'une n'est pas en langue française (illégal) et les pièces graphiques sont insuffisantes, par exemple. Il énonce mais ne mesure et ne démontre jamais l'impact possible du projet sur son environnement. Il est également peu engageant pour la SCEA puisque toujours très flou sur les actions qui sont à leur charge. Le dossier minimise absolument tous les impacts que pourraient avoir ce projet. L'absence d'objectivité qui en ressort est très inquiétante, alors que l'on parle d'un dossier d'autorisation d'ICPE. Nous joignons à ce courrier un document de 15 pages qui relève de façon quasi exhaustive tous ces points, afin que vous compreniez que notre opposition se base sur un ensemble de faits et non pas sur une opposition aveugle et dogmatique Pour ce qui est de l'opposition de l'Association à ce projet, elle est donc aujourd'hui basée sur 3 points :•un souci de préservation de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique : ce projet, par le type d'élevage qu'il promeut, et par ses débouchés aux quatre coins de l'Europe, est à l'opposé des préoccupations actuelles d'agriculture raisonnée, de limitation de la consommation de produits carnés, de développement de circuits courts, respectueux du vivant. Les actes de la SCEA Perault jusqu'à aujourd'hui ne sont par ailleurs pas démonstrateurs d'un respect appuyé de l'Environnement : forage sauvage dans la nappe phréatique entre 2001 et 2018, écoulements de lisier et de jus d'ensilage jusqu'à mise en demeure en 2015, décharge sauvage sur leur site et feux de matières en tous genres .... •Le projet fait totalement abstraction du bien-être animal : Le mode de production, qui parque les vaches laitières de la stabulation à l'année, les alimente en maïs et tourteaux de soja+colza, les trimballe d'un site à l'autre, est une hérésie d'un point de vue respect des êtres vivants. Les impacts sur la santé de ces animaux sont importants et inacceptables.</li> </ul> </li> </ul>	1.3 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.4 / 3.1 / 3.2 / 3.3 / 3.4 / 3.6 / 4.1 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>La prise de conscience actuelle sur ces sujets est capable de changer les modes de consommation et de mettre en péril le modèle économique de ce type d'exploitation : c'est un paramètre totalement occulté par ce projet. •Comment peut-on envisager augmenter le nombre de bêtes d'une exploitation qui possède seulement 289 ha , se retrouvant ainsi dépendante du prêt d'autres terres pour pouvoir écouler son lisier et son fumier ? si les partenaires évoqués dans le dossier venaient à changer de mode d'exploitation, ou à trouver un autre partenaire, que ferait-on de tout ce lisier ? d'autant plus que le mode d'exploitation qui laisse les VL en stabulation toute l'année, en logettes, produit un maximum de nitrates. A ce sujet, comment peut-on s'assurer que les terres prévues pour l'épandage ne sont pas déjà « promises » à d'autres producteurs de nitrates, et que le cumul des sources d'épandages permet de respecter les consignes pour cette Zone Vulnérable aux Nitrates ? le dossier donne peu d'informations, aucun processus, et aucune garantie. •Le dossier occulte le trafic routier supplémentaire qui serait généré par l'extension en le réduisant aux camions de lait : mais le bilan carbone GLOBAL de cette exploitation, avec les allers venues entre les deux sites, le lait qui part jusqu'à un grossiste à la frontière belge (mais qui va où ensuite ?), les transports de veaux jusqu'aux Pays Bas puis ensuite l'Espagne et l'Italie, les camions d'approvisionnement en nourriture (tourteaux qui viennent d'où ? pas seulement du fournisseur.... certainement d'outre atlantique, le dossier ne le précise pas), les tracteurs apportant l'ensilage, l'équarrissage, et les tonnes à lisiers et les tracteurs transportant le fumier, est par essence désastreux. •Les prélèvements sur la nappe phréatique, que ce soit par le forage du site de La Cailleterie, ou les prélèvements dans les prairies où sont les génisses, sont tout sauf anodins. •Les impacts des constructions envisagées sur le site, bien que minimisées dans l'étude d'impact, sont énormes pour l'Environnement : créant environ de 10 000m<sup>2</sup> de surfaces et toitures, étanchéifiant le sol, déversant les eaux pluviales dans le milieu naturel, coupant un corridor de circulation des animaux, implantant 4 fosses à lisier en surplomb de la vallée de l'Eure (zone Natura 2000, ZNIEFF) sans mesures prévues en cas de fuite. Tout cela pour produire plus de lait sans personnel en plus .... •L'ensemble de ce modèle de production, qui pour un litre de lait ou un kg de viande, va pomper des litres d'eau, produire des quantités de nitrates énormes, polluer les sols et la nappe phréatique, polluer l'atmosphère (ammoniac et micro particules des épandages, méthane émis par les bêtes, occuper les terres agricoles en monocultures et maltraiter des animaux, n'est plus acceptable. Les modes de consommation changent , la prise de conscience collective est là, les modes de production doivent changer MAINTENANT. l'inadéquation d'une telle extension aux sites concernés : •le site de la Cailleterie est au milieu de 150 maisons dans un rayon de moins d'un kilomètre, tandis que le site de Douains est à l'entrée même du village. Autoriser une ICPE entraînera des conséquences énormes pour le village de Douains en termes de possibilités de constructions et de développement de projets, sans compter les pertes de valeur des terrains et habitations autour.</p> <p>•À la Cailleterie, les nuisances, apparues depuis la mise en place d'un nouveau bâtiment en 2017, ne pourront que s'amplifier dans le projet d'augmentation du cheptel global. Les routes d'accès à ce sites ne sont pas adaptées au surcroît de trafic de tracteurs et camions nécessaires. •La taille des bâtiments imaginés est totalement hors de proportion dans le bâti existant, dominante sur le coteau et à proximité directe du site inscrit de l'église de Cocherel, et en surplomb du point de captage d'eau du Gord. Le projet ne prévoit que la mise en place d'une haie pour limiter toutes les nuisances (odeurs, bruits, vue), or les haies actuelles de l'exploitation sont non entretenues et totalement poreuses. •Nous ne remettons pas en question le fait que ce site soit dédié depuis plusieurs dizaines d'années à l'élevage laitier, mais toute augmentation de cheptel au-delà des 400 VL autorisées est aujourd'hui hors d'échelle et non acceptable.</p>	



NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>C'est d'ailleurs l'augmentation ILLEGALE de cheptel déjà réalisée (dont la régularisation est demandée dans ce dossier ICPE) qui a entraîné l'apparition de nombreuses nuisances pour le voisinage, tant en termes d'odeurs, de prolifération d'insectes, de bruit, de pollution visuelle, que de nuisances sur les routes. Les nombreux avis et témoignages que vous avez reçus depuis le début de l'enquête publique vous montreront la réalité (occultée par le dossier) de ces nuisances.</p> <p>• nous rejetons par ailleurs le fait que le dossier tel que présenté puisse être instruit, vu la non-conformité de l'exploitation actuelle vis-à-vis des effectifs autorisés et la quantité d'irrégularités, d'incohérences, de pièces caduques, d'absence de vraie étude d'impact et de zones d'ombre qu'il comporte (cf document joint). Il est fondamental pour les citoyens que nous sommes, que l'Etat ne cautionne pas les agissements hors la loi de la SCEA Perault, qui, pour développer leur modèle d'exploitation et engranger toujours plus de bénéfices, s'est permis :</p> <p>• pendant 12 ans, de 2002 à 2018, de ponctionner (voire polluer ?) la nappe phréatique avec un forage sauvage non déclaré, et non équipé de clapet anti retour ni de comptage • de polluer jusqu'à être mis en demeure le milieu naturel avec les jus d'ensilage et les écoulements de lisier, pratiques non encore maîtrisées quand on voit la flore luxuriante des chemins sur les lignes d'écoulement des eaux de l'exploitation, le tout à proximité du point de captage du Gord, avec la déclinivité naturelle emmenant l'ensemble vers la vallée d'Eure. • D'accumuler déchets en tous genres sur ses terrains, en surplomb de vallée d'Eure et zone Natura 2000 • De jouer de l'émotion suscitée par l'incendie de 2015 pour obtenir un permis de construire une stabulation en lieu et place d'un local de stockage de matériel agricole • A augmenté, en faisant fi de la législation, son cheptel laitier dans des proportions telles que des nuisances importantes sont soudainement apparues en 2017, alors que depuis les années 70 personne n'avait à se plaindre d'odeurs ou autres avec le cheptel respectant les 400 VL. • De revendiquer une transmission de droit d'exploiter de 130 VL (site de Douains) en 2016, alors que l'exploitation était fermée depuis 2005, et qu'il avait acquis les bâtiments en 2009 • Déposer un dossier certes volumineux, mais tellement creux, vide de toute véritable analyse, de tout engagement de la part de l'exploitant et tellement méprisant pour l'environnement, les habitants, la planète qu'il est une injure faite aux services instructeurs • De vouloir saturer à elle toute seule les terres du secteur en nitrates via les épandages, empêchant toute installation d'autres éleveurs qui voudraient eux faire du bio, du circuit court, de l'exploitation respectant les bêtes. • Négocier en direct avec l'Agglomération en annonçant des modifications auxquelles rien ne l'engage dans le dossier tel qu'actuellement soumis, méprisant ainsi le travail d'enquête publique et d'instruction en cours. Cette exploitation doit se mettre en conformité avec les effectifs qui lui sont autorisés (400 VL à La Cailleterie et peut être 0 à Douains), donc revenir à une taille d'exploitation adaptée aux sites intégrés à un hameau et un cœur de village habités et vivants, et si une évolution de cette exploitation est à envisager, elle ne peut l'être qu'en QUALITE et non en QUANTITE.</p> <p>Nous réclamons également que ce dossier, puisque présentant un sujet de régularisation, soit instruit par le CODERST, tel que la doctrine présentée en CODERST le 4 octobre 2016 le prévoit dans son logigramme.</p> <p>Nous joignons à ce mail les éléments suivants : • Analyse exhaustive du dossier • Vue aérienne du site La Cailleterie montrant le tissu habité dans un rayon de 800 mètres • Vue aérienne du site de Douains montrant que l'exploitation est au cœur du village</p>	
VILNAT Florence		C259	Reprise de la déposition C258	1.3 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.4 / 3.1 / 3.2 / 3.3 / 3.4 / 3.6 / 4.1 / 7
CAVADINI Patrick		C260	Déposition identique à C12	7 / 8.2

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
CAVADINI Patrick		C261	Par ce mail nous tenons à vous alerter sur les nuisances répétées engendrées par les installations de la SCEA PERAULT sises à la Cailleterie. Depuis la construction d'un bâtiment en 2017 en remplacement de bâtiment détruit lors de l'incendie de 2015, pour laquelle la mairie a donné un permis de construire, ce type de nuisances se répète de façon intense : odeurs de lisier très fortes tous les soirs et infestation de mouches sont devenus notre quotidien, alors que nous n'avions jamais eu ce type de problèmes jusqu'à cette reconstruction. Cela nous interroge sur le nombre de vaches réellement présentes sur site, puisqu'à la place du bâtiment détruit occupé par du matériel agricole, a été reconstruit un bâtiment occupé par des vaches. Dont l'orientation et l'ouverture laissent le vent emporter les odeurs vers les dizaines d'habitations des Clairières de la Fortelle et de la Grande Fortelle. Nous vous serions reconnaissants de prendre en compte cette situation avant de donner la moindre autorisation d'extension de cette exploitation. Le passage à 1000 ou même 1500 bovins comme nous en avons entendu parler ne peut être sans conséquences sur les nuisances déjà existantes de zones naturelles, et de secteurs naturels d'habitat isolés. De plus, les effluents de lisier de cette exploitation sont d'ores et déjà questionnables, quant on peut constater qu'ils ne sont en rien collectés et gérés, mais tout simplement laissés couler et infiltrer le sol, et les nappes phréatiques et la prise en compte de ces nuisances déjà existantes avant d'autoriser une quelconque extension.	1.1 / 1.2 / 1.8
l'Ass. CEVE Collectif Eco-Veille Environnement SIMONNIN Sylvain		C262	L'association CEVE (Collectif-Eco-Veille Environnement) domiciliée à Mercey (Eure) a publié le communiqué suivant, au sujet du projet d'extension de l'exploitation SCEA Perault. L'association CEVE se prononce en défaveur de l'extension de l'exploitation laitière de Houlbec-Cocherel / Douains, du fait des risques pour l'environnement qu'elle induit : nuisances olfactives et sonores, trafic routier, ... Nous rappelons que l'exploitation est déjà très conséquente, et considérons qu'elle doit d'abord s'évertuer à réduire son impact environnemental actuel. Enfin, nous n'approuvons pas ce mode de production intensif. Adopté à l'unanimité du conseil d'administration de l'association réuni le 30 septembre 2019.	1.1 / 1.3 / 1.4 / 3.2
PELCHAT Jean- Pierre		C263	PAS D'ACCORD	10
MARSAC Jean-Claude	HOULBEC COCHEREL	C264	J'habite sur la commune d'Houlbec Cocherel et suis fermement opposé à un projet d'extension de la ferme scea-perault. Bien évidemment il faut des fermes, bien évidemment il faut nourrir les populations, mais certainement de façons différentes. Si nous disons non à ce genre d'exploitation maintenant, des recherches seront faites pour exploiter autrement, si nous disons oui, alors pourquoi faire mieux ? Il faudrait être très naïf pour supposer qu'un élevage avec plus de mille têtes de bétail au minimum ( c'est l'autorisation demandée mais qui va aller compter le nombre de bêtes ?) va s'implanter sans produire de nuisances ! 200 foyers vont être directement impactés, la ferme se situant au milieu du hameau de la Cailleterie. L'impact sur les nappes phréatiques. L'odeur évidemment, les fosses sont à ciel ouvert et rien dans le projet ne prévoit de les couvrir. La présence de mouches et autres nuisibles. Les camions circulant sur nos petites routes, elles ne pourront pas être élargies, les maisons les bordent. Cette aberration qui consiste à faire repartir le lait en Belgique ( où sont les circuits courts ?) Le projet d' utiliser le lait sur place ne figure pas au dossier. Nous sommes à une époque où les gens sont dans les rues et défilent pour le bien de la planète, est ce que ce projet garanti que cela va dans ce sens ? A un moment et pour le bien des générations futures, il va falloir accorder nos actes à nos paroles.	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.5 / 1.8 / 3.4
M. et Mme SOUBRIER		C265	Voici l'angle d'un stockage d'ensilage le 30/08/19 et hier le 12/10/19... Avant = Après. Aucun effort n'a été fait pour colmater cette brèche qui existe depuis de nombreuses années, preuve de l'incurie des exploitants et de leur mépris de l'environnement. L'image suivante montre l'écoulement verdâtre qui suit la pente. La 4e et dernière photo est une fuite d'eau issue d'un robinet censé remplir un abreuvoir. Cette fuite, parfois beaucoup plus importante - comme si le robinet était à moitié ouvert, nous l'avons constatée maintes fois depuis le haut du chemin de randonnée qui descend vers l'Eure, à droite quand on sort de la forêt (ces prairies appartiennent à l'exploitation et sont dans l'axe de la ferme). Cette attitude vis-à-vis de l'environnement et de la ressource en eau est incompatible avec les diverses promesses formulées par M. Van Ranst. Que les exploitants gèrent d'abord les problèmes actuels ! + Photos de ces points.	1.8 / 2.1

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
M. et Mme SOUBRIER		C266	Pour faire suite à nos remarques concernant la ressource en eau, son gaspillage par la SCEA Pérault (voir la photo que nous vous avons envoyée aujourd'hui même) et les besoins énormes de prélèvements sur la nappe phréatique qu'engendrerait l'aboutissement du projet d'augmentation du cheptel, voici la carte de l'état des ressources en eau actualisée (08/10/19). Il suffit de voir notre département...	2,1
MORA Sylvie		C267	Tous les 2 jours, un paysan met fin à ses jours ! L'industrialisation à marche forcée de l'agriculture est l'une des causes majeures de la souffrance du monde paysan. Alors que l'élevage est sous la pression d'industriels sans scrupules, une holding belge souhaite investir dans la construction et l'exploitation d'une ferme-usine de 1000 vaches à Houlbec-Cocherel dans l'Eure	3,2
ALLO Damien		C268	Bonjour, je suis un petit éleveur qui souhaite développer de la vente directe en race à viandes et un élevage et toute les contraintes de la scea perault me ferait du tort à mon projet je suis suite sur la commune de jouy sur eure	3,2
JULIEN Patricia		C269	Les fermes-usines sont une insulte aux paysans, une ignominie pour les vaches perçues comme des usines à lait et un scandale écologique polluant les milieux naturels. Elles produisent de la malbouffe tout en banalisant la souffrance animale. Alors que les consommateurs se tournent massivement vers une consommation bio et locale, ce projet de ferme-usine est un non-sens qui s'oppose au modèle des exploitations familiales et entretient la misère paysanne. Les animaux seront enfermés en permanence et ne verront donc jamais le jour. Enfin, le bétail sera nourri en partie par des tourteaux de soja en provenance d'Amérique du Sud, dont la responsabilité dans les incendies de l'Amazonie est avérée ! En plus, une zone Natura 2000 est située en contrebas de deux fosses à lisier. La mairie de Houlbec-Cocherel s'est déclarée opposée au projet d'extension. Cessons cette course au gigantisme.	1.8 / 3.1 / 3.2 / 3.3
PATTINIER Mathilde		C270	Je souhaite manifester mon opposition au nouveau projet démesuré envisagé dans l'Eure. La course au gigantisme est en train de tuer l'agriculture française. Alors que les consommateurs se tournent massivement vers une consommation bio et locale, ce projet de ferme-usine est anachronique. Les fermes industrielles c'est la mort du modèle des exploitations familiales. Les fermes-usines entretiennent la misère paysanne, produisent une malbouffe et banalisent la souffrance animale. Les animaux seront enfermés en permanence et ne verront donc jamais le jour. Une zone Natura 2000 est située en contrebas de deux fosses à lisier. La mairie de Houlbec-Cocherel s'est déclarée opposée au projet d'extension. Tous les 2 jours, un paysan met fin à ses jours. L'industrialisation à marche forcée de l'agriculture est l'une des causes majeures de la souffrance du monde paysan. Alors que l'élevage est sous la pression d'industriels sans scrupules, une holding belge souhaite investir dans la construction et l'exploitation d'une ferme-usine de 1000 vaches à Houlbec-Cocherel dans l'Eure ! Ce projet est dangereux et scandaleux. Il vous est indispensable de le reconsidérer comme toute personne sensée le ferait aujourd'hui.	1.8 / 3.2
LOSAY-ANNEBIQUE Sandrine	Seine Maritime	C271	Adjointe au maire d'une petite commune rurale de Seine-Maritime entourée de prés où paissent tranquillement de nombreuses vaches, je m'inquiète du projet d'extension de la ferme usine d'Houlbec Cocherel. À l'aube de l'année 2020, le bien vivre, le bien manger et le bien être animal ont le vent en poupe et c'est très bien. Comment peut on autoriser des élevages bovins où les bêtes ne connaissent jamais le pré et sont gavées de farines et vitamines afin de produire toujours plus de lait. Il faut revenir à une agriculture raisonnée ! Il en va du bien être animal et du bien être des riverains de ces usines à vaches. Dans mon village, il y a plus de vaches que d'habitants (180 habitants) mais celles-ci sont dans leurs prés jusqu'au premiers frimas et sont reparties dans trois exploitations agricoles différentes. Imaginez 1500 vaches enfermées jour et nuit qui mangent, ruminent et défèquent...l'odeur, les mouches... Cela n'est pas pensable. Pour le respect de l'environnement, pour le respect des animaux, pour le respect des riverains, je dis NON à l'agrandissement de l'élevage bovin d'Houlbec Cocherel.	1.1 / 1.2 / 3.1 / 3.2 / 3.3 / 3.4

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
MAILLY MATTHIEU		C272	prelever toujours plus de lait... Est-ce cela l'agriculture que nous voulons leguer a nos enfants ? Ce sont nos enfants qui vont souffrir le plus de la crise du climat et de la crise écologique. Ces crises ne sont pas seulement dans les revues scientifiques, nous pouvons déjà les ressentir avec des phases de canicule plus fréquentes en Normandie mais ouvrons aussi les yeux sur les typhons, les tornades, la banquise et nos glaciers qui fondent à vue d'œil. La France, ce n'est pas les États Unis ou la Chine ou l'Inde. Nous sommes un pays de valeur, de culture, celle de la bonne bouffe notamment. Nous sommes engagés à faire changer l'approche de l'Homme sur son environnement. Nous avons fait les accords de Paris sur le climat.	3.1 / 3.2
QUERVET Marie	27510 Pressagny l'Orgueilleux	C273	<p>En ma qualité de citoyenne, électricienne, responsable, engagée et issue du milieu agricole, je vous fais part ici de ma totale désapprobation concernant le projet d'agrandissement de la SCEA-Perault.</p> <p>Outre la honteuse question de la condition animale, que relèvent nombres de mouvements citoyens, tous les marqueurs scientifiques soulignent l'incongruité de cette artificialisation du monde vivant, l'aberration d'une alimentation « sur-chimisée », pour l'homme et l'animal, des transports excessifs qui va générer l'agrandissement de l'exploitation en cause, de la surexploitation des terres et du bétail, de l'utilisation de produits interdits en France, de la perte de contrôle sur les produits agricoles et autres risques soulevés par les associations compétentes qui vous ont adressé leurs arguments dans le cadre de cette enquête. Depuis plus de 40 ans, le remembrement des terres, la stérilisation des sols, ont déjà fait des dégâts considérables sur le plan de la santé humaine, comme de la maîtrise de l'outil de travail terre fertile, ruinant des vocations et la santé de la population, de nombreux faits médicaux le prouvent. Les enjeux politiques sont de taille dans une Union Européenne qui n'harmonise pas encore les lois commerciales, sociales, vétérinaires (pour le cas qui nous préoccupe ici), éthiques. Ainsi, sensible de par ma pratique professionnelle et mes engagements personnels à la dégradation sociale et environnementale qui mobilise (enfin) une grande partie des citoyens, je soutiens absolument l'opposition des riverains de la ferme-usine et de l'association ADEHCA qui a développé pour cette enquête :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les risques pour l'environnement et la santé publique,</li> <li>- les risques humains et les nuisances locales,</li> <li>- la question des conditions de vie animales,</li> <li>- le modèle économique inapproprié face aux préoccupations globales actuelles,</li> <li>- l'intérêt privé d'une holding internationale qui méprise les lois d'un marché à échelle humaine et l'éthique pour des profits financiers.</li> </ul>	1 / 2.2 / 3.1 / 3.6

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
FEUILLATTE Anicette		C274	<p>L'industrialisation animale n'est plus acceptée. Le projet de ferme-usine de 1500 bovins sur les communes d'Houlbec Cocherel et de Douains dans l'Eure, actuellement en enquête publique, est un non-sens. L'illustration que pour certains porteurs de projets peu scrupuleux, le bien-être animal, la préservation de l'environnement, l'emploi agricole, passent après l'appât des gains escomptés. Enfermées dans des hangars au sol bétonné, les bêtes ont moins d'une place de parking comme unique lieu de vie. Presque aucun accès extérieur n'est possible au regard du nombre d'animaux. Ce n'est plus une ferme, qui élèverait les animaux à l'extérieur dans des conditions proches de son mode de vie naturel, mais bien une usine où les animaux sont considérés comme du minerai. En outre, l'alimentation partiellement importée recourt aux tourteaux de soja, dont on sait qu'ils sont une cause massive de déforestation importée et qu'ils sont majoritairement fabriqués à base de plants génétiquement modifiés dont la culture permet et nécessite l'utilisation massive d'herbicides à base de glyphosate et autres pesticides.</p> <p>Enfin, il est démontré que l'élevage bovin intensif contribue de manière importante au changement climatique, par les gaz à effet de serre qui sont émis tout au long de la « chaîne de fabrication » : en plus de la digestion des aliments, qui produit évidemment des gaz, les procédés de culture et d'élevage libèrent les gaz précédemment stockés dans le sol et la végétation. Le méthane que le ruminant produit ne peut être compensé qu'à la condition que celui-ci pâture. Le volume et la toxicité considérable du fumier, du lisier et des effluents épandus altèrent durablement les sols et l'eau.</p> <p>L'élevage industriel des bovins nécessite aussi deux fois plus d'énergie fossile que l'élevage en pâturage, non seulement pour élever les animaux, mais aussi pour cultiver les grandes quantités d'aliments nécessaires pour les nourrir. Le mécontentement des riverains pour ce type de projet se comprend aisément : Plus de trafic routier, un cadre de vie dégradé, des problèmes sanitaires ou encore des nuisances sonores et olfactives multipliées. Des exemples concrets de ces conséquences négatives ont été démontrés à proximité de nombreuses élevages industriels. Sans parler de la proximité des 150 habitations à moins de 800m de cet élevage. UN MEPRIS TOTAL DES RIVERAINS. A maintes reprises la SCEA Perault a été en infraction, tant sur le pompage de l'eau, que sur le nombre de bêtes sur site (actuellement certainement en surnombre) et n'a pas respecté les règles autorisées. Pourquoi le fera-t-elle ensuite ? Ils ne font que des promesses, rien n'apparaît dans les dossiers.</p> <p>Sur la question de l'emploi, ce type de ferme usine n'offre plus de métier intéressant, tout n'est que tâches répétitives où la hausse du profit est une quête constante. Le rôle du paysan n'existe plus, la prise en compte du bien-être animal est mise de côté. D'ailleurs force est de constater que seul des travailleurs détachés y travaillent.</p>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 2.3 / 3.1 / 3.2 / 3.3 / 3.4 / 5

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
LHOSTIS Sylvain	Vacancier de DOUAINS	C275	<p>Après lecture attentive des documents présents sur le site internet de la préfecture de l'Eure concernant l'extension d'un élevage bovin sur les communes de Houllbec-Cocherel et de Douains, je vous informe que je suis opposé à ce projet. Je ne suis pas un habitant de Douains, mais j'y ai vécu mon enfance et j'y séjourne encore entre 2 à 3 semaines par an. Habitant à proximité de la ferme, je sais la nuisance qu'apportaient 130 bovins en termes de bruit, d'odeurs et de gênes liées aux mouches. Qu'en sera-t-il avec 460 têtes ? Même en ne considérant que des bêtes presque adultes, il est prévu 280 génisses ayant entre 1 et 2 ans, soit déjà plus du double que le nombre de vaches laitières des années 1980-1990. L'impact sur le village n'en sera que plus important. Augmenter la zone non constructible autour de la ferme de 50 à 100 m paraît bien dérisoire ! Je comprends que le législateur doive fixer des limites. Mais pour éviter les gênes, notamment olfactives, c'est au moins 500 mètres qu'il faudrait définir. Vu la position centrale de la ferme sur Douains, c'est tout le village qui devrait être frappé par l'interdiction si ce projet aboutit. En tant que citoyen français enfin, à l'heure où beaucoup de nos concitoyens prennent conscience de la condition animale, de la gestion raisonnée des ressources, du bio, des circuits courts... Cette « usine à vaches » sur Houllbec Cocherel ou ce « centre carcéral » pour veaux et génisses va à l'encontre de ce que nos concitoyens recherchent. A toute fin utile, je rappelle que les vaches sont des ruminants qui se nourrissent d'herbe. Tous les effets de la concentration d'animaux et surtout les effets néfastes (pollution, maladies, antibiotiques, nourriture industrielle non adaptée...) sont maintenant archis connus. A l'aube de 2020, il me semble complètement aberrant de continuer à vouloir monter de tels projets industriels. Merci de prendre en compte la santé et la qualité de vie des habitants de Douains et d'Houllbec Cocherel, des humains qui ingurgiteront viande et produits laitiers aux qualités et bienfaits discutables et enfin des animaux eux-mêmes. De nombreuses études montrent qu'une agriculture raisonnée est viable pour nourrir toute la population, en changeant, il est vrai, certaines habitudes alimentaires. Le changement des habitudes commence aussi par ne plus utiliser ces fermes démesurées.</p>	6 / 3.1 / 3.2 / 3.4
DI GIULIAN Sylvie	19 rue d'Hennezis 27940 NOTRE DAME DE L'ISLE	C276	<p>Je souhaite vous faire part de ma totale désapprobation concernant le projet d'agrandissement de la SCEA-Perault. Par rapport à la honteuse question de la condition animale, que relèvent nombres de mouvements citoyens, et d'autre part tous les scientifiques soulignent l'incongruité de cette artificialisation du monde vivant, l'aberration d'une alimentation « sur-chimisée », pour l'homme et l'animal, des transports excessifs que va générer l'agrandissement de l'exploitation en cause, de la surexploitation des terres et du bétail, de l'utilisation de produits interdits en France, de la perte de contrôle sur les produits agricoles et autres risques soulevés par les associations compétentes qui vous ont adressé leurs arguments dans le cadre de cette enquête. Depuis plus de 40 ans, le remembrement des terres, la stérilisation des sols, ont déjà fait des dégâts considérables sur le plan de la santé humaine, comme de la maîtrise de l'outil de travail terre fertile, ruinant des vocations et la santé de la population, de nombreux faits médicaux le prouvent. Les enjeux politiques sont de taille dans une Union Européenne qui n'harmonise pas encore les lois commerciales, sociales, vétérinaires (dans ce cas précisément), éthiques. Ainsi, sensible de par ma pratique professionnelle et mes engagements personnels à la dégradation sociale et environnementale qui mobilise (enfin) une grande partie des citoyens, je soutiens absolument l'opposition des riverains de la ferme-usine et de l'association ADEHCA qui a développé pour cette enquête :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les risques pour l'environnement et la santé publique,</li> <li>- les risques humains et les nuisances locales,</li> <li>- la question des conditions de vie animales,</li> <li>- le modèle économique inapproprié face aux préoccupations globales actuelles,</li> <li>- l'intérêt privé d'une holding internationale qui méprise les lois d'un marché à échelle humaine et l'éthique pour des profits financiers.</li> </ul>	1.3 / 3.1 / 3.2 / 3.3 3.4/3.6

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
DOLLET Alain ancien exploitant de Douains	DOUAINS	C277	Je ne vois pas d'inconvénient à l'augmentation du cheptel à Douains. Quand cette ferme était gérée par M. Roorda, il y avait beaucoup plus de nuisances que depuis l'acquisition par M. Van Ranst. Il y avait des tas d'ensilage malodorants. J'ai connu le purin traversant le terrain de la maison communale, différentes propriétés, une parcelle que j'exploitais et continuant son chemin jusqu'au Boisset-Hennequin. Maintenant, les tas de fumier sont déposés loin des habitations. J'habite dans le centre du village et je ne suis pas gêné par des odeurs insupportables. Je dénonce la manipulation dont la population est victime: on a reçu un tract, non signé, disant NON au projet . Ce tract a été affiché à l'école de Douains! Ce document et la presse grossissent le projet. Il est pourtant impossible de doubler le nombre d'animaux dans le même bâtiment. J'ai eu l'occasion de visiter le site d'Houlbec-Cocherel. C'est plus propre que les fermes traditionnelles: les vaches ne se couchent pas dans leurs excréments, leurs mamelles sont propres et l'ensemble du troupeau est calme. Une bonne hygiène participe au bien-être animal et à la qualité de la production. M Van Ranst cultive de la luzerne et en achète dans les exploitations environnantes pour nourrir ses bêtes et limite ainsi la dépendance au soja récriée par les opposants. D'autre part, l'utilisation du fumier comme amendement diminue la dépendance aux engrais minéraux. Les petites structures ne sont plus rentables. Si on refuse les plus grandes structures, les grandes surfaces nous vendront des produits importés de pays qui les acceptent et ces produits n'auront pas subi de contrôles aussi rigoureux qu'en France.	9
SAUTER GERARD	Rue de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C278	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
MONTREUIL Philippe	1, clairières de la fortelle Houlbec cocherel	C279	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
Mr et Mme SAUCEREAU Hélène	d'Houlbec-Cocherel 27120	C280	Je m'oppose au projet de l'extension d'un élevage bovin à la ferme de la cailleterie	10
EELV VEXIN SEINE 15 ASSOCIATIONS de la protection de l'Environnement		C281	Veuillez trouver ci-jointe la contribution à l'enquête publique sous forme de tribune paraphée par 15 co signataires listés ci-dessous : ADVG (Association de Défense de la Vallée du Gambon) / Confédération paysanne de l'Eure / DEEN – Demain l'Ecologie En Normandie / EELV Normandie / EELV Grand Evreux / EELV Vexin Seine / Greenpeace, groupe local de Rouen / Groupe des élus régionaux Normandie Ecologie-EELV / Le Bio N'Eure / Les Coquelicots du Vexin normand10.NPA 27 / NVDC Vernon / Vers Une Transition / Parti animaliste / Giverny entre Falaise et Marais dont le titre est: "Des vaches sous des pommiers, pas dans des hangars bétonnés / Non à la ferme usine d'Houlbec Cocherel et Douains !" Des vaches sous des pommiers, pas dans des hangars bétonnés Non à la ferme usine d'Houlbec Cocherel et Douains ! En vous remerciant de souligner cette mobilisation d'ampleur contre ce projet d'extension d'élevage dont l'état actuel de la ferme n'est déjà pas acceptable face aux législations en cours et aux dégradations climatiques induites et, d'émettre un avis négatif sur un tel projet d'extension sans aucun intérêt économique pour les habitants de l'Eure, subissant déjà les contraintes et nuisances directes et, portant atteinte à l'image et à l'avenir d'une agriculture normande responsable, exigeante et durable de nos territoires. + <b>TEXTE DE LA DEPOSITION C69</b>	1.1 / 1.4 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.2 / 3.3 / 3.6

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
SIMARD Jack	Clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C282	<p>En tant qu'habitant dans le lotissement des Clairières de la Fortelle, situé à proximité de la ferme de la Cailleterie, je vous informe de ma vive opposition à l'extension de cette ferme selon les termes et conditions inscrits dans le dossier d'enquête publique tenu à la disposition des habitants des communes concernées par ce projet. A la lecture du document élaboré avec la chambre d'agriculture, et soutenu par l'un de ses représentants lors de la réunion publique du samedi 7 septembre 2019, plusieurs réflexions et interrogations s'imposent : Est-il bien raisonnable et nécessaire d'autoriser une telle extension ? A l'heure où les citoyens français consomment moins de viandes, ce qui est également vrai au niveau européen, qu'une demande forte d'élevage et de cultures raisonnables et raisonnées sont demandées, que la production de lait est très largement excédentaire, que les éleveurs et les agriculteurs ne peuvent vivre décemment de leur travail. Nous pouvons légitimement nous poser cette question. Avec comme réponse NON. La raison doit l'emporter dans ce dossier. Les suicides dans le monde paysan ne peuvent être évacués d'un revers de main, au profit de financiers, car c'est ce que sont les gérants de la Ferme.</p> <p>Outre le fait que les pratiques souhaitées par M. Van Ranst sont de l'élevage intensif au mépris de toute considération du bien être animal. Il est aussi important de noter que tant sur le plan humain (travail des salariés de la ferme) et économique (retombées financières sur les commerces de la commune ou celles avoisinantes, mais au-delà la région et même notre pays) les bénéfices seront inexistantes puisque tout est traité à partir de la Belgique ou des Pays Bas (exemple : lait récolté à l'aide de camion immatriculés en Belgique, matériel agricole ramené de Belgique ou des Pays Bas, matériel loué de même à l'étranger, main d'œuvre recruté en Pologne) viandes revendues au Pays Bas. Il n'y a dans le projet aucune augmentation de salariés prévu, alors que le cheptel sera lui, en forte augmentation. Pour rappel voici le texte de loi qui prend en compte le fait qu'un animal est doué de sensibilité etc.....depuis quand la vie en boxes va-t-elle contribuer au bien être des bovins. Le texte de loi du 16/02/2015 indique que : Article 515-14</p> <p>• Créé par LOI n°2015-177 du 16 février 2015 - art. 2 Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens.</p> <p>Selon une étude scientifique, il suffit de 27 fermes de ce type pour que l'ensemble des fermes productrices de lait disparaissent du paysage national. Le bon sens paysan ne doit pas être oublié dans cette affaire. Pourriez-vous faire partie de ceux qui seront les fossoyeurs d'un pan de l'économie du pays, sans oublier le côté humain qui doit être prioritaire en ces temps difficiles pour l'élevage et l'agriculture nationale.</p> <p>Comment M. Van Ranst ose-t-il dire que les vaches sont bien mieux là où elles sont actuellement, plutôt qu'être dehors à pâturer. A-t-il déjà vécu dans un appartement de 5m<sup>2</sup> ? Là, oui, il pourrait donner son avis, pour le moment il devrait éviter ce type de commentaire. D'un point de vue écologique, comment peut-on accorder cette extension sans prendre en compte les dégâts qui seront occasionnés aux cultures et aux nappes phréatiques par l'épandage de lisiers. Les études présentées indiquent des situations préoccupantes au niveau des taux de nitrate. Comment pourrais-t-on ignorer cela et continuer à déverser des tonnes et des tonnes de lisiers dans la nature. Comment encore une fois la chambre d'agriculture peut être favorable à un tel projet. Une seule réponse, derrière un bureau avec des études datant de 3 ou 4 ans puis en appliquant une formule statistique, les bureaucrates décrètent qu'il n'y a aucun souci. Page 10 du document, il est noté : En pratique, sur le plan de la qualité de l'eau, il est observé les résultats suivants :</p>	2.3 / 3.1 / 3.2 / 3.4 / 4.2 / 5



NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>- D'après le SDAGE Seine-Normandie, les eaux de surfaces du secteur d'étude (Eure et Seine) présenteraient un état chimique médiocre, mais des données plus locales ne sont pas disponibles (notamment sur le site de l'ARS). - Les analyses d'eaux distribuées publiées sur le site du Ministère charge de la Santé, montrent que les 3 captages du Gord a MENILLES et celui de ST MARCEL « Hameau de Montigny » respectent les références qualité (conformité bactériologique et physico-chimique). Sur ce dernier captage, l'eau distribuée fait toutefois l'objet d'un suivi renforcé en pesticides. Avec si peu de données et de résultat comment peut-on une fois de plus rendre un avis favorable et dire qu'il n'y a pas de dangers et que tout est correct. Qualité médiocre et suivi renforcé. Que faut-il de plus ? Attendre encore une fois qu'il y ait une recrudescence de malades ? Nous avons un exemple très récent, dans le domaine de la chimie certes, mais un exemple quand même, de ce qui peut arriver lorsque l'on fait et autorise n'importe quoi. Le principe de précaution doit s'appliquer, les premières maisons se trouvent à moins de 50 mètres de certaines zones d'épandage, il est impossible que cela n'ait pas d'influence sur la vie des habitants de ces zones.</p> <p>Autre point d'inquiétude : le devenir de la ferme et possible objectif suivant : La méthanisation. Avec un cheptel de 1500 bovins, les effluents issus des bêtes peuvent conduire les gérants à installer un méthaniseur (voir lien suivant : <a href="https://reporterre.net/La-methanisation-risque-d-accelerer-la-concentration-des-fermes">https://reporterre.net/La-methanisation-risque-d-accelerer-la-concentration-des-fermes</a>). Cette nouvelle voie permet aux éleveurs laitiers (enfin aux gros éleveurs laitiers) de gagner financièrement beaucoup plus qu'en vendant du lait au prix actuel. Bien évidemment si nous posons la question aujourd'hui à M. Van Ranst, nul doute qu'il dirait non à cette éventualité. Comme il l'a dit lors de la réunion publique, il sait comment gagner de l'argent. Je ne croirais pas un seul instant à cette réponse, puisque l'aspect financier est très important pour lui (voir le chapitre « rentabiliser l'investissement » du doc ICPE). Ce point futur doit être pris en compte dès maintenant tant il est certain que cela va se présenter dans les années futures. Il y a actuellement à la ferme de la Cailletterie environ 800 bêtes, ce qui est déjà plus que les chiffres donnés par M. van Ranst. Il y a fort à parier que le chiffre annoncé de 1069 bêtes devant être présentes sur le site après extension est fortement minoré. Cela est d'autant plus vrai que le dossier présente des incohérences dans les chiffres annoncés : le dossier indique une évolution de la production de lait de l'ordre de + 60% : comment est-ce possible si le cheptel laitier n'augmente effectivement que de + 19 % comme le clame M. Van Ranst ? Le dossier est inquiétant dans son manque de cohérence. Depuis maintenant 30 ans que je vis près de la ferme, il n'y avait jamais eu des nuisances olfactives et environnementales aussi importantes que depuis l'arrivée des propriétaires actuels. Cela s'est encore accentué depuis la reconstruction des parties qui ont brûlé accidentellement en 2015. A partir de ce moment les nuisances olfactives ont été quotidiennes. L'état des routes est très fortement dégradé par le passage des engins lors de l'épandage, mise à l'air des tas de fumiers dans les champs. Les gérants se moquent totalement du nettoyage de ces routes et de leurs réfections. Ce n'est pas leur problème visiblement de laisser dans un état potable ces routes. Il est indiqué dans le dossier que pour atténuer les fortes odeurs ressenties aux abords de la ferme, une haie serait plantée sur un côté. Depuis quand, une simple haie peut-elle atténuer des odeurs ? les odeurs s'arrêteraient-elles à la haie, comme le nuage de Tchernobyl avec les Alpes. De qui se moque-t-il ? Enfin, l'aspect humain lié à de meilleures conditions de travail est purement illusoire puisqu'aucune embauche supplémentaire n'est évoquée dans le dossier pour faire face à l'augmentation des bêtes sur le site de la Cailletterie. Les salariés du site devront donc travailler plus pour arriver à faire en sorte que la ferme n'apporte pas de nuisances aux riverains et que les bêtes n'aient pas à subir d'autres dégradations de leurs conditions de « vie ». Pour ce qui est de la production de fromages comme indiqué par M. Van Ranst lors de la réunion publique, il n'y a rien dans le dossier qui permette de penser qu'à terme elle sera rouverte. Donc toujours pas de création d'emplois.</p> <p>En conclusion. Cette extension profitera à personne sur le plan économique puisque le lait sera récolté par des camions belges et livré en Belgique (quoi qu'en dise le gérant), le surplus envoyé en Afrique (pays où sont expédiés les surplus laitiers avec au passage ajout de produit pour augmenter les profits), la viande livrée au Pays Bas pour être revendue en Italie et Espagne. Sur le plan écologique, il y aura bien un impact, n'en déplaise au gérant. Dire que les habitations situées aux clairières de la Fortelle ne seront pas impactées par les odeurs est complètement faux. Il faut venir sur le site pour s'en rendre compte. Les divers épandages effectués dans les champs ou prairies contribueront eux aussi à la pollution des nappes. Vous devez, en vertu du principe de précaution, et en attendant de données plus pertinentes, refuser ce projet. L'empreinte carbone, quand à elle sera fortement augmentée puisqu'il y aura augmentation du trafic routier par les bus et vient des camions. Le méthane, qui est 25 fois plus impactant que le CO<sup>2</sup> sur la couche d'ozone, sera doublé si le projet est accepté en l'état. Pour terminer, je dirais que le gérant, par petites touches (régularisation, demande d'accès à la municipalité sur certains chemins sans préciser que cela a un lien avec le projet.....) fais ce qu'en droit on appelle un mensonge par omission. Voilà Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'avis d'un simple citoyen, habitant depuis 30 ans tout près de la ferme, et qui vous fait part de sa farouche opposition à ce projet.</p>	

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
VALOGNE Richard & Christine	FLEURY SUR ANDELLE	C283	Dépoistion identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
BAZIRET Emmanuelle	DOUAINS	C284	<p>J'habite Douains depuis 14 ans, dans le village, à quelques centaines de mètres de l'élevage bovin, avec mon mari et mes 4 enfants. Le projet d'extension de la ferme laitière de Douains et Houllbec-Cocherel ne me semble pas adapté, ni à l'époque dans laquelle nous vivons, ni au lieu dans lequel il se situe. Aujourd'hui, l'urgence climatique est là. Elle nous préoccupe tous, consciemment ou non. Nous sommes très nombreux à nous tourner vers des modes de consommation plus responsables : circuits courts, agriculture biologique ou raisonnée, réduction de l'empreinte carbone, prise en compte du bien-être animal etc. Les médias nous le rappellent fréquemment : notre génération doit prendre à bras le corps la protection de l'environnement, pour notre santé, celle de nos enfants et des générations à venir. Nous nous efforçons de le faire au quotidien, en consommant local, entre autres. Pourtant, je passe chaque jour devant cette ferme sur le chemin de l'école, et je n'y ai jamais vu la moindre vache. Tout laisse à penser que ces bêtes ne voient jamais le jour et ne broutent jamais un brin d'herbe. Quelles sont les conditions de vie de ces animaux ? Restent-ils enfermés en permanence ? Confinés les uns sur les autres dans des espaces sans vie ? Oui, on le devine. Alors que d'autres formes d'agriculture existent et sont de plus en plus plébiscitées par les consommateurs. Autre contradiction : je n'ai jamais pu acheter de lait dans cette ferme, pourtant tout près de chez moi. Alors que l'on nous rappelle sans arrêt dans les médias les bienfaits écologiques et économiques du "manger-local". A ce projet d'extension, je préférerais de loin une évolution vers une agriculture raisonnée, à taille humaine, et respectant l'identité rurale de notre village. Le modèle intensif existant est totalement l'inverse de ce vers quoi nous devons tendre. Au lieu d'autoriser cette extension, qui ne rendra service à personne, ne pouvons-nous pas plutôt encourager cet agriculteur à opérer une transition écologique ? Si tel était le cas, je m'engagerais bien volontiers à soutenir cette exploitation, en étant la première cliente si cela nous était rendu possible. D'autre part, les lieux sont habités et fréquentés, et cela n'est pas sans risque. Les habitants, les automobilistes, l'école aussi, subissent déjà des inconvénients : le plus inquiétant est le passage de nombreux engins agricoles sur des routes déjà étroites et aux trottoirs parfois minuscules voire inexistantes. J'emmène mes 4 enfants à pied à l'école de Douains chaque jour. Sur notre chemin, nous croisons ces véhicules démesurés au regard de la taille des routes. Je ne peux pas circuler sur les trottoirs car ils sont trop étroits pour ma poussette. Je croise donc sur la route de nombreux engins agricoles, rasant tant bien que mal les bas côtés pour ne pas mettre en péril mes jumeaux d'un an et moi-même. Lorsque nous circulons en voiture et croisons un tracteur, la manœuvre est souvent compliquée. Vivant dans un village rural, nous nous accommodons de ces situations et parvenons à partager la route. Vivre à la campagne, c'est aussi cela. Mais le danger est déjà existant. Qu'en sera-t-il quand ces engins agricoles seront encore plus nombreux à circuler ? Plus nombreux à croiser des véhicules, des piétons ? Plus nombreux à passer tout près de l'école, dans ce virage, où la route n'est qu'à quelques dizaines de centimètres de la classe installée récemment dans un préfabriqué ? L'un de mes enfants étudie tous les jours dans cette classe préfabriquée, avec ses camarades et leur enseignante. Le danger lié à la circulation toute proche, le bruit de la route nous inquiètent déjà. Ils ne peuvent pas aller croissant : ce serait inacceptable. Que deviendra notre chère école dans ces conditions ? Pour toutes ces questions, je ne suis pas favorable à l'extension de cette ferme, tant qu'elle fonctionne selon un modèle intensif. Je lui préférerais une alternative beaucoup plus respectueuse de notre village, son environnement, ses animaux, et ses Hommes. D'autres solutions existent certainement, ou peuvent être trouvées, pour qu'agriculteurs et riverains cohabitent dans le respect des uns et des autres. Peut-on étudier cette proposition ?</p>	1/3 / 3.1 / 3.2 / 3.4

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
JACQ Sandrine	DOUAINS	C285	<p>Habitante de Douains depuis 1998, mon lieu d'habitation est à moins de 100 mètres de la ferme. Par ce mail, je souhaite vous indiquer mon opposition au projet de la « ferme aux 1000 vaches ».</p> <p>Pour la première fois cette année, les vaches de la ferme, ayant été délocalisées, nous n'avons pas eu à subir de nuisances immédiates. Les années précédentes, alors que le cheptel n'atteignait pas 1 000 vaches, nous avions des nuisances : À Olfactives Nous ne pouvions pas aérer notre domicile car l'air était saturé d'odeurs nauséabondes. Ces odeurs ne nous permettaient pas également de profiter de notre extérieur et de manger dehors, en période estivale.</p> <p>À Sonores : Beuglements des animaux quand elles ne sont pas nourries à l'heure Augmentation du trafic des tracteurs avec bennes pour amener sur le site la nourriture des animaux. Le passage quotidien de ces engins a des conséquences sur le bâti (fissures des murs des habitations, routes dégradées et souillées ...).</p> <p>À Invasion de nuisibles: Nous constatons une augmentation de la population de rats et de mouches. Une question se pose, quel sera l'évolution de ces nuisances avec l'augmentation du cheptel ?</p> <p>Ce type de ferme est le symbole de l'industrialisation croissante de l'élevage, par la création de ferme usine. Cela n'est pas le modèle économique que je veux transmettre à mes enfants et aux générations futures. Nous nous fournissons en circuit court pour soutenir l'économie locale et nos agriculteurs, et surtout pour consommer des produits de qualité. Que dire des conséquences sur la qualité produite en élevage intensif. Il est de notoriété publique de savoir que la nourriture animale est « bourrée » d'antibiotiques. Pour les humains, "les antibiotiques, ce n'est pas automatique" mais pour les animaux en production intensive, si. Quelles seront les conséquences sur les populations consommant les produits issus de cette « agriculture » ? Cela va engendrer des conséquences écologiques – pollution des sols et de l'eau, donc des nappes phréatiques. Bêtes malades voire mortes ? Comment vont être recycler les déchets ? Quel impact direct sur notre environnement ? Pensons maintenant au bien-être animal. Les animaux sont en stabulation et non pas en prairie. Ceci n'est pas le modèle d'une ferme tel que je l'entends. Une ferme élève ses vaches à l'extérieur. Dans une ferme, l'agriculteur fait attention au bien-être animal et à la qualité des aliments qu'il lui donne. Dans une « ferme 1 000 vaches » l'animal vit dans des conditions contraires à son mode de vie normal. Nous pouvons aisément penser qu'une concentration de 1 000 vaches va poser des problèmes de santé tant animale qu'humaine.</p> <p>D'autres questions se posent : Pour les élèves de l'école de Douains qui est située à environ 180 mètres de cette ferme. Quelles conséquences sur leur santé ? Quelles conséquences sociales pour les petits agriculteurs du terroir ? Quel sera le bilan de l'empreinte carbone pour ce type de structure, les transports ... ?</p> <p>A l'heure où les constats sont alarmants sur la situation de notre planète, la communauté internationale a progressivement pris conscience des conséquences du développement sur le milieu naturel. Les experts estiment que l'écosystème naturel possède une capacité limitée d'absorption des déchets et de régénération des ressources renouvelables et que le mode de production et de consommation actuel en compromet l'équilibre. Face à cela, il est plus que nécessaire de s'interroger sur l'implantation d'une « ferme 1 000 vaches ». Quels sont les comportements à adopter face au changement climatique ?</p> <p>Pour ma part, je pense que ce type de projet n'a pas de place dans la société que je veux laisser à mes enfants et aux générations futures. J'espère que vous saurez placer la préservation du bien collectif au-dessus des intérêts privés de quelques personnes.</p>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.8 / 3.1 / 3.2 / 3.3
FRETZ Didier		C286	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
DOS SANTOS Sandrine	DOUAINS	C287	Pour notre village de Douains la stabu déjà en place est notre honte à tous nous n'en voulons pas d'autres donc NON aux milles vaches en stabu H24 sans voir nos vertes prairies. Pour nos enfants et nos petits enfants non aux milles vaches stressées en stabu et dont le lait est toxique NON NON ET NON à ce projet OUI AUX VACHES EN PRAIRIE Pour la protection animale et contre la maltraitance justement	3.1 / 3.2

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
POLLET David Maire de CHAMPENARD	CHAMPENARD	C288	Copie de la délibération du Conseil Municipal s'opposant au projet	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.5 / 3.1 / 3.2 / 3.3
MONTREUIL Nicolas		C289	Je voulais me manifester concernant le projet de la ferme aux 1000 vaches d'Houlbec cocherel. Mes parents habitent à 100m de la ferme et je leur rend visite tous les 2 mois. Je constate depuis environ 1 an une augmentation des nuisances de mouches et d'odeurs qui n'étaient pas aussi présente auparavant.	1.1 / 1.2
DEFILLON Bernard Président de l'Association Défense de l'Environnement	SAINT PIERRE LA GARENNE	C290	<p>Président de l'association "La défense de l'Environnement" de Saint Pierre la Garenne, je vous part, par la présente, de notre refus de ce projet au nom de notre association. L'éleveur, qui souhaite augmenter le nombre de ses bovins, enfermés à vie en b'ments clos, alignés sur un sol bétonné avec une petite litière comme tout confort et, de surcroît, attachés, demande à notre administration d'autoriser ce qu'il aurait beaucoup de mal à obtenir dans son propre pays, la Belgique. Ses terres ne sont pas suffisantes pour fournir le foin qu'il donne à son troupeau en complément de la nourriture industrielle qui sert à le nourrir. Il en loue donc en quantité et il épand les excréments des bovins sur ces près, les chargeant de produits chimiques qui y sont contenus et laissant ceux-ci s'infiltrer dans les nappes phréatiques en les polluant. Outre le scandale représenté par ces usines à lait qui sont des camps de concentration de pauvres animaux privés de bien-être et ne voyant jamais le monde extérieur, les pollutions engendrées pour le voisinage sont importantes: Poussières, nitrates, odeurs... Pour quel bénéfice? Une quantité de lait de qualité médiocre, une viande peu appétissante mais surtout destinée à l'exportation. Ajoutons le triste spectacle des cages à veaux, alignées à l'extérieur des b'ments et empêchant ces pauvres bêtes de se mouvoir, et même de se retourner.</p> <p>Au niveau de la santé publique: la médication préventive imposée dans ce type d'élevage impacte directement les consommateurs humains de la viande et du lait provenant de ce genre d'usine agricole. Nous ne voyons pas l'intérêt que nous pouvons trouver dans une activité polluante, vivant de subventions accordées plus que généreusement par notre pays, donnant de plus au monde, une image contraire à celle que voudrait promouvoir notre Président qui se voudrait un exemple à suivre en terme d'écologie.</p>	1.5 / 3.1 / 3.3

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
CANTONE Geneviève et CESARONI Simon	HOULBEC COCHEREL	C291	<p>Cet agrandissement aura un impact environnemental conséquent sur notre commune augmentation significative de l'emprunte carbone due à l'augmentation du trafic des poids lourds et des tracteurs (avec une dangerosité accrue des routes ) diminution notable des ressources en eau alors que l'on nous prédit un nombre croissant d'épisode de sécheresse émission importante de méthane (on compte peut-être sur le nombre d'arbre conséquent que les habitants de la commune ont su préserver pour épandage du lisier:en cas de traitement des animaux les principes actifs ou leurs métabolites sont éliminés par voie urinaire,biliaire (on peut les retrouver dans les selles ) ou même parfois par voie pulmonaire donc les lisiers pourront être porteur des principes actifs des traitements</p> <p>Nous pouvons également aborder le bien être animal ,outre l'élevage sous hangar , un manque évident de luminosité,comment ses animaux vivent les périodes de canicule</p> <p>Nous avons eu la semaine du goût ,il est reconnu que la viande des animaux élevés de cette façon n'a aucun goût ,ni tenue à la cuisson. Nous sommes mobilisés pour défendre les circuits courts ,le fonctionnement de cette ferme en est malheureusement un contre exemple manifeste. Dans les années 90 nous avons eu la crise de la vache folle ,aujourd'hui rien ne nous prouve que nous sommes à l'abri d'une crise sanitaire d'une pareille ampleur, pour quelque raison que ce soit ,crise qui serait amplifiée par le nombre d'animaux sur le site , la dispersion des lisiers ,le transport des produits laitiers et de la viande Aujourd'hui il est hors de question que la commune d'Houlbec Cocherel soit connue pour être le lieu de l'implantation en France de la deuxième ferme de 1000 vaches.</p>	1.3 / 1.5 / 2.1 / 3.1 / 3.4
BLANCHET RICHARD	HOULBEC COCHEREL	C292	L'élevage intensif nuit à l'environnement, à la santé humaine, au respect de la vie animale et va à l'encontre d'une agriculture raisonnée	3.1 / 3.2 / 10
PELERINS Jacqueline Pour l'Association DIGNITE ANIMALE de Lyon	Association DIGNITE ANIMALE de Lyon	C293	<p>Dans le cadre de l'enquête publique en cours pour le projet cité en objet, nous vous faisons part de nos observations suivantes:</p> <p>Il est bien évident que nombre d'arguments et éléments militent contre un tel projet, qui signifie un désastre tant sur le plan environnemental, pris au sens large, que sur le plan du bien être animal.</p> <p>Rappelons que, selon une enquête IFOP de 2018, 87 % des français condamnent ce type d'élevage, mouvoir industriel cruel et polluant et qui plus est, contraire aux accords sur la transition écologique.</p> <p>Et si là on fait le bilan coût avantages dans un tel projet, il est évident que les coûts pour l'environnement font fi de l'intérêt général et que ce projet ne bénéficie qu'au seul profit financier d'une poignée de personnes et au-delà à ceux des groupes alimentaires qui répandent leur malbouffe industrielle. Le bilan coûts / avantages de ce projet fait ressortir un 'désastre' pour l'environnement et l'intérêt général :</p> <p>Le bilan coûts et avantages de cette exploitation est une catastrophe annoncée, car pour le profit de cette holding belge , on mésestime les coûts conséquents générés par une telle exploitation pour les animaux et l'environnement En effet le bilan carbone de ce projet est lourd du fait notamment : des transports, du gaspillage d'eau pour abreuver les animaux et nettoyer les installations, du gaspillage de paille ( eau et paille qui manquent en ces époques de fortes chaleurs),de la déforestation pour la nourriture en partie importée, de la pollution des sols, des eaux et de l'air.</p> <p>Cruauté et non prise en compte des besoins physiologiques des animaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Ces vaches ne verront jamais la nature et seront en prison à vie et sans vie,</li> <li>- ajoutons le sort ignoble réservé aux veaux arrachés à leurs mères à leur naissance, l'enfer de la naissance à la mort dans ces mouroirs ignobles puis transportés vers l'agonie,</li> <li>- ' vaches nourries ' en partie de soja importé d'Amérique ( bourré de pesticides), et gavées de médicaments pour vivre dans de telles conditions et éviter la propagation des maladies),</li> <li>-une véritable usine, où vont survivre ces êtres exploités à leur maximum,</li> <li>•privés d'exercice, les animaux vont souffrir de problèmes de locomotion,Les problèmes environnementaux qui se posent sont loin d'être négligeables :</li> </ul>	1.1 / 1.4 / .8 / 3.1 / 3.2 / 3.3



NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
LEPEUPLE Serge et HOUDAILLE Catherine	ST MARCEL	C294	Ce projet d'extension est à l'encontre des préoccupations actuelles. - pollution de l'eau, des sols et de l'air - développement des circuits courts - respect du bien-être animal - création d'emplois - réchauffement climatique	1.8 / 3.1 / 3.4 / 5
CHICOT Alain	PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX 27510	C295	Disent NON au projet d'extension de la SCEA Pérault à HOULBEC COCHEREL, pour l'installation d'une unité de 1500 vaches sur ce territoire.	10
VRAMANT Sylvie		C296	Il est IMPENSABLE d'enfermer ces malheureux bovins, qui ne verront jamais la lumière du jour et ne connaîtront jamais le goût d'un brin d'herbe. C'est INHUMAIN et très CRUEL. Pour le rendement ? NON S'IL VOUS PLAÎT, NE FAITES PAS CA !!	3,1
PINAULT Ange		C297	Photos de déchets présents sur la ferme	1,7
POMEROLE Philippe	ROUVRAY 27210	C298	Cela fait déjà plusieurs années que les nuisances dues aux mouches ne nous font pas rire....L'agrandissement du cheptel va réduire ces nuisances ? Je n'y crois pas. Nous habitons à Rouvray, situé à 2km de la cailletterie et je n'ose imaginer ce que les voisins proches doivent supporter. Entre les odeurs et les mouches...Est-ce que l'analyse d'impact de cet agrandissement a bien pris en compte l'ensemble du futur cheptel pour déterminer l'impact environnemental...Ce projet va à l'encontre de tout bon sens. On autoriserait à un producteur de polluer notre environnement pour vendre et transporter sa production à l'étranger ? L'empreinte carbone en prend un coup. J'espère que vous transmettez notre mécontentement sur ce projet qui n'apporte rien de bon pour les riverains, l'environnement et notre héritage pour nos enfants.	1.1 / 1.2 / 2.3
NEUVEU Aurélie	MEXI7RES EN VEXIN	C299	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
GOTTELAND Catherine	VERNON	C300	Veuillez recevoir mon avis très défavorable quant au projet d'extension de l'élevage de vaches à Houlbec Cocherel Je suis habitante de Vernon et je me sens solidaire des opposants inquiets des orientations d'une agriculture et plus particulièrement d'un élevage conçu sur un modèle industriel à l'heure où nous sommes alertés à juste titre sur le bien-être animal, et alors que se développent de multiples interrogations sur le modèle agricole actuel centralisé et peu économe en énergie.	3.1 / 3.2

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
HUVE François Pour le Nouveau Parti Anticapitaliste de l'Eure		C301	<p>La planète est confrontée à un réchauffement problématique des températures. Les effets de l'augmentation de 1°C de la température moyenne de la Terre en un siècle sont d'ores et déjà dramatiques : inondations, températures extrêmes, sécheresses et incendies... On sait que l'agriculture soumise au modèle productiviste et intensif actuel et la déforestation participent pour près de 25% aux émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement du climat. Depuis le troisième Sommet de la Terre en 1992 à Rio, rien ou presque n'a été fait pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES). L'accord de Paris en 2015 fixait l'objectif de maintenir le réchauffement sous les 2 °C d'ici 2100 et faisait apparaître, sous la pression des pays les plus vulnérables l'objectif d'1,5°C. On sait déjà que les engagements ne seront pas tenus, à l'exemple de la France engagée à réduire ses émissions de GES de 40 % d'ici 2030 et qui les a vu augmenter de 1,7 % entre 2016 et 2017. Le rapport spécial du GIEC établi qu'un réchauffement de 2 °C menace 10 millions de personnes de plus par la montée des océans que celui limité à 1,5 °C et fait perdre plus de la moitié de leur habitat naturel à 8 % des vertébrés, 18 % des insectes, 16 % des plantes, contre respectivement 4 %, 6 % et 8 % avec les 1,5°C. Il pointe précisément l'agriculture et l'élevage intensifs. C'est aussi une augmentation en fréquence et en intensité des vagues de chaleurs, des cyclones tropicaux et des pluies torrentielles, une destruction accrue des récifs coralliens et une baisse du rendement des cultures céréalières. Alors que les causes sont parfaitement connues et documentées, les pouvoirs publics, le gouvernement ne corrigent pas la trajectoire prise, ne mettent pas en place les mesures qui nous permettraient d'éviter la catastrophe climatique qui s'annonce. Au contraire ils poursuivent sur la lancée d'un développement économique dépassé qui est à l'origine des bouleversements du climat, des destructions en cours dans la nature, en général. Le projet de ferme-usine à Houlbec Cocherel et Douains est, malheureusement, la preuve qu'ils ne mesurent pas la gravité de la situation et qu'ils sont incapables d'y remédier. L'Agriculture intensive actuelle est un problème, mais l'agriculture paysanne, locale, bio, est une solution. Pour cela, de nouvelles pratiques agricoles sont nécessaires. Pour l'élevage, il n'est plus possible de concentrer des bêtes dans des lieux clos, réduits, hors sol. Pour cela les techniques sont connues : limitation du travail du sol, couverts végétaux, inter-cultures, recours à l'azote organique (légumineuses), réintroduction des arbres et des haies au sein des cultures et des prés qui protègent et enrichissent les sols en carbone, réduisent le stress hydrique, offrent un abri naturel aux animaux d'élevage et sauvages, abritent la biodiversité. &lt; /p&gt; Pourquoi créer des fermes avec autant d'animaux parqués, hors sol, soumis à des conditions de maltraitance avérées ? Pourquoi imposer aux travailleurs.se.s agricoles des conditions de travail qui les éloignent de leurs pratiques véritables et qui les obligent à pratiquer un élevage qui n'a plus rien de commun avec leur métier et les mettent en situation de souffrance ? Pourquoi favoriser les grandes exploitations dont on sait parfaitement qu'elles assurent un moindre revenu aux paysan.ne.s que les petites ? Au nom de quel principe, l'univers concentrationnaire de ces élevages gigantesques serait préférable à la vie en plein champs ? Combien de kilomètres le lait et les 1 500 bovins parcourront-ils ? Combien de camions en plus sur les routes ? Moins nombreux, plus gros, plus subventionnés et moins écologiques ne doit plus être l'avenir des agriculteur.ice.s ! Les populations ont besoin de l'agriculture et des agriculteurs et agricultrices. Pour se nourrir, pour entretenir les sols et les paysages, pour garder l'indispensable contact avec la terre qui s'amenuise avec l'urbanisation grandissante. Ce projet est contraire à une politique agricole, écologique et sociale qui réponde aux réalités actuelles : crise du monde agricole, crise écologique et crise sociale. Le NPA 27 refuse ce projet et soutient les initiatives du collectif d'opposant.e.s.</p>	2.3 / 3.1 / 3.2 / 3.6
Mme HOHWEILLER Marlène et Mr DIRAISON Yannick		C302	<p>Nous souhaitons nous exprimer dans le cadre de l'enquête publique concernant l'élevage intensif Scea Perault de la Cailletterie. Dans le but de vous communiquer notre avis, nos craintes et nos doutes. Nous avons constaté principalement depuis la construction du nouveau b'ment suite à l'incendie des nuisances (multiplication des odeurs nauséabondes, la pollution des sols et des chemins par des écoulements douteux, une décharge à ciel ouvert, ainsi que la prolifération de nuisibles et d'insectes). Autant de contraintes nous condamnant à rester cloîtré chez nous porte et fenêtres fermées. Il est devenu impossible de profiter de ce cadre bucolique qui nous faisait tant rêver. Nous n'avons pu manger à l'extérieur que deux fois pendant la saison estivale, impensable d'étendre du linge dehors. Nous avons également remarqué beaucoup plus de nuisances sonores (bruits de machines à toutes heures) l es rouees sont devenues impraticables par moment en temps de pluie, envahi de terre. Le passage entre les deux portails de l'exploitation et de leurs habitations est très dangereux, nous avons manqué de nous faire percuter par un tracteur servant à enfourcher la paille à deux reprises, une fois à pieds et une seconde fois en voiture. Nous avons constaté depuis de nombreuses années la présence de cadavres entassés chaque semaine (vaches, veaux) ce qui nous pousse à nous poser de vrais questions sur leurs conditions de vie dans cet environnement intensif, l'équarisseur passant bien trop régulièrement pour que cette situation soit normal. Pauvres bêtes qui ne finissent par voir réellement la lumière du jour qu'une fois la fin venue. Nous sommes très inquiet concernant le devenir de ce projet d'élevage à grande échelle, cela semble impensable de pouvoir supporter d'avantage</p>	1.1/ 1.2 /1.3 / 1.4 / 1.7 / 1.8 / 1.9 / 3.1



NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
DANTU Gilles	VERNON	C303	je vous remercie de bien vouloir prendre en compte mon avis défavorable sur le projet de la ferme des mille vaches à Houlbec Cocherel-Douains pour les raisons suivantes: ce projet va à l'encontre des politiques publiques sur la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique. Par le type d'élevage qu'il promeut, et par ses débouchés aux quatre coins de l'Europe, ce projet est à l'opposé des préoccupations actuelles de limitation de la consommation de produits carnés, de développement de circuits courts, respectueux du vivant. A cela il faut ajouter le trafic autoroutier très important qui va être généré par les débouchés de cette exploitation. De plus, cette exploitation surdimensionnée est totalement non respectueuse des animaux quant à leur mode de vie naturel: une vache doit paître dans les champs et non sur du béton ou du sable... Cette exploitation va aussi augmenter les nuisances actuelles pour les habitants: odeurs, bruits, ..	2.2 / 3.1 / 3.4 / 3.6
M. Mme DUTHIL		C304	NON à ce projet néfaste. SVP, pour l'avenir de nos enfants, arrêtez de nous imposer votre pollution et de nous faire croire au bien être de ces bovins.Nos vaches sont bien plus belles et plus heureuse dans les champs où elles profitent d'une herbe fraîche.De plus, la surproduction de lait et de viande de piètre qualité, ne fait qu'accroître nos déchets et met en danger notre belle planète.	3.1 / 3.3
LEVOIR Jocelyne		C305	Je suis contre ce projet de ferme usine car je soutiens l'élevage en France pratiqué dans des conditions normales ,c'est à dire effectué dans des fermes ou les fermiers élèvent leurs bêtes dans de bonnes conditions ,en prenant soin d'elles.,élevées en plein air, nourries de végétaux c'est à dire d'herbe dans les prairies en été et de foin en hiver...	3.1 / 3.2
BULTEL JÉROME		C306	j'ai pris connaissance du projet d'extension de la ferme Perault sur Douains-Houlbec Cocherel. Je pense que c'est un projet qui ne doit pas voir le jour pour plusieurs raisons. Outre le fait que le dossier , même si je ne suis pas spécialiste du domaine juridique , possède plusieurs éléments fortement critiquables sur la validité des informations données par les porteurs de projets ( inexactitudes ,approximations , validité des autorisations d'exploiter, silences sur les conditions réelles de fonctionnement à venir...) il me paraît fondé sur une foi erronée dans les vertus de l'industrialisation des activités humaines. Ce profit rapide et limitée projet basé uniquement sur le grand nombre , pour tirer un avec des économies d'échelle , la taylorisation des taches , me paraît contre les valeurs humaines d'avenir. C'est à dire , le respect de la nature , des cycles biologiques , le bonheur au travail , le partage du patrimoine commun, la préoccupation du long terme. Cette course en avant pour la rentabilité n'a pas d'avenir , car elle présuppose que le vivant est un matériel exploitable a merci , comme on exploitait autrefois une mine. On sait maintenant que cette exploitation est tres limitée dans le temps et porteuse de beaucoup de degats collateraux ( déchets nuisances pour le territoire de proximité , gestion du long terme laissée a la collectivité publique) Il y aurait beaucoup d'autres points a préciser mais beaucoup d'alertes ont déjà été déposées sur vos tablettes d'enquête.	3.1 / 3.2 / 3.6 / 7
DELMAERE Pascale		C307	À titre individuel, je ne suis absolument pas favorable à l'extension de l'élevage bovin sur les communes d'Houlbec-Cocherel et de Douains car c'est une aberration d'un point de vue écologique. En effet, les fermes-usines sont une insulte aux paysans, une ignominie pour les vaches perçues comme des usines à lait et un scandale écologique absolue polluant les milieux naturels et les cours d'eau ! La course au gigantisme est en train de tuer l'agriculture française. Alors que les consommateurs se tournent massivement vers une consommation bio et locale, ce projet de ferme-usine est anachronique. Les fermes industrielles c'est la mort du modèle des exploitations familiales. Les ferme-usines entretiennent la misère paysanne, produise une malbouffe et banalise la souffrance animale. Les animaux seront enfermés en permanence et ne verront donc jamais le jour. Une zone Natural 2000 est située en contrebas de deux fosses à lisier. La mairie de Houlbec-Cocherel s'est déclarée opposé au projet d'extension. Enfin, le bétail sera nourri en partie par des tourteaux de soja en provenance d'Amérique du Sud, dont la responsabilité dans les incendies de l'Amazonie est avérée	1.8 / 3.1 / 3.2 / 3.4

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
Ass. De la défense de la vallée du Gambon HUVE François		C308	<p>La grande majorité des observations à l'enquête publique sont pertinentes et détaillent toutes les anomalies de la situation actuelle de l'exploitation, les problèmes juridiques posés, l'inadéquation aux engagements de l'état et des collectivités locales, et les graves problèmes écologiques, économiques et sociaux engendrés. J'ajouterais que le rapport de remédiation de Suez en fin de dossier, censé vraisemblablement rassurer le lecteur, s'avère en fait douteux : il y manque toutes les annexes qui permettraient d'éclairer sur sa validité. Enfin, les arguments économiques qui sont avancées doivent être remis en cause : l'agriculture intensive n'est pas forcément plus rentable, bien au contraire. Selon une étude réalisée par le réseau de valorisation de l'agriculture durable Civam, en partenariat avec le WWF France, dans les exploitations laitières dont les vaches paissent librement dans les prés, le revenu disponible pour l'exploitant est largement supérieur à ce qu'il est dans les exploitations laitières où les vaches ne sortent jamais, et sont nourries avec du fourrage et des compléments alimentaires industriels. En chiffres, d'après l'étude, qui porte sur 170 fermes du réseau agriculture durable (AD), le revenu disponible annuel moyen pour l'exploitant AD atteint 21 123 €, comparé aux seulement 6 974 € dans les fermes du panel de référence du ministère. L'étude explique que c'est le poids des charges liées à l'alimentation du bétail, à leurs soins spécifiques, induits par leur confinement, et à l'entretien des bâtiments qui grèvent ainsi la rentabilité des exploitations laitières intensives. Conséquence : dans les élevages intensifs traditionnels, une grosse partie des aides de la Politique Agricole Commune (PAC), le revenu disponible annuel moyen pour l'exploitant AD atteint 21 123 €, comparé aux seulement 6 974 € dans les fermes du panel de référence du ministère. L'étude explique que c'est le poids des charges liées à l'alimentation du bétail, à leurs soins spécifiques, induits par leur confinement, et à l'entretien des bâtiments qui grèvent ainsi la rentabilité des exploitations laitières intensives. Conséquence : dans les élevages intensifs traditionnels, une grosse partie des aides de la Politique Agricole Commune (PAC) sert à financer les dépenses liées à ce mode d'exploitation. Alors que dans les exploitations d'élevage bovin laitier en agriculture durable, les aides de la PAC se transforment pour l'essentiel en rémunération pour l'éleveur ! Cela ne veut pas dire pour autant qu'elles vivent sous perfusion de ces aides, c'est même d'ailleurs le contraire, comparé aux autres : Pour toucher 100 euros de revenu net, un agriculteur doit toucher 233 € d'aides dans un élevage intensif, contre seulement 93 € dans une ferme AD. L'étude démontre que de telles exploitations permettent de faire vivre 10 % d'actifs agricoles en plus au kilomètre carré que dans les exploitations intensives, ce qui permet de lutter contre la désertification agricole. Même si ce n'est pas l'objet premier de l'étude, elle montre par ailleurs que ces exploitations sont mécaniquement beaucoup plus vertueuses sur le plan de l'utilisation des produits phytosanitaires. En volume et en valeur, elles en consomment trois fois moins que les autres, sachant que les produits phytosanitaires utilisés pour la production des compléments alimentaires ont été réintégrés dans les statistiques. Que reste-t-il comme intérêt à cette exploitation et à son extension qui ressemble à une fuite en avant ?</p> <p>A ce jour, sur les observations publiées sur le site de la préfecture, seulement 3 ne s'opposent pas au projet mais assez laconiquement : elles ne verraient pas d'inconvénients à l'extension, mais sans y démontrer des avantages. Il est de notoriété publique que la participation dans ces consultations est réduite par le sentiment d'impuissance (de mémoire, il n'y a eu dans l'Eure qu'un projet refusé par le Préfet depuis une trentaine d'années !). 67% des personnes interrogées étaient opposées aux projets de fermes-usines (IFOP pour Agir pour l'Environnement, mars 2017). 2,5 années plus tard, avec ce que nous avons appris depuis, j'imagine que ce chiffre a largement augmenté. Cette opposition doit être prise en compte.</p>	3.2 / 3.6 / 7
LEROY Claudine		C309	Je suis contre le projet de cet élevage abusif, qui n'apporte que des nuisances au village de DOUAINS. Et la vie, de ces pauvres bêtes, poussée à mourir pour du fric... C'est un massacre.	3.1 / 10
SEMBEL Michèle		C310	Nouvel envoi les deux précédents ont été non remis Donc je reviens sur mon indignation concernant la construction de la ferme de mille vaches (je préfère le plateau ....) Ceci entraîne la maltraitance des animaux, et les effets pour la nature De notre territoire Cordialement à tous les sauveurs	3.1 / 10
COUSIN Alexan		C311	Je me permets de vous contacter pour dire mon opposition au projet de ferme-usine à Houlbec-Cocherel dans l'Eure. Tous les 2 jours, un paysan met fin à ses jours ! L'industrialisation à marche forcée de l'agriculture est l'une des causes majeures de la souffrance du monde paysan. Une holding belge souhaite investir dans la construction et l'exploitation d'une ferme-usine de 1000 vaches à Houlbec-Cocherel dans l'Eure. La ferme-usine comptera près de 650 vaches laitières, produira 5,4 millions de litres de lait qui seront exportés à la frontière belge. 300 veaux supplémentaires partiront quant à eux vers l'Italie et l'Espagne pour leur viande. Aucune création d'emploi n'est prévue. Rappelons que la taille moyenne d'un élevage laitier en France est d'environ 60 vaches sur 96 hectares et emploie 2 personnes.	3.1 / 3.2 / 3.4

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
LAURENT Thérèse	ST PIERRE DE BAILLEUL	C312	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
ASS.ADHECA		C313	L'Association de Défense de l'Environnement à Houlbec Cocherel et Alentours Afin de vous montrer la non-acceptabilité du projet de la SCEA Perault pour l'opinion publique, nous tenons à vous communiquer via le document word ci joint : •Le lien vers la pétition en ligne que notre Association nouvellement créée a déclenché il y a deux semaines et qui a récolté plus de 1000 signatures contre ce projet (le listing vous sera remis en mains propres ce jour). •Les liens vers les articles de presse parus sur le sujet, y compris ceux indiquant les positions des Fondations Brigitte Bardot et 30 Millions d'Amis contre ce projet. Voir déposition L23	1.5 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.3 / 3.4
STRANIK JP	4 La Petite Fortelle HOULBEC COCHEREL	C314	Mon Avis d'habitant de la Fortelle Je me permets de vous envoyer ma position très négative concernant l'agrandissement de la ferme de 1500 vaches sur les communes de Houlbec-Cocherel, Menilles, Fains et autres. Nous subissant déjà actuellement les odeurs de cet établissement. Par avance Merci de ne pas accepter son agrandissement	1,1
MOUSSET Daniel et HOUIDARTSophie		C315	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
MARTIN François		C316	Ce projet, qui impacterait environ 200 maisons à moins de 800 m, est porté par une holding belge possédant plusieurs exploitations laitières. Il s'agit d'augmenter le cheptel et de développer une activité de production de viande de veau, avec des vaches enfermées à l'année. je dis NON car il s'agit d'un projet industriel polluant, climaticide, dévoreur d'énergie -irrespectueux des animaux enfermés ramenés à être des vaches-robots productrices de veau industriel et de lait -importateur de soja (OGM) venu d'Amazonie ou autre territoire saccagé par les cultures industrielles polluantes -destructeur du métier de paysan en accord avec les animaux élevés et nourris en pré et avec des cultures locales respectueuses de l'environnement ce qui est vraiment créateur d'emploi local -en désaccord total avec tous les propos concernant la protection du climat et de l'environnement Je suis pour préserver le bien-être des animaux, notre santé, l'environnement, et l'équilibre socio-économique. et donc absolument défavorable à ce projet industriel inutile et nuisible.	3.1 / 3.2 / 3.3 / 3.6
BERNARD Frédéric	MENILLES	C317	Vous exposer en détail pourquoi je m'oppose à ce projet prendrait bien trop de temps. Cependant en synthèse : - Ce projet va à l'encontre de ce que les consommateurs désirent dorénavant. Ce modèle économique est obsolète et n'a pas d'avenir durable. Il repose de plus sur une économie de subventions européenne qui se verra bientôt désavoué par le principe de réalité climatique. - Le bien être des riverains de proximité et des communes environnantes est compromis par les épandages (pollution et sur exploitation de la nappe phréatique inévitable, station de pompage en aval de la ferme compromise, odeurs, etc.) - Le bien être animal est une cause qu'il faut maintenant prendre en compte. Concentrer ainsi plus de 1000 animaux hors sol est la porte ouverte aux épidémies, qui augmenteront l'utilisation d'antibiotiques. La science sait maintenant qu'il faut en limiter drastiquement l'utilisation au risque d'effets notoires sur la santé humaine. Je vous souhaite une pleine lucidité dans la rédaction de votre rapport. Ayez une vision à long terme de l'avenir de notre environnement. Le temps comptable et politique est déconnecté de la réalité de la nature, celle ci reprendra ses droits avant que le modèle proposé ne devienne rentable. L'échéance se compte en années et plus en dizaines d'années. Il y a urgence !	1.5 / 1.8 / 3.1 / 3.3 / 3.6 /

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
MEDALA Marie-Hélène	DOUAINS	C318	Habitants de Douains, nous tenons à vous faire part de notre opposition au projet d'extension de l'exploitation agricole et sa réouverture à Douains. Ce modèle économique n'est plus actuel : élevage intensif, pollution de l'environnement irraisonnée, nuisances pour les habitants. Aujourd'hui, la majorité d'entre nous s'efforce de privilégier les circuits courts pour soutenir l'économie locale et consommer des produits de meilleure qualité. Ce projet va à l'encontre de cette nouvelle prise de conscience puisque le lait et la viande partent à l'étranger. L'école de Douains se situe à proximité de l'exploitation et sera exposée au risque sanitaire engendré par une population plus importante d'insectes et de rats et au risque sécuritaire face aux passages plus importants des camions. Pour notre village et l'héritage environnementale que nous souhaitons transmettre à nos enfants, nous demandons aux pouvoirs publics de refuser ce projet.	1.2 / 1.3 / 2.2 / 3.2 / 3.4 / 3.6 /
LESPINASSE Patrick	HOULBEC COCHEREL	C319	Fortement inquiets des annonces concernant le projet d'extension de l'exploitation de la SCEA Perault, je tiens à vous informer de ma totale opposition à ce projet. Mon opposition tient d'une part à des faits qui vous ont été déjà certainement présentés, mais qui, à mon avis, rendent ce projet totalement inacceptable : - L'absence d'avis formulé par la MRAE, qui donne l'impression qu'on veut passer en force, avant que quiconque puisse réagir. - L'étude d'impact qui semble b'ée et insincère, de même que les chiffres avancés. - Les textes faisant référence à des décisions caduques ou rédigées en langue étrangère, ce qui est contraire à la réglementation française (ayant été responsable de marchés publics, j'ai fréquemment été confronté à cette réglementation). D'autre part, je suis profondément inquiet de la dégradation prévisible de notre environnement : Houlbec Cocherel et ses environs sont une zone résidentielle de qualité, qui exerce actuellement un attrait certain par sa situation et son environnement. Ceux-ci risquent d'être très fortement dégradés par ce projet : - Nuisances fortement augmentées pour les habitations proches, entraînant de fait une perte sèche de la valeur des habitations. - Risques accrus de pollution, compte tenu des déjections qui ne semblent pas devoir être traitées de façon efficace et en conformité avec la réglementation (une demande d'analyse des effluents et de la contamination des nappes phréatiques risque d'être édifiante, si ce projet se réalise). - Nuisances routières liées à l'augmentation du trafic de tous types de véhicules, liée à l'augmentation d'activité de l'exploitation, faisant courir des risques d'accidents aux habitants de notre commune et de dégradation du réseau routier local. Tout ceci sans revenir sur les conditions de vie des bovins, ni sur le fait que, la production étant entièrement destinée à l'étranger, nous n'aurions donc aucun bénéfice à retirer de ce projet, en compensation des nuisances qu'il entraîne, mais seulement les inconvénients à en supporter. Dans l'espoir que vous voudrez bien accorder à ces arguments quelque importance et ne pas accorder d'avis favorable à ce projet,	1.6 / 1.8 / 2.2 / 3.1 / 3.4 / 7
BERTHIER Thomas	58 Les Clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C320	Habitant des Clairières de la Fortelle depuis plus de 16 ans, je tiens par ce mail à vous exprimer mon profond mécontentement et ma ferme opposition au projet d'extension de la SCEA Perault à la Cailleterie (Houlbec Cocherel). En effet, les nuisances actuellement constatées et ce depuis près de deux ans (odeurs intenses et persistantes de lisier et prolifération d'insectes notamment) n'augurent aucune amélioration voir une forte dégradation de notre qualité de vie mais aussi d'énormes conséquences sur l'environnement. Les décharges à ciel ouvert en surplomb de vallée d'Eure (zone Natura 2000) remblayées entonnent quelques jours avant la présentation du projet en mairie d'Houlbec Cocherel n'augurent rien de très transparent ni de "bon". Dans un contexte écologique déjà fortement défavorable, autoriser cette augmentation de cheptel à des fins financière et non comme entendu "pour le bien être animalier", n'est pas concevable. Il est d'ailleurs inacceptable que, sous couvert d'un dossier déposé depuis plus de deux ans, le propriétaire de cette exploitation s'octroie le droit d'étendre son cheptel au delà de celui autorisé, alors que le site n'est absolument pas adapté à une telle augmentation. Espérant que vous prendrez en compte mes inquiétudes fortes et mes doutes qu'en à ce projet qui je l'espère ne verra pas le jour.	1.1 / 1.2 / 1.7 / 1.8
SOULEYRE Josiane		C321	je vous informe de mon opposition totale au projet d'agrandissement de l'élevage de vaches à houlbec cocherel ; d'une part pour les animaux en souffrance que l'élevage intensif génère et tous les inconvénients ressentis par les habitants situés à proximité.	1 / 3.1 / 3.2

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
BAES Damien Président	FNSEA 27 VERNON	C322	Nous, Syndicat local d'exploitants agricoles du canton de Vernon (FNSEA27), nous positionnons sur le projet de restructuration et d'extension de la SCEA PERAULT: Nous indiquons la nécessaire complémentarité entre l'élevage et les cultures sur notre territoire (alimentation, fertilisation). Nous notons que cette extension s'accompagne d'améliorations techniques et environnementales, pour le bien-être des vaches; et que le souci des nuisances aux riverains est pris en compte. Nous dénonçons les réactions dogmatiques, qui présentent une image erronée et déformée du projet, et de l'agriculture en général, et qui prétendent mieux connaître les pratiques agricoles que les professionnels que nous sommes. Cette position fait suite à une réunion et une délibération des membres du syndicat local.	9
REGENTETE Christine	VERNON	C323	Le projet engendre des nuisances olfactives, dégrade les chemins, réduit la sécurité routière, altère le paysage, minore la valeur des maisons, dégrade la qualité de l'air, impacte la ressource en eau, augmentation des transports. Dossier étude d'impact vague et laconique	1.1 / 1.3 / 1.6 / 2.1 / 2.2 / 7
FONTAINE Katia	DOUAIS	C324	Habitants de la commune de Douains, nous sommes consternés par ce projet. Et puis, avant de penser à une extension, il faudrait déjà que les nuisances actuelles soient traitées et les engagements respectés. Ce projet n'apporte rien de positif pour nos villages et bien que le monde agricole évolue, les animaux sont et seront toujours des êtres vivants et sensibles qui méritent un minimum de respect. Cette extension serait un non-sens total. Pour le profit financier d'une personne nous devrions : • Sacrifier notre bien-être (nuisances olfactives, auditives, envahissement de mouches...), • Subir la dévalorisation de nos biens immobiliers, • Perdre notre tranquillité (notamment en raison de la circulation excessive de tracteurs, camions transport bovins et de lait...), • Amputer les apports prévus par la création du village des marques « Mac Arthur Glen » • Abandonner nos valeurs en immolant la cause animale, l'écologie, la protection de la planète... ce pour quoi les politiciens disent se battre aujourd'hui. Nous tenons à vous faire part, par ce courrier, de notre opposition profonde au projet d'extension de l'exploitation de la SCEA Perault. pour les raisons suivantes. + déposition du texte L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
EUDIER Pascal		C325	J'ai pris connaissance du projet d'extension de l'exploitation de la SCEA Perault . Je tiens donc à vous faire part, par ce courrier (mail), de mon opposition profonde à ce projet pour les raisons suivantes : (texte déposition L1 joint au mail)	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
DUSSOLLIER Gabriel	HOULBEC COCHEREL	C326	<p>En tant que citoyen et habitant d'Houlbec-Cocherel, j'ai pris connaissance de l'étude d'impact citée en référence, afin de me faire ma propre idée sur ce projet d'extension de la ferme SCEA Pérault.</p> <p>J'ai pu constater que beaucoup d'éléments techniques sont présentés dans ce dossier, illustrant la complexité d'une telle étude d'impact environnemental. Pour ma part, je n'ai pas été convaincu par le dossier pour les raisons suivantes :</p> <p>1. Les arguments du dossier se ramènent toujours en final au fait que les risques sont a priori limités et maîtrisés, moyennant le respect des bonnes pratiques agricoles et des normes environnementales en vigueur, mais sans réellement faire la démonstration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'une efficacité suffisante de ces bonnes pratiques à l'échelle de ce projet, qui est très éloigné d'une exploitation agricole classique</li> <li>• de l'acceptabilité de l'impact additionnel sur l'environnement lié au projet d'extension, par rapport à la situation actuelle.</li> </ul> <p>Concernant ce premier point, je prendrais l'exemple du risque de pollution de la ressource en eau par minéralisation puis nitrification des matières organiques apportées dans les sols, en liaison avec la pratique de l'épandage. Le dossier montre que les surfaces agricoles disponibles sont théoriquement suffisantes et les sols a priori bien adaptés pour une pratique raisonnée de l'épandage, ce qui devrait permettre de respecter les normes en vigueur. Cependant, comme il s'agit d'un projet d'extension qui conduira à une augmentation très significative des quantités de matières organiques épandues, je souhaiterais avant tout connaître la qualité actuelle de l'eau concernée par le secteur de l'étude avant le projet d'extension. Sur ce point, le dossier ne m'a pas apporté pas de réponse claire et rassurante. Sur la base notamment des pages 77 et 78 du dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est mentionné que d'après le SDAGE les eaux de surface sur le secteur d'étude ont un état chimique de qualité médiocre.</li> </ul> <p>• L'Agence Régionale de Santé (ARS) fait des analyses régulières de l'eau distribuée, mais les données sur la qualité des eaux superficielles du secteur d'étude ne figurent pas dans le dossier car elles sont dites non disponibles sur le site de l'ARS. Pour un dossier de cette importance, c'est regrettable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est fait référence aux résultats des analyses d'eau distribuées sur le site du Ministère chargé de la Santé pour les 3 captages de Ménilles, qui respectent a priori les normes de qualité (conformité bactériologique et physico-chimique) mais sans préciser ces résultats. Je voudrais personnellement savoir comment se situent ces résultats par rapport aux seuils acceptables, dans la configuration actuelle avant extension.</li> <li>• Il est en final renvoyé à une annexe donnant des analyses d'eau des forages de l'exploitation de la SCEA Pérault. J'ai trouvé effectivement un rapport Suez suite à l'analyse des sols et des eaux souterraines du forage de l'exploitation, réalisée après l'incendie d'un b'ment. Sur la base des résultats présentés, je n'ai cependant pas trouvé d'information concernant la teneur en nitrates. L'intérêt de cette annexe par rapport au dossier ne m'est pas donc apparu très clairement.</li> </ul> <p>2. Le projet d'extension est en opposition complète avec les attentes sociétales actuelles, liées à la prise de conscience générale des enjeux écologiques et climatiques. A noter par exemple que l'exploitation ne s'inscrit pas dans une démarche de valorisation des produits au niveau local. D'un point de vue de l'aménagement du territoire, un tel projet apparaît donc incohérent des objectifs actuels de développement des « circuits courts ».</p> <p>3. Les aspects liés aux conditions d'élevage, en relation avec le bien-être des animaux, ne sont pas considérés dans le dossier. C'est également un manque important car ces critères ne peuvent plus aujourd'hui être ignorés.</p> <p>En l'état actuel du dossier, je vous recommande donc de ne pas donner une réponse positive à cette demande d'extension.</p>	1.5 / 3.1 / 3.3.

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
LESPINASSE Claudie	HOULBEC COCHEREL	C327	<p>Suite aux informations qui nous ont été communiquées concernant le projet d'extension de l'exploitation de la SCEA Perault, je tiens à vous faire part de ma totale opposition à ce projet.</p> <p>Certains faits vous ont été déjà certainement présentés, mais, pour moi, ils rendent ce projet totalement inacceptable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La MRAE n' a pas formulé d'avis, ce qui donne l'impression qu'on veut passer en force, avant que quiconque puisse réagir.</li> <li>- L'étude d'impact semble b'ée et insincère, de même que les chiffres avancés.</li> <li>- Les textes font référence à des décisions caduques ou rédigées en langue étrangère, ce qui est contraire à la réglementation française.</li> </ul> <p>D'autre faits me rendent profondément inquiète quant à la dégradation prévisible de notre environnement : Houlbec Cocherel et ses environs sont une zone résidentielle de qualité, qui exerce actuellement un attrait certain par sa situation et son environnement. Ceux-ci risquent d'être très fortement dégradés par ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les nuisances seront fortement accrues pour les habitations proches, entraînant de graves désagréments pour les habitants et déjà une perte sèche de la valeur des habitations.</li> <li>- Les risques de pollution sont fortement augmentés : les déjections, telles qu'on peut le constater dans les abords de la ferme ne semblent pas être traitées, même actuellement, de façon efficace et en conformité avec la réglementation, ce qui inquiète beaucoup dans la perspective d'un accroissement considérable du troupeau.</li> <li>- Les nuisances routières, liées à l'augmentation d'activité de l'exploitation, vont faire courir des risques d'accidents aux usagers de nos routes et de dégradation du réseau routier local.</li> </ul> <p>Les conditions de vie des bovins semblent désastreuses, à l'époque où de plus en plus de monde est sensibilisé au bien-être animal. Enfin, la production est entièrement destinée à l'étranger, ce qui fait que nous n'aurons aucun bénéfice à retirer de ce projet, en compensation des nuisances qu'il entraîne, mais seulement les inconvénients à en supporter.</p> <p>Dans l'espoir que vous voudrez bien prendre en compte ces quelques arguments et ne pas accorder d'avis favorable à ce projet.</p>	1 / 2.2 / 3.1 / 3.2 / 3.4 / 7
PLANCHE EDITH		C328	<p>Dans le cadre de l'enquête publique en cours pour le projet cité en objet, nous vous faisons part de nos observations suivantes : Il est bien évident que nombre d'arguments et éléments militent contre un tel projet, qui signifie un désastre tant sur le plan environnemental, pris au sens large, que sur le plan du bien être animal dans le cadre d'un XXIe siècle non digne du progrès.</p> <p>Pour des raisons environnementales dans cette crise cruciale du climat et pour des raisons de dignité humaine envers la dignité de cette biodiversité animale et pour la reconnaissance de l'être sensible, nous vous demandons d'arrêter ce projet dans les plus bref délais de réorganisation autrement et pour un avenir meilleur. Il est inconcevable pour moi de vivre dans une France qui ne respecte pas la vie. INCONCEVABLE. Pour toutes ces raisons, il n'est pas concevable d'autoriser ce genre d'élevage maltraitant et polluant. Et, il est essentiel de tenir compte du critère "bilan coûts et avantages" de ce projet, pour décider raisonnablement de sa non acceptabilité.</p>	3,1
WIARD Isabelle	1 chemin des Mines VERNON	C329	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
SEIGNER Bruno	CROISY SUR EURE	C330	Au regard des nuisances tant environnementales qu'Ethiques qui seront exercées sur la bio-diversité, sur les populations locales et sur les animaux eux mêmes, je souhaite en qualité de citoyen habitant d'une commune avoisinante, mais aussi en tant que membre de l'Association L214 spécialisée sur la question animale et plus particulièrement l'élevage ; m'opposer à la réalisation de ce projet d'extension. Je souhaite ainsi que vous preniez en considération ma contribution et avis Je souhaite que dans votre rapport apparaisse la question de l'application de l'article L214-1 et L214-3 du code rural créés sur ordonnance 2000-914 / 2000-09-18 article 11.1. en considération des souffrances affligées aux animaux élevés dans des conditions ne relevant pas des impératifs biologiques de leurs espèces...à savoir mobilité, nuisances dues à la concentration , lumière du jour et aération..pour les principales.	3,1
MARSAIS Lora	4 ferme des Bois HOULBEC-COCHEREL	C331	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
KERCKHOVE Stéphen Délégué Général de AGIR pour l'Environnement		C332	Pétition électronique mise en ligne par AGIR 41026 noms inscrits. - Voir déposition L24 Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la liste des 41027 signataires ayant décidé de vous faire part de leur opposition au projet d'extension d'un élevage bovin à la ferme de la Cailleterie. Ces signataires ont pris part à la pétition électronique mise en ligne par Agir pour l'Environnement sur le site <a href="https://stop-fermeusine.agirpourlenvironnement.org">https://stop-fermeusine.agirpourlenvironnement.org</a> et vous ont adressé le message suivant : "Monsieur le Commissaire enquêteur, Un projet d'agrandissement d'une exploitation agricole située sur les communes d'Houlbec Cocherel et Douains dans l'Eure est soumis à enquête publique. Je vous demande de bien vouloir émettre un avis négatif sur ce projet de ferme industrielle de plus de 1000 vaches. L'impact de ce type d'installation sur le bien-être animal, sur les risques de pollution des ilieux (et notamment la zone Natura 2000 et le cours d'eau situés à proximité de l'installation), les nuisances sonores, l'augmentation de la circulation des poids lourds, l'accroissement de la consommation d'eau ou encore les émanations d'ammoniac et autres effluents odorants sont de nature à refuser toute demande d'extension de cette ferme-usine. Comptant sur votre écoute, je vous demande de bien vouloir annexer à votre rapport, ma contribution. Je vous demande par la présente de bien vouloir prendre en compte ces messages d'opposition en y faisant référence dans l'avis de l'enquête publique que vous transmettez au préfet de l'Eure.	1.3 / 1.4 / 1.8 / 2.1



NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
CHAUFFETEAU Marie Christine	23, rue Yvelin VERNON	C333	<p>Je viens vers vous pour vous exprimer mon opposition au projet d'extension de la ferme SCEA Perault. En effet, extrêmement soucieuse, dans ma vie quotidienne et personnelle, d'agir autant que possible dans le sens de la préservation du climat, de la biodiversité et d'un environnement le plus sain possible pour tous, ce projet m'apparaît en contradiction totale avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part les politiques publiques sur la préservation de l'environnement, la lutte contre le réchauffement climatique et le respect de la biodiversité ;</li> <li>- d'autre part les efforts considérables qu'une part de plus en plus importante de citoyens conscients et informés poursuit dans le même sens.</li> </ul> <p>Ce projet, par le type d'élevage qu'il promeut, et par ses débouchés aux quatre coins de l'Europe, est à l'opposé des préoccupations actuelles de limitation de consommation de produits carnés, de développement de circuits courts tendant vers une plus grande part d'autonomie alimentaire des territoires, de respect du vivant.</p> <p>Ainsi, il me semble inadmissible que les efforts de tant d'associations, de tant de citoyens, soutenus de plus par des politiques publiques, se trouvent totalement ruinés par de telles installations.</p> <p>Par ailleurs je ne peux que me joindre à la préoccupation très locale des habitants des communes concernées par toutes les nuisances directes qui découleraient de cette implantation.</p>	3.4 / 3.6
KERCKHOVE Stéphen Délégué Général de AGIR pour l'Environnement		C334	<p>Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la contribution d'Agir pour l'Environnement, association nationale de protection de l'environnement agréée au titre de l'article L141-1 et habilitée au titre de l'article L141-3 du code de l'environnement.</p> <p>L'association nationale de protection de l'environnement a souhaité réagir face à ce nouveau projet de ferme industrielle, prévu sur les communes de Houlbec-Cocherel et de Douains dans l'Eure. Nous dénonçons ce type d'élevage destructeur d'emploi, extrêmement polluant et émetteur de gaz à effet de serre, et à l'origine de multiples nuisances pour les riverains. Ce type d'élevage ne respecte pas non plus le bien-être animal. Ce projet de ferme industrielle est un contresens total et à rebours des préoccupations et des priorités de la société et du gouvernement qui entend lutter contre le changement climatique et pour la préservation de l'environnement tout en protégeant les agriculteurs. Ainsi, alors qu'en France, près de 250 exploitations agricoles disparaissent chaque semaine, la course aux agrandissements des exploitations accélèrent la destruction d'emplois dans le secteur agricole et concourent à la désertification rurale. Rappelons qu'en France un élevage de vaches laitières compte en moyenne 58 animaux sur 92 hectares (étude France Agrimer) et 54 en bio pour 2 emplois (étude Biolait). Dans ce projet, sont prévues la présence permanente de 634 vaches laitières. Ce qui devrait correspondre à 11 exploitations laitières en bio de taille moyenne et 23,5 emplois. Etant donné la proximité de plus d'une centaine d'habitations et la présence de zones protégées (Natura 2000, ZNIEFF, ...) nous demandons une requalification du projet afin qu'il respecte le cahier des charges de l'agriculture biologique. En effet, un élevage laitier respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique se rapproche d'un système herbager et permet de stocker le carbone de l'air, enrichir et stimuler le sol, préserver l'eau et la biodiversité. L'autonomie alimentaire n'est pas assurée dans ce projet de ferme industrielle, nécessitant de nombreux transports et pour une part probablement originaire d'Amérique du Sud avec du soja OGM. Au vu du dossier, nous constatons des risques importants pour l'environnement, puisque différentes zones protégées seront impactées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) est concernée. C'est un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable.</li> <li>- La directive européenne 91/676/CEE dite Nitrates a pour objectif de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Elle se traduit par la définition de zones vulnérables. Or plusieurs de ces zones vulnérables risquent d'être impactées par l'épandage des lisiers, ce qui pourrait porter atteinte aux nappes phréatiques.</li> <li>- une zone Natura 2000 en contrebas des fosses à lisier.</li> </ul> <p>En conséquence, l'association Agir pour l'Environnement, demande que le projet d'extension ne soit pas autorisé afin de préserver les nombreux habitants qui pourraient être impactés. L'environnement et la ressource en eau.</p>	1.8 / 3.1 / 3.2 / 5
O Lao		C335	<p>Il est prouvé scientifiquement que l'exploitation des animaux dans les fermes usines produisent beaucoup de souffrance animale et humaine. Ce système d'exploitation violent basé sur la compétitivité des prix nous déshumanise à perdre notre dignité, et participe grandement à la pollution de la planète.</p> <p>Merci de refuser ce projet contraire aux accords de Paris sur les objectifs environnementaux et au bien-être animal et humain.</p>	3.1 / 3.2

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
SIMARD Katherine		C336	<p>Veillez trouver en pièce jointe ma contribution au mouvement d'opposition à l'extension de la ferme de la cailletterie. Par ce courrier je vous prie de noter ma très ferme opposition à ce projet. + (déposition L1 joint au mail)</p>	<p>1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7</p>
PETIT Laurent		C337	<p>Je me permets de vous envoyer ce mail pour me dresser contre le projet de Mr Van Ranst, propriétaire de l'exploitation de la ferme à Houlbec Cocherel. En effet , les nuisances actuelles causées aux habitants ne nous permettent pas d'être favorable à la réalisation d'un agrandissement de son cheptel : - Odeur quotidienne et persistante - Nuisances sonores - Dég'des routes- Circulation très compliquées - dustrialisation de la ferme- Mauvais traitant des vaches - Irrégularité de la ferme actuel</p> <p>Ainsi que les remarques ci dessous : la présence même d'une exploitation sur le site de Douains est questionnable car les b'ments ont été racheté alors qu'aucune activité n'y avait lieu depuis 4 à 5 ans, excluant de ce fait la possibilité de rachat du droit d'exploiter. Par ailleurs la liquidation judiciaire liée à la précédente exploitation n'est pas terminée : comment la SCEA Perault peut-elle alors prétendre posséder un droit d'exploiter à 130VL d'une exploitation liquidée depuis des années et porter un projet sur un site dont l'avenir n'est pas encore affermi ?</p> <p>· A La Cailletterie, le nombre de vaches laitières présentes est déjà illégal, car supérieur aux 400 autorisées. C'est écrit noir sur blanc dans le dossier. Il a déjà été procédé au « regroupement » des deux effectifs censés être autorisés (400+130 vaches laitières), ce qui explique certainement les nuisances importantes apparues depuis 2 ans.</p> <p>Ce projet, avec ou sans améliorations, est <b>INACCEPTABLE</b>, pour les raisons suivantes :</p> <p>Ø un souci de cohérence globale des politiques publiques sur la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique : ce projet, par le type d'élevage qu'il promeut, et par ses débouchés aux quatre coins de l'Europe, est à l'opposé des préoccupations actuelles de limitation de la consommation de produits carnés, de développement de circuits courts, respectueux du vivant. Les actes de la SCEA Perault jusqu'à aujourd'hui ne sont par ailleurs pas démonstrateurs d'un respect appuyé de l'Environnement : forage sauvage dans la nappe phréatique entre 2001 et 2018, écoulements de lisier et de jus d'ensilage jusqu'à mise en demeure en 2015, décharge sauvage sur leur site et feux de matières en tous genres ....</p> <p>Ø l'inadéquation d'une telle extension aux sites concernés : le site de la Cailletterie est au milieu de 150 maisons dans un rayon de moins d'un kilomètre, tandis que le site de Douains est à l'entrée même du village. Autoriser une ICPE entraînera des conséquences énormes pour le village de Douains en termes de possibilités de constructions et de développement de projets, sans compter les pertes de valeur des terrains et habitations autour. À la Cailletterie, les nuisances, apparues depuis la mise en place d'un nouveau b'ment en 2017, ne pourront que s'amplifier dans le projet d'augmentation du cheptel global. Les routes d'accès à ce hameau ne sont pas adaptées au surcroît de trafic de tracteurs et camions nécessaires. La taille des b'ments imaginés est totalement hors de proportion dans le b' existant, dominante sur le coteau et à proximité directe du site inscrit de l'église de Cocherel, et en surplomb du point de captage d'eau du Gord. Le projet ne prévoit que la mise en place d'une haie pour limiter toutes les nuisances (odeurs, bruits, vue), or les haies actuelles de l'exploitation sont non entretenues et totalement poreuses. Nous ne remettons pas en question le fait que ce site soit dédié depuis plusieurs dizaines d'années à l'élevage laitier, mais toute augmentation de cheptel est aujourd'hui hors d'échelle et non acceptable. C'est d'ailleurs l'augmentation <b>ILLEGALE</b> de cheptel déjà réalisée (dont la régularisation est demandée dans ce dossier ICPE) qui a entraîné l'apparition de nombreuses nuisances pour le voisinage, tant en termes d'odeurs, de prolifération d'insectes, de bruit, de pollution visuelle, que de nuisances sur les routes.</p>	<p>1.1 / 1.2 / 1.7 / 1.8 / 3.6 / 4.1 / 7</p>

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>Ø Il est inadmissible qu'un tel dossier puisse être instruit, vu la non-conformité de l'exploitation actuelle vis-à-vis des effectifs autorisés, la quantité d'irrégularités, d'incohérences, de pièces caduques, d'absence de vraie étude d'impact et de zones d'ombre que le dossier comporte.</p> <p>Nous joignons à ce mail un document de 15 pages reprenant toutes les incohérences relevées dans les 500 pages du dossier. Ce document a été transmis à SNA et à nos maires , pour leur édification.</p> <p>Par ailleurs, comment l'Etat pourrait-il , en validant ce projet, cautionner les agissements hors la loi de la SCEA Perault, qui , pour développer leur modèle d'exploitation et engranger toujours plus de bénéfices, s'est permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o pendant 12 ans, de 2002 à 2018, de ponctionner (voire polluer ?) la nappe phréatique avec un forage sauvage non déclaré , et non équipé de clapet anti retour ni de comptage</li> <li>o de polluer jusqu'à être mis en demeure le milieu naturel avec les jus d'ensilage et les écoulements de lisier, pratiques non encore maîtrisées quand on voit la flore luxuriante des chemins sur les lignes d'écoulement des eaux de l'exploitation, le tout à proximité du point de captage du Gord, avec la déclivité naturelle emmenant l'ensemble vers la vallée d'Eure.</li> <li>o D'accumuler déchets en tous genres sur ses terrains, en surplomb de vallée d'Eure et zone Natura 2000</li> <li>o De jouer de l'émotion suscitée par l'incendie de 2015 pour obtenir un permis de construire une stabulation en lieu et place d'un local de stockage de matériel agricole</li> <li>o A augmenté, en faisant fi de la législation, son cheptel laitier dans des proportions telles que des nuisances importantes sont soudainement apparues en 2017, alors que depuis les années 70 personne n'avait à se plaindre d'odeurs ou autres avec le cheptel respectant les 400 VL.</li> <li>o De revendiquer une transmission de droit d'exploiter de 130 VL (site de Douains) en 2016 , alors que l'exploitation était fermée depuis 2005, et qu'il avait acquis les b'ments en 2009</li> <li>o Déposer un dossier certes volumineux, mais tellement creux, vide de toute véritable analyse et tellement méprisant pour l'environnement, les habitants, la planète qu'il est une injure faite aux services instructeurs</li> <li>o Négocier en direct avec l'Agglomération en annonçant des modifications auxquelles rien ne l'engage dans le dossier tel qu'actuellement soumis , méprisant ainsi le travail d'enquête publique et d'instruction en cours. En vous remerciant de prendre en considération toutes ces remarques , merci de donner un AVIS DÉFAVORABLE à ce dossier</li> </ul>	
CHEVIRON Patricia		C338	Suite au projet de l'extension de bovins à Douains, je suis contre. Je trouve ce projet inadmissible vis-à-vis des bovins + nuisances sonores, olfactives et dépenses publiques afférentes	1.1 / 1.4 / 3.1 / 3.6

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
DAVEE Christophe		C339	<p>Voici une participation de plus pour l'abandon de ce projet. La liste des arguments est bien plus longue que dans un simple courriel, et encore je ne suis pas spécialiste du sujet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il semble que cette entreprise ait été dans le passé à de nombreuses reprises hors-la-loi, il est donc choquant de lui accorder des droits supplémentaires, pour un projet déjà en soit complètement contestable ;</li> <li>- le principe de concentrer toujours plus de bêtes au même endroit conduit à toutes les dérives qui alimentent déjà les médias toutes les semaines : ni la nourriture ni la vente de lait/viande ne pourront se faire localement, et il a craindre qu'une fois de plus ce soit la déforestation / incendies en Amazonie qui, in fine, alimentent ces bêtes de soja transgénique, ce qui est déjà un double non-sens écologique (distance et destruction de la biodiversité) ;</li> <li>- toujours plus de bêtes sur de petites surfaces multiplie le risque de maladies, et donc de traitements antibiotiques, dont les résidus finissent dans le milieu naturel alentour ;</li> <li>- ni le respect &amp; le confort des animaux et des employés, ni la qualité de la production n'en sortent grandis ;</li> <li>- pas besoin de nommer une commission théodule pour calculer le bilan carbone exécrable de ce type de développement parfaitement non durable ;</li> <li>- en terme social, c'est encore le mécanisme de création de "x" emplois ici mais la destruction de "2x" ou "3x" emplois globalement...Ce type de logique purement industriel et court-termiste a fait son temps, il serait temps de se soucier un tout petit peu de ce que souhaitent voir et manger les gens, et penser à moyen terme aux générations futures, à commencer par la préservation de la biodiversité et des paysages. laisser faire ce projet qui fonce à l'encontre du bon sens, et à rebours du sens de l'histoire, c'est aussi offrir aux médias parisiens une vitrine facile d'accès et un bien mauvaise publicité de tout ce qu'il ne faut pas faire pour l'environnement (en France et au Brésil !), alors que les politiques publiques peinent déjà à "se verdier". J'espère que pour une fois l'intelligence et le respect du bien public l'emportera.</li> </ul>	2.3 / 4.1 / 3.1 / 3.3 / 3.4 / 3.6 / 5
LEFRANCOIS Gérard et Véronique	CHAMBRAY	C340	Contre le projet d'extension de la SCEA Perrault à Houlbec Cocherel	10
PAPY Agnes		C341	<p>Je ne peux me mobiliser physiquement ce soir, ainsi, je vous envoie ce mail pour affirmer ma conviction que ce projet d'agrandissement de ferme laitière est un fléau pour l'environnement physique et social. Je dis:"Non aux ferme-usines!".</p>	10

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
PASSERAT Nathalie POUR Association DIGNITÉ ANIMALE		C342	<p>Dans le cadre de l'enquête publique en cours pour le projet cité en objet, nous vous faisons part de nos observations suivantes :Il est bien évident que nombre d'arguments et éléments militent contre un tel projet, qui signifie un désastre tant sur le plan environnemental, pris au sens large, que sur le plan du bien être animal.Rappelons que, selon une enquête IFOP de 2018, 87 % des français condamnent ce type d'élevage, mouvoir industriel cruel et polluant et qui plus est, contraire aux accords sur la transition écologique .Le bilan coûts / avantages de ce projet fait ressortir un « désastre » pour l'environnement et l'intérêt général : , on mésestime les coûts conséquents générés par une telle exploitation pour les animaux et l'environnement En effet le bilan carbone de ce projet est lourd du fait notamment :des transports, du gaspillage d'eau pour abreuver les animaux et nettoyer les installations, du gaspillage de paille ( eau et paille qui manquent en ces époques de fortes chaleurs),de la déforestationpour la nourriture en partie importée, de la pollution des sols, des eaux et de l'air. Ces vaches ne verront jamais la nature et seront en prison à vie et sans vie,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ajoutons le sort ignoble réservé aux veaux arrachés à leurs mères à leur naissance, l'enfer de la naissance à la mort dans ces mouvoirs ignobles puis transportés vers l'agonie,</li> <li>- vaches nourries en partie de soja importé d'Amérique ( bourré de pesticides), et gavées de médicaments pour vivre dans de telles conditions et éviter la propagation des maladie),</li> <li>- une véritable usine, où vont survivre ces êtres exploités à leur maximum, privés d'exercice, les animaux vont souffrir de problèmes de locomotion,</li> </ul> <p>Les problèmes environnementaux qui se posent sont loin d'être négligeables : Les transports vers l'abattoir, et des transports incessants pour acheminer la nourriture et la paille des transports atroces pour les veaux et ce sur des Kms . Beau bilan carbone ! Des risques sanitaires pour les animaux et pour les riverains sont à craindre tout comme la contamination des nappes phréatiques. Des fosses à lisiers situées près d'une zone Natura 2000, Cette ferme-usine va entraîner de nombreuses nuisances olfactives et sonores pour les riverains qui ne pourront plus profiter du grand air. Ces fortes odeurs vont entrainer une baisse de la valeur de nombreuses maisons La pollution des sols et des nappes qui plus est avec ces animaux gavés d'antibiotiques.</p> <p>Les eaux de nettoyage du bâtiment d'élevage, chargées en détergent, désinfectant, Ajoutons les risques d'incendies qui se multiplient pour ces animaux enfermés. Si l'incendie se déclare, il ne sera pas possible de libérer les animaux qui périront brûlés comme cela s'est déjà produit pour 162 000 animaux d'élevage en 2018 en France.</p>	1.8 / 3.1 / 3.2 / 3.3 / 3.6

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>Posons-nous les bonnes questions. A qui profite un tel projet ignoble ? Surement pas à l'intérêt général des communes et de ses habitants, mais aux seuls intérêts financiers d'un petit groupe qui piétine le vivant et répand la malbouffe. Le contexte actuel plaide contre ce type d'élevage cruel et polluant et contraires aux accords sur la transition écologique et aux recommandations du GIEC : Quid de la crédibilité de ces projets qui requièrent de telles importations pour alimenter ces cruels et polluants élevages industriels, dont 88% des français dénoncent et condamnent l'existence ? Rappelons qu'une action de Greenpeace, a eu lieu à Sète en mai 2019, pour bloquer des cargos transportant du soja provenant du Brésil. Action hélas bien cachée par les médias et nos politiques, et pour cause, on touche et on met en lumière les rouages de ce système agro-alimentaire, qui piétine le vivant et bousille la planète. Ce projet contrevient aux accords sur la transition écologique, dont la France se targue d'être pilote Il va à contre sens de l'histoire et surtout du mouvement, qui se fait jour et qui appelle à l'urgence d'agir pour respecter enfin la planète et le vivant. En effet, il est temps rappeler l'appel du GIEC, qui alerte et demande pour sauver le climat et la planète, dans les 2 ans de réduire de 90 % notre alimentation en viande au niveau mondial.</p> <p>Ce type d'élevages, qui se multiplie en France au nom d'une agriculture productiviste et exportatrice du vivant, est contraire aux accords sur le climat. A l'heure actuelle où, pour baisser notre empreinte carbone, il est recommandé, à juste titre de moins, voire de ne plus, manger de viande, et de mettre un terme aux élevages cruels intensifs, il est inadmissible et scandaleux de voir perdurer et se multiplier, des mouroirs d'animaux. Rappel de l'impact réel des élevages pour la viande: Nos terres en France pour les 3/4 sont cultivées de façon intensive, avec le recours aux entrants chimiques, pour nourrir le bétail cruellement enfermés dans des odieux élevages intensifs cruels et polluants. D'où l'assèchement des sols, leur érosion, la pollution des eaux, et la pollution de l'air. OUI il est temps de réduire, voire stopper, notre consommations en viande et surtout l'exportation folle d'animaux vers des pays qui mangent de plus en plus de viande. Le secteur de l'élevage et des cultures intensives est le 1er facteur de pillage des sols, de forêts et d'émission de gaz à effet de serre, et ce, devant celui des transports et celui de l'industrie réunis. Quid de la crédibilité de ces élevages qui nécessitent des importations, notamment de soja en provenance du Brésil ; importations ignobles du soja bourré de pesticides et responsables de la déforestation de l'Amazonie au Brésil. Brésil dont le président se vante de vouloir détruire ce poumon vert du monde et dont nos élevages mouroirs sont la cause. Cette politique agricole productiviste et exportatrice, que nos impôts subventionnent, va à l'encontre des accords de Paris. A l'heure où la transition écologique, le développement durable, le bien-vivre alimentaire sont au cœur de la préoccupation des français. Ce projet est totalement en contradiction avec les objectifs environnementaux. Pour toutes ces raisons, il n'est pas concevable d'autoriser ce genre d'élevage maltraitant et polluant. Et, il est essentiel de tenir compte du critère "bilan coûts et avantages" de ce projet, pour décider raisonnablement de sa non acceptabilité.</p>	

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
M. et Mme LEROY Vincent	8 rue des Métréaux DOUAINS	C343	<p>Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous mes observations : Ce dossier présenté par la SCEA PERAULT et réalisé par les chambres d'agriculture de Normandie, me paraît comporter d'importantes insuffisances, voir même des incompréhensions en matières de nuisances (animalières, acoustiques, olfactives, eaux, etc.). En effet, habitant depuis 1998 à 47 mètres d'un édifice du site 2 de Douains, je n'ai jamais vu un animal (bovins, génisses, taurillons,...) pâturer sur ce même site, comme annoncé en page 10, 25, 156 où même 208, que ces bêtes sont en p'rage, mise en herbe et tout cela hors période hivernale n'est que masquer la vérité d'un élevage intensif !!!!! Dans cette même présentation énoncer en page 19, les nuisances acoustiques et olfactives peuvent être limitées alors que l'on se dirige vers un doublement de cette population, me paraît plus qu'être optimiste, mais irréalisable. Jusqu'à preuve du contraire, comme avancé en page 15, la préservation des eaux de ruissellement n'est en aucun cas compatible avec le mode de culture majoritairement utilisé sur le site 2 de Douains, car la SCEA PERAULT, bien lui en garde, produit du maïs. En matière de bruit occasionné par les équipements mécaniques, en page 182, bien que limité par les transports de lait, il n'est énoncé nulle part les transports de récolte ni même les apports d'alimentation à priori vu à la hausse. La notion de « plantation haie libre champêtre » n'est pas précisée sur le site de Douains de façon budgétaire, en page 106. En outre, passer ces remarques précises qui sont autant d'interrogations pour nos conditions de vie à Douains d'un point de vue strictement familial, je me pose des questions, que doit se poser le Préfet, et que ne me répond pas ce dossier sur l'impact de ce projet sur : L'opinion publique de la représentation d'un élevage intensif, en sus en Normandie, sur les réelles conditions de vie de ces animaux !!! L'impact de cette évolution sur l'environnement (air, sol, climat). L'impact sur nos dépenses publiques, voirie et réseaux divers sans aucunes retombées communales.</p> <p>La dévalorisation de nos habitats en contre partie d'un essor financier de la SCEA PERAULT.</p> <p>L'intégrité physique de nos concitoyens lors des campagnes d'ensilages, qui rendent les chaussées impraticables et exposent à l'accident.</p> <p>J'interroge les pouvoirs nommés sur l'intérêt général que représente ce projet et surtout la façon de le présenter. Il apparaît clairement que d'autres anomalies sur le fond de dossier sont indéniables.</p> <p>Nous avons acheté cette habitation près de ce site conscient des nuisances en l'état, mais en aucun cas avec un doublement de l'effectif (voir plus), penser à autoriser un tel projet, au cœur du village, est strictement inconscient ou même ne considérer nos demandes que comme obsolètes.</p>	1.1 / 1.4 / 3.1 / 3.2 / 6 / 7
DASSONNEVILLE Jean Luc		C344	<p>Pour mémoire et pour conclure mes observations sur cette enquête (cf. Observations N°s 61, 103,140), je voudrais rappeler qu'en raison de ce projet, s'il était autorisé, et en l'absence de PLU approuvé, nous nous trouverons en conflit de proximité en raison de la mise en cause les droits à b'r dans le voisinage. Par application du principe de réciprocité du code rural : Article L111-3</p> <p>« Lorsque des dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de b'ments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces derniers à toute nouvelle construction et à tout changement de destination précités à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes ». Une installation classée inscrite au régime de l'autorisation est soumise pour les b'ments d'élevages et toutes les annexes à une distance d'éloignement de 100 mètres des tiers. Telle que présentée par le pétitionnaire à Douains, sa demande entraîne donc l'impossibilité de déposer un permis de construire sur toutes les parcelles environnantes et pourtant bien situées dans la zone d'habitations, c'est-à-dire (en tout ou partie) :</p> <p>AH139, 138, 137, 136, 135, 48, 50, 98, 99, 97, 45, 44, 42, 41, 43, 27, AE41, 42, 405, église AE43, 44, 45, AE107, 207, 208, 226, 204, 48, 51, 225</p> <p>Même s'il n'y avait aucune nuisance, je suis persuadé que comme moi tous les propriétaires de ces parcelles sont radicalement opposés à l'autorisation de ce projet sur un site qui n'a jamais par le passé bénéficié d'autorisation d'exploitation par arrêté préfectoral.</p>	6
BERNET Sev.		C345	Déposition identique à la C337	1.1 / 1.2 / 1.7 / 1.8 / 3.6 / 4.1 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
LASSEE Guillaume	2 Rue du Fay SAINT VINCENT DES BOIS	C346	veuillez noter mon désaccord avec ce projet	10



**ENQUETE PUBLIQUE SCEA PERAULT**  
**DEPOSITIONS ECRITES DU PUBLIC DANS LES REGISTRES D'ENQUETE**

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
TROPHARDY Franck VERGER Nathalie	6 clos des Marguerites HOULBEC COCHEREL	R1	Bien que nous ne soyons pas des riverains directs de l'exploitation, nous souhaitons vous signifier notre incompréhension totale de ce type de projet. Nous sommes abreuvés, de messages à type protection de la planète, écologie, circuits courts, diminution de pollution... et à côté on envisage ce type de projet totalement industriel avec fort risque de maltraitance animale et de pollution. L'état serait-il schizophrène ? nous espérons que nous et qu'il soutiendra la ligne actuelle écologique.	3.1 / 3.2
Mme DOUCET d'AGOSTINO	23/25 route de la Cailleterie HOULBEC COCHEREL	R2	Propriétaire d'une maison familiale depuis 1952, la ferme occasionne beaucoup trop de nuisances sur des routes non adaptées au passage journalier de camions, tracteurs, engins divers de 40 t dans une rue faite et non conçue pour une telle exploitation. Pas possible d'agrandir le nombre de vaches. Pollution en tout genre, épandage, mouches, nappes phréatiques. Aujourd'hui je suis à 4 accidents matériels de ma maison (portail arraché, clôture, mur, fissure sur la maison côté rue). Il y a 10 enfants voire plus, l'été nous ne pouvons pas emprunter la route ni à pied ni à vélo c'est trop dangereux. Arrêtons le profit sur l'environnement et le bien-être des habitants.	1.2 / 1.3 / 1.5 / 1.8
Anonyme		R3	Félicitations pour ce beau projet. Il est courageux d'entreprendre aujourd'hui avec les tendances des mentalités actuelles. Ce projet respecte les situations animales et humaines ce qui ne ressort jamais dans le discours médiatique. Le monde actuel se soucie davantage de son confort quotidien avant d'accepter l'évolution, notamment agricole. Beaucoup pensent que le bio rime avec nature et que l'agriculture d'aujourd'hui est irraisonnée, démesurée. Il faut leur faire ouvrir les yeux sur nos pays européens qui pratiquent depuis de nombreuses années ces pratiques agricoles dont les produits se retrouvent dans nos supermarchés français. Il est temps de réagir si nous ne voulons pas perdre notre agriculture et nos agriculteurs comme nous avons perdu nos industries. Encore bravo au porteur de ce projet.	9

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
PERRAUD François	Clos des Marguerites HOULBEC COCHEREL	R4	<p>Observations sur l'étude d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nuisances olfactives : il est indiqué que des haies seront plantées afin de limiter les odeurs. Je n'ai pas trouvé dans le dossier de référence à une étude justifiant techniquement l'effet des haies. L'affirmation n'est donc pas recevable. Les haies sont prévues pour protéger les habitations situées au nord-est sous les vents dominants. Le cas des habitations des clairières de la Fortelle, même si elles sont plus éloignées et dans une direction de vent moins fréquente, n'est pas abordé alors que les habitants se plaignent des odeurs de la ferme.</li> <li>- Eaux souillées : l'étanchéité des nouvelles fosses est garantie par le constructeur pendant 10 ans. Il est indiqué qu'elles seront régulièrement contrôlées. Régulièrement ne veut rien dire (tous les 100 ans?). Il faut que le pétitionnaire s'engage sur une périodicité chiffrée et qu'il consigne l'auteur et le résultat de ces contrôles. Il est indiqué qu'aucun problème n'a jamais été constaté "à proximité de l'élevage". Or des observations répétées sur le chemin descendant vers Cocherel montrent qu'il sert de fait d'exutoire aux eaux souillées de la ferme.</li> <li>- Déchets : il est indiqué de les déchets seront manipulées par des personnes "compétentes et averties". Comment alors expliquer la décharge sauvage de vos vieux ordinateurs présente il y a quelques années sur votre terrain à quelques mètres du chemin longeant la partie inférieure de l'exploitation (coordonnées approximatives : X 379,6 Y 5434,4)? Dans ces conditions, j'émet un avis défavorable à l'extension de l'élevage et demande l'amélioration des pratiques d'installations existantes pour la protection de l'environnement et le bien-être des populations.</li> </ul>	1.1 / 1.7 / 1.8 / 7
BOURDON Thierry	MENILLES	R5	Dégradation de la nature. Epanchage, nappes phréatiques, préservation biodiversité. Bien-être de la population. Visuel, odeur, mouches. Ferme de 1000 vaches = univers concentrationnaire!! Inhumain, indigne.	1.1 / 1.2 / 1.5 / 2.4 / 3.1 / 3.2
BODE-MINEAU François	13 Côte aux brebis HOULBEC COCHEREL	R6	Dans les conditions évoquées en réunion et compte tenu des nuisances déjà vécues et qui ont augmenté ces dernières années, je suis totalement contre ce projet qui va faire perdre la valeur immobilière de nos maisons, en plus des nuisances olfactives, de mouches...Ce projet est et restera à but lucratif , c'est un scandale. Nous subissons déjà les nuisances olfactives depuis des années et l'augmentation depuis un an est une infestation nuisible pour notre bien-être de nos environs. La vie et l'avenir de la commune en sera impacté et les risques de fuite des habitants entraînerait perte financière baisse immobilière pour la commune. C'est une honte et installation mensongerie, sournoisement déjà mise en place sans l'accord de notre mairie, du maire lui-même! L'argent une fois de plus serait le grand gagnant. Je ne peux qu'être contre ce projet.	1.1 / 1.2 / 1.6 / 3.2 / 6
LAJAUNIE Annie		R7	Que va-t-on laisser à nos enfants? Ce projet est en contradiction avec nos idées de protection de l'environnement = trop de consommation de viande, d'eau, pollution de l'eau, de l'air, des sols. Toujours le profit face à la qualité de vie.	1.5 / 1.8 / 2.1 / 3.1 / 10
GRENIER Marie- Claude	HOULBEC COCHEREL	R8	Que penser d'un tel projet? Contraire à toute logique de protection de l'environnement, nous sommes tous concernés car nous devons assurer l'avenir de nos enfants et générations futures. Trop de vaches dont l'élevage nécessite trop d'eau. Déjà trop d'eau pompée dans la nappe phréatique, infiltration d'eaux polluées dans nos sols, nuisances sonores, des insectes en trop grand nombre, une petite barrière d'arbustes insuffisante dans le projet pour protéger les habitations proches, quid des infrastructures routières environnantes. Pourquoi une telle volonté d'implantation dans notre région ; la Belgique est assez grande. Ce projet à but lucratif sans tenir compte des problèmes d'environnement.	1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.8 / 2.1

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
Anonyme		R9	Pour la protection des animaux, nuisances, pollution des sols, odeurs nauséabondes, et aussi des problèmes environnement	1.1 / 1.5 / 1.8 / 3.1
Anonyme		R10	Oui pour le travail des agriculteurs mais une agriculture respectueuse de l'environnement et un bien-être pour les animaux de la ferme.	3.1 / 3.2
VINAY Gérard	3 Clos des Marguerites HOULBEC COCHEREL	R11	Je m'oppose totalement à ce projet d'extension tel qu'il est présenté dans ce dossier. Oui à l'agriculture raisonnée, non à l'agriculture productiviste qui condamne ces pauvres vaches à rester enfermées 24h/24. Et l'empreinte carbone avec une exportation quotidienne du lait de cette ferme vers la Belgique. Ce projet est irrespectueux du bien-être animal, de l'environnement, et des habitants situés à proximité de la ferme.	3.1 / 3.2 / 3.4 /
CHOURAQUI Marie-Claire	8 rue de Pacy HOULBEC COCHEREL	R12	Oui pour la protection de la nature pour ne pas considérer les animaux comme des machines et les traiter comme des êtres. Déjà dans le centre du village on ressent des odeurs et des mouches lors de grosses chaleurs.	1.1 / 1.2 / 3.1 / 3.2
LIGIER J		R13	Le projet tel qu'il est présenté dans le dossier laisse trop de zones d'ombre concernant la préservation de l'environnement, la qualité de vie des habitants présents en proximité du site. Alors non dans l'état actuel du dossier	10
PATTYN Elisabeth	LA HEUNIERE	R14	Je suis contre l'élevage intensif. Les bêtes sont toujours enfermées.	3.1 / 3.2
PATTYN Jean-Marc	LA HEUNIERE	R15	Je suis contre l'exploitation des 1000-1500 bêtes	3.1 / 10
MOY Jean-François	HOULBEC COCHEREL	R16	Les animaux semblent émouvoir plus la population que le reste. Personne n'a manifesté contre la pollution que va engendrer le centre Mac Arthur à Douains : des milliers de voiture vont venir polluer notre région...et les routes trop petites pour les camions de lait sont les mêmes. Après on s'étonnera d'importer des bêtes ou de la viande de l'étranger. Dommage!!!	9
RAGOBERT Martine et Jean-Paul	1 rue de la cavée HOULBEC COCHEREL	R17	Je suis contre	10
MÜLLER Otto et Martine		R18	La zone Natura 2000 à 800 m et la protection de l'environnement! D'où viendra l'eau et où iront les infiltrations de lisier qui déjà sont très manifestes avec tous les inconvénients. Non aux 1000 vaches nourries artificiellement dont la viande et le lait partent à l'étranger. Quid de la production et de la consommation locale. Mort du petit commerce (c'est déjà programmé dans la région). Nous ne voulons pas de l'implantation d'une ferme de 1000 vaches à Houlbec.	1.8 / 3.2 / 3.3 / 3.4

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
CHOMARD Sophie	ROUVRAY	R19	Non à ce projet. Nuisances : trafic, odeurs. Non à un élevage où les vaches resteront enfermées. Environnement : comment faire confiance à un homme qui ensevelit tous les types de détritiques dans une décharge à ciel ouvert. (carrelage, plastique...) Heureusement M. Perault a recouvert récemment par des déchets verts. Belle coïncidence, non? Je passe très souvent en vélo en bas du terrain. Merci de nous permettre de vivre encore à la campagne.	1.1 / 1.3 / 1.7 / 3.1
BOURGEOIS Olivier	Les Clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	R20	Non au projet. C'est un projet pour faire des profits sur notre dos, notre environnement, notre santé. Les nuisances seront pour nous sans retombées économiques pour la commune. Pourquoi ne pas avoir proposé un projet de méthanisation.	6 / 10 / 11
ROY Martine	9 Côte de la chenaie HOULBEC COCHEREL	R21	Non au projet. Que va devenir notre beau village ; des odeurs pas possible lors de l'épandage du purin, bien souvent non recouvert dans la journée. Après ces épandages les routes l'hiver par temps de pluie sont glissantes et pleines de boue. Aujourd'hui je voudrais vendre ma maison, je respecte mes acheteurs oh non! pas dans le village des 1000 vaches.	1.1 / 1.3 / 1.5 /
COUVERT René	3 Côte de la chenaie HOULBEC COCHEREL	R22	Des problèmes d'odeurs, des chaussées sales, glissantes.	1.1 / 1.3.
FOURNIER Cédric		R23	Contre ce projet d'un autre temps et anti-écologique. C'est la mort de la paysannerie.	3.2 / 10
HOQUET Yves et Marie-Noëlle		R24	A contrario de tout ce qui devrait se faire de nos jours. Cette exploitation c'est déjà trop d'animaux vivant enfermés.	3,2
BLONDEL Evelyne		R25	Contre l'extension	10
MALLET Philippe et Annie		R26	Contre l'extension	10
MICHAUT Serge		R27	Contre l'extension	10
POULAIN Guy		R28	Non à ce projet aberrant	10
CHIMBAUD Frédérique		R29	Non au projet contradiction avec prise de conscience nécessaire. Impact environnemental.	10
Anonyme		R30	Non au projet de 1000 vaches	10
Anonyme		R31	Très impacté par ce projet je suis contre ce projet d'usine ferme.	10
Anonyme		R32	Contre ce projet.	10
Anonyme		R33	Contre ce projet. Quelle honte pour ces bêtes.	10

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
DAESCHLER Mathilde		R34	Je suis contre ce projet pour plusieurs raisons : ce projet est anachronique d'abord puisqu'on sait désormais ce que ressentent et comprennent les animaux de type vache, cochon.. Et ce projet ne va pas dans le sens d'un élevage respectueux des hommes et de l'animal. D'autre part des études scientifiques travaux de chercheurs en agronomie montrent que le modèle productiviste est à terme un modèle mauvais pour l'humain qui le pratique, mauvais à moyen terme et à long terme pour les ressources (terre, bétail).. Il est temps d'aller dans la bonne direction et notamment vers un élevage paysan à taille humaine qui est le seul qui créé vraiment de l'emploi et de la qualité et de la sécurité sanitaire.	3.1 / 3.2 /
DIEUTRE Ch		R35	Il est grand temps de s'apercevoir que les fermes industrielles sont sources de nuisances multiples!! Une agriculture à une agriculture raisonnée est obligatoire pour donner à nos petits-enfants une nature préservée. Halte au gigantisme.	3,2
DUPONT ?		R36	Ne perdons jamais de vue que quand l'homme accepte la barbarie pour les animaux, il n'en est pas loin de la provoquer pour tous les hommes.	3,1
PERROT S BRIERE JL		R37	Outre les nuisances olfactives, sanitaires et le coût collectif (assainissement etc...) d'une telle installation. Que dire du bien-être animal dans ces cas? Accepterions-nous humains, d'être traités de la sorte? Sans oublier l'environnement et l'image de la vallée de l'Eure d'un point de vue touristique.	1.1 / 1.5 / 3.1
DUSSOLLIER MF		R38	Je suis contre ce projet qui est à contre-courant des idées actuelles. Retour à la nature aux produits sains au bien-être animal.	3,1
NEVEU		R39	Il a été posé 26 questions au propriétaire belge lors de la première information. A ce jour, il n'a toujours pas répondu.	11
M. MALHERBE	CHAMPENARD	R40	Le projet d'extension de l'élevage représente aujourd'hui un non-sens sur de nombreux critères : - au plan environnemental, risque de pollution des sols et des nappes phréatiques par les rejets animaux, risque engendré par la circulation des citernes destinées à l'épandage des lisiers, par les nombreux poids-lourds transportant les animaux. - Nuisances olfactives dues aux odeurs des lisiers dans toute la commune concernée par l'épandage, l'explosion des nuages de mouches déjà constatée dans la région. - Très peu d'impact sur l'emploi. - Mal-être animal - Qualité de la production laitière médiocre due à l'alimentation des animaux et à l'administration d'antibiotique pour éviter les maladies - Production laitière exportée alors qu'aujourd'hui il est recommandé de favoriser les filières courtes (biajn carbone désastreux). Pour toutes ces raisons, je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet.	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.5 / 1.8 / 3.1 / 3.3 / 3.4 / 5

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
PEREIRA NUNES Audrey		R41	Je pense pour ma part que de manière générale, l'humain doit rester à sa place parmi les autres espèces. L'hybris tant décrié par les grecs a montré son pouvoir de destruction. J'ose espérer que la philosophie a encore sa place quant à elle dans la décision des humains. Alors gardons nous de nous comporter en parasites vis à vis des règnes animaux et végétaux. Ceci ferait insulte à notre intelligence. Merci de donner à la raison son droit de diriger les hommes. Les hyperstructures sont des monstres qui nous échappent tôt ou tard et qui maltraitent les hommes qui y travaillent, les hommes qu'elles sont censées nourrir et aussi les animaux et les plantes. Merci de traiter notre alimentation en quantité à taille humaine et pas "en trop grand" au risque de devoir ajouter d'énormes quantités de produits de stockage qui iront dans notre ADN.	3.1 / 3.2
LE SAUX B		R42	J'ai vu une fiction "Au nom de la terre" basée sur une histoire réelle. Ce projet d'extension me fait penser au sort de l'éleveur personnage principal du film qui se suicide à cause de son travail. Si la ferme des 1000 vaches est créée, ce sont plusieurs autres exploitations de petite ou moyenne taille qui vont être touchées avec des conséquences peut-être moins dramatiques que celles évoquées dans le film mais tout aussi importantes. Le projet ne va pas créer d'emplois, bien au contraire, ce qui est l'habituel argument de ce genre de réalisation. C'est pourquoi il n'a pas de sens et il sert uniquement un intérêt industriel ouvertement affiché de faire de l'argent.	3.2 / 5
GASIGLIA Denis	VERNON	R43	Comme beaucoup de citoyens urbains, et peu au fait des problématiques rurales, c'est plus sur les principes que je me positionne contre le projet. Un projet que condamne la crise écologique que nous avons devant nous. Fondé sur un modèle productiviste caduc, insupportable, irrespectueux des animaux, des hommes, comme de l'environnement.	3.1 / 3.2 / 10
ESTEVENIN Nathalie	VERNON	R44	Ce projet arrive à un moment où tout le monde semble de plus en plus concerné par les problèmes environnementaux. Ce projet est pourtant une folie; nous devons empêcher celui-ci de voir le jour par souci des animaux, des hommes qui travaillent, de l'environnement. Nous savons que se sera un désastre, un de plus. Nous avons la possibilité de nous retourner et de voir tous les dégâts qu'une telle ferme fera.	3.1 / 10
VICKOFF Patrick	2 rue du château Brécourt DOUAINS	R45	Remis ce jour une enveloppe contenant les observations générales sur le projet accompagné d'un courrier du 15/09/2017 ainsi que mes observations sur l'étude d'impact (cf. courriers L36 / L36)	voir L35/L36
DASSONNEVILLE Jean-Luc		R46	Etant donné le peu de commentaires au registre, c'est à croire que le village est heureux d'accueillir une installation classée pour la protection de l'environnement. Ce n'est pas une généralité d'habitude il y a un vent de mécontentement car si un établissement est classé c'est qu'il y a un risque significatif pour l'environnement. Donc Duniens, à vos commentaires SVP. Et sur la messagerie de la préfecture, il n'y a que des observations des habitants d'Houlbec-Cocherel, dommage. Autant dire que je suis opposé à cette installation qui dévalorise toutes les propriétés du village sans compter les autres nuisances et les problématiques liées à la cause animale. Je vais déposer mes observations sur le site de la préfecture, je vous y encourage.	3.1 / 10

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
LHOSTIS Annette		R47	<p>Il est regrettable que la MRAe n'ait pas donné son avis alors que c'est sa mission d'apporter une vision indépendante des enjeux environnementaux. Douains est impacté par ce projet puisque ce sera le pôle élevage de la ferme d'Houlbec site éloigné de 8 km. Les animaux de Douains sont alimentés depuis Houlbec tous les 2 jours ce qui entraîne des navettes de gros tracteurs traversant le village en passant devant l'école. Tout le cheptel de Douains est laissé sans surveillance; aucun gardien n'étant logé sur place. la ferme est située dans le village.</p> <p>Habitant de Douains dans la zone de 150 m à proximité de la ferme, nous subissons bien des nuisances surtout olfactives et la prolifération des mouches. Nous avons apprécié le retrait des animaux cet été 2019, pas de mauvaises odeurs, pas de mouches, on peut faire sécher son linge dehors en toute quiétude.</p> <p>Aucun détail n'est précisé au sujet de l'épandage du lisier sur les champs qui entourent le village : par griffage, par labour après combien de temps avant l'épandage. Une fosse à moins de 50 m d'une habitation, à 100 m d'autres habitations est destinée au stockage de lisier tampon d'après le projet (annexe 15). Est-ce compatible avec le respect de l'environnement des riverains? Ce serait souhaitable que l'enquête débouche sur l'ouverture d'une enquête supplémentaire. Il semble essentiel que la MRAe donne son avis sur ce dossier et que le projet soit revu avec plusieurs aménagements et décisions. Autant dire que je suis opposée à ce projet.</p>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.5 / 3.5 / 7 / 8.2
ALLAIN Gyslène		R48	<p>Totalement opposée à votre projet d'extension. Dossier truffé d'inexactitudes, de contre-vérités et document anti-daté. A une ère de circuits courts, de changement de mentalités dans notre façon de consommer, nous ne voulons pas, M. Van Ranst, de votre projet d'économie circulaire = lait destiné aux Pays-Bas et à la Belgique et de viande destinée à l'Italie et l'Espagne. Nous ne voulons pas dans notre petite commune rurale de votre agriculture intensive calquée sur un modèle américain totalement inadapté. Nous ne voulons pas de vos nuisances d'odeurs, de routes défoncées par vos tracteurs, de lisier épandu en trop grande quantité sur nos sols. Si vous voulez investir puisque c'est votre métier, investissez chez vous en Belgique. Sachez également que ce n'est pas parce que vous vous adressez à une population rurale que les gens ne comprennent rien. Il y a beaucoup de gens instruits et qui ne se laisseront pas faire. Nos maisons n'ont pas à perdre de leur valeur pour un projet totalement inadapté.</p>	1.1 / 1.3 / 1.5 / 1.6 / 3.2 / 3.4 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
M. BICKING	La Cailleterie HOULBEC COCHEREL	O1	Riverain à 300 m du corps de ferme, il se prononce contre le projet suite aux nuisances constatées (odeurs, bruit...) et aux conditions d'élevage des animaux qui ne sortent jamais des bâtiments . Le projet entraînera également un préjudice sur la valeur des biens immobiliers autour de la ferme.	1.1 / 1.4 / 1.6 / 3.1
M. CARTIER	Rue de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	O2	Habitant sur le secteur depuis 1976, il signale qu'il s'oppose au projet pour plusieurs raisons : - le trafic engendré par l'exploitation est inadapté avec les infrastructures routières ; les rues ne sont pas assez larges pour se croiser avec des tracteurs notamment lors des périodes d'ensilage. Il constate que les surfaces en maïs sont en progression au détriment d'herbages qui ont été supprimés d'où un surplus de trafic avec des engins qui roulent très vite. - les méthodes d'élevage sont contraire au bien-être animal, - l'activité engendre des problèmes d'odeur, de mouches ce qui ne permet plus d'ouvrir ses fenêtres en été. - le lait est envoyé en Belgique alors que l'on devrait privilégier des circuits courts. - le risque de pollution des captages d'eau avec les effluents d'élevage. - la présence de bêtes mortes qui restent parfois plusieurs jours avant d'être évacuées. L'augmentation du cheptel se traduira par une augmentation de toutes ces nuisances.	1.1 / 1.2 / 1.3 / 2.2 / 1.8 / 1.9 / 3.1 / 3.4
CONTENSOU Bruno	HOULBEC COCHEREL	O3	Il effectue un travail sur Aristide Briand et sa valeurs et le patrimoine houlbecois. La ferme de la Cailleterie était propriété de M. Briand et il trouve que ce qu'elle est devenue est contraire au projet que celui-ci en avait. Ce site devrait plutôt être orienté vers l'économie locale.	3.4 / 11
Mme BROSEAU	ROUVRAY	O4	Mme Brosseau est membre du conseil municipal de Rouvray. Elle s'oppose au projet pour les raisons suivantes : - les odeurs liées à l'activité d'élevage qui ne permettent parfois pas de manger dehors l'été, - le mode d'élevage avec des vaches qui restent enfermées en permanence, - l'épandage des lisiers sur les terres, - les impacts sur le prix de l'immobilier dans le secteur	1.1 / 1.5 / 1.6 / 3.1
M Le Saux et Mme ALETH	7 rue de la Cailleterie HOULBEC COCHEREL	O5	Ils signalent un non-respect des règles relatives à l'épandage : retournement après épandage non effectué dans les 24h, l'épandage du lisier sur certaines parcelles entraîne des écoulements sur la route de Cocherel. Il existe également des problèmes importants d'odeur, la présence de bêtes mortes qui restent parfois plusieurs jours avant d'être emmenées par l'équarrissage. Ne serait-il pas possible que l'exploitant dispose d'un conteneur réfrigéré pour entreposer les bêtes morts en attente d'enlèvement? Il signale que ces nuisances se sont amplifiées ces dernières années et ce n'était le cas du temps de la ferme Perault.	1.1 / 1.5 / 1.8 / 1.9
M. GOURDEAU		O6	En complément de sa déposition sous forme de signature sur la déposition L1, il tient à signaler qu'il n'y a pas de respect de l'exploitant quant aux horaires de travail : les tracteurs ramènent de l'ensilage parfois jusqu'à 11h / minuit , des épandages sont faits le dimanche, les tracteurs empruntent des chemins interdit au plus de 3t5... Il demande à ce que l'exploitant respecte d'abord ses obligations avant d'envisager de s'agrandir.	1.3 / 1.4 / 1.5 /



NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
VAN GEMERT Yves	Haut Cocherel HOULBEC COCHEREL	O7	Propriétaire de terrains situés en zone Natura 2000 d'une surface de 5 hectares dont une partie est louée à SCEA Perault à titre de prairie. Actuellement des génisses y pâturent. Ces parcelles figurent pour partie dans le périmètre de protection d'un captage d'eau ce qui génère des servitudes. Il se demande si cela a un impact sur le nombre de bêtes autorisées par hectare Il signale que la parcelle ZB 405 est dans le plan d'épandage alors qu'elle est dans le périmètre de protection rapprochée. Est-ce normal? Il signale également que les eaux pluviales en bas de la ferme débordent en cas de forts pluies vers un fossé qui descend vers la vallée.	1.5 / 1.8 / 11
Anonyme		O8	Trois personnes signalent que des déchets sont enfouis dans des terrains autour de la ferme avec du vieux matériel, plastique, pneu, ferraille...	1,7
LEROUX Patrick	Sente aux prêtres HOULBEC- COCHEREL	O9	M. Leroux partage la déposition de M. Stéphane Olivier (déposition C2)	1.5 / 1.8 / 3.1 / 3.2 / 3.3 / 8.2
COHEN Sylviane	7 rue St Vincent HOULBEC- COCHEREL	O10	Elle regrette les conditions d'élevage avec des bêtes qui ne pâturent plus et restent en stabulation toute la journée. Ne trouve pas normal en Normandie. Ce type d'élevage conduit à avoir plus de trafic routier pour nourrir les bêtes et les engins abîment les routes qui ne sont pas adaptées à cela. Elle est contre les élevages intensifs. Elle note également les problèmes de nuisances sonores, d'odeurs et de mouches. Augmenter encore qu'il y a des nuisances n'est pas acceptable; il faudrait plutôt réduire les effectifs du cheptel. Elle signale que ce projet impactera la qualité de l'eau compte tenu des quantités de lisier et fumier à épandre.	1.1/ 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 3.1 / 3.2 /
PHILISPART	HOULBEC- COCHEREL	O11	Est défavorable à ce type de projet : en contradiction avec le projet de Mac-Arthur (village des marques) / risques sanitaires , techniques, gestion des flux entrant et sortant (trafic routier / épandage des lisiers) / impact sur les ressources en eau / problématique utilisation de produits pharmaceutiques pour le bétail / impact sur la valeur immobilière des biens = nuisances pour nous et bénéfiques pour l'éleveur.	1.4 / 1.5 / 1.6 / 2.1 / 3.3
HUVE François		O12	Signale que sur le site "stop-fermeusine.agirpourenvironnement.org" il y a plus de 40 000 personnes qui ont signé la pétition mais on ne retrouve pas cela sur le site de la Préfecture où seuls 250 mails sont enregistrés en provenance de ce site. Il indique également avoir eu des retours de personnes qui n'ont pas réussi à déposer leur contribution sur l'adresse mail de la préfecture et remet deux dépositions sous forme manuscrite (voir L21 et L22).	10
M. LHOSTIS		O13	Sur le plan de la ferme de Douains dans le dossier, la limite de la zone des 100 mètres définissant le périmètre d'inconstructibilité est calculée à partir du bâtiment d'exploitation de la ferme et de bâtiments proches qui ne sont absolument pas des bâtiments d'élevage. Est-ce normal? Pourquoi cette distance n'est-elle pas calculée juste depuis les bâtiments d'élevage?	6

**ENQUETE PUBLIQUE SCEA PERAULT  
DEPOSITIONS FORMULEES PAR COURRIER**

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
ALGRET Angela et Michel	19 bis la Côte aux brebis HOULBEC COCHEREL	L1	<p>En tant qu'habitants de Houlbec-Cocherel, nous tenons donc à vous faire part, par ce courrier, de notre opposition profonde à ce projet pour les raisons suivantes :</p> <p>L'étude d'impact est incomplète et truffée de contre-vérités, elle oublie de traiter des zones entières d'habitations dans son périmètre. L'absence d'avis formulé par la MRAE, pour cause de délai trop court, est tout à fait regrettable, et montre que le dossier est complexe et qu'il faut allonger le délai nécessaire pour le traitement de ce dossier et cette enquête publique.</p> <p>Le demandeur demande à bénéficier de la procédure antérieure à la réforme de l'autorisation environnementale : si le dossier indique (à grand renfort de dates en pied de page) avoir été conçu le 30 juin 2017, quand a-t-il été effectivement déposé pour n'être soumis à enquête publique que maintenant en septembre 2019 ? Certainement au-delà de cette date du 30 juin 2017, puisque l'on trouve référence à la régularisation du forage (pour puiser l'eau) en 2018 et qu'on trouve en page 179 du dossier daté du 30/06/2017 la référence à une étude de bruit réalisée le 13 avril 2018 ... Sauf à savoir prédire l'avenir, comment ce dossier aurait-il pu être finalisé et déposé avant le 30 juin 2017 ? Cette demande est inacceptable et révélatrice d'un état d'esprit, la volonté du demandeur de ne pas être contraint aux lois pour le respect de l'environnement.</p> <p>Le dossier présente des incohérences dans les chiffres annoncés : le dossier indique une évolution de la production de lait de l'ordre de + 60% : comment est-ce possible si le cheptel laitier n'augmente effectivement que de + 19 % comme le clame M. Van Ranst ? Le dossier est inquiétant dans son manque de cohérence.</p> <p><b>Nuisances constatées par les riverains :</b> nauséabondes en provenance des étables, du stockage du lisier à ciel ouvert qui débordent, pollution des sols par le fumier et le lisier, prolifération de mouches, passages bruyants à grande vitesse et intempestifs (jours et nuits) d'engins agricoles, accès non adaptés pour le passage de camions par des petites routes qui desservent des lieux d'habitation, dangerosité de la fréquentation pedestre des chemins d'accès à la Cailletterie.</p> <p><b>Risques pour l'environnement :</b></p> <p>Lorsque l'on constate à la lecture du dossier que l'exploitation actuelle a :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisé un forage en 2002 qu'elle n'a régularisé qu'en 2018</li> <li>- Dû être mise en demeure de se mettre en conformité par la Préfecture pour traiter ses écoulements d'eaux brunes et d'eaux vertes en 2015</li> <li>- Demandé à bénéficier des procédures antérieures à 2017</li> </ul> <p>C'est que le ton est donné, le respect de l'environnement n'est pas la priorité.</p> <p>Orientation renforcée quand on constate que l'exploitation dispose de sa « propre » déchetterie en contrebas du terrain où elle jette plastiques, déchets de bâtiments, et déchets verts dans un joyeux mélange.</p>	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p>La proposition d'extension de l'élevage, qui amènerait le cheptel à plus de 1500 bêtes va donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Générer plus d'émissions de méthane</li> <li>- Consommer plus d'eau de la nappe phréatique</li> <li>- Polluer les sols et la nappe phréatique, car les installations de stockage des effluents ne sont manifestement aujourd'hui déjà pas étanches et que les épandages sont prévus sur des terrains en pente vers la vallée de l'Eure</li> <li>- Par les débouchés du lait qui part en Belgique et de la viande qui va partir en Espagne et Italie, émettre toujours plus de Co<sup>2</sup> et de particules fines polluantes, en mettant toujours plus de camions sur les routes.</li> </ul>	
			<p>Le modèle d'élevage et d'agriculture intensive ainsi prôné, perpétué et encouragé, va, sous couvert d'utiliser les lisiers et fumiers pour enrichir les sols (pour nourrir les mêmes bêtes qui ont servis à produire ces lisiers), continue à épuiser les sols et entraîne le cercle vicieux de l'interdépendance des cultivateurs et des éleveurs intensifs dans un modèle productiviste non respectueux d'un équilibre global de la terre.</p> <p>Si chacun est responsable de son mode de consommation et d'alimentation, il est de la responsabilité de l'Etat de ne pas continuer à cautionner ce modèle désastreux pour l'environnement et le climat.</p> <p><b>Risques humains :</b> Distance des habitations et largeur des routes : L'exploitation actuelle se situe dans un tissu de maisons individuelles important : 150 habitations se trouvent actuellement à moins de 800 m des bâtiments de cette exploitation, et plus près encore des terrains envisagés pour l'épandage. Faire évoluer cette exploitation dans les proportions envisagées est totalement incompatible avec ce tissu habité.</p> <p><b>Odeurs :</b> L'étude d'impact indique qu'à plus de 200m, les riverains ne peuvent pas être gênés par les odeurs (pourtant des mesures acoustique sont été faites préventivement à ces mêmes distances, donc le bruit va plus loin que les odeurs ?). C'est absolument faux, de nombreux habitants pourront en témoigner.</p> <p>Depuis l'incendie de 2015 et la reconstruction d'un nouveau bâtiment en 2017, les odeurs fortes de lisier sont le quotidien des riverains. Des haies n'arrêtent en rien les odeurs. D'autant plus qu'une haie, pour devenir touffue, nécessite un entretien : l'état des haies actuelles de l'exploitation montre le niveau d'entretien qu'on peut attendre de la SCEA Perault.</p> <p>De même, depuis plusieurs étés ces mêmes riverains subissent des infestations de mouches : s'il est difficile de prouver la causalité, cette coïncidence est troublante</p> <p><b>Risque routier :</b> Pour ce qui est du risque routier, plus de bêtes entrainera plus d'allers venues, si ce n'est pour le ramassage du lait (comme expliqué dans l'étude), mais pour les envois à l'abattoir des veaux, l'équarrissage, l'alimentation, les allées-venues entre Douains et Houlbec des génisses.</p> <p>Si les employés de cette ferme étaient respectueux du code de la route, s'ils ne roulaient pas à tombeau ouvert le téléphone portable à la main, et s'ils ne laissaient pas la route couverte de boue les trois quart de l'année, cela ne poserait en effet certainement pas de problème majeur.</p> <p>Mais force est de constater aujourd'hui que le respect des usagers de la route et des habitants du secteur étant le cadet de leurs soucis, l'agrandissement de l'exploitation ne fera qu'amplifier ces phénomènes, puisque le même personnel aura plus de travail et sera enclin à aller toujours plus vite !</p> <p>De plus les routes et bas-côtés se verront encore plus dégradés, et devront être réparés aux frais du contribuable.</p>	

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
			<p><b>Bien-être animal :</b> A l'heure où la prise de conscience se généralise sur l'inacceptabilité de nombreuses conditions d'élevage, que penser de ce projet où les vaches seront entassées dans une stabulation sans voir la couleur du ciel même sur les aires d'exercices , ni le moindre brin d'herbe fraîche ?</p> <p><b>Modèle économique :</b> Dans ses projections pour les marchés agricoles européens émises en janvier 2018, la Commission Européenne (CNIEL) reste très prudente sur les perspectives du marché laitier (les stocks européens de la crise de 2015-2016 n'ont été écoulés qu'en janvier 2019), et si elle garde un semblant d'optimisme pour le marché laitier (pas sous forme liquide) à horizon 2030, cela reste fragile. Quelle est donc l'intérêt de produire quasiment deux fois plus de lait dans cette exploitation ? De plus elle indique bien que la production de viande bovine va aller décroissant : quelle est donc la pertinence de lancer une production de veaux destinés à la boucherie, sans que ce soit une production à destination locale et/ou qualitative ?</p> <p><b>Intérêt public :</b> Ce projet , ne créant aucun emploi, et dont une grande partie des employés est polonaise, bénéficiant à une holding belge, va, pour engranger plus de bénéfices, multiplier les nuisances olfactives, visuelles, routières et environnementales occasionnées à un voisinage ayant choisi de résider à la campagne, défoncer encore plus les routes entretenues aux frais du contribuable, mettre plus de camions sur les routes pour transporter des denrées et générer des émissions de méthane et de carbone de plus en plus importantes... tout en perpétuant un modèle d'élevage et d'agriculture intensive désastreux pour la planète. La mobilisation des habitants contre ce projet, largement reprise dans les médias, témoigne du fait que notre opposition personnelle est largement partagée : Un projet de ferme de 1000 vaches près de Vernon, dans l'Eure : Un projet de ferme de 1 000 vaches fait polémique près de Vernon, dans l'Eure</p> <p style="text-align: center;">Le propriétaire de l'exploitation fait actuellement miroiter dans les médias le fait qu'il ait réussi à racheter la fromagerie adjacente, annonçant création d'emploi et production locale.... En réalité aucun projet n'est bouclé, cette fromagerie était initialement dédiée à de la fabrication intégralement industrielle de « fromage » destiné à l'industrie agroalimentaire, on est donc loin des circuits courts.</p> <p>En l'absence de réel projet et dossier ad hoc, cet élément n'est absolument pas pertinent à introduire dans la balance qui permet de juger de la pertinence de ce projet, la fromagerie existait avec une ferme à 400 vaches laitières, elle n'a pas besoin de plus de production laitière, il n'y a pas de lien de dépendance entre extension et fromagerie. C'est pourquoi, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nous vous demandons de donner un avis défavorable à ce projet SCEA Perault de la Holding Van Ranst.</p>	
BLED Ghyslaine et Albert	28 les clairières de la fortelle HOULBEC COCHEREL	L2	<p>Le projet en répond pas aux lois du respect de l'environnement (émission de méthane, surconsommation d'eau, pollution des sols...).</p> <p>Nous constatons des odeurs fortes de lisier, et devons certains jours renoncer à déjeuner dehors.</p> <p>Les routes ne sont pas adaptées pour un trafic accru dû à l'extension de la ferme.</p> <p>Où est le bien-être animal?</p> <p>Sur le plan économique, aucune évolution favorable à la région : le lait part en Belgique, les veaux sont abattus pour une vente en Italie et Espagne. Où est le circuit court?</p> <p>Demande de formuler un avis défavorable.</p>	1.1 / 1.3 / 2.1 / 2.3 / 3.4 /

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
M et Mme TILLON	HOULBEC COCHEREL	L3	Déposition identique à L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
MIROTCHNIKOFF Frédérique	3 rue de l'église CHAMBRAY	L4	Dépose en main propre un courrier manuscrit s'opposant aux projet pour les raisons suivantes identiques au courrier L1.	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
DASSONNEVILLE Jean-Luc		L5	Dépôt de la copie d' un arrêt du 9 décembre 2010 de la cour d'appel de Rouen concernant un litige lié au cheptel de l'ancienne exploitation de l'EARL du Monastère et évoquant dans l'exposé du litige un jugement du TGI d'Evreux du 25/02/2005 déclarant irrecevable la demande de l'EARL du Monastère de poursuivre son activité.	4.1
CAILLARD	7 route de la vallée Bonce ROUVRAY	L6	Nous sommes alertés sur l'impérieuse nécessité de modifier nos comportements afin de limiter nos émissions de CO2 entraînant une hausse des températures. Les élevages bovins sont pourvoyeurs d'une grande quantité de CO2 et augmenter la capacité de production est une aberration. Demande un moratoire à cet agrandissement.	2.3
M DASSONNEVILLE	DOUAINS	L7	Remise d'un état du greffe du Tribunal de Commerce d'Evreux concernant l'EARL du Monastère et indiquant en date du 29/11/2004 le constat de la fin de l'autorisation du maintien de l'activité de cette EARL.	4.1
CADRE-BE Nadine	8 rue St Vincent HOULBEC COCHEREL	L8	Déposition identique à la déposition L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
LEBOEUF Bernard	39 rue du château ST PIERRE DU VAUVRAY	L9	Déposition identique à la déposition L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
Anonyme		L10	Demande l'abandon du projet d'extension compte tenu des risques sanitaires, pollution des sols, menaces sur l'environnement, + bien-être des animaux / problèmes d'odeurs / mouches / circulation des engins /	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.5 / 3.1
Anonyme		L11	Demande d'émettre un avis négatif sur ce projet qui menace l'environnement / Impact sur le bien-être animal, nuisances sonores, circulation, accroissement de la consommation d'eau, émanation d'ammoniac, nuisances olfactives, mouches...	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 2.1 / 3.1
Mme OGE	La Cailleterie HOULBEC COCHEREL	L12	Contre le projet d'extension : épandage de lisier, odeurs, trafic des camions, insectes, préjudice sur biens immobiliers	1.2 / 1.3 / 1.5 / 1.6

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
M. Mme LAIR Serge	6 rue des Sous Comons CHAMBRAY	L13	Après avoir assisté à la réunion du 28/09, demande de prendre note de leur opposition au projet d'extension. Soucieux d'une alimentation saine pour tous, d'éviter la souffrance animale et préserver la nature.	3.1 / 3.3 / 10
Conseil Municipal	ST PIERRE LES BAILLEUL	L14	Délibération du Conseil Municipal donnant un avis défavorable au projet	10
HEROUARD Bernard et Catherine	11 allée des bois HOULBEC- COCHEREL	L15	Déposition reprenant les éléments de la déposition C188 et L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
JOSSE Gérard	6 Clos des Vallons HOULBEC- COCHEREL	L16	Courrier copie de la déposition C221	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
DESCLOUDS Bernard et Marie- France	18 rue de la côte aux brebis HOULBEC COCHEREL	L17	Inquiets du projet d'extension car nous vivons dans un environnement agréable que nous aimerions préserver. Depuis des années nous subissons de plus en plus fréquemment des odeurs nauséabondes, invasion de mouches. Nos craintes viennent de la proposition d'extension démesurée de cette ferme. Il serait plus logique que des fermes de ce type s'installent dans des zones d'activités industrielles afin de laisser place à des éleveurs plus respectueux du bien-être animal , en pleine nature. Nous nous opposons à cette extension	1.1 / 1.2 / 3.2 / 6
M. MOULARD Fabrice Président de la FNSEA		L18	L'éleveur travaille sur 2 sites dans le parfait respect de la réglementation et sans nuisance particulière pour son voisinage. Pour des raisons de rationalisation de la gestion de l'exploitation il a souhaité rassembler son troupeau sur un même site et a sollicité un permis de construire pour agrandir ses capacités d'accueil tout en faisant une mise aux normes pour répondre aux exigences environnementales. le projet s'établit à 634 VL maxi et l'éleveur est dans le strict respect de la procédure. Le permis de construire a été accordé le 30/09/2017. Nous soulignons la bonne volonté de l'éleveur qui a adapté son projet pour satisfaire aux exigences supplémentaires de son environnement et assurer un voisinage apaisé. La question de l'épandage n'est pas problématique ; les quantités supplémentaires à épandre trouveront un débouché sur de nouvelles parcelles. La volonté de l'éleveur de s'approvisionner localement pour nourrir ses animaux offre des débouchés supplémentaires aux céréaliers locaux (luzerne, maïs...) en leur permettant d'allonger la rotation ce qui diminue les besoins en phytosanitaires. Nous attirons l'attention sur les emplois générés (11 au total). la fromagerie locale a vocation à être rouverte par la suite. Si la France souhaite conserver une agriculture en capacité de fournir une alimentation saine et durable à ses concitoyens il va falloir accepter que tous les projets respectant la réglementation ne soient pas abusivement bloqués pour des raisons dogmatiques. Sinon l'alimentation des français viendra de l'étranger dans des conditions de production ne respectant pas nos standards de qualité.	9
DASSONNEVILLE Jean-Luc	DOUAINS	L19	Dépôt par M. Dassonneville à la demande de M. Benjamin Roorda de deux documents : une requête introductive d'appel de M. Roorda Ynze contre l'ordonnance du 23 mai 2019 du Tribunal Administratif et une assignation à l'agent judiciaire du Trésor. Ces documents sont relatifs aux litiges liés à la liquidation judiciaire de l'EARL du Monastère.	4.1

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
DASSONNEVILLE Jean-Luc	DOUAINS	L20	Dépôt d'une page Legifrance reprenant l'article L111-3 du Code Rural sur les distances d'éloignement des bâtiments d'élevage.	6
HUVE François		L21	Dépôt d'un mail de Mme Daphné PENAUD qu'elle n'a pas réussi à envoyer sur l'adresse mail de l'enquête. <i>"L'agriculture et l'élevage industriel sont source de pollution, de destruction de l'emploi et de souffrance animale. Rien de positif n'en ressort si ce n'est que profit?. Ne cédez pas à la pression des industriels et défendez une agriculture paysanne respectueuse des hommes, des animaux, de l'environnement."</i>	3.1/ 3.2
HUVE François		L22	Dépôt d'un mail de Mme Françoise KOBYLARZ qu'elle n'a pas réussi à envoyer sur l'adresse mail de l'enquête. <i>"Je m'oppose à ce projet , ce modèle agricole date du siècle dernier et on voit les conséquences catastrophiques sur l'environnement, la vie des paysans, la bienveillance animale. Il pousse les citoyens à rejeter cette Europe qui favorise cette agriculture, cette alimentation mortifère. Les gens mangent moins de viande, exigent le local et la saison. la ferme des 1000 vaches près d'Amiens est un fiasco. Arrêtons cette dérive qui nous mène dans le mur avec les gaz à effet de serre".</i>	3.1/ 3.2
Association ADHECA		L23	Dépôt d'une pétition de 1023 personnes s'opposant au projet d'extension	1.5 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.3 / 3.4
AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT		L24	Dépôt d'une pétition de plus 40 000 personnes s'opposant au projet d'extension	10
SERGENT Evelyne	7 rue de la vallée Bance ROUVRAY	L25	Déposition identique à la déposition L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
BOUCHER Christian	27 rue de la Côte aux brebis HOULBEC- COCHEREL	L26	Déposition identique à la déposition L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
M. DUPONT	ECOS	L27	Déposition identique à la déposition L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
Famille GOURDAU	La Cailleterie HOULBEC COCHEREL	L28	Déposition identique à la déposition L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7

NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS	THEMES
LEJEUNE Dominique	CHAMBRAY	L29	Déposition identique à la déposition L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
VARRAUD Anne- Marie	CHAMBRAY	L30	Déposition identique à la déposition L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
LEPLET Nicole	EVREUX	L31	Déposition identique à la déposition L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
LONGAVESNE Sylvie	EVREUX	L32	Déposition identique à la déposition L1	1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.7 / 1.8 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 3.1 / 3.4 / 3.6 / 5 / 7
LANGLOIS Sylvie	11 chemin des Juris DOUAINS	L33	Contre l'augmentation des bovins : nuisances déjà constatées / mauvaises odeurs / densité du lisier , pollution des champs (épandage), beuglement des vaches car pas d'espace pour bouger, routes non faites pour le passage de tracteurs de plus en plus imposants...	1.1 / 1.4 / 1.5 / 3.1
Association Les Nu- pieds se chaussent Mme COMMES	COURCELLES SUR SEINE	L34	Opposée à cette industrialisation effrénée du vivant. Les vaches sont enfermées dans des hangars bétonnés sans possibilité de voir les prés.	3.1 / 3.2
M. VICKOFF Patrick	2 rue du château Brécourt DOUAINS	L35	La ferme usine de 1069 animaux n'est pas souhaitable. Elle ne correspondrait pas à l'opinion de 90% des français qui rejettent ce-type d'élevage avec des animaux enfermés dans des espaces de vie restreints / elle participerait à la détérioration de l'environnement .../ n'apporte aucun emploi , nuisances pour les riverains, odeurs, mouches, trafic. Est joint un courrier du 15/09/2017 à MM Van Ranst concernant les salissures de la route lors de l'ensilage de maïs juste devant l'entrée de sa maison et relatant des problèmes similaires en 2014. Suite à ce courrier M. Van Ranst est passé le voir et promis l'intervention d'un employé qui n'est jamais venu. Il a dû nettoyer lui-même.	1.1 / 1.2 / 1.3 / 3.1 / 3.2 / 5
M. VICKOFF Patrick	2 rue du château Brécourt DOUAINS	L36	Lettre d'observations sur l'étude d'impact montrant des insuffisances, des contradictions et des présentations pouvant prêter à confusion pour des lecteurs et concernant le fait qu'il n'y a pas de pâtures sur le site de Douains / d'augmentation de problèmes d'odeurs s'il y a doublement de l'effectif / de l'absence de cultures pièges à nitrate / Absence de vidéosurveillance et de présence sur le site de Douains / absence de haies prévues sur le site de Douains /	1.3 / 1.4 / 2.4 / 3.1 / 3.5 / 7



COMMUNE	Date	NOM	DOMICILE	Registre : R Oral : O Lettre : L Courriel : C	OBSERVATIONS
HOULBEC COCHEREL	03/09/19	DUBUIS Samuel	Rue de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C1	<p>J'ai acquis une résidence secondaire en avril 2018, sise 4 chemin entre deux bois, rue de la Fortelle, 27120 Houlbec-Cocherel. Travaillant à Paris, je m'y ressource le week-end, accompagné de mon épouse et de mes trois enfants âgés de 16,12 et 8 ans. Comme vous l'avez très probablement constaté en vous déplaçant sur le terrain, ce coin est un havre de paix et de verdure, surplombant la vallée de l'Eure. Seule ombre au tableau : les nuisances de l'entreprise Perault qui, pour ce qui me concerne, se traduisent d'ores et déjà, par des nuisances olfactives (accentuées lorsque le vent est secteur ouest, ce qui est souvent le cas dans ces contrées !) et la présence de mouches en grand nombre, particulièrement gênantes. En l'état, cette situation m'empêche d'envisager tout projet locatif pour mon bien immobilier. C'est un préjudice financier que je peux estimer si cette information vous paraissait nécessaire. C'est pourquoi, je m'oppose fermement au projet d'extension envisagé qui ne ferait qu'accroître les nuisances très présentes.</p>
HOULBEC COCHEREL	05/09/19	OLIVIER Stéphane	Les clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C2	<p>Le modèle économique des exploitations de 1000 vaches et + nous est importé des Pays bas. L'Europe économique (celle qui est au pouvoir en Europe) alloue des subventions pour la mise en place de ces standards d'agrobusiness et les banques prêtent avec grand plaisir car elles préfèrent recevoir un paysan élevé au business plan que perdre leur temps à trouver des solutions pour 9 « bouseux » qui souhaiteraient être soutenus dans leur transition écologique. Pour ces derniers, circulez, il n'y a rien à voir. Ce projet d'extension de la SCEA PERAULT entre évidemment dans la première catégorie.</p> <p>Les désagréments de ce genre de projet sont bien connus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact environnemental : pollution des eaux, des sols, nuisances olfactives, etc...</li> <li>- Mal-être animal qui développe stress et troubles de comportement dans de telles structures ;</li> <li>- Impact économique au détriment des petits exploitants : chute du prix du lait/ fermeture des petites exploitations/ les emplois perdus dans ces petites fermes ne sont pas compensés dans ces exploitations robotisées de 1000 vaches.</li> <li>- La présence de produits pharmaceutiques y est plus présente qu'ailleurs / Quel bonheur pour les rois de la chimie !</li> </ul> <p>Bref, ce projet est anachronique de l'217; agriculture raisonnée que nous devons mettre en place, de la préservation de notre environnement et de notre planète. Merci à la préfecture de l'Eure et au nouveau parti La république en marche de se positionner du bon côté. C'est dans les cas concrets qu'on juge de la sincérité du projet environnemental d'un gouvernement.</p>

HOULBEC COCHEREL	07/09/19	OLIVIER Stéphane	Les clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C3	<p>Je viens d'assister à la réunion autour du projet de plus de 1000 vaches de MR VAN RANST. Pour qu'une enquête publique soit menée convenablement, il faudrait au préalable que les documents émis par des organismes agréés (la chambre d'agriculture pour la nommer) ne soient pas erronés et « datés ». Sinon, comment peut-on demander à des citoyens d'avoir une bonne compréhension de la situation et émettre un avis ?</p> <p>« Le dossier autorisation ICPE hors annexes et grands plans », qui semble être le document majeur de la communication (+ de 250 pages et beaucoup d'informations techniques) date de juin 2017. Quel le principal grief évoqué ce matin par les citoyens (et particulièrement les habitants de la petit fortelle, de la grande fortelle et de la Côte au brebis) ? « Nous avons constatés une recrudescence depuis 2 ans des nuisances olfactives », constat que Monsieur VAN RAST ne réfute même pas .... oralement ! En page 15 de ce document officiel, il est écrit : « le lotissement des clairières de la Fortelle est situé à plus de 200 m au sud du site : ces maisons ne sont pas concernées par les émissions sonores et olfactives de l'élevage ». Si les nuisances actuelles ne font pas l'objet d'une communication expresse, comment peut-on évoquer les nuisances futures de ce futur projet ? Ce document ancien (Juin 2017) est donc erroné et caduque.</p> <p>Je n'ai pas les compétences pour savoir si d'autres éléments techniques fournis par ce document nécessiteraient une actualisation, mais il me semble nécessaire qu'en attendant la ferme « 4.0 » un dossier autorisation ICPE hors annexes et grands plans V2.0 voit le jour !</p> <p>De plus, nous avons tous constaté (citoyens et élus) que Mr VAN RAST avait choisi de communiquer à minima, dans le but sans doute d'atteindre la date butoir du 04/10/2019 sans que les opposants à ce projet n'ait le temps d'organiser la contradiction à ce projet.</p> <p>Pour résumé, je sollicite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une nouvelle étude afin qu'elle prenne véritablement en compte la situation actuelle ;</li> <li>- un report de l'échéance de cette enquête publique afin que nous soyons mieux informés et permettre aux opposants de ce projet de se structurer.</li> </ul>
HOULBEC COCHEREL	08/09/19	JOLY Pascal	Les clairières de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C4	<p>Nous avons fait l'acquisition d'une maison en avril 2017 aux Clairières de la Fortelle. Cet environnement magnifique , boisé nous a immédiatement séduit. Le seul inconvénient de cet endroit sont les odeurs selon le vent ,très puissantes venant de la ferme de l'élevage bovin Perault a la Cailleterie. Il est évident qu'un éventuel agrandissement de cette exploitation ne va pas arranger cette situation déjà bien embêtante.</p> <p>Nous nous opposons a cet agrandissement qui pose question quand a l'impact environnemental , le bien être animal et l'interêt général.</p>
	08/09/2019	REDONDO Louis		C5	<p>Je n'accepte pas le développement d'une entreprise agricole business dangereuse pour la santé de la population et l'environnement , l'aggravation de la condition animale avec plus d'animaux vivant dans des espaces clos , je n'accepte pas l'aggravation du dérèglement climatique car plus de vaches plus de transport sur nos petites routes et plus de nitrates dans les nappes phréatiques . Pour l'ensemble de ces raisons je vous demande de bien vouloir rejeter la demande formulée par l'élevage bovin SCEA Perault qui se situe près de mon domicile sur le lotissement des clairières de la fortelle .</p>

	12/09/2019	GUILASO Véro		C6	<p>Je suis résidente à toute proximité de l'Eure et me permets ainsi de vous contacter au sujet du projet d'extension de l'élevage Perrault à la Cailleterie sur les communes d'Houlbec-Cocherel et Douains.</p> <p>Je suis en effet sensibilisée par tout ce qui touche à la sauvegarde de la nature, la protection des animaux ainsi que par la transformation de notre société : les consommateurs / citoyens veulent en effet de plus en plus que les animaux soient respectés, manger sainement avec des produits de qualité et ils se détournent des grands distributeurs/ producteurs.</p> <p>Ces industries animales de masse sont contraires aux tendances actuelles qui s'accroissent.</p> <p>Je comprends la problématique des communes qui recherchent des dynamiques économiques. Pour cette question, je vous recommande de suivre les recommandations du patriarche d'Auchan, Monsieur Mulliez, toujours visionnaire, lequel prône le développement en masse de sites de permaculture (soit des productions bios en circuit court dont la rentabilité a déjà fait ses preuves); ainsi, les sites industriels doivent être alloués à de l'agriculture bio:  <a href="https://positivr.fr/gerard-mulliez-auchan-permaculture/?utm_source=ActiveCampaign&amp;utm_medium=email&amp;utm_content=Découvrez+les+derniers+articles+sur+POSITIVR&amp;utm_campaign=POSITIVLette+r+V2">https://positivr.fr/gerard-mulliez-auchan-permaculture/?utm_source=ActiveCampaign&amp;utm_medium=email&amp;utm_content=Découvrez+les+derniers+articles+sur+POSITIVR&amp;utm_campaign=POSITIVLette+r+V2</a></p> <p>Par ce message, je vous demande de ne pas donner une suite favorable à ce projet, et de réorienter les activités économiques prévues vers celles agricoles durables pour préserver la planète en lien avec le respect dû aux animaux et qui constituent notre survie sur notre planète.</p>
	12/09/2019	PETCH Sandra		C7	<p>J'exprime, par ce mail, mon opposition à l'extension de l'élevage industriel à Houlbec Cocherel.</p> <p>Il n'est plus un secret que l'élevage intensif nuit à l'environnement, à la santé humaine et au respect de la vie animale, et va à l'encontre d'un modèle agricole raisonnable et raisonné.</p>
	12/09/2019	FASSBENDER Nelly		C8	<p>Je viens d'apprendre qu'entre Vernon et Evreux dans l'Eure, un projet d'extension d'élevage bovin va faire surgir une nouvelle usine de 1000 vaches et que les promoteurs sont Belges ! Car dans leur pays, il n'est pas question d'agir de la sorte !!</p> <p>Je suis contre ce projet et choquée qu'en France on puisse encore, alors que l'animal a été reconnu comme être doué de sensibilité, on puisse réaliser ce genre d'élevage. Les animaux ne sont pas élevés selon leur nature. Ces élevages polluent l'environnement et ne créent que peu d'emplois.</p> <p>De plus, à l'heure où l'on privilégie l'agriculture locale et l'élevage local ET digne, il n'est pas pensable de voir multiplier ce genre d'élevage. Les français ne veulent d'ailleurs pas de ces "usines" qui sont une honte pour le pays.</p> <p>Je vous prie de bien vouloir prendre en compte mon avis.</p>
	12/09/2019	BERTHIER Martine		C9	<p>Je viens d'apprendre qu'entre Vernon et Evreux, un projet d'extension d'élevage bovin va faire surgir une nouvelle usine de 1000 vaches.</p> <p>Dans le cadre de l'enquête publique ouverte du 2 septembre au 4 octobre 2019, je tiens à signaler que je m'élève contre ce projet pour des motifs éthiques, sanitaires, environnementaux, socio-économiques...</p> <p>Il est absolument inhumain, abominable de faire vivre des animaux dans de telles conditions !</p> <p>Les vaches ne sont pas des machines ! C'est un enfer que leur fait subir ce genre d'exploitation.</p> <p>J'espère de tout coeur que ce projet sera à jamais interdit !</p>

	12/09/2019	WABLE Gilberte		C10	<p>contraire un coup d'arrêt vigoureux que j'attends pour ces élevages géants menés de façon industrielle. Je fais partie des très nombreuses personnes excédées de voir l'hypocrisie des dirigeants actuels, qui en paroles, se prétendent favorables à l'écologie, et en actes, font exactement le contraire.</p> <p>L'éleveur a déjà 500 bêtes. C'est beaucoup. Pour 1000, c'est NON ! A noter qu'à Drucat et Buigny, dans la Somme, la ferme-usine n'a été autorisée par arrêté préfectoral que pour 500 bêtes, même si, par un forçage illégal, elle en compte 870. Pourquoi autoriserait-on à 1000 cette fois-ci ? Les ressources en eau, l'infrastructure routière, les surfaces d'épandage du lisier ne sont pas adaptées à un tel doublement. La pression sur l'environnement n'est déjà que trop forte.</p> <p>Et pourquoi tout ce lait ? Pour être réduit en poudre après qu'on y ait prélevé de quoi faire un beurre dont on n'a que faire. Pour qu'à cette poudre soit ajoutée de l'huile de palme en vue de refaire un prétendu « lait » qu'on ira vendre en Afrique. Ignobles principes : « C'est bien assez bon pour eux », et peu importe, « ça fait de l'argent ». Or cet argent ne va qu'à un tout petit groupe d'individus qui concentrent à eux seuls le revenu et le pouvoir, et qui ont sous leurs ordres un groupe bien plus important d'ouvriers agricoles prolétariés. Cette concentration –désastre social - fait le vide, en menant à la ruine et au suicide ceux qui ne peuvent résister à la concurrence.</p> <p>La production, au moins, satisfait-elle les consommateurs ? Absolument pas, parce qu'elle est de mauvaise qualité. Les vaches vivant continuellement enfermées sous hangar ne peuvent évidemment pas fournir ce que des vaches nourries à l'herbe en plein air et au soleil fournissent naturellement. Les consommateurs veulent du bio, veulent préserver leur santé, terriblement mise à mal par la production industrielle. Ils ne veulent pas des OGM dans le soja importé pour nourrir ces bêtes, soja qui contribue aux incendies en Amérique du Sud, qui eux-mêmes augmentent la force des tempêtes et le dérèglement général. Ils ne veulent pas des pesticides, des lisiers épandus qui tuent les terres, de l'antibiorésistance, des épidémies. Ils n'en veulent PAS !</p> <p>Et au nom de quoi 2 ou 3 individus auraient-ils le droit de s'imposer pour « faire de l'argent » face au refus majoritaire de la population ? Sommes-nous en démocratie, ou sous la dictature de quelques individus dont l'objectif est leur enrichissement personnel, avec le plus grand mépris pour la volonté du plus grand nombre et de l'intérêt général ?</p> <p>D'ailleurs, qu'attendent-ils, pour se faire accepter, de montrer que leur activité est d'intérêt général ? Qu'attendent-ils aussi de montrer que leurs bêtes sont bien traitées ? L'interdiction qui est faite de filmer l'intérieur de l'installation en dit long. Ils savent parfaitement que c'est inacceptable : saleté peut-être, mauvais traitements, en tout cas abrutissement infligé, absence d'espace, de vie sociale adaptée aux besoins de ces animaux, surmenage et vie courte par exploitation maximale.</p> <p>Il est curieux enfin de constater que les porteurs de ce projet d'agrandissement sont Belges (comme ailleurs, par exemple à Pitgam pour les 107.000 poules). Ainsi les Belges viennent faire en France ce qu'ils ne peuvent pas - ou plus - faire dans leur pays. La France avec sa législation très accommodante se montre en retard. Les gens en ont assez d'être la poubelle des autres. Ils demandent des lois qui les protègent, qui protègent l'avenir, et dont ils puissent être fiers.</p> <p>NON à l'extension de l'élevage bovin sur les communes de Houllbec-Cocherel et Douains.</p>
	13/09/2019	CERISE Jeanne		C11	<p>Je suis consternée d'apprendre que la France a autorisé une entreprise à installer 1000 vaches qui seront enfermées, traitées comme des machines à produire : c'est inhumain et scandaleux. De plus cela a des conséquences sur l'augmentation de la pollution. Toutes les indications stipulent qu'un retour à des pratiques agricoles et d'élevage doit impérativement s'effectuer selon des valeurs fondamentalement gérables par les communautés dans lesquelles elles se trouvent; il est temps de protéger les communautés et les entreprises familiales pour éviter le gâchis.</p>
		BRZEZINSKI Bruno et Véronique		C12	<p>Nous venons par le présent mail, et en tant qu'habitants d'un périmètre très proche de la SCEA PERAULT, vous demander de bien vouloir allonger le délai de réalisation de l'enquête publique en cours.</p> <p>Le dossier présenté est complexe, multi sites, avec de nombreuses conséquences sur l'environnement et le cadre de vie. Il mélange également allègrement sujets de régularisation et d'extension, créant un flou qui nécessite des analyses précises.</p> <p>L'étude d'impact jointe au dossier présente de nombreuses failles et inexactitudes et il faut un temps certain pour pouvoir en démontrer les erreurs.</p> <p>Ce dossier impactant directement la vie de plusieurs centaines d'habitants et de plusieurs communes, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir demander au Préfet le prolongement du délai de réalisation de l'enquête publique.</p>
	14/09/2019	HUVE François		C13	<p>D'après l'article 1er de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de cette enquête publique, vous disposez de la possibilité de la prolonger pour une durée maximale de quinze jours.</p> <p>Vu l'importance du dossier et les impacts importants qu'aurait l'extension de cet élevage, je vous demande la prorogation de l'enquête publique jusqu'au 19 octobre 2019.</p>

	14/09/2019	SOUBRIER Catherine		C14	<p>Nous venons par le présent mail, et en tant qu'habitants d'un périmètre très proche de la SCEA PERAULT, vous demander de bien vouloir allonger le délai de réalisation de l'enquête publique en cours.</p> <p>Le dossier présenté est complexe, multi-sites, avec de nombreuses conséquences sur l'environnement et le cadre de vie. Il mélange également allègrement sujets de régularisation et d'extension, créant un flou qui nécessite des analyses précises. L'étude d'impact jointe au dossier présente de nombreuses failles et inexactitudes et il faut un temps certain pour pouvoir en démontrer les erreurs.</p> <p>Ce dossier impactant directement la vie de plusieurs centaines d'habitants et de plusieurs communes, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir demander au Préfet le prolongement du délai de réalisation de l'enquête publique.</p>
	14/09/2019	SOUBRIER Jacques		C15	<p>Nous venons par le présent mail, et en tant qu'habitants d'un périmètre très proche de la SCEA PERAULT, vous demander de bien vouloir allonger le délai de réalisation de l'enquête publique en cours.</p> <p>Le dossier présenté est complexe, multi sites, avec de nombreuses conséquences sur l'environnement et le cadre de vie. Il mélange également allègrement sujets de régularisation et d'extension, créant un flou qui nécessite des analyses précises.</p> <p>L'étude d'impact jointe au dossier présente de nombreuses failles et inexactitudes et il faut un temps certain pour pouvoir en démontrer les erreurs.</p> <p>Ce dossier impactant directement la vie de plusieurs centaines d'habitants et de plusieurs communes, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir demander au Préfet le prolongement du délai de réalisation de l'enquête publique.</p>
HOULBEC COCHEREL	15/09/2019	PINAULT Ange	Clairière de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C16	<p>Habitant aux Clairières de la Fortelle, proche de la ferme de la Cailleterie, nous vous demandons :</p> <p>&gt; 1. de nous inclure dans l'impact généré par l'agrandissement de la ferme.</p> <p>&gt; 2. de bien vouloir allonger le délai de réalisation de l'enquête publique en cours.</p> <p>En effet, le dossier présenté est complexe, multi sites, avec de nombreuses conséquences sur l'environnement et le cadre de vie. Il mélange également allègrement sujets de régularisation et d'extension, créant un flou qui nécessite des analyses précises.</p> <p>&gt; 3 L'étude d'impact jointe au dossier présente de nombreuses failles et inexactitudes et il faut un certain temps pour pouvoir en démontrer les erreurs.</p> <p>Ce dossier impactant directement la vie de 150 habitations dans un rayon de 800m et de plusieurs communes, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir demander au Préfet le prolongement du délai de réalisation de l'enquête publique.</p>
HOULBEC COCHEREL	15/09/2019	GAILLARD Evelyne		C17	Je ne souhaite pas l'extension de la ferme car ça apporterait trop de nuisances de désagréments aux riverains
HOULBEC COCHEREL	15/09/2019	DUGUE Monique		C18	<p>Une nouvelle ferme des mille vaches entre Vernon et Evreux. NON,NON. Alors que nous connaissons tous les méfaits de ces surconcentrations,d'une agriculture et d'un élevage intensifs,et alors que notre gouvernement dit vouloir s'engager(plus vite,car il y a urgence) vers un monde paysan respectueux de notre terre,du bien-etre animal et donc ,de notre santé,il est impensable que de tels projets voient encore le jour.De beaux discours sur la foret amazonienne,mais,on va encore importer du soja,génétiqument modifié et qui polluera aussi par le transport que cela implique. On va exterminer des populations.,générer de la misère qui provoque des migrations . Tout est lié....</p> <p>L'important n'est pas de produire d'avantage,mais mieux et en se penchant sur l'incroyabl e gachi s de nos sociétés à toutes les étapes de la production à la consommation.</p> <p>Je veux un monde meilleur pour mes enfants et mes petits enfants,pas un monde ou l'espérance de vie en bonne santé commence à reculer.</p>
HOULBEC COCHEREL	15/09/2019	VAL DE GRACE Geneviève	Clairière de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C19	<p>Habitant aux Clairières de la Fortelle, proche de la ferme de la Cailleterie, nous vous demandons :</p> <p>1. de nous inclure dans l'impact généré par l'agrandissement de la ferme.</p> <p>2. de bien vouloir allonger le délai de réalisation de l'enquête publique en cours.En effet, le dossier présenté est complexe, multi sites, avec de nombreuses conséquences sur l'environnement et le cadre de vie.</p> <p>Il mélange également allègrement sujets de régularisation et d'extension, créant un flou qui nécessite des analyses précises. L'étude d'impact jointe au dossier présente de nombreuses failles et inexactitudes et il faut un certain temps pour pouvoir en démontrer les erreursCe dossier impactant directement la vie de 150 habitations dans un rayon de 800m et de plusieurs communes, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir demander au Préfet le prolongement du délai de réalisation de l'enquête publique.</p>

HOULBEC COCHEREL	15/09/2019	TEJERO Jean- Pierre	17 rue de la côte aux brebis HOULBEC COCHEREL	C20	<p>j'habite la commune d'Houlbec Cocherel aussi en tant qu'habitant d'un périmètre très proche de la SCEA PERAULT, je vous demande de bien vouloir obtenir de Monsieur le Préfet que le délai de réalisation de l'enquête publique en cours soit allongé.</p> <p>En effet le dossier présenté est complexe, multi sites, avec de nombreuses conséquences sur l'environnement et le cadre de vie. Il mélange également allègrement sujets de régularisation et d'extension, créant un flou qui nécessite des analyses précises.</p> <p>L'étude d'impact jointe au dossier présente de nombreuses failles et inexactitudes et il faut un temps certain pour pouvoir en démontrer les erreurs.</p> <p>Ce dossier impactant directement la vie de plusieurs centaines d'habitants et de plusieurs communes, l'extension du délai de réalisation de l'enquête publique est nécessaire afin de donner à chacun une possibilité réelle de s'exprimer.</p>
HOULBEC COCHEREL	16/09/2019	GUILLAUME Mme	HOULBEC COCHEREL	C21	<p>Nous sommes une famille de trois personnes qui vivons depuis 1979 à Houlbec Cocherel, nous sommes contre l'extension de la ferme de la cailletterie, tous les jours je fais de la marche dans notre belle campagne, et je ne vois jamais de vaches dans les pâturages. Nous souhaitons nous préserver, des odeurs, du bruit, des aller et retour des camions transportant le lait tec...</p> <p>Lors de ma marche, la cailletterie et la fortelle, je passe par Rouvray qui affiche un permis de construire pour un poulailler de 9 000 poules, près de la ferme de la cailletterie, nous disons stop.</p>
HOULBEC COCHEREL	16/09/2019	TEJERO Jean- Pierre	HOULBEC COCHEREL	C22	<p>dans le cadre de l'enquête publique en cours, relative au projet d'extension d'élevage de la SCEA Perault située au lieu dit La Cailletterie sur la commune d'Houlbec Cocherel, je vous adresse le présent courriel afin de signifier mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes : Dans l'état actuel ce site industriel provoque déjà des désagréments importants à la population de la commune et des communes environnantes : prolifération d'insectes notamment des mouches, odeurs nauséabondes liées à l'exploitation et à l'épandage pour ne citer que les plus flagrantes au delà du bien être animal pour les quelques cinq cent bêtes en stabulation.</p> <p>Il est flagrant qu'une augmentation de la quantité de bêtes en ce lieu ne fera qu'accroître les nuisances précitées, auxquelles s'ajouteront sans ordre d'importance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un accroissement des pollutions entre le lisier qui sur le lieu de production pénètre les sols pour atteindre la nappe phréatique, l'épandage supplémentaire, la culture intensive qui sera effectuée avec les traitements des sols en engrais et en pesticides,</li> <li>- la circulation augmentée des engins agricoles et camions même durant les jours de week-end avec le bruit et le danger que cela comporte,</li> <li>- le besoin en eau pour abreuver ces 500 bêtes supplémentaires : 30 litres d'eau par jour x 500 bêtes = 450 m3 d'eau par mois en plus ! Quelle en sera la provenance alors que nous allons subir de plus en plus de périodes de sécheresse ?</li> <li>- l'augmentation du méthane produit en ce lieu avec la dégradation de l'atmosphère que cela entraîne,</li> </ul> <p>Il paraît évident qu'un tel projet n'est plus envisageable aujourd'hui, si toutefois il l'a été un jour.</p> <p>Je veux croire que le bon sens prévaudra.</p>
HOULBEC COCHEREL	16/09/2019	LAURENT Ghyslaine	SOURDON 80250	C23	<p>alors que l'on cesse de nous parler du dérèglement climatique, de la perte de la biodiversité, etc, j'apprends qu'une usine concentrationnaire de 1000 vaches risque d'être autorisée entre Vernon et Evreux ! Ces pauvres vaches seront nourries au soja transgénique d'Amérique du Sud alors que la France a tant de beaux pâturages. De qui se moque t-on en nous parlant d'écologie et en accueillant les pires projets des Belges.</p> <p>Ici en Picardie, nous voyons déjà chaque année les camions belges qui déversent à l'aube des quantités incroyables de fientes de poules qu'ils ne peuvent plus déverser chez eux, et maintenant nous devons supporter toutes les nuisances de leurs "projets" délocalisés ! On sait ce qu'il advient ensuite de ces pauvres vaches... et de toutes les nuisances environnementales qui en découlent...</p> <p>Merci, Monsieur le préfet, de reconsidérer avec la plus grande prudence ce type d'initiative nuisible pour tout le monde.</p>
HOULBEC COCHEREL	16/09/2019	CRAUSAZ Pierre Wanda&	HOULBEC COCHEREL	C24	<p>Nous venons par le présent mail et en tant qu'habitant dans un périmètre très proche de la CSEA PERAULT, vous demander de bien vouloir allonger le délai de réalisation de l'enquête publique en cours.</p> <p>Le dossier présenté est complexe, multis sites, avec de nombreuses conséquences sur l'environnement, le cadre de vie et la protection animale.</p> <p>Il mélange les sujets de régularisation et d'extension, créant un flou qui nécessite des analyses approfondies. L'étude présente de nombreuses failles et inexactitudes et il faut un certain temps pour les démontrer.</p> <p>Ce dossier impactant directement la vie de 150 habitations dans un rayon de 800 mètres et de 17 communes, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir demander au Préfet le prolongement du délai de réalisation de l'enquête publique</p>

HOULBEC COCHEREL	16/09/2019	CAILLET Yannick	?????	C25	<p>Afin que nous puissions étudier convenablement le dossier relatif au projet de la SCEA Perault, pourriez-vous SVP faire prolonger le délai de l'enquête publique ?</p> <p>En effet, le dossier présenté est complexe, multi sites, avec de nombreuses conséquences sur l'environnement et le cadre de vie. Il mélange également sujets de régularisation et d'extension, créant un flou qui nécessite des analyses précises (chiffres très ambigus). L'étude d'impact jointe au dossier présente de nombreuses failles et inexactitudes et il faut un temps certain pour pouvoir en démontrer les erreurs. Ce dossier impactant directement la vie de plusieurs centaines d'habitants et de plusieurs communes, nous vous serions donc très reconnaissants de bien vouloir demander au Préfet le prolongement du délai de réalisation de l'enquête publique.</p>
HOULBEC COCHEREL	16/09/2019	M&Mme MONTREUIL Philippe	Clairière de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C26	<p>Nous habitons aux Clairières de la Fortelle depuis 31 ans, proche de la ferme de la Cailleterie"(ex propriétaire Mr Jacques PERRAULT) nous vous demandons de bien vouloir :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. nous inclure dans l'impact généré par l'agrandissement de la ferme (face à la ferme initiale)</li> <li>2. allonger le délai de réalisation de l'enquête publique en cours</li> </ol> <p>En effet, le dossier présenté est complexe, multi sites, avec de nombreuses conséquences sur l'environnement et le cadre de vie. Il mélange également allègrement sujets de régularisation et d'extension, créant un flou qui nécessite des analyses précises. D'autre part, le délai qui a nous ait alloué le 4 Octobre 2019 (communication via une information informelle heureusement) ne nous permet pas de nous retourner.</p> <p>INFORMATION DIFFUSEE GRACE A UN INFORMATEUR DANS NOS BOITES AUX LETTRES EN AOUT 2019 EN PLEINE PERIODE DE VACANCES..... UNE HONTE POUR L INFORMATION AUPRES DES RIVERAINS (LA FORTELLE, LA CAILLETERIE, LA COTE AUX BREBIS)</p> <p>L'étude d'impact jointe au dossier présente de nombreuses failles et inexactitudes et il faut un certain temps pour pouvoir en démontrer les erreurs.</p> <p>Ce dossier impactant directement la vie de 150 habitations dans un rayon de 800m et plus et de plusieurs communes, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir demander au Préfet le prolongement du délai de réalisation de l'enquête publique</p>
HOULBEC COCHEREL	16/09/2019	LE BOUCHER CHRISTOPHE	Clairière de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C27	<p>et les nuisibles ne s'arrêtent pas au bout du champ comme semble le penser le propriétaire...même principe que Tchernobyl...).</p> <p>Pendant toute la réunion, le propriétaire à déroulé son exposé tel un professeur sans jamais écouter ou répondre clairement à nos questions...d'ailleurs nous attendons toujours depuis le 07/09/2019 les réponses aux 25 questions des habitants qui lui ont été adressées par l'adjoint au Maire sur papier et auxquelles il avait promis de répondre...</p> <p>Les questions de nuisances des riverains ont été brillamment éludées par le propriétaire malgré les questions / réflexions / craintes des nombreux habitants hostiles, venus à cette réunion et pourtant c'est bien de cela dont il s'agit en ce qui nous concerne: depuis la construction post incendie des nouveaux abris, les odeurs et nuisibles se multiplient et c'est tous les jours que nous les supportons jusqu'à souvent être obligés de fermer nos fenêtres ou ne pas pouvoir manger dehors. Avec 269 têtes de plus, ces nuisances se multiplieront d'autant !!</p> <p>A ces nuisances olfactives et proliférations d'insectes, il faut ajouter parfois les cris des animaux qui sans doute mettent bas (ou souffrants ??) mais aussi des bruits aigus de machines provenant de la ferme. Si jamais ce projet se réalisent, il faudra également ajouter les nuisances liées à l'accroissement du trafic sur des routes inadaptées pour des camions (et accidentogènes pour les riverains) entre Douains et La Cailleterie pour le transport des animaux mais aussi pour la récupération du lait puisque plus de vaches laitières... Certes nous sommes venus habiter à la campagne il y a 17ans (avec moins de nuisances qu'aujourd'hui) en acceptant les avantages et les inconvénients mais nous ne sommes absolument pas prêts à accepter qu'un éleveur industriel et financier augmente son chiffre d'affaire et ses gains personnels avec comme conséquence une dégradation de nos conditions de vie et une perte de valeurs de nos biens !!</p> <p>En ce qui concerne le bien être animal (car il faut également en parler au 21e siècle), comment le propriétaire peut-il se prétendre passionné avec un élevage de plus de 1500 vaches (La cailleterie + Douains)... cet élevage industriel à but uniquement commercial et financier est loin de ce que j'ai pu connaître enfant avec ma grand-mère qui avait un troupeau de 40 vaches et qui elle était passionnée et connaissait bien les vaches qui étaient dans ses prés, à la différence de celles de la Cailleterie que l'on voit très rarement dans les champs...évidemment, sortir et rentrer un tel troupeau les matin et soir demandent du temps et ne fait pas gagner d'argent...mais pourtant cela doit faire partie du bien être animal et de la passion qui animent les petits éleveurs...les vrais que l'on enterrent et que l'on asphyxie au profit d'élevages industriels...ce modèle industriel animal est révolu et surtout pas en adéquation avec l'envie des Français qui respectent les animaux qui nous nourrissent. Je précise d'ailleurs que cette année, des hectares de maïs ont été créés près de la</p>

HOULBEC COCHEREL	16/09/2019	SOUANIN Sylvie	Clairière de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C28	<p>J'habite aux clairières de la fortelle depuis 1987 à proximité de la ferme Perault située à la cailleterie.</p> <p>Je vous demande de nous inclure dans l'impact généré par l'agrandissement de la ferme Perault et d'allonger le délai de réalisation de l'enquête publique en cours.</p> <p>Ce dossier complexe incluant plusieurs sites a de nombreuses conséquences sur l'environnement et le cadre de vie.</p> <p>Le délai fixé au 04 octobre ne nous permet pas de nous retourner compte tenu que nous avons été averti de façon informelle au mois d'août</p> <p>L'étude d'impact jointe au dossier présente de nombreuses incertitudes.</p> <p>Ce dossier impacte plus de 150 logements sur plusieurs communes.</p> <p>Je vous serais reconnaissante de bien vouloir demander au Prefet le prolongement du délai de réalisation de l'enquête publique.</p>
HOULBEC COCHEREL	16/09/2019	FONTAINE Serge	HOULBEC COCHEREL	C29	<p>Ce projet d'extension me sidère. Nous n'allons pas dans le bon sens !</p> <p>Partout les indicateurs sont dans le rouge, que ce soit au niveau de la pollution, du bien-être animal, de la « mal bouffe », de la surconsommation, etc...</p> <p>Notre village va déjà avoir à proximité un lieu de consommation de masse sur la commune de Douains (un de plus).</p> <p>Stop ! Ça suffit ! Je suis depuis 1998 sur la commune et je suis parti de la région parisienne pour vivre à la campagne !</p> <p>Cette extension n'est plus dans l'air du temps, elle ne renoue pas avec les vraies valeurs ou l'animal est au premier plan.</p> <p>Aujourd'hui, c'est l'argent et la rentabilité qui mène le monde. Il faut faire du chiffre et vite.</p> <p>On est tous d'accord pour changer, mais alors, pourquoi accepter de cautionner de tels projets !</p> <p>Dans le Beaufort, les vaches sont dans les alpages, et c'est la trayeuse qui vient vers le troupeau.</p> <p>L'9;anima l n'est pas une machine,</p> <p>Si La république en Marche est dans une dynamique de changement des comportements, il faut aller au bout de la démarche et dire NON.</p> <p>Si la SCEA PERAULT ANDRE ET JACQUES désire investir, qu'elle le fasse en donnant de meilleures conditions de vie à ses bêtes et améliorer la qualité plutôt que la quantité.</p> <p>Que notre commune soit un exemple de ce qu'il faut faire pour inverser cette fuite en avant.</p>
HOULBEC COCHEREL	16/09/2019	TROPHARDY Franck VERGER Nathalie	6 clos des Marguerites HOULBEC COCHEREL	R1	<p>Bien que nous ne soyons pas des riverains directs de l'exploitation, nous souhaitons vous signifier notre incompréhension totale de ce type de projet. Nous sommes abreuvés, de messages à type protection de la planète, écologie, circuits courts, diminution de pollution... et à côté on envisage ce type de projet totalement industriel avec fort risque de maltraitance animale et de pollution. L'état serait-il schizophrène ? nous espérons que nous et qu'il soutiendra la ligne actuelle écologique.</p>



HOULBEC COCHEREL	17/09/2019	BRZEZINSKI Veronique	Clairière de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C30	<p>Nous résidons au 55 les Clairières de la Fortelle, à une distance à vol d'oiseau de 350 mètres des actuels bâtiments de la SCEA Perault sur la commune d'Houlbec Cocherel</p> <p>Nous avons pris connaissance du projet d'extension de l'exploitation sur le site La Cailleterie. Les conclusions (ou plutôt l'absence de réelle conclusion) et le traitement peu rigoureux de l'étude d'impact nous ont laissé dubitatifs. Sentiment conforté lors de la réunion d'information organisée le 7 septembre par la mairie d'Houlbec où l'exploitant de la ferme était accompagné d'un représentant de la Chambre d'Agriculture, qui n'a eu de cesse de défendre bec et ongles le projet... positionnement troublant.</p> <p>Nous tenons donc à vous faire part, par ce mail, de notre farouche opposition à ce projet et de la réalité des nuisances occasionnées par cette exploitation et risquées par son extension projetée et des inexactitudes de cette étude d'impact.</p> <p>Nous sommes également très surpris et totalement opposés à la requête du demandeur de bénéficier de la procédure antérieure à la réforme de l'autorisation environnementale : si le dossier indique avoir été conçu le 30 juin 2017, quand a-t-il été effectivement déposé pour n'être soumis à enquête publique que maintenant en septembre 2019 ? Certainement au-delà de cette date du 30 juin 2017, puisque l'on trouve référence à la régularisation du forage (pour puiser l'eau) en 2018 et qu'on trouve en page 179 du dossier daté du 30/06/2017 la référence à une étude de bruit réalisée le 13 avril 2018 ... Sauf à savoir prédire l'avenir, comment ce dossier aurait-il pu être finalisé et déposé avant le 30 juin 2017 ? Cette demande montre surtout une volonté du demandeur de ne pas être contraint au respect de l'environnement</p> <p>Quantification de l'extension de l'élevage :</p> <p>Si le dossier présenté omet sciemment de faire le total des bêtes qui se retrouveront sur chacun des sites, l'addition est rapide et, même si la réglementation prévoit que la déclaration se fait sur la base du nombre de vaches produisant du lait à un instant T, force est de constater que ce seront pas moins de 1069 animaux qui sont envisagés être regroupés dans ce périmètre cerné de 150 maisons individuelles.</p> <p>Par ailleurs, le dossier indique une évolution de la production de lait de l'ordre de + 60% : comment est-ce possible si le cheptel laitier n'augmente effectivement que de + 19 % comme le clame M. Van Ranst ? Le dossier est inquiétant dans son manque de cohérence.</p> <p>Impact visuel :</p> <p>L'étude d'impact indique que les bâtiments de l'exploitation sont peu visibles depuis la voirie publique à l'entrée des Clairières de la Fortelle : c'est tout l'inverse : le bâtiment reconstruit en 2017 et dont le projet prévoit le doublement est totalement prépondérant dans le paysage depuis la rue. Voir photo 6987 jointe prise depuis la rue.</p> <p>Plan d'épandage :</p> <p>Le plan d'épandage prévoit d'épandre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur des parcelles dont la déclivité entraîne directement à la vallée de l'Eure et au point de captage de Ménilles.</li> <li>- Sur des parcelles comprises entre de nombreuses habitations et dont les limites sont très proches des maisons.</li> </ul> <p>Exemple pour la parcelle n°25 : parcelle située directement au pied de l'exploitation et qui, par facilité, risque d'être la plus utilisée, qui est à moins de 30 mètres d'une maison !</p> <p><b>Voir la suite du Texte en C30</b></p>
HOULBEC COCHEREL	17/09/2019	DUBOIS Claude	??????	C31	<p>Je viens participer à l'enquête publique concernant la demande d'extension de la SCEA Perault.</p> <p>Ce genre d'exploitation est contraire à tout ce que peuvent dire nos gouvernants qui prônent l'Agro-écologies et la lutte contre le dérèglement climatique.</p> <p>Ce type de projet est une catastrophe environnementale, économique et sociétale.</p> <p>87% de la population est contre ce type d'élevage qui produit des aliments de mauvaise qualité et ne respecte pas la condition animale, voir lien ci-dessous.</p> <p><a href="https://www.ciwf.fr/presse/com_munique_s/2016/03/a-quand-une-agriculture-et-alimentation-citoyennes">https://www.ciwf.fr/presse/com_munique_s/2016/03/a-quand-une-agriculture-et-alimentation-citoyennes</a></p> <p>Comme à Pitgam pour un élevage dépassant les 100 000 poulets, ici le promoteur est Belge. Il vient faire en France ce qu'il ne peut plus faire en Belgique.</p> <p>De plus ce lait supplémentaire, nous n'en n'avons pas besoin. Une bonne partie de ce que nous produisons, est exporté, et pas toujours pour la bonne cause, quand par exemple on met en difficulté une agriculture locale, qui pourtant, faisait vivre une partie de la population, voir lien ci-dessous.</p> <p><a href="https://www.consoglobe.com/scandale-exportation-lait-huile-de-palme-ue-afrique-ouest-cg">https://www.consoglobe.com/scandale-exportation-lait-huile-de-palme-ue-afrique-ouest-cg</a></p> <p>Aux vues de ces éléments, et il y en a bien d'autres, vous n'avez d'autres choix que de donner un avis défavorable à ce projet.</p>

HOULBEC COCHEREL	17/09/2019	VASLET Laurence & PIET Alain	Rue de la côte aux brebis HOULBEC COCHEREL	C32	<p>Nous avons fait construire en 2017 rue de la Côte aux Brebis à Houlbec Cocherel, nous y habitons depuis début 2018, la ferme de la Cailleterie était bien sûr déjà existante, donc c'était en toutes connaissances que nous avons réalisé notre projet.</p> <p>Etant un peu à l'écart, nous ne pensions pas être impactés par la ferme de la Cailleterie, mais force est de constater que suivant le sens du vent, des odeurs désagréables parviennent jusqu'à notre habitation.</p> <p>Maintenant concernant le projet de Monsieur PERAULT de procéder à l'extension de la ferme de la Cailleterie, nous vous signifions par la présente notre opposition. L'augmentation du nombre de têtes de bétail n'apporterait que plus de nuisances dans notre quartier (Odeurs supplémentaires, plus de circulation de véhicules, pas de valeur ajoutée pour notre commune, ...).</p>
HOULBEC COCHEREL	17/09/2019	THIBOULT Christophe	???????	C33	<p>Est-ce que le nombre d'emploi et/ou les recettes attendues pour la mairie justifient de concevoir un élevage d'un autre temps ?</p> <p>Nous avons tous conscience de la complexité à nourrir la planète dans les prochaines décennies et aussi tous conscience des changements de mentalités. De l'élevage intensif avec des animaux bourrés d'antibiotiques, associé à la pollution des sols environnants n'a plus AUCUN avenir ! En tout cas c'est que j'espère pour mes enfants et pour la planète sur laquelle nous vivons... Il ne s'agit pas de critiquer bêtement ce principe d'élevage, mais de comprendre que pour protéger notre planète (à moins de n'avoir aucun scrupule), il faut élever différemment le bétail. Je suis Breton et la Bretagne a mis plusieurs années pour se redresser (et ça n'est malheureusement pas terminé) de ses élevages intensifs de porcs. C'est ce que vous voulez ?</p> <p>Si vous avez encore des doutes, vous pouvez regarder <a href="http://laterredabord.fr/?p=11569">http://laterredabord.fr/?p=11569</a></p> <p>J'ai peur que mon avis compte très peu, mais je vote contre cette extension.</p>
HOULBEC COCHEREL	17/09/2019	<b>Anonyme</b>	???????	C34	<p>Je trouve que l'article <a href="https://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/17310-bientot-une-nouvelle-ferme-des-1000-vaches-dans-leure/">https://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/17310-bientot-une-nouvelle-ferme-des-1000-vaches-dans-leure/</a> parle de lui-même. J'insiste sur les conditions d'élevage. Les vaches sont comme tous les animaux des êtres sensibles et de ce fait je demande à toute personne qui souhaite les enfermer et les traiter ainsi de faire la même chose sur eux-mêmes. Ce serait juste illégal, immoral, revoltant de faire ça sur quelqu'un, associé à de la torture.</p> <p>Arrêtons d'être abjecte et ignoble et mettons fin à ces pratiques et soyons à la hauteur de la définition de "civilisati on" ;.</p> <p>Je suis CONTRE.</p>
HOULBEC COCHEREL	17/09/2019	VELO Johanna	???????	C35	<p>Je suis, comme la majorité des français, opposée à l'élevage intensif. Je suis donc contre l'extension des élevages bovins.</p>
HOULBEC COCHEREL	17/09/2019	LANIER Sandrine & David	???????	C36	<p>Nous nous permettons par la présente de vous faire part de notre désaccord pour le projet des 1000 vaches à la ferme de la Cailleterie. En effet, cet agrandissement va être générateur de nombreux désagréments de proximité avec des impacts sur l'environnement et notre vie, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les excréments et leurs odeurs avec les problèmes d'épandage,</li> <li>- la pollution de l'air et des sols,</li> <li>- la condition d'élevage des bêtes de type intensif et voir industriel,</li> <li>- les dangers inhérents à la circulation des engins agricoles, pour nos enfants et adultes, notamment avec la pratique du vélo dans la campagne environnante,</li> <li>- les nuisances sonores associées à l'augmentation de la capacité pour les habitations environnantes,</li> <li>- l'absence de création d'emplois français, le personnel en place étant plutôt originaire des pays de l'est ....</li> <li>- l'impact négatif de cette ferme sur la valorisation de l'immobilier d'houlbec cocherel.</li> </ul> <p>Pour toutes ces raisons, ce projet d'extension ne nous paraît pas adapté au modèle français de l'agriculture et des contraintes environnementales. C'est la raison pour laquelle nous vous manifestons notre désaccord.</p> <p>En espérant que ce projet ne verra pas le jour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées</p>

HOULBEC COCHEREL	18/09/2019	LAINE Olivier	confédérations de l'Eure et de la Seine Maritime	C37	<p>Les vaches doivent pâturer</p> <p>Nous avons aujourd'hui une pleine connaissance des risques que l'industrialisation de l'agriculture fait courir à la nature. La destruction de la biodiversité et la destruction du climat sont irréversibles. Nous ne pouvons plus accepter une façon de produire qui génère des dégâts irréversibles, il nous faut relever ce défi.</p> <p>Tout le monde pleure la forêt amazonienne qui est en flamme mais nous avons notre part de responsabilité dans cette catastrophe. Notre modèle d'agriculture nous fait importer entre 5 et 6 millions de tonnes de soja chaque année pour l'alimentation protéinique de nos animaux. Cette demande de soja encourage la déforestation dont on sait qu'elle génère 20 % des gaz à effet de serre (GES) à l'échelle de la planète.</p> <p>La prairie naturelle stocke presque autant de carbone que la forêt. Aujourd'hui, dans notre région comme ailleurs, les prairies sont labourées et, sans parler des risques érosifs que cela génère du fait que ce sont souvent des parcelles pentues, chaque hectare de prairie qui est retourné génère des émissions de gaz à effet de serre qui sont pratiquement équivalentes à celles d'un hectare de forêt qui part en fumée.</p> <p>Les ruminants ont cet extraordinaire avantage de pouvoir digérer les matières ligneuses, ils sont les seuls à pouvoir valoriser pour notre bien l'herbe et la prairie. La prairie, au contraire des parcelles labourées, se cultive sans traitement chimique, une prairie correctement menée peut être un réservoir de biodiversité. La chute énorme de notre population d'oiseaux est en partie liée à la disparition des prairies. Le méthane – puissant gaz à effet de serre - que produit un ruminant, ne peut être compensé qu'à la condition que ce ruminant pâture.</p> <p>Pour être alimenté à l'herbe, la taille maximum d'un troupeau de vaches laitières est directement corrélé à la possibilité qu'il a de pouvoir aller pâturer. Il doit pour cela disposer de suffisamment de prairie dans un rayon qui n'excède pas la distance maximum qu'une vache peut faire pour aller jusqu'à la pâture et en revenir. Si elle peut faire jusqu'à deux kilomètres par jour cela implique un cercle autour de l'étable ayant un rayon qui ne peut dépasser le kilomètre. Il se peut que seule la moitié soit en herbage à l'intérieur de ce cercle dans notre région qui a une forte densité de population. La surface en herbe disponible ne permet pas d'avoir plus de 80 vaches... au-delà les vaches ne peuvent plus pâturer et seront alimentées en étable à l'auge avec du soja pour la part de protéine qui leur est nécessaire (source institut de l'élevage, oct 2015 essentiel, aménagement du territoire). C'est ce qui arrivera si le projet d'Houlbec-Cocherel/Douin aboutit. C'est ce genre de projet qui va encourager la déforestation pour fournir du soja et augmenter encore les émissions de GES.</p> <p>Les quotas laitiers, qui ont été supprimés, avaient cet avantage de freiner l'agrandissement des troupeaux. Il nous faut aujourd'hui mettre en œuvre un moyen pour empêcher l'industrialisation de l'agriculture pour sauver la biodiversité et le climat et pour sauver aussi le métier de paysan. Les fermes usines ne sont plus des fermes avec la complexité d'un métier intéressant, ces nouvelles usines condamneront ses travailleurs à des tâches répétitives segmentées sans intérêt et déprimantes sous les ordres de managers dont le seul objectif sera celui du profit maximum. Le métier de paysan est aussi une sorte de contrat qu'il passe avec le monde animal, qui doit en retour avoir une vie qui correspond à ce qu'il est : une vache doit pouvoir pâturer, c'est la condition première de son bien-être.</p> <p>Pour l'animal, pour les paysans, pour le bien collectif, pour les paysages, pour le climat, pour la biodiversité, pour la nature, nous ne pouvons pas accepter l'industrialisation de l'élevage, il nous faut refuser ces concentrations d'animaux. La Confédération paysanne propose une autre façon de pratiquer l'agriculture. Les alternatives existent, il est possible et nécessaire de faire de l'agriculture autrement.</p>
HOULBEC COCHEREL	18/09/2019	BLERVACQUES Corinne & Jean Luc	HOULBEC COCHEREL	C38	<p>Nous venons par la présente vous interpellier sur le projet « Ferme des 1 000 vaches » à la ferme de la Cailleterie située à HOULBEC-COCHEREL et vous faire part de notre complet désaccord.</p> <p>En effet, outre les évidentes répercussions négatives sur l'environnement, ce projet d'agrandissement va générer de nombreuses nuisances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Les odeurs nauséabondes causées par les déjections et génératrices de nuées de mouches dans les maisons du village lors des périodes printemps/été.</li> <li>•Les problèmes d'épandage et le risque de pollution du point de captage d'eau situé à un kilomètre de l'exploitation</li> <li>•Les dangers et les nuisances sonores liés à la circulation : Le trafic routier dans la commune sera augmenté et les camions et engins agricoles laissent de nombreuses traces sur les routes qui deviennent glissantes et dangereuses lorsqu'il pleut.</li> <li>•Elevage intensif à contre-courant de l'élevage raisonné et du bien-être animal.</li> <li>•L'impact négatif sur la commune qui engendrera une dévalorisation du foncier.</li> </ul> <p>En conclusion, nous sommes totalement opposés au projet « Ferme des 1 000 vaches » qui impactera l'environnement et la qualité de vie de chacun.</p>

HOULBEC COCHEREL	18/09/2019	SWANSON POLLY	???????	<i>à retrouver pas sur site internet</i>	<p>I'm POLLY, and I work as a Web Development Consultant at a leading Digital Company. As I was surfing through your Douains.fr, I soon realized that although it has an appealing design, it isn't ranking high on any of the main search engines for keywords that are specific to your business. The right solution would be to get your website Search Engine Optimized for there's a simple equation that works in the online world: Targeted SEO -&gt; Qualified Traffic -&gt; Higher Sales and ROI We are an ISO Cert ified firm with over 8+ years of working experience. The techniques we use are completely results and ROI driven. We would love to get an opportunity to discuss our plans and ideas with you, to take your business to greater heights. Do let us know if this interests you so we can send more details. We assure you that our quotation will be affordable and within your budget. If you require any additional information, we would be happy to furnish the same. We look forward to hearing from you.</p>
HOULBEC COCHEREL	18/09/2019	RIVAS Coralie & José	Clairière de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C39	<p>Par le présent mail nous vous informons être contre le projet de la ferme de plus 1000 vaches et plus .... voir 1500! Nous subissons déjà depuis plusieurs années (sachant que le nombre de bêtes à déjà été augmenté à l'insu de tous) des nuisances olfactive, nous avons clairement constatés la prolifération d'insectes et sans conter la pollution des sols. Il est inconcevable de laisser s'agrandir cette ferme aucun bénéfice s'en ressortira pour notre région seuls des points négatifs.</p>
HOULBEC COCHEREL	19/09/2019	AUBRY Thierry	?????	C40	<b>Courrier Photo à saisir</b>
HOULBEC COCHEREL	18/09/2019	SIMARD Jack	Clairière de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C41	<p>En tant qu'habitant d'un périmètre très proche de la SCEA PERAULT, nous venons par le présent mail vous demander de bien vouloir allonger le délai de réalisation de l'enquête publique en cours. Le dossier présenté est complexe, multi sites, avec de nombreuses conséquences sur l'environnement et le cadre de vie. Il mélange également allègrement sujets de régularisation et d'extension, créant un flou qui nécessite des analyses précises. L'étude d'impact jointe au dossier présente de nombreuses failles et inexactitudes et il faut un certain temps pour pouvoir en démontrer les erreurs. Ce dossier impactant directement la vie de plusieurs centaines d'habitants et de plusieurs communes, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir demander au Préfet le prolongement du délai de réalisation de l'enquête publique.</p>
	18/09/2019	REDONDO Louis	HOULBEC COCHEREL	C42	<p>Je viens par le présent mail, en tant qu'habitant très proche de la SCEA PERAULT, vous demander de bien vouloir allonger le délai de réalisation de l'enquête publique en cours. En effet, le dossier présenté est complexe, multi-sites, avec de nombreuses conséquences sur l'environnement et le cadre de vie. Il mélange sujets de régularisation et d'extension créant un flou qui nécessite des analyses précises. L'étude d'impact jointe au dossier présente de nombreuses failles et inexactitudes et il faut un temps certain pour pouvoir en démontrer les erreurs. Ce dossier impactant directement vie de plusieurs centaines d'habitants et de plusieurs communes, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir demander au Préfet le prolongement du délai de réalisation de l'enquête publique.</p>

	19/09/2019	GRATHWOLHL Jean	GASNY 27620	C43	<p>Ce n'est plus une ferme, qui élèverait les animaux à l'extérieur, avec une étable pour les traire et les abriter : une ferme est un lieu d'élevage, où l'on se préoccupe du bien-être animal. Dans le cas présent, le principe même du projet est contraire au bien-être animal, puisque l'animal vit dans des conditions opposées à son mode de vie normal.</p> <p>En outre, l'alimentation partiellement importée recourt aux tourteaux de soja, dont on sait qu'ils sont une cause massive de déforestation importée et qu'ils sont produits avec des OGM compatibles avec l'utilisation massive de glyphosate.</p> <p>Enfin, il est démontré que l'élevage bovin intensif contribue de manière importante au changement climatique, par les gaz à effet de serre qui sont émis tout au long de la « chaîne de fabrication » : en plus de la digestion des aliments, qui produit évidemment des gaz, le défrichage des forêts pour les cultures et pour élever les animaux réduit les puits de carbone vitaux et libèrent les gaz précédemment stockés dans le sol et la végétation.</p> <p>L'élevage industriel des bovins nécessite aussi deux fois plus d'énergie fossile que l'élevage en pâturage, non seulement pour élever les animaux, mais aussi pour cultiver les grandes quantités d'aliments nécessaires pour les nourrir.</p> <p>Citoyens responsables et engagés pour le climat, nous sommes décidés à revoir nos façons de produire et de consommer, et mener une nouvelle révolution de notre modèle d'agriculture et d'alimentation.</p> <p>Un modèle respectueux de l'animal, de nos santés, de nos campagnes, passe par quelques principes de bon sens.</p> <p>A l'instar de la tribune nationale signée par près de 200 personnalités le 5 septembre dernier, nous, « citoyennes, citoyens,</p>
	19/09/2019	HERRY Herve	VERNON 27200	C44	<p>Il convient également, accessoirement, d'apprécier l'impact sur le village de marques de Douains qui vise une clientèle étrangère haut de gamme au travers de la commercialisation de vêtements de luxe. Il est aisé de comprendre que l'impact des odeurs de lisier sur les visiteurs, lors des périodes d'épandage nuira considérablement à l'image du village de marques.</p> <p>Concernant la pollution des sols, il y a un point plus que critique qui concerne le captage des eaux de la source de "Montigny" d'un débit de 80m3/heure qui alimente les quartiers de Montigny, Bizy et le centre ville de Vernon. Des mesures de contrôle récentes montrent que les seuils de pollution de cette source sont limites. Il est inconcevable d'imaginer que le projet n'aura pas d'incidence sur les captages d'eau notable et notamment sur celui de Montigny</p>
HOULBEC COCHEREL	19/09/2019	ROUGEOT Karen		C45	<p><i>Ce message pour vous informer de mon opposition au projet de la ferme au 1 000 vaches.</i></p> <p><i>Je suis contre l'élevage intensif et POUR le bien être animal.</i></p> <p><i>comprends même pas que l'on puisse encore en avoir l'idée !!!</i></p> <p style="text-align: right;"><i>je ne</i></p>
HOULBEC COCHEREL	19/09/2019	RESTOUX Vanessa	Lotissement des clairières de la fortelle HOULBEC COCHEREL	C46	<p><i>Odeurs :</i></p> <p><i>L'étude d'impact indique qu'à plus de 200m, les riverains ne peuvent pas être gênés par les odeurs (pourtant des mesures acoustique sont été faites préventivement à ces mêmes distances, donc le bruit va plus loin que les odeurs ?). C'est absolument faux, de nombreux habitants pourront en témoigner.</i></p> <p><i>Depuis l'incendie de 2015 et la reconstruction d'un nouveau bâtiment en 2017, les odeurs fortes de lisier sont le quotidien des riverains. Des haies n'arrêtent en rien les odeurs. D'autant plus qu'une haie, pour devenir touffue, nécessite un entretien : l'état des haies actuelles de l'exploitation montre le niveau d'entretien qu'on peut attendre de la SCEA Pérault</i></p>
HOULBEC COCHEREL	19/09/2019	CAILLET YANNICK & Christophe BOURGOGNON	HOULBEC COCHEREL	C47	<p><i>l'enquête publique pose question.</i></p> <p><i>La chambre d'agriculture est la rédactrice de ce dossier. Ce document n'émane donc pas de la SCEA Pérault. Seuls les noms de M. Poitou et Mme Lebrun apparaissent sur le document. Mme Lebrun est mentionnée comme conseillère Environnement mais n'a pas à notre connaissance mandat pour se substituer à un avis qui serait donné par la DREAL ou la MRAe, aussi :</i></p> <p><i>•Nous souhaitons avoir un projet écrit et motivé de la part de la SCEA Pérault et pas une interprétation de la Chambre d'Agriculture.</i></p>
HOULBEC COCHEREL	19/09/2019	CAILLET YANNICK & Christophe BOURGOGNON	HOULBEC COCHEREL	C48	<p><i>Qu'un arrêté ministériel du 15 nov. 1934 classe parmi les sites du département de l'Eure l'ensemble formé sur la commune d'Houlbec-Cocherel par le cimetière de Cocherel et le tombeau d'Aristide Briand</i></p> <p><i>Qu'un arrêté ministériel du 16 août 1977 stipule qu'est inscrit sur l'inventaire des sites historiques du département de l'Eure, l'ensemble formé sur les communes de : Fontaine-Sous-Jouy, d'Hardencourt-Cocherel, d'Houlbec-Cocherel et de Jouy sur Eure par la plaine de Cocherel et délimité comme suit [...]</i></p> <p><i>o Commune d'HOULBEC-COCHEREL :</i></p> <p><i>- à partir de l'intersection de la route nationale n°836 (limite nord du sud du site inscrit par l'arrêté du 9 juin 1943) avec le chemin rural</i></p>
HOULBEC COCHEREL	19/09/2019	CAILLET YANNICK & Christophe BOURGOGNON	HOULBEC COCHEREL	C51	<p><i>En page 16, nous avons une autre information : « La pression azotée organique de l'exploitation sera de 156,2 kgN/ha SAU/an »</i></p> <p><i>En page 26, nous trouvons une 3ième valeur : « la charge en azote total de la SCEA PÉRAULT A&amp;J S'élève à 159,2 kgN/ha SAU/an. »</i></p> <p><i>3 valeurs différentes sur 15 pages de rapport induit quelques interrogations.</i></p> <p><i>•Nous souhaitons que les autorités compétentes et la MRAe remplissent leur mission et nous éclairent sur ces chiffres.</i></p>
HOULBEC COCHEREL	19/09/2019	CAILLET YANNICK	HOULBEC COCHEREL	C49	<p><i>démontre sa capacité à vouloir infiltrer les nuisances subies par les riverains, à promouvoir et assurer les circuits courts pour la transformation du lait et la vente de viande et à garantir le bien-être animal.</i></p> <p><i>•Nous exigeons que la communication concernant le site de la Cailleterie fasse clairement apparaître ces 2 pourcentages d'augmentation (32,5% et 58,5%). L'augmentation de 19,6% n'est valable qu'au global mais cela n'a pas de sens d'un point de vue terrain et impact pour les riverains. Ce n'est pas une tempête dans un verre d'eau c'est un tsunami local qui est proposé à La Cailleterie pour répondre aux propos de M. Van Ranst !</i></p>
HOULBEC COCHEREL	20/09/2019	PINOT Patrick		C57	<p><i>Avant de donner un avis , j'aimerais en savoir plus sur le projet par rapport à qui existe à cejour et qui , pour l'instant , ne me gêne pas</i></p>

HOULBEC COCHEREL	20/09/2019	CUFF-BERNARD Valerie		C60	vous trouverez ci joint un courrier au sujet du projet de la ferme des 1000 vaches d'Houlbec Cocherel. Je suis citoyenne du village voisin et mon inquiétude est grande quant à l'impact écologique sur la vallée. Je vous prie de recevoir notre requête avec toute l'attention qu'elle mérite. <b>Fichier joint résultant d'une lettre commune par rapport au projet</b>
HOULBEC COCHEREL	20/09/2019	CAILLET YANNICK	HOULBEC COCHEREL	C58	Il conviendra également que la SCEA Pérault nous expose sa stratégie concernant la captation d'eau pour l'alimentation d'un cheptel augmenté. Nous connaissons des phases de sécheresse de plus en plus longues et fréquentes. Cela constitue un risque majeur. • Nous demandons à ce que les autorités compétentes se prononcent sur ce risque majeur (risque de tarissement des nappes phréatiques) • Nous demandons à ce que les autorités compétentes (de la SNA et autres organismes) se prononcent sur les propositions d'assainissement Nous sommes très loin de l'implantation d'une fromagerie in-situ !!!
HOULBEC COCHEREL	20/09/2019	HERRY Herve	VERNON 27200	<b>A retrouver</b>	en langue étrangère ne doivent pas être autorisés. Certains sont rédigés en langue étrangère, ce qui n'est pas autorisé par la loi française. Aucun projet de ferme laitière à la même échelle n'a vu le jour en France depuis 2017. Avec l'émergence des circuits courts et la montée en puissance du bio, le discours dans l'opinion sur ce genre de ferme usine a fortement évolué en cinq ans. Avoir la loi de son côté est une chose, cristalliser l'opposition des gens en est une autre. A la différence de la MRAE, il convient de remercier Monsieur le Préfet de l'Eure pour sa décision de soumettre le projet à enquête publique afin d'éviter le catimini ! Cette enquête a au moins le mérite de révéler l'existence sur le territoire de SNA d'un élevage en ferme industrielle de près de 1100 (1095) têtes de bétail. Je demande au vu des considérations ci-dessus que ce projet en l'état soit rejeté.
HOULBEC COCHEREL	20/09/2019	DASSONNEVILLE Jean Luc	HOULBEC COCHEREL	C61	Donc, si l'enquête venait à déboucher sur l'ouverture d'une enquête complémentaire, ce qui me semble être une orientation raisonnable, ce serait essentiel que la MRAE donne son avis sur ce dossier important ; qu'il soit négatif ou positif, mais motivé et circonstancié. Je crois que telle est sa mission.
HOULBEC COCHEREL	20/09/2019	RENOIRT Catherine		C50	Je vous implore à genoux de ne pas valider un tel projet ! Les vaches sont réduites à l'état produit, n'oubliez pas que ces dernières ont des émotions, les notions de surconsommation et de vénalité, au détriment d'un être vivant sont tout simplement de la barbarie ! De plus, ça détruit les agriculteurs modérés! Confiante de votre bienveillance,
HOULBEC COCHEREL	20/09/2019	CAILLET YANNICK	HOULBEC COCHEREL	C52	• Nous estimons que la chambre d'agriculture a outrepassé ses prérogatives et que cela remet en cause la régularité même de ce dossier. • Nous demandons le report de l'enquête publique afin qu'elle soit instruite sur un dossier complet.
HOULBEC COCHEREL	20/09/2019	BERGUE Carole	HOULBEC COCHEREL	C53	Nous avons pris connaissance du projet d'extension de l'exploitation de la SCEA Pérault . Nous tenons donc à vous faire part, par ce courrier (mail), de notre opposition profonde à ce projet pour les raisons suivantes : L'étude d'impact est incomplète et truffée de contre-vérités, elle oublie de traiter des zones entières d'habitations dans son périmètre.
HOULBEC COCHEREL	20/09/2019	PELCHAT Jean-Pierre	HOULBEC COCHEREL	C54	JE SUIS CONTRE CETTE EXTENSION ,CET UN PROJET CONTRE NATURE
HOULBEC COCHEREL	20/09/2019	Kervégant Tatiana		C55	L'étude d'impact jointe au dossier présente de nombreuses failles et inexactitudes et il faut un temps certain pour pouvoir en démontrer les erreurs. Ce dossier impactant directement la vie de plusieurs centaines d'habitants et de plusieurs communes, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir demander au Préfet le prolongement du délai de réalisation de l'enquête publique
HOULBEC COCHEREL	20/09/2019	SOUANIN Sylvie	Clairière de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	<b>A retrouver</b>	élément n'est pas à introduire dans la balance puisque cette fromagerie existait avant et fonctionnait avec 400 vaches laitières elle n'a donc pas besoin de plus de production laitière Il n'y a donc pas de dépendance entre l'extension de la ferme et la fromagerie C'est pour tout cela que je vous demande de donner un avis défavorable à ce projet Scea PERAULT de la hotline Van Ranst
HOULBEC COCHEREL	20/09/2019	Grège Richard	St Ouen du Tilleul 27670	C56	• considérant que l'importation massive de soja obligatoire pour ce type d'élevage est nuisible pour la planète par les transports, l'usage intensif d'OGM, destruction des milieux naturels pour augmenter les surfaces en soja je m'oppose à ce projet inutile et nuisible aux citoyens

HOULBEC COCHEREL	21/09/2019	Aubry Christine et Marc	HOULBEC COCHEREL	C62	... nous sommes une agriculture à taille humaine respectueuse de l'environnement, des animaux, et des consommateurs et nous opposons à une agriculture industrielle coupée des consommateurs avec comme seul objectif le profit. Par ailleurs les nuisances pour les riverains (odeurs, mouches, transports, épandage) et les infrastructures (état des routes) de la commune sont déjà importantes, et vont s'accroître. Nous ne sommes pas favorables à ce projet car il nous semble pas aller dans le sens d'une production agricole de qualité, raisonnée et respectueuse de l'environnement.
HOULBEC COCHEREL	21/09/2019	M. et Mme DUFALLY Frédéric	Clairière de la Fortelle HOULBEC COCHEREL	C64	Quant à l'enquête publique déclenchée fin août avec des flous dans le dossier ne nous permet pas une étude approfondie et nous vous demandons de rallonger le délai de cette enquête publique. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nous vous demandons de donner un avis défavorable à ce projet SCEA Perault de la Holding Van Ranst
HOULBEC COCHEREL	21/09/2019	DEVAUX Lydie	HOULBEC COCHEREL	C63	, ces points vous ont déjà étaient développés dans les nombreux courriels que vous avez déjà reçus. Il faut vraiment se poser des questions : sur quelle planète souhaitons nous vivre et est ce que nous pensons aux générations à venir pour cautionner de tels projets? Et pour finir, cerise sur le gâteau , si nous voulons revendre un jour notre bien immobilier, il y aura forcément une décote car tout se vend mais pas à n importe quel prix quand il y a des nuisances qui sont avérées et existantes. 1500 vaches ça ne passe pas inaperçu .
HOULBEC COCHEREL	21/09/2019	TARICCO Catherine	Sœur d'une habitante de HOULBEC COCHEREL	C66	malheureusement ce n'est plus le cas. Le moral des habitants est au plus bas J'espère que vous prendrez en leur mécontentement pour que cette belle région redevienne comme avant... Un havre de paix Bien cordialement PS : ma sœur habite en face de cette ferme et je pense que les vaches ne sont pas au mieux de leur forme
HOULBEC COCHEREL	21/09/2019	Stéphane DANIEL		C67	Ce projet n'est pas compatible avec l'urgence climatique (déforestation en Amazonie pour nourrir ces animaux, production de gaz à effet de serre par les ruminants, transport), pas compatible avec la création d'emploi, pas compatible avec la préservation des paysages, pas compatible avec la qualité de l'eau de l'Eure (épandage des déjections animales dans les champs, fuite potentielle du bâtiment qui s'écoulerait forcément dans l'Eure), pas compatible avec le bien être animale, pas compatible avec le bien être au travail des salariés sans aucun intérêt à leur travail. Ce projet n'a donc aucune compatibilité, le seul intérêt est de faire de l'argent pour les propriétaires, sans acceptation sociale du plus grand nombre et de la population locale/régionale.
HOULBEC COCHEREL	21/09/2019	M. BICKING	La Cailleterie HOULBEC COCHEREL	O1	Riverain à 300 m du corps de ferme, il se prononce contre le projet suite aux nuisances constatées (odeurs, bruit...) et aux conditions d'élevage des animaux qui ne sortent jamais des bâtiments . Le projet entraînera également un préjudice sur la valeur des biens immobiliers autour de la ferme.